

## Le centre-ouest

Cette portion de la ville correspond à toute la partie occidentale du piémont comprise entre l'écusson médiéval à l'est, l'enceinte augustéenne au sud, l'avenue du Cadereau à l'ouest et le quai de la Fontaine et l'avenue Franklin-Roosevelt au nord (fig. 177). Les notices rassemblées ici sont plus nombreuses qu'ailleurs, cette zone ayant été davantage affectée par les constructions récentes. Les informations qui concernent la ville préromaine et républicaine sont surtout concentrées dans la partie nord et concernent l'habitat, les rues, voire des fossés défensifs dans le cas de la fouille de la place Jules-Guesde [118]. Quelques rares édifices publics ont été récemment fouillés — immédiatement à l'ouest de la Maison Carrée (ancien théâtre [98] et place d'Assas [99]), en haut de l'avenue Jean-Jaurès (bâtiment des A.G.F. [117]) — ou plus anciennement découverts ([92] et [100]). De nombreuses autres interventions ont également permis de reconnaître des portions plus ou moins complètes de rues et de maisons du Haut-Empire. Enfin, une partie des notices, en particulier celles portant les n° [105] à [111], montre l'intérêt des surveillances de travaux systématiques et récentes portant sur la réfection des réseaux de rues.

### [88] La clinique Saint-Joseph

Sur deux parcelles situées au centre d'un îlot compris entre les rues Alexandre-Ducros, Jean-Reboul, de la République et le boulevard des Arènes.

Parcelles EZ-20 et 21 (cadastre révisé pour 1970) ; actuelles parcelles EZ-20 et 473 (cadastre révisé pour 1981).

Site n° 30.189.001. Coordonnées Lambert III centrales : X = 762,620 ; Y = 3172,400.

Altitude actuelle = 46,29 m.

Fouille de sauvetage urgent conduite par P.-Y. Genty (SRA) en trois étapes entre janvier et novembre 1978.

Bibliographie : Barraol 1979 : 543-544 (*Gallia*) ; Genty, Roux 1982 : 187-221 (publication) ; Darde dir. 1990 : 112 (catalogue Nîmes, d'après Genty, Roux 1982) ; Varène 1992 : 51-53 (pour l'enceinte et la voirie) ; CAG 26.

### *Analyse des vestiges*

Situées aux abords immédiats de la partie sud de l'enceinte augustéenne, les parcelles fouillées ne sont qu'à 150 m au sud-ouest de l'amphithéâtre et à 200 m au nord-est de la Porte-de-France. Cette opération s'est déroulée dans des conditions très difficiles, en tentant de concilier les intérêts des aménageurs et ceux des archéologues. Le tronçon d'enceinte a pu être convenablement dégagé, la voie a été fouillée au travers d'un sondage initial de 9,50 m<sup>2</sup>, rapidement réduit à 2 m<sup>2</sup>, tandis que l'habitat n'a pu être étudié et relevé que sous la pression des pelles mécaniques (fig. 178).

Cette intervention a donc permis de dégager la courtine de l'enceinte augustéenne sur une soixantaine de mètres de long, ainsi qu'une tour circulaire. Au nord de ces éléments, *intra muros*, une voie périurbaine empierrée, parallèle au rempart, a également pu être observée sur une quarantaine de mètres. Sur une période d'un peu plus d'un siècle, cet axe, large de 5,24 m, s'élève d'environ 1,20 m. Sa stratigraphie a été décomposée en quatre grandes phases comprises entre la fin du Ier s. av. J.-C. ou le début du siècle suivant, date de sa mise en place, et la première moitié du IIe s. ap. J.-C. Nous ne nous étendons pas outre mesure sur ces éléments, traités par ailleurs (*cf. supra*, chap. 3, [46]).

La voie *intra muros*, large de 5,24 m, est donc bordée, au nord, par un mur de limite (MR16) qui la sépare d'une portion d'habitat dégagée en surface sur un peu moins de 1000 m<sup>2</sup>. Cette voie et son mur limitrophe sont mis en place dès la fin du Ier s. av. J.-C. ou le début

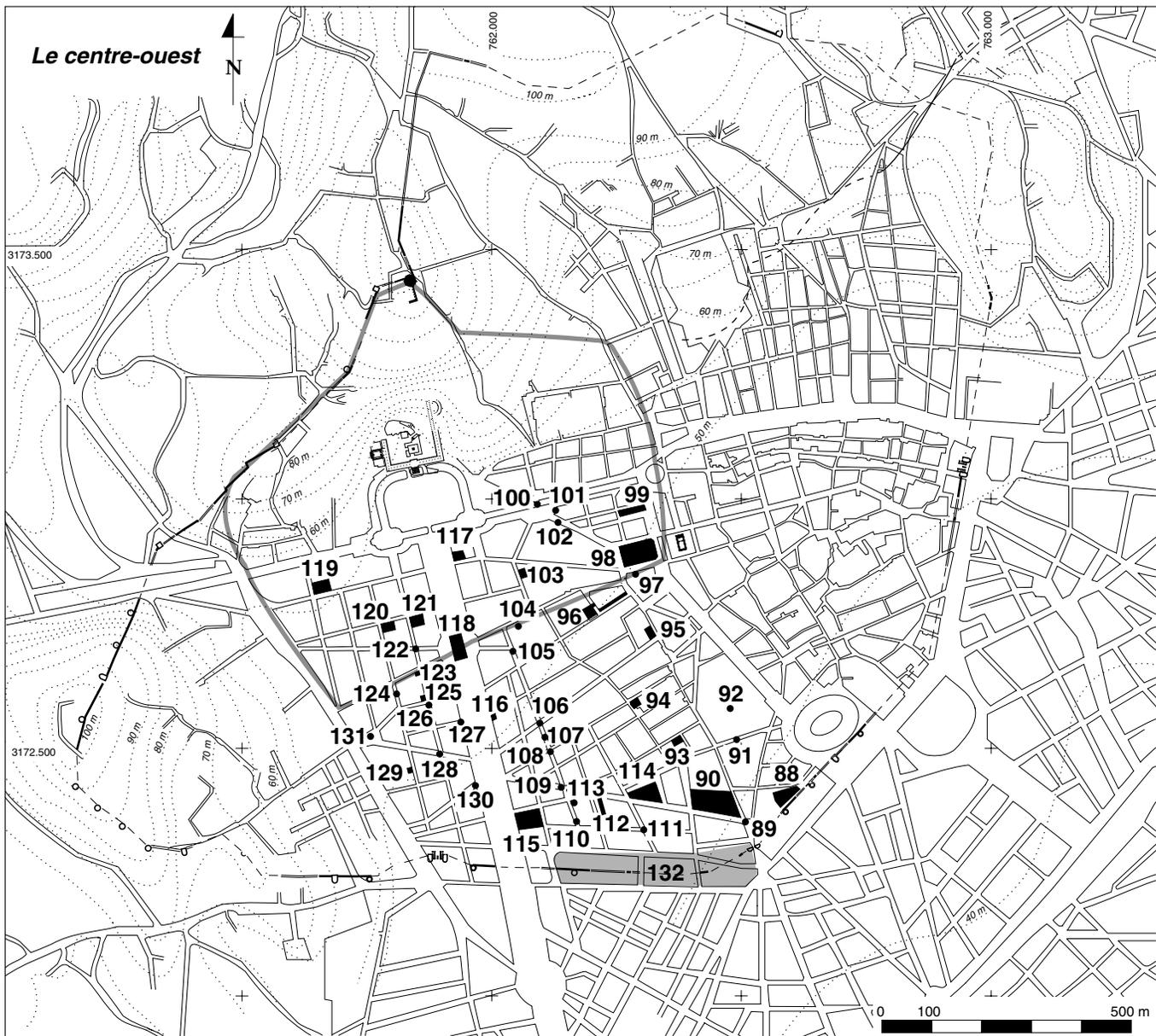


Fig. 177. Plan de localisation des fouilles menées dans le centre-ouest de la ville. Les numéros renvoient à ceux placés en tête des notices (M. Monteil del.).

du siècle suivant. Ces éléments, ainsi que l'enceinte, sont les premières traces de vestiges bâtis affectant le secteur. Ils reposent en effet immédiatement sur le paléosol (43,45 m), qui ne contenait que des tessons de céramique roulés, datables du Ier s. av. J.-C. et sûrement antérieurs à - 30 av. J.-C. ; fragments qui doivent être mis en relation avec une mise en culture du piémont, attestée par ailleurs.

L'habitat qui jouxte la voie se compose de quelques éléments épars, tels que le mur MR1 situé au nord, un lambeau de sol en *opus signinum* à semis régulier de grosses tesselles noires (SL5 à 44 m) et un autre lambeau de sol en béton de tuileau (SL6 à 44 m). Mais l'essentiel se présente sous la forme d'un plan assez atypique : grand bloc quadrangulaire doté de multiples subdivisions internes et pièce à galerie à l'est, dépendant éventuellement d'une autre habitation.

Au sein de cet ensemble, on a pu reconnaître, d'ouest en est :

- deux petites pièces accolées. L'une, dont le sol n'a pas été reconnu, livre passage à un petit égout (CN9) qui évacue peut-être les eaux issues du bassin voisin, caractérisé par un sol de béton de tuileau (SL1 à 43,45 m) et par des murs revêtus de béton hydraulique ;
- un espace, d'une centaine de m<sup>2</sup>, subdivisé en 3 ou 4 parties dont deux recouvertes de sols en béton de tuileau (SL2 à 44,31 m et SL3 à 44,06 m) ;
- au-delà du mur MR12, un autre sol, partiellement détruit, est constitué de mortier désagrégé (SL4 à 44,28 m). L'espace ménagé entre ce sol et les murs MR12 et MR17 pourrait, éventuellement, marquer une galerie dont les deux colonnes trouvées couchées à proximité (en A sur le plan des vestiges) pourraient constituer une

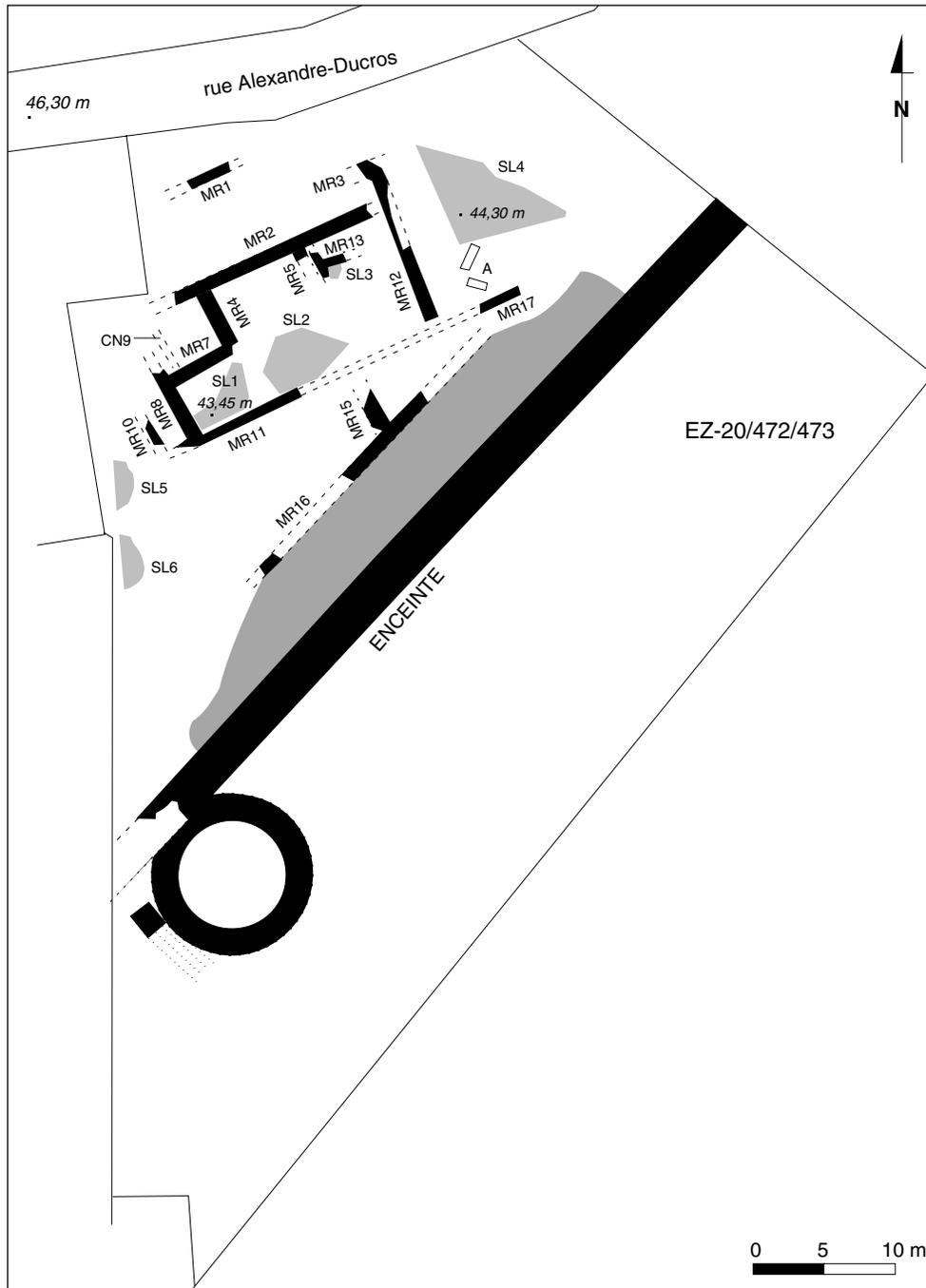


Fig. 178. Plan des vestiges reconnus à la clinique Saint-Joseph (M. Monteil *del.*, d'après des relevés de P.-Y. Genty).

partie des supports. Cette restitution irait dans le sens d'un portique dépourvu de sol construit et limitant un espace par contre équipé d'un sol construit, au centre duquel on peut peut-être supposer l'existence d'un *impluvium* (*atrium* ?). Il est possible, mais pas démontré, que cette unité dépende d'une habitation distincte de celle plus occidentale.

Sous l'habitat, aucune couche antérieure au milieu du Ier s. ap. J.-C. n'a été observée. Sa construction, forcément postérieure à cette date,

peut, de plus, être mise en relation avec la phase 3 de l'évolution de la voirie limitrophe, qui correspond à une série de puissantes recharges, dont la première est à la même altitude que les sols de la maison. Enfin, sur le sol SL4, un remblai contenant du mobilier lié à l'occupation du bâti, est daté du dernier tiers du Ier s. ap. J.-C. Il semble donc que cet habitat ait été installé dans les années 60-70 ap. J.-C. Le creusement d'un fossé le long de la voie dans les années 70-80 ap. J.-C., lié à des problèmes de ruissellement sur la chaussée désormais plus

haute que les sols de l'habitat, va également bien dans ce sens.

Seul un remblai-dépotoir, situé au-dessus du sol SL2, permet d'évoquer l'abandon du site. Il était daté par les auteurs de 150/250 ap. J.-C. mais peut désormais, grâce à une meilleure connaissance des céramiques de cette période, être plus précisément attribué aux années 150-220 ap. J.-C. (Raynaud dir. 1990 : 145). Cependant, l'abandon est sans doute déjà amorcé dès la première moitié ou le milieu du IIe s., si l'on tient compte du comblement vers cette date du fossé qui longe la voie, et du fait que le remblai d'abandon est précédé de traces de dégradations notables (couche de décombres reconnue sous le dépotoir). Durant les derniers temps de vie de cette maison, quelques indices semblent aller dans le sens d'une activité artisanale de travail de l'os (nombreux déchets de tabletterie).

#### *Aménagements de la topographie*

L'installation de l'habitat est précédée d'un remblaiement de 0,50 m d'épaisseur, qui s'explique uniquement par la nécessité de rattraper le niveau de la voie riveraine.

#### *Insertion dans la trame urbaine*

Le secteur environnant est faiblement structuré, mais on y note quelques traces des systèmes orange et bleu B5 (Benoit 1981 : plan hors-texte, 75).

Les auteurs de l'article ont largement abordé le problème des directions d'urbanisme présentes sur le site en fournissant les orientations les plus fiables. La vérification de ces dernières nous a conduit à relever plusieurs erreurs, non pas tant du point de vue de la précision que de celui des directions auxquelles les chiffres sont rapportés. Ainsi, le mur MR16, mur de limite de la voie parallèle à la courtine, est orienté à N.L.-47,5 gr. E. (et non 47,5 gr. O.). Les murs MR7 et MR8 sont établis à N.L.-30,5 gr. O. (et non 30,5 gr. E) et, enfin, le mur MR2 est à N.L.-27 gr. O. (et non à 26,5 gr. E). Une fois convertis en degrés, ces axes sont donc orientés à N.L.-42°45' E. pour le mur MR16 ; à N.L.-27°25' O. pour les murs MR7 et MR8 ; à N.L.-24°20' O. pour le mur MR2. Compte tenu, comme le soulignent les auteurs, de l'imprécision des relevés, l'habitat de la clinique Saint-Joseph suit donc une orientation comprise entre 24 et 28° O. Toutes ces données chiffrées doivent être, compte tenu du type de relevé réalisé à l'époque (théodolite et métrage manuel), assorties d'une imprécision de  $\pm 2^\circ$ .

#### **[89] Rue Porte-de-France**

En avril 1994, à l'occasion de travaux de pose de réseaux dans l'axe de la rue Porte-de-France (projet des «200 rues»), M. Célié (AFAN, chargé de la ville de Nîmes) a pu réaliser quelques observations, au carrefour avec la rue Hôtel-Dieu (fig. 179). Sur la berme est de la tranchée uniquement (la berme ouest étant occupée par des remblais récents), une succession de niveaux de circulation empierrés a pu être mise en évidence sur une longueur de 12 m. Ces strates sont présentes entre 44,10 m et 43,60 m NGF en fond de tranchée, pour un niveau actuel de la rue à 44,80 m. L'orientation nord-sud de cet axe antique semble conforme à celle de l'actuelle rue Porte-de-France.

#### **[90] S.C.I. Porte-de-France**

Angle des rues Porte-de-France et Hôtel-Dieu et de la place de l'Oratoire.

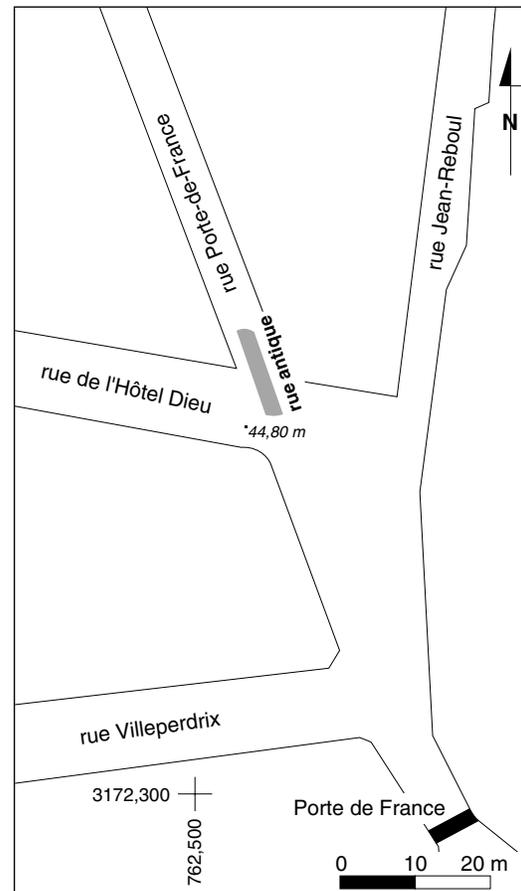


Fig. 179. Localisation du tronçon de rue antique observé rue Porte-de-France (M. Célié/M. Monteil del.).

Parcelles EX-62, 63, 1257 et 1258 (cadastre révisé pour 1981).  
Site n° 30.189.66. Coordonnées Lambert III : X = 762,445 ; Y = 3172,390.

Altitude actuelle : 45,60 m.

Sauvetage urgent conduit en deux temps par P. Garmy et J. Pey (Musée archéologique) en 1984, sur les parcelles EX-63, 1257 et 1258, puis en 1985 par D. Darde et J. Pey (Musée archéologique) sur la parcelle EX-62.

Bibliographie : Garmy, Pey 1984 (DFS) ; Pey *et al.* 1985 (DFS) ; Darde *et al.* 1990b : 105-106 (catalogue Nîmes) ; Nickels 1987-1988 : 236 (*Gallia*) ; CAG 260.

#### *Analyse des vestiges*

Le terrain qui a accueilli la résidence «Porte-de-France» couvre un peu plus de 3500 m<sup>2</sup> et est situé en plaine à 110 m environ au nord-nord-ouest d'un accès de l'enceinte augustéenne, la Porte-de-France.

Le sous-sol des parcelles s'est avéré considérablement détruit par des plots de béton, par la présence de plusieurs grosses citernes de fuel et par deux fosses communes datables de la fin du Moyen Âge ou du début des temps modernes. En définitive, seuls deux secteurs d'environ 150 m<sup>2</sup> (1984) et 55 m<sup>2</sup> (1985) ont livré quelques éléments en place, sur à peine 5,5 % de la surface bâtie dans le cadre du projet d'aménagement (fig. 180).

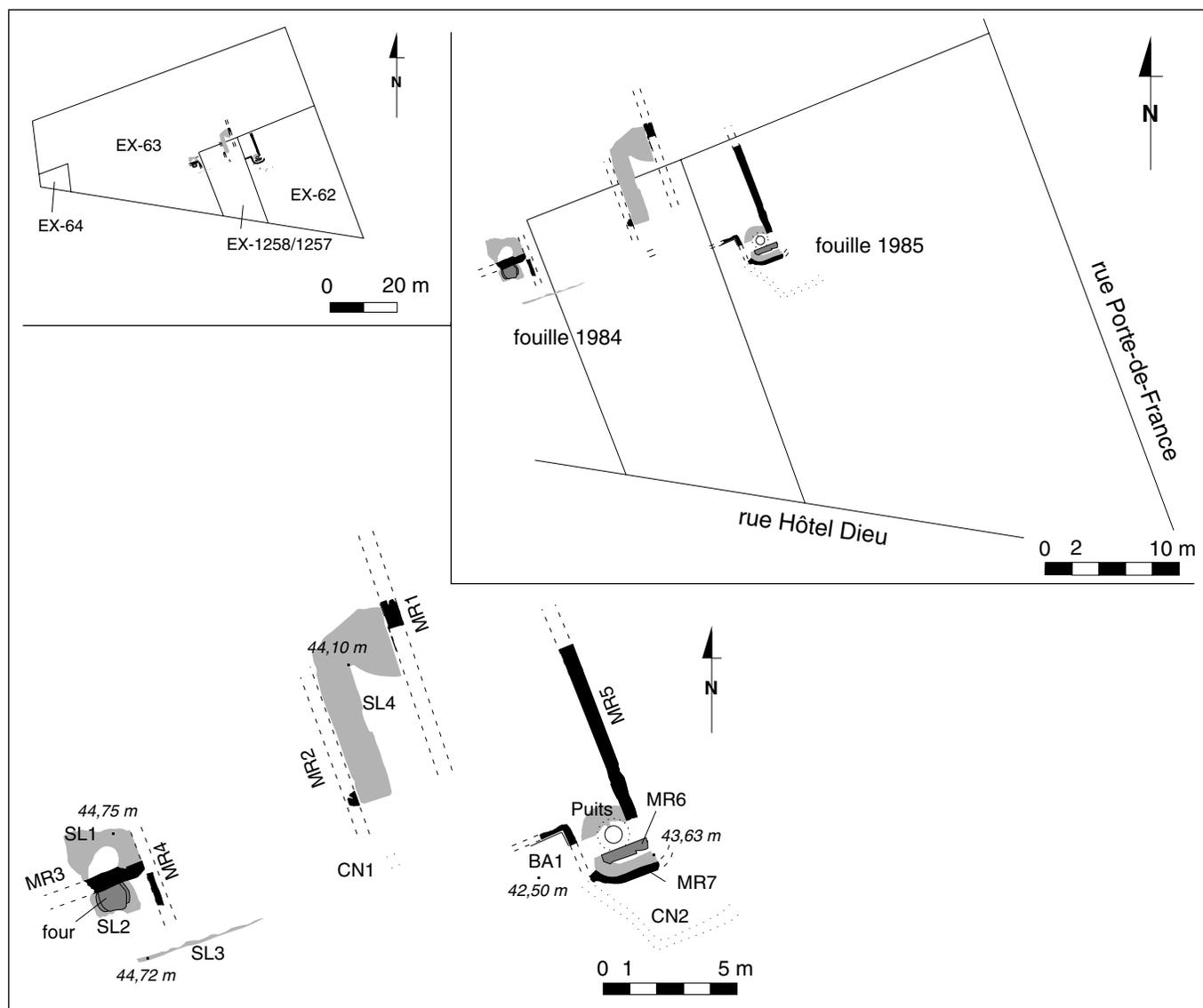


Fig. 180. Plans à échelles différentes des vestiges de la S.C.I. Porte-de-France (M. Monteil *del.*, d'après des relevés de J. Pey).

Les indices les plus utiles à la compréhension générale des maigres vestiges reconnus sont matérialisés par les murs MR1 et MR2 : très épierrés et orientés nord-nord-ouest/sud-sud-est, ils limitent un sol en mosaïque blanche (44,10 m NGF), large de 3,10 m (SL4) (fig. 181). La fouille a montré que le contact entre les murs et l'*opus tessellatum* était assuré par un alignement de plaquettes de calcaire et que le radier du pavement reposait sur le sistre (43,77 m). L'ensemble, conservé sur une longueur de 7 m paraît bien s'apparenter à une galerie.

A l'ouest de cette dernière, les fouilleurs ont relevé deux murs perpendiculaires et très détruits : MR3, reconnu sur 2,20 m et large d'environ 0,45 m et MR4, observé sur 3 m. L'angle nord, conservé sur moins de 2 m<sup>2</sup>, est occupé par un sol (SL1) en *opus signinum* (44,75 m), bâti sur un radier de pierres calcaires dressées de chant et reposant sur le sistre (env. 44,50 m) (fig. 182). L'épaisseur globale de ce pavement est d'environ 0,20 m et il apparaît indiscutablement lié aux murs MR3 et MR4. Cette précision est importante, puisque l'angle

sud conserve également les traces d'un radier et d'un sol (SL2) en tout point comparables à ceux du *signinum* voisin, mais qui n'en constituent pas le prolongement. Sur ce dernier, un four domestique plus tardif est marqué par une couronne d'argile rubéfiée cernant une fine couche de charbon et de cendres (diamètre moyen ext. = 1,25 m ; diam. moy. int. = 0,90 m). Vers le sud, une plaque de calcaire et quelques fragments de grès semblent indiquer la présence des piédroits de l'ouverture de ce four. Enfin, un autre *opus signinum* (44,77 m) a pu être relevé sur 5 m de long à l'aplomb de la berme sud (SL3) et une portion de petit égout (larg. 0,27 m, haut. : 0,28 m, cote fond : 44,15 m), à fond en tuiles et couverture en dalles calcaires (CN1), dans l'angle formé par les bermes sud et ouest.

A l'est de la galerie, la fouille de 1985 a porté sur environ 55 m<sup>2</sup> et a permis de dégager un puits antique, des murs, un petit égout et une portion de bassin (fig. 183). Pour l'ensemble de ce petit secteur, le sistre a été atteint à une moyenne de 43 m NGF.

Le premier mur (MR5), reconnu sur 7,10 m de long, large de 0,50 m



Fig. 181. Vue partielle de la mosaïque blanche SL4, sol d'une probable galerie (Cliché J. Pey).

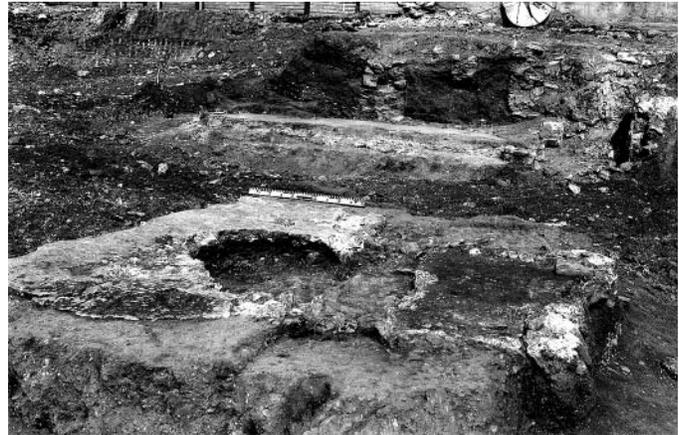


Fig. 182. Les sols SL1 et SL2 vus de l'est (Cliché J. Pey).

et d'orientation nord-nord-ouest/sud-sud-est, paraît le plus ancien, plus ancien en tout cas que le puits dont le béton de tuileau périphérique vient prendre appui contre son parement. Il est construit en moellons irréguliers liés à la terre. Deux sondages, établis contre son parement ouest, ont révélé un seul et même remblai dont le mobilier, assez abondant, est à rattacher au courant du Ier s. av. J.-C. Il est très probable d'après les photos, que ce remblai soit en fait le paléosol brun calcaire qui recouvre d'ordinaire le sistre. Ce dernier peut être restitué sur une épaisseur d'environ 0,40 m. La présence de mobilier traduit sans doute une mise en culture du terrain qui est peut-être plus ancienne, si l'on tient compte de la présence, dans le mobilier erratique, de deux fragments érodés de céramique grise monochrome (fin VIe/courant Ve s. av. J.-C.).

Dans un second temps — mais peut-être au cours du même chantier de construction — un puits (diam. : 0,63 m), dont la profondeur a pu être évaluée à 16 m, a été creusé à proximité du mur MR1. Le sommet de son cuvelage, composé de petits moellons régulièrement assisés, était englobé, dès l'origine, dans un épais massif circulaire en béton de tuileau (43,63 m), fondé sur des moellons liés au mortier. Ce dernier était limité, sans doute sur toute sa périphérie, par un mur rectiligne, puis curviligne, lié au mortier, dont une petite portion (MR7) a été relevée. Ce dispositif (diam. int. : env. 2,70 m) peut s'apparenter à un espace de circulation périphérique (larg. : env. 0,95 m) ou à un besoin technique particulier (artisanat ?, fonction de réception des eaux de pluie ?). Un autre tronçon de mur (MR6), installé plus tard entre MR7 et le parement du puits témoigne d'une restructuration ponctuelle de ce petit espace.

Immédiatement à l'ouest du puits, l'angle d'un bassin (BA1) revêtu d'enduit hydraulique a pu être mis en évidence. Son cuvelage est conservé sur 1,30 x 0,65 m pour 0,86 m de hauteur et son fond est coté à 42,50 m. Sa relation étroite avec le puits paraît très probable du fait de la proximité et du nivellement comparable du sommet restitué du bassin et du massif de béton hydraulique entourant le puits. Enfin, au sud, un petit égout (CN2 : larg. 0,15 m, haut. : 0,23 m) suit plusieurs coudes et tend à se diriger vers l'est, dans la direction de l'actuelle rue Porte-de-France. Son fond est coté à 42,76/42,79 m, ce qui montre qu'il n'était probablement pas destiné à l'évacuation du bassin voisin. Il devait cependant participer du système puits/bassin, mais la restitution globale du dispositif hydraulique ainsi défini reste

difficile à réaliser, les relations directes entre ces trois éléments ayant été rompues par deux murs et une fosse d'époque contemporaine.

La datation de tous ces éléments s'avère délicate, faute de lots de mobilier suffisamment abondants et caractéristiques. Les auteurs ont proposé de dater les vestiges relevés en 1984 de la fin du Ier s. ap. J.-C. Quant au mobilier associé à ceux de 1985, il appartenait à la fin du Ier s. ap. J.-C. et au IIe s. ap. J.-C. Une analyse récente du matériel céramique conservé dans les réserves du Musée archéologique permet d'affiner ces données. Il apparaît ainsi que le mobilier de la fouille de 1984 n'est associé qu'à des niveaux caractéristiques de l'abandon du site. Dans ces ensembles, le plus souvent peu homogènes, les éléments les plus anciens, qui peuvent marquer, sinon la construction, du moins une partie de l'occupation de la maison, sont plutôt caractéristiques de la seconde moitié du Ier s. ap. J.-C. Ces informations sont confirmées par celles issues de l'intervention de 1985 qui n'a livré, à l'exception du matériel recueilli dans le paléosol, que des couches remaniées, souvent polluées par des éléments d'époque médiévale ou moderne. En l'absence de mobilier caractéristique de l'époque augustéenne ou de la première partie du Ier s. ap. J.-C., ces lambeaux de maison(s) paraissent donc dater du courant de la seconde moitié du Ier s. ap. J.-C.

Plus délicate encore est la restitution d'un plan plus global. Faute de vestiges bien conservés, on se contentera de remarquer que les sols en *opus signinum* reconnus à l'ouest définissent des pièces qui pourraient appartenir à une maison, ou du moins à une unité, bien distincte de celle à laquelle appartient la galerie. Le dénivelé entre les deux ensembles est en effet de l'ordre de 0,65 m. Le four domestique doit, quant à lui, appartenir à une phase ultérieure, durant laquelle son installation viendrait condamner une des pièces d'habitat. Vers l'est, la nature des vestiges (puits, bassin, égout) va dans le sens de la restitution d'un espace ouvert, peut-être un jardin si l'on en juge par la découverte d'un pot horticole, que limite vraisemblablement la galerie relevée au centre de la fouille. Mais le dénivelé entre ces deux espaces serait également assez important, de l'ordre de 0,50 m.

Ces dénivelés successifs respectent apparemment des paliers qui semblent affecter d'abord le sol naturel. D'ouest en est, le sistre est en effet coté à 44,50 m aux abords du four, à 43,70 m sous la galerie mosaïquée et à 43 m à proximité du puits. Ces quelques cotes, prises sur une distance totale d'une vingtaine de mètres, définissent une

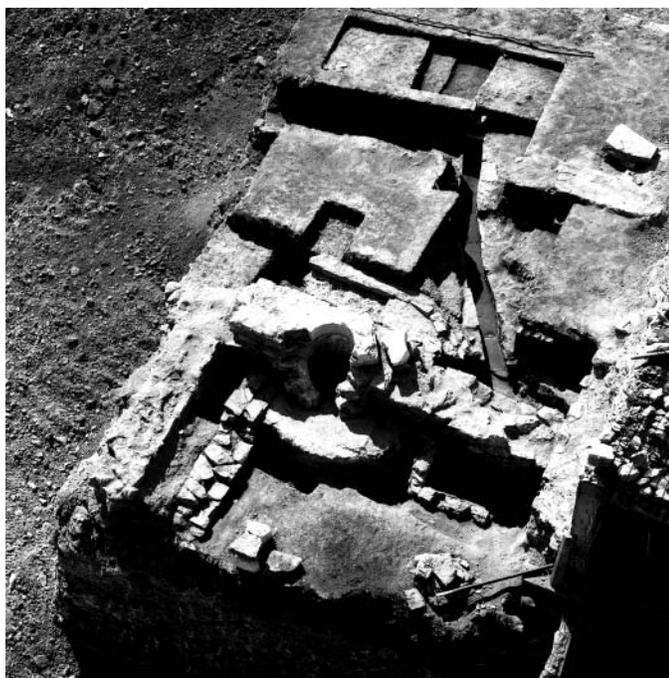


Fig. 183. Le puits et ses abords (bassin, petits égouts secondaires et murs) vus du nord (Cliché J. Pey).

pente générale bien trop forte pour le secteur considéré. On rappellera en effet que le site s'inscrit sur un terrain quasiment plat, tout au plus marqué par une légère pente générale nord-ouest/sud-est inférieure à 2%. On supposera donc qu'elles traduisent un profil topographique en terrasses, dont l'origine est soit artificielle, soit naturelle. L'absence d'observations plus précises (présence ou non du paléosol, limites de terrasses sûrement reconnues, etc ...) nous contraint malheureusement à en rester sur ce simple constat.

L'ensemble des vestiges de la galerie et ceux situés à l'ouest sont recouverts par une couche d'abandon limoneuse et hétérogène, incluant de nombreux fragments de mortier, de tuiles, de moellons et d'enduits peints. Cette couche atteint localement 0,70 m d'épaisseur et est surmontée de remblais récents qui constituent le support du sol actuel (45,60 m). Elle comble l'ensemble des tranchées d'épierrement mais également une fosse (0,90 x 1,10 m) postérieure au sol en *opus signinum* (SL1) lié aux murs MR3 et MR4. Par contre, toutes les couches fouillées au-dessus ou au contact des vestiges situés à l'est sont remaniées et contiennent du mobilier médiéval et moderne.

De l'ensemble du matériel recueilli, on peut cependant extraire les céramiques antiques les plus récentes et proposer ainsi une date probable pour l'abandon définitif : claire A, claire B (dont 1 bord de Desbat 15, 2 bords de Desbat 8, 1 bord de Desbat 79 ou 80), céramique africaine de cuisine (dont formes Hayes 23A, 23B, 196, 197), etc. ; tous éléments qui marquent l'extrême fin du IIe s. ap. J.-C. et plutôt la première moitié du IIIe s. ap. J.-C. Sur la masse totale de tessons recueillis, seul un fragment de céramique commune à pisolithes (1 bord de forme C2) pourraient marquer soit une continuité de l'occupation, soit une fréquentation épisodique du site entre la seconde moitié du IVe s. et la première partie du Ve s. Les autres éléments relèvent du bas Moyen-Age ou des périodes plus récentes.

### Aménagements de la topographie

Les dénivelés successifs qui affectent le sol naturel, malheureusement non définis mais signalés par l'étude des cotes prises en cours de fouilles, traduisent une topographie particulière, difficile à expliquer.

### Insertion dans la trame urbaine

Ces parcelles se situent dans un secteur faiblement structuré, inclus dans une patte d'oie — rue Porte-de-France, rue Hôtel-Dieu et rue Jean-Reboul — convergeant vers la Porte-de-France (Benoit 1981 : plan hors texte). Dans le texte de leur rapport, les fouilleurs notent que les alignements observés suivent plus ou moins l'actuelle rue Porte-de-France. Le report des vestiges sur fond cadastral, et leur confrontation avec le nord Lambert, va bien dans ce sens. Les vestiges de 1984 et 1985 ne se distinguent guère que d'environ 1° et, tenant compte de leur faible portée et de leur fort état de destruction, suivent une orientation moyenne comprise entre NL-18° O et NL-20° O. Ces données sont assorties d'une réserve de  $\pm 2^\circ$  compte tenu du mode de relevé (théodolite avec métrage manuel) et des reports manuels sur plans.

### [91] Rue Bigot

En octobre 1960, à l'occasion d'une tranchée creusée le long de la rue Bigot, V. Lassalle (Musée archéologique) a pu observer, entre autres, deux sols en *opus signinum* décorés [Lassalle 1959-1960 (DFS) ; Gallet de Santerre 1962 : 634 (*Gallia*) ; Darde dir. 1990 : 104 (catalogue Nîmes) ; CAG 306]. Cette découverte n'aurait guère d'intérêt topographique si elle n'avait pas fait l'objet d'un relevé précis (au 1/20e) de la part de P. Varène du Bureau d'Architecture Antique de Provence (fig. 184). Sur une largeur de 0,50 à 1 m, on note :

- sur environ 3,60 m de long, un pavement en *opus signinum* décoré d'hexagones réalisés en tesselles noires. Ce dernier est placé à 0,95 m sous le trottoir (44,80 m NGF) ;
- un mur nord-ouest/sud est, large de 0,53 m, ayant conservé les traces d'un enduit peint de couleur rouge ;
- sur 1 m de long, un second *opus signinum* à décor d'hexagones incluant des carrés (44,72 m).

Sols et mur étaient recouverts par une couche d'abandon épaisse

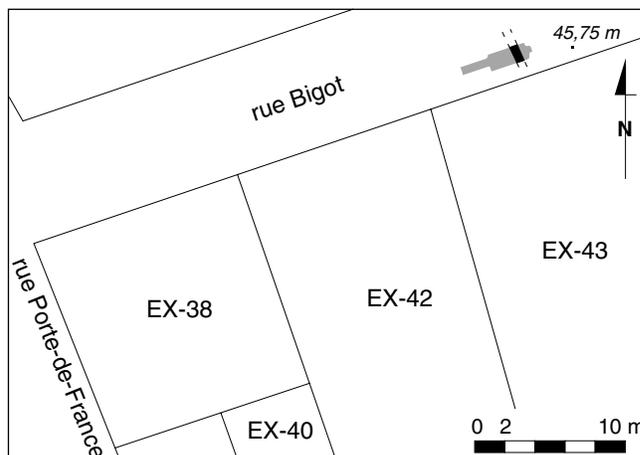


Fig. 184. Plans des sols et du mur observés par V. Lassalle dans la rue Bigot (M. Monteil del., d'après un relevé de P. Varène).

de 0,60 m. Le plan, malgré la faible longueur de mur relevée, montre que ce dernier est en légère oblique (environ 6° vers l'ouest) par rapport à l'axe actuel de la rue Bigot. Avec toutes les réserves nécessaires, on notera donc que les vestiges reconnus sont orientés autour de NL-25° O, dans un secteur où les traces de structures urbaines sont peu présentes (Benoit 1981 : plan hors-texte).

### [92] Les Thermes du Lycée Daudet

Il nous a paru important, dans le cadre de ce catalogue, de remonter aux sources d'informations anciennes qui ont fait dire à plusieurs auteurs, jusqu'à encore récemment, que l'actuel lycée Daudet (parcelle EX-37), entouré par le boulevard Victor-Hugo et les rues Bigot, Porte-de-France et Tédénat, recouvrait les vestiges de thermes probablement publics (fig. 177, pt 92). Ainsi, pour ne citer que deux mentions :

— “ (L'aqueduc) alimentait aussi les thermes publics et les bains aménagés dans certaines riches maisons, du type de ceux que l'on a signalés à l'emplacement du lycée Daudet (...) ” (Fiches, Garmy 1982 : 67) ;

— à propos des thermes de la ville antique “ les témoignages plus récents sont également plus précis. C'est en 1811, au cours de la reconstruction de l'hôpital sur l'emplacement du lycée Alphonse-Daudet, que l'on dégagait les ruines d'un vaste édifice bâti en grosses pierres de Barutel et comportant plusieurs pièces mosaïquées, séparées par des murs de briques. Si l'on en croit Albin Michel, cette découverte aurait été faite tout près d'une rue dénommée au Moyen Age «des vieilles Étuves» et correspondrait aux vestiges de thermes ” (Blétry-Sébé, Veyrac 1991 : 126 ; Fabre *et al.* 1994 : 79-81). Les informations données ci-dessous peuvent être notablement complétées par la notice consacrée à ce même site dans la carte archéologique de Nîmes (CAG 301).

Cette hypothèse apparaît anciennement chez les historiens et archéologues nîmois. C'est ainsi que L. Ménard évoque déjà cette possibilité en 1757. Il note, dans sa onzième dissertation portant sur les Thermes, qu'“ il y avait autrefois hors de la porte Saint-Antoine, une rue qui nous présente par sa dénomination des traces certaines de l'existence de ces thermes. Elle était appelée la rue des Vieilles-Etuves. Outre cela, on avait trouvé dans le jardin d'un particulier, placé sur la même rue, des débris de bâtiments romains, d'aqueducs et de voûtes, qui se rapportaient à des thermes ”. L. Ménard ajoute deux «preuves» à son argumentation. Dans la première, il cite G. Guiran, déjà persuadé en 1657 de l'existence de thermes à cet emplacement, qui avait eu connaissance d'anciens documents évoquant une maison des bains chauds ou des étuves, voisine du jardin, dont une reconnaissance féodale datée de 1313. L'autre preuve est liée à la découverte en 1742, dans la cave d'un certain Alison située près de la porte de la Madeleine, d'une inscription avec des lettres de 15 cm de hauteur «M.AGRIPPA.L.F.C///». Estimant que ce document épigraphique ne pouvait être trop éloigné de son lieu d'origine, L. Ménard l'applique à cet édifice qu'il restitue entre la Porte Saint-Antoine et la Porte de la Madeleine, soit entre les deux rues actuelles de l'écusson médiéval qui portent le même nom (Ménard 1758 : 153-154). Ces thermes sont représentés, sous la forme d'un monument de taille quelque peu exagérée, dès 1804, sur un plan de Nîmes antique dressé par C.-L. Clérisseau (fig. 185).

En 1811, les travaux de reconstruction de l'hôpital général (actuel lycée Daudet), entraînent la mise au jour de vestiges qui viennent apparemment étayer la proposition de L. Ménard. J.-M. Grangent, C.

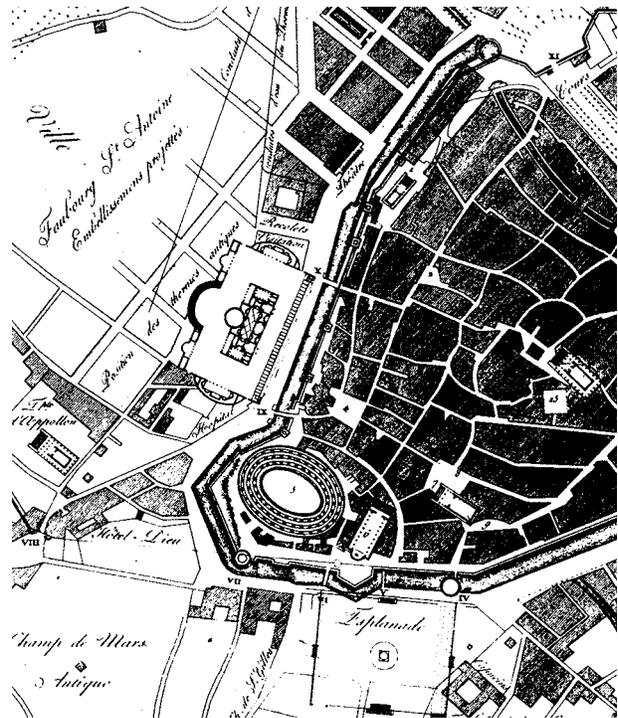


Fig. 185. Les «thermes» du lycée Daudet tels qu'ils sont représentés sur un *Plan de la ville antique de Nîmes* (Clérisseau 1804 ; Naudin 1983).

Durand et S. Durant rapportent ainsi la découverte des vestiges de quatre pièces pavées de mosaïques : “ nous avons retrouvé le corridor entier et les trois pièces à droite du corridor sur toute leur largeur ; mais la rupture faite dans le sens de leur longueur nous a empêché d'en reconnaître les dimensions exactes. La grande salle avait 5 m. 30 de largeur ; la chambre à droite 5 m. 10, et celle à gauche 3 m. 60 seulement ”.

La première, qualifiée de grande salle, comportait un sol “ de marbre blanc dans le milieu, avec un grand cadre à enroulement ou tresses de marbre blanc, noir, rouge, jaune et vert. Ce cadre était renfermé lui-même dans un grand champ ou bande, de 0 m. 35 de largeur, formée de petits cubes de marbre noir. Cet encadrement général arrivait jusqu'au pied des murs d'enceinte de la salle (...) ”. A droite de ce premier espace, une «chambre» était pourvue d'un pavement “ formé par des blocs de marbre semblables aux précédents, mais placés indistinctement et sans aucune symétrie ni dessin. Les petits cubes de marbre de toutes couleurs avaient été placés par l'ouvrier suivant qu'ils se présentaient sous sa main. On y remarquait seulement, à environ 0,40 m de distance les uns des autres, de petits morceaux de marbres antiques les plus rares, ayant toutes sortes de formes irrégulières. Cette bigarrure n'offrait rien d'agréable ; ce pavé était enfermé, comme le précédent, dans un large cadre de petits blocs de marbre noir ”. Il s'agit probablement là d'une mosaïque à *crustae*. A gauche de la grande salle, une seconde «chambre» était “ à compartiments égaux et formé par de petits cubes de marbre blanc, noir, jaune et vert seulement. Le champ de la mosaïque avait été partagé en damiers, de 0 m. 30 de côté, encadrés de bandes jaunes et vertes séparées par des cubes blancs. Des carrés noirs marquaient le croisement de ces bandes. L'intérieur des damiers était, sur fond

blanc, partagé en trois carrés contenus l'un dans l'autre. Le plus grand était noir ; le plus petit, blanc bordé de noir ; le carré intermédiaire, mi-jaune et vert. Une croisette noire était au milieu de ces carrés ». Le vestibule ou corridor, une galerie distribuant les pièces précédentes, « était pavé de cubes de marbre blanc semés, de distance en distance, de cubes de marbre noir ».

Les tesselles de ces divers pavements reposaient, aux dires des chroniqueurs de l'époque, sur un radier composé d'une fine couche de béton dans laquelle elles étaient enchâssées, d'une seconde couche de mortier de 5 à 6 cm d'épaisseur et, enfin, d'un béton épais de 0,40 à 0,50 m. Ils notent également que les gros murs extérieurs de ces espaces étaient construits en pierre de barutel, comme l'amphithéâtre, et que les murs de séparation intérieurs étaient en « briques, revêtus de ciment fin et peints à la fresque ». Enfin, il est signalé que ces mosaïques ont été déposées pour être placées dans la Maison Carrée, ce qui n'eut pas lieu. Quelques fragments furent également placés autour du maître-autel de la chapelle de l'hôpital. Mais, E. Espérandieu note, qu'en 1935, ils étaient tous perdus et qu'il n'en restait plus qu'un dessin (Grangent *et al.* 1819 : 119 ; Durant *et al.* 1853 : 78 ; Espérandieu 1935 : 30-37).

D'autres mentions de découvertes de mosaïques au même emplacement ont pu être signalées sans pouvoir être rapportées de manière significative à des thermes (CAG 301). Plus tard, A. Michel reprend ces informations et note qu'elles sont venues confirmer l'opinion des auteurs qui ont dit que les thermes romains étaient situés sur cet emplacement (Michel 1877a : 25). Encore quelques décennies plus tard, H. Bazin réitère mais interprète cette fois les vestiges comme ceux d'une « belle maison » (Bazin 1891 : 111).

Malgré une grande convergence d'opinions, il faut bien reconnaître que les éléments tangibles permettant de restituer des thermes sous l'actuel lycée Daudet restent peu nombreux. En effet, si on exclut l'étymologie de la rue, qui relève davantage de probables étuves médiévales — le terme même d'étuves, au sens d'établissement de bains, ne semble apparaître qu'au XIIe s. dans Chrétien de Troyes (*Dictionnaire de l'ancien Français*, Le Moyen-Âge, Larousse, 1979-1992) —, il ne reste que les mentions successives de vestiges qui, comme le note à juste titre H. Bazin, peuvent très bien appartenir à une maison, voire plutôt, compte tenu de la puissance des constructions, à un autre type d'édifice public.

### [93] Pitié/Traucat

Au n° 5, rue de la Pitié, à l'angle de cette rue et de la rue Traucat.

Parcelle EX-90 (cadastre révisé pour 1981).

Site n° 30.189.29. Coordonnées Lambert III : X = 762,380 ; Y = 3172,510.

Altitude actuelle = 47,65 m.

Sauvetage urgent dirigé par M. Monteil (ADAL) du 8/01 au 12/01/1988.

Bibliographie : Monteil 1988 (DFS) ; Darde dir. 1990 : 105 (catalogue Nîmes) ; Massy 1992 : 118 (*Gallia*) ; CAG 252.

#### *Analyse des vestiges*

La parcelle se situe à 390 m au sud du forum, à 300 m à l'ouest de l'amphithéâtre, et à 260 m au nord-nord-ouest de la Porte-de-France.

Cette intervention a été réalisée alors que plus des deux tiers de la parcelle avaient déjà été détruits par des terrassements de masse préalables à la construction d'un immeuble locatif. Les quatre jours

d'intervention négociés pour tenter de sauver quelques informations nous ont uniquement permis de dégager un secteur d'environ 15 m<sup>2</sup>, de réaliser trois petits sondages manuels et de relever la coupe visible sur la berme limitant la zone fouillée au sud (fig. 186).

Le sistre a été reconnu à une altitude moyenne de 45,65 m NGF. Il est recouvert par un paléosol brun calcaire (us 19), très faiblement anthropisé en surface, qui affleure à 46 m.

La première occupation bâtie n'a été appréhendée qu'en coupe au travers d'un mur (MR11), de direction nord-sud, dont le tracé a été exactement repris par une cloison postérieure (MR5). Ce mur, large de 0,50 m et partiellement conservé en élévation, est construit en moellons calcaires irréguliers liés à la terre. Il est en relation avec un sol de terre battue (46,37 m), reconnu de part et d'autre de son axe, et reposant sur le sommet d'un remblai contemporain, d'une épaisseur maximale de 0,35 m (us 17). Un deuxième état de sol (us 16), reconnu uniquement côté ouest, succède au premier sans doute assez rapidement. Il se compose de petits éclats de calcaire pris dans du mortier maigre et n'est épais que de 5 cm (46,42 m).

La fouille, en sondage ponctuel, du remblai marquant l'installation du mur et du premier sol a livré, outre 2 tessons d'amphore italique et quelques fragments d'amphores Dressel 7/11 et massaliète, des fragments de céramique à pâte claire engobée (productions régionales d'époque augustéenne), de la céramique sableuse réductrice, 1 panse de campanienne A, 1 bord de dérivée de campanienne C de forme Lamb C7, 2 fragments de sigillée du sud de la Gaule et 1 bord de sigillée italique ou du sud de la Gaule de forme Goudineau 15. Les éléments les plus anciens de ce petit lot de mobilier peuvent se rapporter à d'éventuels amendements à caractère agricole du terrain, dans le courant des IIe/Ier s. av. J.-C.. Bien qu'il convienne de rester prudent, il semble possible de rattacher les éléments les plus récents à la construction de l'habitat, qu'il faudrait donc placer aux alentours du changement d'ère, en tout cas postérieurement aux années 20/10 av. J.-C..

La deuxième phase d'occupation a été mieux appréhendée, tout au moins en plan (fig. 186, 187). Les vestiges observés n'ont cependant pu être distingués chronologiquement, faute de temps, et le plan proposé n'est donc que le reflet du dernier état de cette portion de maison. Il est cependant probable, du moins au vu de la coupe, que tous les éléments qui la constituent ont été bâtis dans le même temps. Seul le bassin, qui a nécessité un creusement préalable ayant détruit une partie des horizons inférieurs, est peut-être un ajout un peu postérieur. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle phase de construction, mal raccordée à l'état antérieur, est marquée, vers l'est, par un petit égout (CN4) qui longe un bassin rectangulaire (1,10 x 1,58 m) (BA3) (fig. 188). Le muret MR5, exacte reprise du mur MR11, est constitué de pierres calcaires peu équarries et liées à la terre, reposant sur un solin de mortier. Large de 0,28 m, ce muret, qui devait supporter une élévation de terre, est revêtu à l'est de mortier hydraulique et, à l'ouest, d'un enduit de mortier blanc. Il limite un espace, fermé à l'ouest par un mur épierré (MR12), marqué par un remblai (us 13) que ses caractéristiques assimilent à un très probable niveau de préparation à un sol construit (SL13), détruit par la suite. Large de 1,50 m, cet espace a pu jouer le rôle de galerie ou de couloir. Enfin, la partie ouest des vestiges dégagés est occupée par une pièce bordée par un mur totalement épierré (MR12) et une cloison en briques d'adobes recouverte d'enduits peints (MR6), observée sur 4,50 m de long. Son sol est en *opus signinum* blanc (46,65 m).

Le peu de mobilier recueilli interdit toute datation précise pour cette phase de construction. Seule l'us 15, nivellement préalable à la

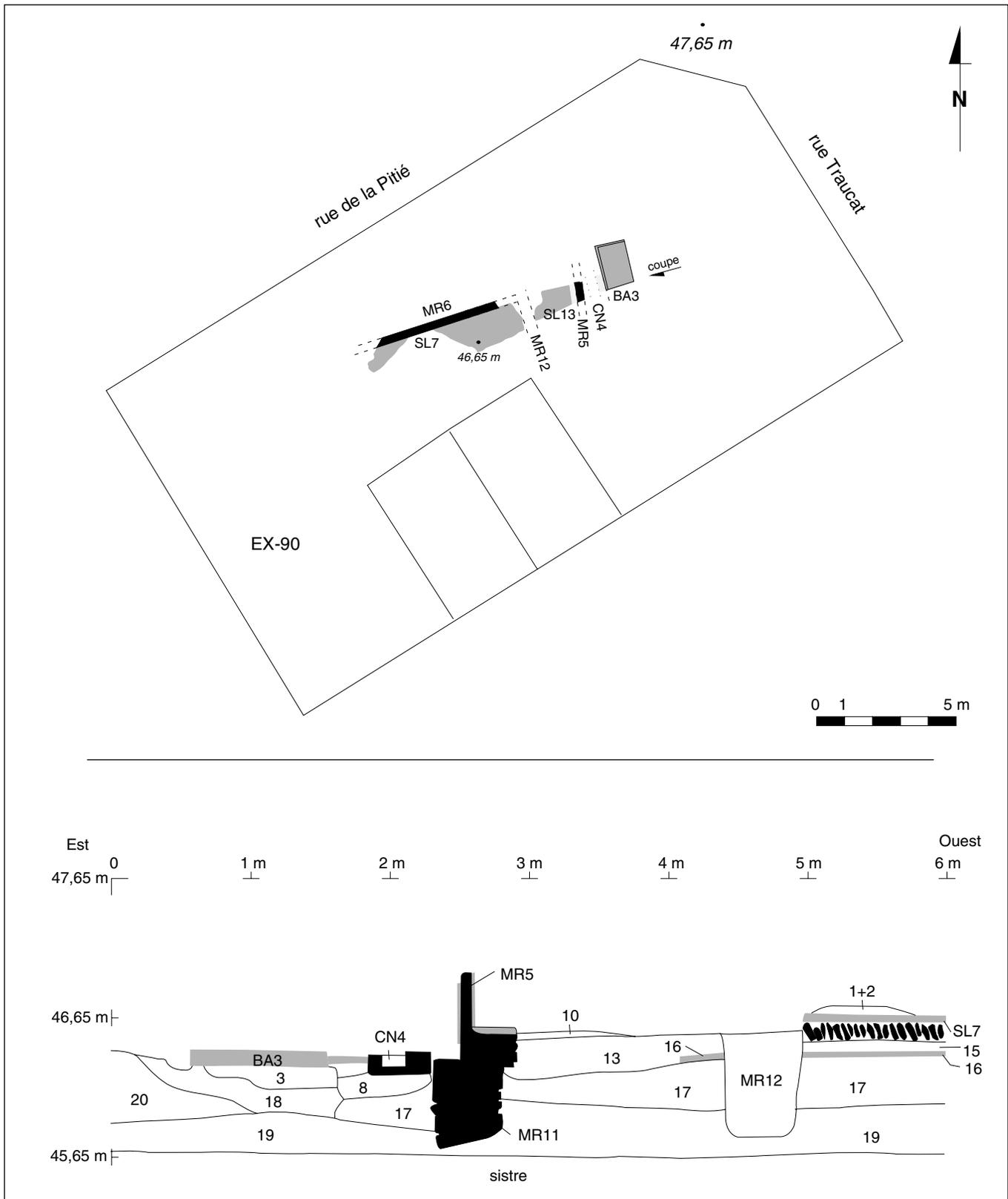


Fig. 186. Plan et coupe liés à l'opération menée à l'angle des rues de la Pitié et Traucat (M. Monteil del.).



Fig. 187. Vue générale de la fouille Pitié/Traucat prise de l'est (Cliché M. Monteil).

pose du sol SL7, a livré plusieurs fragments d'amphore de Bétique de forme Dressel 20 ainsi que des céramiques communes dont 1 bord de Sabl-or A4 et des fragments à cuisson fumigée. Ces quelques indices nous placent plutôt dans le courant du Ier s. ap. J.-C.

Enfin, l'évolution postérieure du site ainsi que son abandon restent difficiles à appréhender, faute d'avoir fouillé les éléments s'y rapportant. Le peu de mobilier recueilli au moment du nettoyage de surface se rapporte surtout à la seconde moitié du IIe s. ap. J.-C. (1 urne Sabl-or A7, fragments de Claire B de formes Desbat 8 ou 12 et 66, 1 bord de sigillée de forme Drag. 37). Il ne semble pourtant pas marquer l'abandon définitif de la maison, mais plutôt une des phases de son évolution : en effet, le comblement de la tranchée d'épierrement du mur MR12 a livré, entre autres, 1 bord de céramique commune à pisolithes de forme B5, ainsi qu'un fragment de lampe en Claire D. Ces éléments permettent de proposer un abandon très probable des lieux, associé à une récupération des matériaux de construction, dans le courant du dernier quart du IVe s. ou du Ve s. ap. J.-C.

#### *Aménagements de la topographie*

La mise en place du bâti initial dans ce secteur est précédée par un remblaiement général, au moins sur la partie fouillée, d'une épaisseur d'environ 0,35 m. La deuxième phase de construction, par contre, se superpose à la précédente sans réel exhaussement. L'ensemble de la stratigraphie reconnue n'excède pas 0,70 m.



Fig. 188. Le fond du bassin BA3 pris du nord (Cliché M. Monteil).

#### *Insertion dans la trame urbaine*

Cette portion de maison se place à 50 m à l'est d'une très probable rue antique restituable dans l'axe de l'actuelle rue Porte-de-France. Elle s'intègre dans la partie sud, d'un secteur du centre-ouest de la ville, principalement organisée par la structure verte et, de façon moindre, par la structure violette (Benoit 1981 : 77-78, 81-83).

Les difficultés de repositionnement précis des vestiges (pas de plan à échelle suffisante disponible à l'époque) et l'absence de murs maîtres ou observés sur une longueur suffisante se conjuguent pour que l'orientation fournie ci-après reste plus indicative que significative. La cloison MR6, relevée sur 4,50 m, suit une direction moyenne NL-17°30' O.

#### **[94] Bains-Douches**

16, rue Becdelièvre. A l'angle des rues Becdelièvre, Saint-Mathieu et Delon-Soubeyran. Parcelle EX-143 (cadastre révisé pour 1981).

Altitude actuelle : 49 m.

Fouille de sauvetage réalisée du 2 au 10/11/1993 par M. Célié (ADAL, chargé de la ville de Nîmes).

Bibliographie : informations inédites de M. Célié ; Célié, *in* Massy dir. 1993 : 72 (BSR) ; CAG 249.

#### *Analyse des vestiges*

La parcelle est située dans le centre-ouest à 360 m au nord-ouest de la Porte-de-France, à 370 m à l'ouest de l'amphithéâtre et à 340 m au sud-ouest de la Maison Carrée.

Cette intervention a été réalisée en préalable à la construction d'un immeuble d'habitation de soixante-douze logements à l'emplacement des anciens bains-douches municipaux de la ville de Nîmes. Les aménageurs ayant choisi d'établir leur construction sur des files de pieux suffisamment espacées, et sans terrassement profond, l'opération s'est limitée à l'ouverture et à la fouille d'une tranchée est-ouest, implantée approximativement au centre de la parcelle. La zone dégagée (env. 25 m<sup>2</sup>) représente donc un peu moins de 3 % de la surface totale bâtie de la parcelle (895 m<sup>2</sup>). Un petit sondage mécanique ponctuel (2 m<sup>2</sup>) a également pu être mené dans l'angle sud-ouest du terrain.

La fouille a surtout permis de mettre en évidence le dernier état de construction d'une portion d'habitat qui se présente sous la forme de

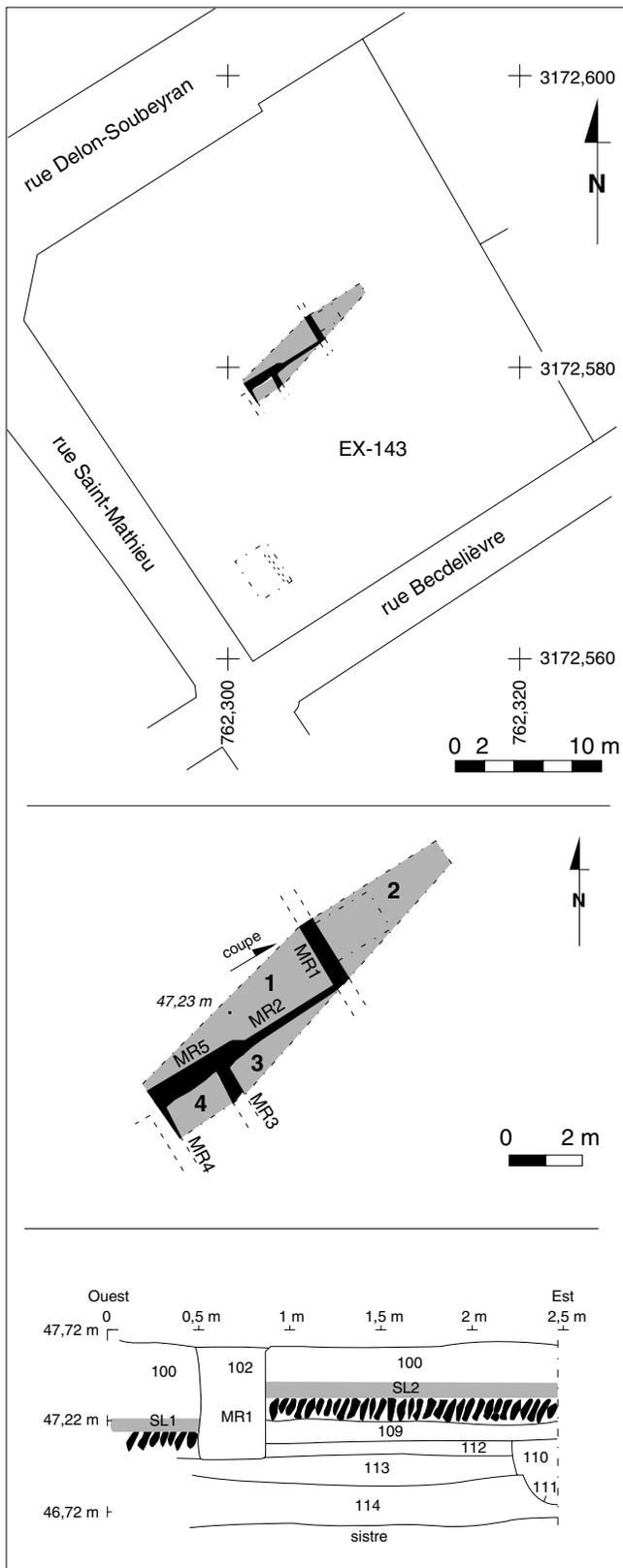


Fig. 189. Plans et coupe liés à l'opération menée aux bains-douches (M. Monteil *del.*, d'après des relevés de M. Célié).

quatre espaces bien individualisés (fig. 189, 190). Une phase d'occupation antérieure, ainsi que le sol naturel, ont cependant pu être reconnus dans deux sondages réalisés dans les pièces 2 et 3.

Le sistre a ainsi pu être coté à une altitude moyenne de 46,67 m. Il est recouvert par un sol brun calcaire dont la surface affleure à 47,04 m. Celui-ci se compose de deux horizons bien distincts. En partie supérieure, sur une épaisseur moyenne d'une quinzaine de cm, il prend l'aspect d'un sédiment limono-sableux très aéré et perturbé par l'action des racines et de la pédo-faune (us 113 et 105). Il inclut de nombreux charbons de bois et escargots, quelques galets, de rares tessons roulés ; son contact avec la partie inférieure est quasi horizontal et nettement marqué. Ces diverses caractéristiques semblent bien l'appartenir à un sol brassé par des labours successifs. La strate sous-jacente présente un aspect général proche, mais le sédiment qui la compose est plus argileux, de structure massive et compacte, et ne présente aucune trace d'anthropisation (us 114). Ce paléosol recouvre le sistre, la transition entre les deux s'effectuant de façon graduelle.

Le peu de mobilier recueilli dans l'us 113, témoin d'une mise en culture initiale, est plutôt caractéristique du courant du Ier s. av. J.-C. (3 panses d'amphore italique, 1 panse de campanienne A tardive, 1 bord de dérivée de campanienne C de forme Lamb. C5, 2 fragments de céramique à pâte claire récente).

Le sondage établi dans l'espace 2 a montré l'existence d'un premier état de bâti au travers de la découverte d'un sol en argile damée posé sur un fin lit de cailloutis (us 112). Ce sol de terre, très anthropisé en surface (poches de cendres et de charbons de bois), est installé au sommet du paléosol, à une altitude de 47,10 m. Vers l'ouest, en bordure de sondage, il recouvre une fosse linéaire (FS 111, comblement = us 110) d'interprétation difficile. Ce sol n'a pu être observé que sur une petite surface et ses relations avec les murs situés aux abords sont difficiles à établir. On peut cependant rattacher à ce premier état, avec plus ou moins de certitude, un petit égout (CN1), observé dans le sondage de l'espace 3, à l'aplomb du mur MR3. Ce dernier, vu sur moins d'un mètre de long, est large de 0,80 m pour un canal de 0,28 m (fond à 47,15 m). De direction approximativement nord-sud, il semble s'écouler vers le sud. Enfin, des cinq murs observés, quatre ont pu exister dès cet état initial. Il s'agit, très probablement du mur MR5, ou du moins du premier état de celui-ci, dont la fondation s'engage nettement sous le sol construit et postérieur de l'espace 1. Sa fondation, large de 0,60 m, est construite en petits moellons liés à la terre et suit une orientation un peu divergente par rapport aux autres architectures. Il en est probablement de même pour le mur MR3, chaîné avec le précédent, ainsi que, moins sûrement, des murs MR1 et MR4. La cloison MR2, par contre, semble bien établie dans un second temps.

Un autre tronçon de petit égout (CN2) a été relevé dans un sondage conduit dans l'angle sud-ouest du site. Orienté nord-sud, il est large de 0,55 m pour un canal de 0,21 m et a été vu sur 1,50 m de longueur. La restitution de sa couverture pourrait permettre de proposer un sol à 47 m.

Cette première occupation bâtie, restituée de manière bien lacunaire, est également difficile à dater précisément. Les quelques unités stratigraphiques qui peuvent lui être rattachées ont, en effet, fourni peu de mobilier. Ce dernier doit cependant être considéré comme postérieur aux années 20 av. J.-C. (présence d'amphore gauloise et d'un bord de commune sableuse oxydante de forme A4). Les quelques autres éléments recueillis laissent supposer, avec prudence, une construction autour du changement d'ère (1 panse de céramique non tournée, 1 bord de céramique à pâte calcaire de forme Cl-rec 17a, 1



Fig. 190. Les pièces 4, 3 et 1 vues du sud-ouest (Cliché M. Célié).

fond d'amphore de Bétique de forme Halt. 70, etc.).

Le plan de la phase postérieure est, par contre, mieux reconnu (fig. 189). Au centre, une pièce incomplète est dotée d'un sol en *opus signinum* décoré de lignes de tesselles noires (47,23 m). Ce pavement (SL1) est limité à l'est par un mur (MR1) totalement épierré, mais ayant conservé sur ses deux parois des traces d'enduit peint (largeur maximum = 0,38 m). Au sud, il s'interrompt au contact d'une cloison (MR2) prolongée, vers l'ouest, par la tranchée d'épierrement du mur MR5. La cloison, large de 0,18 m, est composée d'un solin de pierres et de terre, sur lequel reposaient plusieurs assises, composées de fragments de tuiles liés au mortier et pourvues d'un revêtement en enduit peint sur leurs deux faces. L'élévation supérieure était vraisemblablement conçue en adobes. On peut supposer que la cloison MR2 se poursuivait vers l'ouest en reprenant, plus ou moins, le tracé du mur antérieur MR5. Mais l'autre hypothèse, consistant à restituer ici un mur large de 0,60 m — une reprise de MR5 —, puis une cloison ne peut être totalement exclue compte tenu des données de fouille. De toute manière, ce premier espace coexiste avec trois pièces qui se développent vers l'est et le sud.

L'espace 2, situé au-delà du mur MR1, est pourvu d'un sol en *opus signinum* blanc non décoré (SL2). Son altitude moyenne est supérieu-

re à celle du pavement de l'espace 1 d'une vingtaine de centimètre (47,45 m). L'espace 3, limité par la cloison MR2 et par le mur MR3, est marqué par un sol en *opus signinum* blanc (SL3) décoré de lignes de croisettes formées de 4 tesselles noires (47,32 m). Enfin, l'espace 4 est défini par les murs MR3 et MR4, ainsi que par le mur MR5 ou, plutôt, par le prolongement de la cloison MR2. Le mur MR4 n'a été perçu qu'au travers de son parement oriental. Large de 0,36 m, le mur MR3, en pierres liées à la terre, est enduit du côté est mais peut-être moins sûrement à l'ouest. Le sol, en *opus signinum* décoré de lignes de tesselles noires, est à une altitude identique à celle de l'espace 1 (47,23 m).

Le sondage mené dans l'espace 2 a permis d'observer le mode de construction du sol SL2 qui peut être, a priori, rapporté aussi aux sols voisins. Le sol de terre battue antérieur (us 112) est ici recouvert par un remblai de nivellement (us 109) qui supporte un hérisson de pierres calcaires (us 108), radier du béton SL 2.

Là encore, les éléments de chronologie qui peuvent être rapportés à la mise en place de cette portion d'habitat sont rares. Il s'agit d'un bord d'amphore de Bétique de forme Dressel 7/11, de tessons de céramique commune à pâte sableuse et kaolinitique, de quelques fragments de claire récente et de 2 deux panses d'amphore gauloise. Ces quelques rares éléments placent cette phase dans le courant du Ier s. ap. J.-C.

Les niveaux d'abandon qui masquent cette partie de maison ont été fouillés depuis une surface supérieure comprise entre 47,70 et 47,50 m (us 100 à 104). Au contact des sols, ils sont caractérisés par un sédiment argileux brun-jaune qui correspond au résultat de l'effondrement puis de la fonte d'architectures en adobes. Cette couche est fréquemment associée à des fragments de tuiles et, surtout, à de nombreuses plaques d'enduits peints. Les comblements des tranchées d'épierrement sont par contre plus hétérogènes et meubles et ils débordent sur les espaces aux alentours.

L'ensemble de ces strates a livré un mobilier peu abondant, et surtout peu homogène, faute d'avoir eu le temps, lors de la fouille, de circonscire de très probables perturbations liées aux périodes postérieures à l'abandon. Il est donc impossible de faire la part de ce qui participe des étapes successives de l'occupation de la maison, de son abandon, et de l'utilisation tardive des terrains. Trois lots peuvent cependant être distingués : le premier couvre les IIe/IVe s. ap. J.-C. (claires A, B, C, céramique Africaine de Cuisine, 1 bord de sigillée du sud de la Gaule de forme Drag. 37, amphores diverses) ; le second, qui pourrait signer l'abandon définitif de la maison et la récupération de ses matériaux, se place dans la fin du IVe et le courant du Ve s. ap. J.-C. (fragments de céramique à pisolithes à cuisson oxydante dont un bord de type B5) ; le dernier, moins abondant, pourrait être mis en relation avec la destinée ultérieure du secteur et couvre une période allant du VIe s. ap. J.-C. à nos jours (2 bords de céramiques à bord en bandeau des VIIe/VIIIe s., plusieurs fragments de céramique kaolinitique du haut Moyen-Age, céramique vernissée de l'Uzège et verte et brune (fin XIIIe/courant XIVe s.) et céramiques modernes vernissées (XVe/XVIe s.).

Le niveau du terrain actuel, qui résulte de l'apport de remblais récents, est coté en moyenne à 49 m.

#### *Aménagements de la topographie*

On ne note pas d'aménagements topographiques particuliers. La stratigraphie reconnue montre l'absence de remblaiements massifs et témoigne, pour l'Antiquité, d'un exhaussement graduel des lieux somme toute modeste (0,50 m environ).

*Insertion dans la trame urbaine*

Cette fouille est l'une des très rares à s'inscrire dans le secteur où J. Benoit avait reconnu les traces d'un système très structuré à l'intérieur d'un espace carré de 5 *actus* de côté. Cette «ville verte», qu'il attribuait à un possible *castrum* républicain, suit une orientation à NL-33° O. Au même emplacement, plusieurs autres traces isoclines d'orientation très proche ont été reconnues (NL-32° O). Enfin, ce quartier de la ville est également marqué par la structure dite violette (NL-30° O) (Benoit 1981 : 77-78, 81-83).

Les quelques murs dégagés à l'occasion de la fouille des bains douches ont été relevés et reportés sur plan de manière fiable à l'aide d'un théodolite avec métrage manuel. Malheureusement, leur faible

longueur reconnue ainsi que l'absence de véritable mur maître relativisent quelque peu la portée de leur orientation. L'ensemble apparaît cependant relativement orthonormé suivant une direction comprise entre NL-30 et 32° O à  $\pm 2^\circ$  près.

**[95] 6, rue Émile-Jamais**

Au n° 6, rue Émile-Jamais, à l'angle de cette rue et de la rue Porte-de-France.

Parcelle EX-1181 (cadastre révisé pour 1981).

Site n° 30.189.193. Coordonnées Lambert III : X = 762,315 ; Y = 3172,725.

Altitude actuelle : 49,60 m.

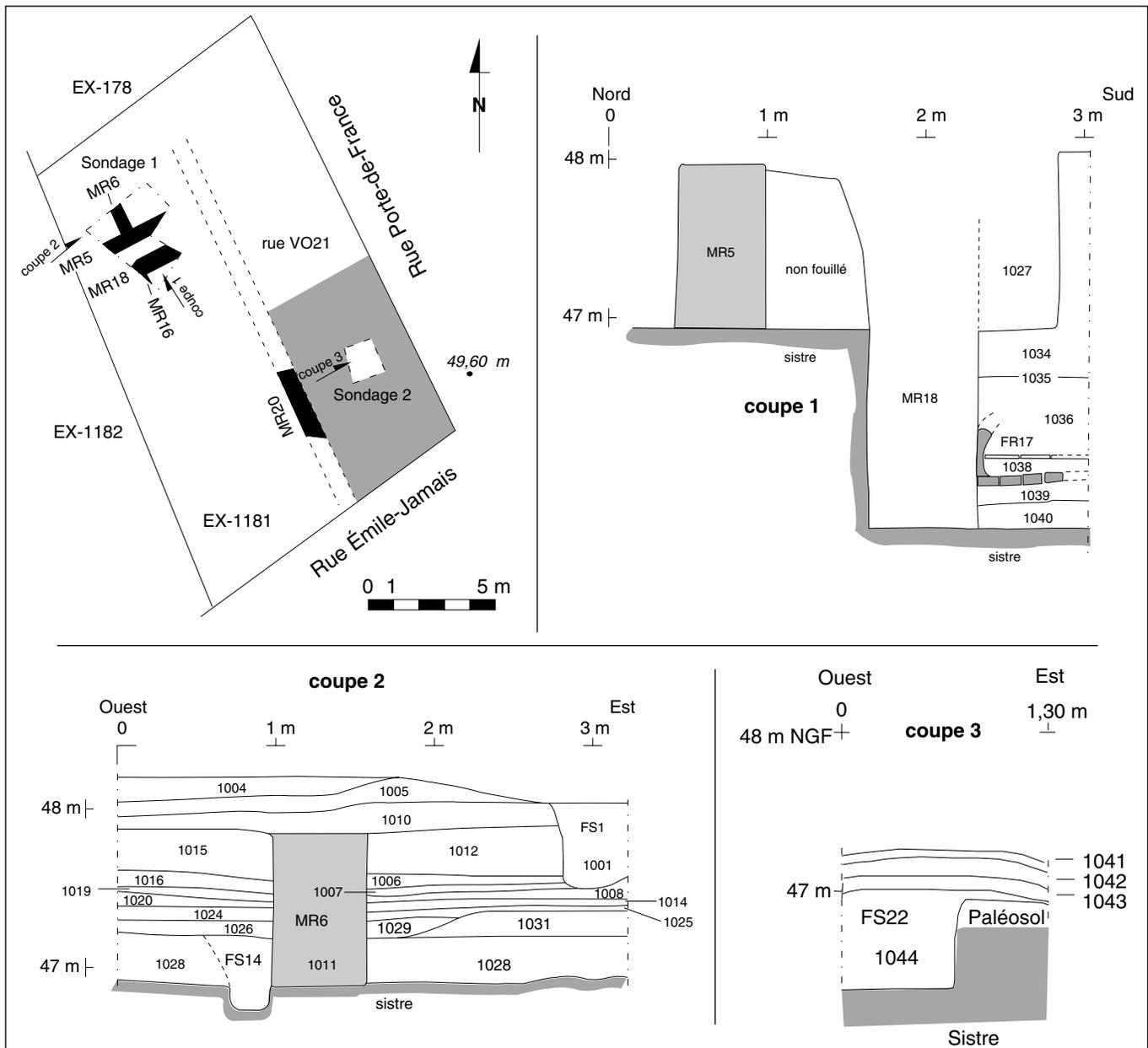


Fig. 191. Plan et coupes liés à l'opération menée au n° 6, rue Émile-Jamais (M. Monteil *del.*, d'après des documents de M.-L. Hervé).

Opération de repérage conduite par M.-L. Hervé (AFAN) du 7 au 14 mai 1993.

Bibliographie : Hervé 1993 (rapport de fouille inédit) ; Hervé, *in* Massy dir. 1993 : 84 ; CAG 275.

#### *Analyse des vestiges*

La parcelle se situe au centre-ouest de la ville, à 470 m au nord-nord-est de la Porte-de-France et à 200 m au sud-sud-ouest du forum.

Sur l'ensemble de la parcelle, soit environ 200 m<sup>2</sup>, un décapage général a été négocié à la cote 47,40 m, base des niveaux menacés de destruction. Les vestiges antiques sont alors apparus particulièrement détruits par des aménagements postérieurs, d'époque médiévale et moderne. La cote maximale d'investigation ayant été atteinte, seul un sondage de 7,30 m<sup>2</sup> a pu être réalisé au centre de la parcelle, à l'emplacement d'une future cage d'ascenseur. Par la suite, lors d'une surveillance de travaux, il a été possible de repérer une voie, fouillée sur 2 m<sup>2</sup>, et un de ses murs de limite, sur le côté est du terrain (fig. 191).

Dans le sondage 1, au nord de la limite marquée par le mur MR5, le toit du sistre affleure à 46,90 m NGF. Il est surmonté par un paléosol brun calcaire (us 1028), épais d'environ 0,30 m, dont l'aspect aéré, ainsi que la présence de petits charbons de bois et de tessons de céramiques, montrent l'anthropisation dès le dernier quart du IIe s. av. J.-C. ou le premier quart du Ier s. av. J.-C. (Amphore italique, formes Lamb A 36 et A27B en campanienne A, campanienne B, céramique non tournée). Cette dernière est vraisemblablement liée à une mise en culture du site dont pourraient également témoigner deux petites fosses oblongues (dont FS14), reconnues au contact du sistre. Leur forme évoque des pratiques de marcottage ou de plantation particulière. Au sud du mur MR5, sistre et paléosol sont encore conservés jusqu'au contact du mur MR18. Au-delà de ce dernier, par contre, ils ont été affectés, au début du Haut-Empire, par un surcreusement d'1,50 m de profondeur (45,70 m), sur l'origine duquel nous reviendrons.

Dans le sondage 2, sous la voie, le sistre a pu être reconnu à 46,77 m et est recouvert par un paléosol épais d'une quinzaine de centimètres. Tous deux conservent également l'empreinte d'un creusement (FS22). Ce dernier n'a malheureusement pu être reconnu que sur moins d'un mètre de long. Son bord est, qui seul a été reconnu, est parfaitement vertical jusqu'au fond plan coté à 46,37 m. Ce bord suit par ailleurs une orientation nord-sud parallèle aux autres linéaments postérieurs mis en évidence. Il semble donc s'agir plus d'un fossé (irrigation ou drainage ?), d'une rupture de pente artificielle (terrasse ?) que d'une fosse. L'hypothèse d'un mur épierré semble à rejeter au vu de son comblement. Cette dépression a en effet servi, dans un dernier temps, de dépôt (us 1044) comme l'attestent le grand nombre de céramiques brisées qu'elle contenait. Elle est ensuite recouverte par plusieurs niveaux de circulation empierrés qui marquent l'existence d'une voie d'orientation nord-nord-ouest/sud-sud-est (us 1041 à 1043). Le mobilier permet de dater son comblement des années 100-75 av. J.-C. (Amphore italique dont Dr 1A et Dr 1B, formes Lamb B3 et B6 en campanienne B, campanienne A, dont une forme de Camp A6, céramique non tournée).

C'est dans cette même période qu'il faut situer la création de la voie. Les deux recharges empierrées suivantes (us. 1042 et 1043, entre 47 et 47,25 m) se placent quant à elles dans le courant des années 75-50 av. J.-C. Le mur de limite ouest MR20 a pu être construit dès ce moment mais son état perçu à la fouille — moellons liés au mortier —, est

celui d'un mur de façade d'habitat du Haut-Empire. Quoi qu'il en soit, la voie occupe, dès l'origine, une largeur supérieure à 5 m.

L'évolution de l'habitat qui s'installe à proximité est d'une analyse délicate (fig. 191). En effet, le sondage 1 a vite été limité par la mise au jour de quatre murs qui ont réduit d'autant la surface de fouille et les restructurations successives du secteur n'ont pas contribué à clarifier le tout.

Deux niveaux de sols de terre battue successifs (us 1026 = us 1031 ; us 1025 ; us 1014 = us 1024), observés au nord du mur MR5, malheureusement sans liens avec lui ou d'autres murs, marquent la mise en place d'un habitat dans le courant des années -25/-1 av. J.-C.

Dans le courant du premier quart du Ier s. ap. J.-C., celui-ci est transformé et son évolution devient très complexe. L'état final est en effet marqué par quatre murs qui définissent, sur une surface de fouille de moins de 7 m<sup>2</sup>, quatre espaces. Les relations chrono-stratigraphiques entre remblais, sols de terre battue, murs liés au mortier ou à la terre et autres vestiges, tels qu'une banquette d'adobe et un four à cloche en terre crue (fig. 192), sont tellement imbriquées qu'on en retiendra surtout qu'ils sont les révélateurs de nombreuses transformations internes. On notera simplement que le passage de 0,60 m ménagé entre les murs MR5 et MR18, associé à une forte différence de niveau, évoque une limite de propriété de type passage d'échelle. Le mur MR18 prend appui contre une limite verticale de creusement du sistre et du paléosol et limite ainsi, vers le sud, une pièce dont le premier niveau s'établit à près d'1,50 m au-dessous des sols contemporains situés au nord de MR5. Même si l'aménagement de cette pièce en creux profite d'éventuelles terrasses antérieures, il n'a pu qu'amplifier ces dernières, et la pièce ainsi créée doit être considérée comme enterrée (cave ?).

Le sol le plus récent est postérieur à la fin du Ier s. ap. J.-C., mais, par la suite, la chronologie reste difficile à percevoir. La seule certitude est que les murs présents dans le sondage sont épierrés et la surface remblayée dans le courant du IVe s. ap. J.-C., après 320 (un bord de Claire D de forme Hayes 59), pour laisser place à une succession de sols de terre battue (47,90/48,05 m), peu épais et rubéfiés, malheureusement sans lien avec des architectures. Un trou de poteau, en relation avec un niveau de fragments de tuiles posés à plat, pourrait témoigner de modes de construction en matériaux périssables.

Le site semble définitivement abandonné dès la fin du IVe ou le courant du Ve s. (céramiques à pisolithes) pour n'être à nouveau

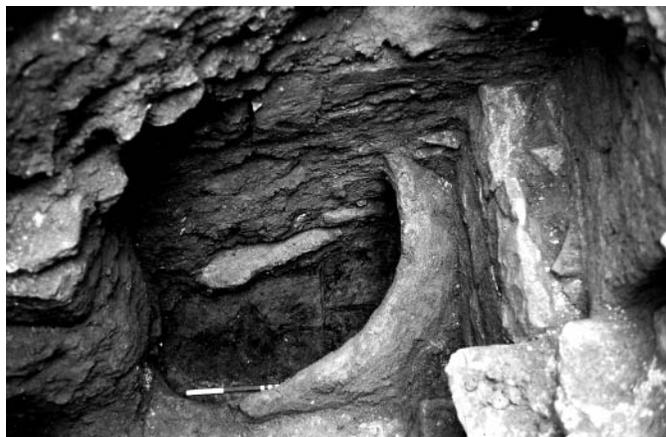


Fig. 192. Four à parois de terre crue découvert en fond de sondage (Cliché M.-L. Hervé).

urbanisé qu'aux XIIIe/XIVe s. La voie, par contre, continue sans doute à être utilisée, comme l'atteste le maintien, légèrement décalé vers l'est, de son tracé dans le tissu urbain actuel, et la reprise exacte de son mur de limite ouest au XIVe s.

#### Aménagements de la topographie

Mis à part l'accident topographique marqué par la probable cave et les possibles terrasses de culture qui la précèdent, le secteur suit une évolution normale qui conduit à une accumulation stratigraphique d'environ 0,85 m pour six siècles d'occupation.

#### Insertion dans la trame urbaine

La parcelle explorée s'insère, de nos jours, dans un îlot compris entre les rues Porte-de-France, E. Jamais et J.-B. Godin. Sur ce secteur, aucune structure colorée n'a été mise en évidence par J. Benoit, mais on se trouve là dans la zone de contact entre les systèmes vert/violet du centre-ouest et leur extension vers le centre ville.

L'actuelle rue Porte-de-France sert d'ailleurs de limite entre le système originel et son extension (Benoit 1981 : 81-83, plan hors-texte).

Le relevé (théodolite avec métrage manuel) n'a pu être inséré dans le système de coordonnées Lambert III, qu'après réduction et remplacement sur le cadastre au 1/1000e. Les cinq murs reconnus sont ainsi orientés autour de NL-24°45' O à  $\pm 3^\circ$  près.

#### [96] Rue Fernand-Pelloutier

Cette notice concerne deux opérations distinctes mais contiguës :

— Totalité de l'îlot compris entre les rues Fernand-Pelloutier, Sainte-Marguerite, des Chassaintes et Racine (environ 1800 m<sup>2</sup>).

Parcelle EX-205 (cadastre révisé pour 1981).

Site n° 30.189.89. Coordonnées Lambert III : X = 762,210 ; Y = 3172,790.

Altitude actuelle : entre 49,90 et 50,90 m NGF.

Fouille de sauvetage urgent conduite par Cl. Bassier, sous le contrôle du SRA, en 1969-1970 : relevé de coupes et dépose d'une mosaïque.

Bibliographie : Bassier 1969 (DFS) ; Genty 1979b : 85, n. 5 (bref

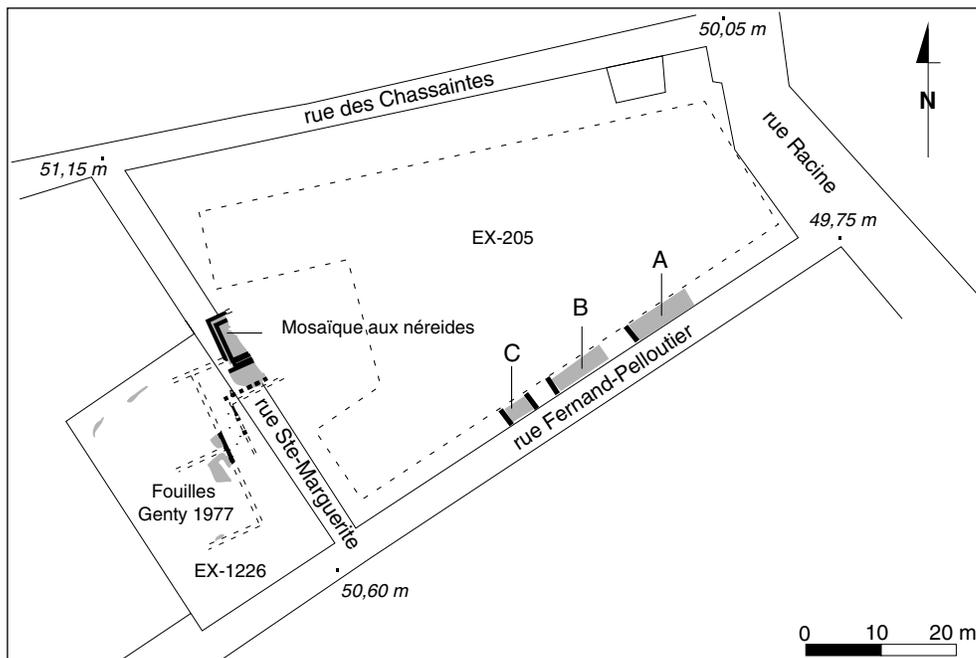


Fig. 193. Les vestiges reconnus en 1969 le long des rues Fernand-Pelloutier et Marguerite, replacés par rapport aux fouilles plus occidentales de 1977 (M. Monteil *del.*, d'après des documents de G. Bassier et P.-Y. Genty).

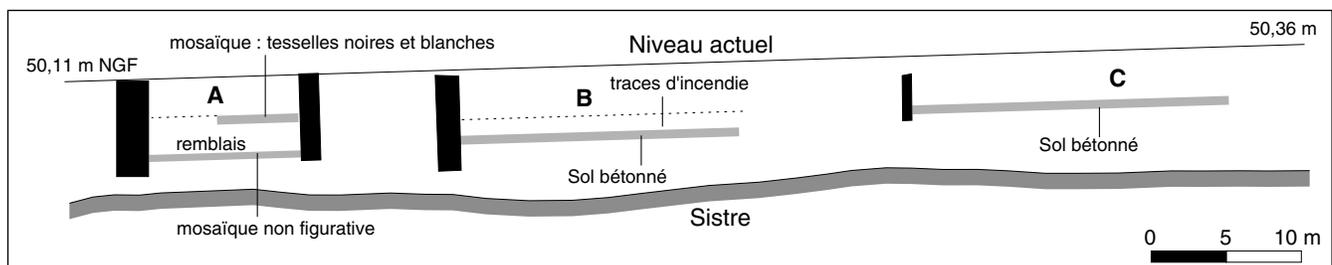


Fig. 194. Coupe des vestiges repérés en 1969 le long de la rue Fernand-Pelloutier (M. Monteil *del.*, d'après un relevé de G. Bassier).

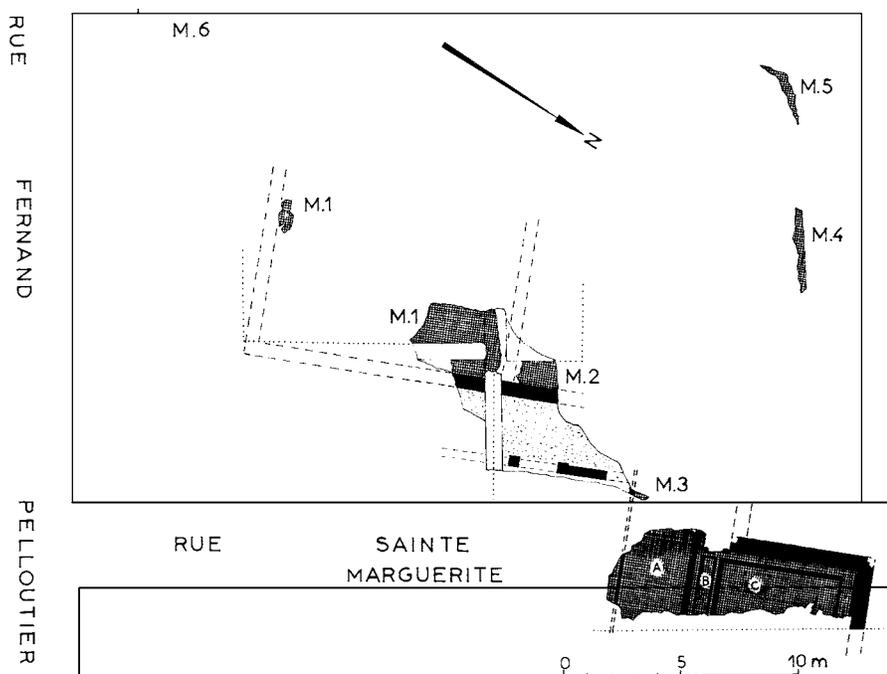


Fig. 195. Plan original des vestiges de la maison de la rue Fernand-Pelloutier (P.-Y. Genty del.).

rappel de cette intervention) ; Barruol 1971 : 395-397 (*Gallia*) ; Darde dir. 1990 : 94-96 (catalogue Nîmes) ; Darmon 1990c : 98-102 (étude de la mosaïque déposée dans catalogue Nîmes) ; CAG 281.

— Angle des rues F. Pelloutier et Sainte-Marguerite.

Parcelles EX-219 et 220 (cadastre révisé pour 1970) ; actuelles parcelles EX-1225 et 1226 (cadastre révisé pour 1981).

Site n° 30.189.90. Coordonnées Lambert III : X = 762,235 ; Y = 3172,785.

Altitude actuelle = entre 50,60 et 50,90 m NGF.

Fouille de sauvetage urgent conduite par P.-Y. Genty (SRA) en mai 1977 (2 jours).

Bibliographie : Genty 1977 (rapport de fouille) ; Barruol 1979 : 544-545 (*Gallia*) ; Genty 1979b : 85-98 (publication) ; Darde dir. 1990 : 94-96 (catalogue Nîmes, d'après Genty 1979b) ; Darmon 1990c : 97-98 (étude de la mosaïque déposée dans catalogue Nîmes) ; CAG 282.

#### Analyse des vestiges

Les parcelles fouillées en 1969-70 et 1977 sont localisées au centre-ouest de la ville à 200 m au sud-ouest du forum, à 530 m au sud-est de l'*Augusteum* et à 600 m au nord de la Porte-de-France.

Entre fin 1969 et début 1970, à l'issue d'un terrassement non contrôlé effectué sur la totalité de l'îlot compris entre les rues Fernand-Pelloutier, Sainte-Marguerite, des Chassaintes et Racine, pour la construction d'un ensemble immobilier, il a été possible de relever un ensemble de vestiges d'habitat sur la paroi qui suit la rue F. Pelloutier (fig. 193, 194). Le plan et la coupe inédits réalisés à cet effet ont été replacés en altitude par nos soins ; les cotes proposées tiennent compte de la forte pente sud-ouest/nord-est actuelle de la rue F. Pelloutier, mais ne peuvent être considérées comme exactes qu'à  $\pm 15$

cm près. Les documents permettent de reconnaître, au-dessus du sistre (entre 47,11 et 47,36 m NGF), deux pièces dotées de sols bétonnés (B = 48,43 m env. ; C = 49,06 m env.). La pièce située la plus à l'ouest (A) offre une stratigraphie plus développée. Sur le sol le plus profond — une mosaïque simple (48,11 m env.) — une série de remblais supporte une nouvelle mosaïque " de tesselles noires et blanches " (49,11 m).

Une mosaïque, dite aux Néréides, entrevue dans les mêmes circonstances sur la paroi de la rue Sainte-Marguerite, a été dégagée sur la largeur de la chaussée sous laquelle elle s'engageait. Elle se présente comme un seul pavement, dont les décors permettent de supposer cependant deux espaces distincts, séparés par un élément de transition. L'opération menée en 1977 par P.-Y. Genty a permis la découverte de son prolongement vers l'ouest.

Cette dernière fouille a démarré alors que le site était déjà partiellement détruit (fig. 195, 196). Une fois encore, de courts délais (2 jours !) et des conditions d'intervention difficiles n'ont permis d'appréhender que l'état final d'une portion de maison dégagée sur 30 m<sup>2</sup>, de relever quelques vestiges épars et d'établir trois sondages très limités. Au total, la surface reconnue est de l'ordre de 150 m<sup>2</sup>. Les cotes d'altitudes

portées sur les vestiges ont été calculées en NGF par nos soins et sont étalonnées à partir d'un niveau 0 de référence établi à 50,88 m.

Des lambeaux de deux pavements mosaïqués (SL4 et SL5 ; ce dernier étant à décor géométrique noir et blanc) ont ainsi pu être mis en évidence au nord-ouest du chantier. De même, un reliquat de sol en *opus signinum* décoré de cubes noirs a pu être positionné au sud-ouest de la parcelle (SL6).

Mais l'essentiel du plan des vestiges d'époque romaine permet surtout de restituer une galerie de direction nord-sud, large de 3,12 m et observée sur 7 m de long. Son sol (SL7) est constitué de terre battue (49,70 m), ultérieurement rubéfiée par un probable incendie, et il est traversé par des murs et cloisons de torchis plus tardifs. Cette galerie ouvre, vers l'est, sur une cour, par l'intermédiaire d'une colonnade composée de grands blocs rectangulaires alternant avec des blocs carrés supportant des colonnes de 0,30 m de diamètre. Elle dessert, du côté ouest, deux pièces. La pièce 2 présente un pavement en *opus signinum* (SL2) décoré de tesselles noires, régulièrement espacées en lignes perpendiculaires et parallèles à la bordure (49,77 m). La pièce 1 est pourvue d'une mosaïque dont le tapis est orné d'une composition d'étoiles à huit branches qui déterminent des carrés aux motifs variés et polychromes (49,82 m). Elle mesure 10,70 m dans le sens nord-sud et plus de 7,50 m dans l'autre sens.

Enfin, la découverte d'un fragment de mosaïque (49,83 m), prolongement d'un des pavements découverts en 1969-1970, permet de relier les deux fouilles. Grâce aux diverses informations existantes et à l'examen du plan général, il est possible de proposer la restitution suivante pour l'ensemble mosaïqué SL3 :

— au nord, une vaste pièce longue de 6 m, reconnue sur 3 m de large (en C sur le plan) : probablement carrée, comme le montre l'analyse du décor, elle pourrait avoir couvert une surface de 36 m<sup>2</sup>.

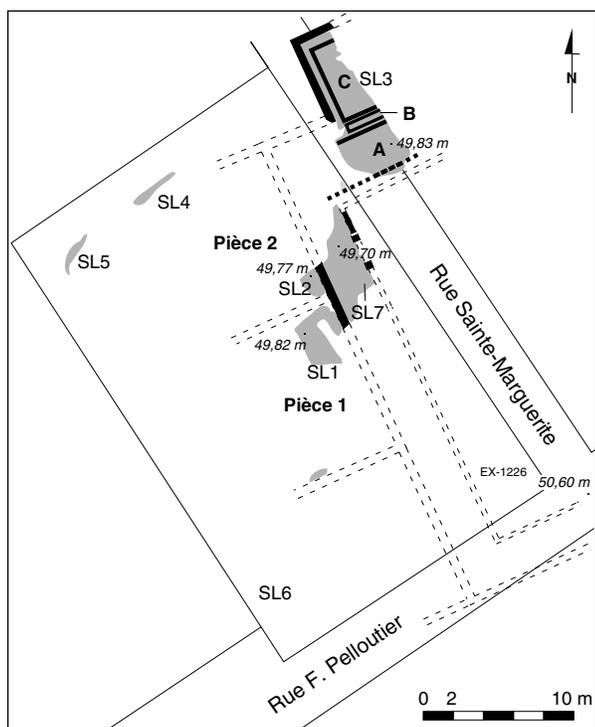


Fig. 196. Plan restitué de la maison de la rue Fernand-Pelloutier (M. Monteil *del.*, d'après P.-Y. Genty).

Elle est marquée par un décor de carrés, de triangles avec fleurons polychromes et tresses environnantes et par cinq hexagones, dont le seul bien conservé présente une Néréide chevauchant un monstre marin et un autre, plus dégradé, probablement Poséidon-Neptune sur un char ;

— cette pièce ouvre largement vers le sud par l'intermédiaire d'un seuil figuré par un tapis oblong décoré de méandres de svastikas, large de 0,35 m environ (en B sur le plan) ;

— suit une mosaïque non déposée en 1969-1970, et uniquement qualifiée dans les textes comme étant "à décor géométrique" (en A sur le plan). D'après le relevé de son prolongement par P.-Y. Genty, ses motifs paraissent cependant assez proches de ceux de la mosaïque de la pièce 1. Sur les deux opérations cumulées, cette mosaïque a été observée sur 7 m de long et peut être restituée sur 5 m de large. Cette dernière mesure est acceptable si on admet de limiter le sol, d'un côté par le retour vers l'ouest du mur bordant le panneau C, et de l'autre côté par le retour de la colonnade vers l'est. On obtiendrait donc, en définitive, une galerie sur laquelle ouvrirait largement une vaste pièce à exèdre. Cette galerie est-ouest se raccorderait à la galerie nord-sud constituée de terre battue (SL7). Cette différence entre revêtements de sols d'une même galerie — terre battue et sol mosaïqué — a de quoi choquer, et il n'est pas impossible qu'un sol construit ait disparu de l'aile occidentale au moment des aménagements plus tardifs. On signalera, enfin, la découverte, hors stratigraphie, de nombreux fragments d'architecture — fûts de colonne lisse, chapiteaux corinthiens, antéfixe — qui attestent sûrement la richesse de cette habitation.

Ces divers vestiges qui coexistent, au moins un temps, sont difficiles à dater. En effet, les trois petits sondages réalisés n'ont livré que peu d'indications. Un sondage de 1 m<sup>2</sup>, implanté dans le sol SL7 de la

galerie nord-sud, a permis d'observer un remblai de nivellement préalable à l'installation du sol de terre, puis un remblai épais d'au moins 0,50 m (entre 49,68 et 49,18 m), après quoi le sondage a été interrompu. Le sondage 2 de 1 m<sup>2</sup> a été réalisé sous la mosaïque de la pièce 1. Ce sol repose sur une série de remblais (d'exhaussement ?) qui scellent un sol de terre battue à 48,63 m. Enfin, le dernier sondage a été établi sous la base des fondations du portique et a livré un remblai riche en mobilier. Le sistre a peut-être été reconnu à 48,18 m, surmonté d'un paléosol d'une quinzaine de cm d'épaisseur (la stratigraphie publiée n'est pas analysée au-delà de - 2,14 m).

Le mobilier recueilli permet seulement de montrer que le remblai qui repose directement sous le sol de la pièce 1, probablement lié à une volonté d'exhaussement, est postérieur au changement d'ère et que toutes les couches inférieures rencontrées, de même que celles situées sous le sol de la galerie et sous le portique, sont plus anciennes et peuvent être datées du dernier tiers du Ier s. av. J.-C. Le sol de terre battue du sondage 2 pourrait être plus ancien, de la première moitié ou du milieu du Ier s. av. J.-C.

Une analyse stylistique des sols construits permet à P.-Y. Genty de dater le sol de la pièce 1 entre 50 et 150 ap. J.-C., mais J.-P. Darmon propose de resserrer cette datation large aux dernières décennies du Ier s. ou aux premières décennies du IIe s. ap. J.-C. Le sol de la pièce 2, *opus signinum* à tesselles noires, est daté par J.-P. Darmon du Ier s. ap. J.-C. Enfin, d'après ce même auteur, la mosaïque aux néréides serait plutôt à situer dans la seconde moitié du IIe s. ap. J.-C.

L'absence de toute fouille extensive rend délicate l'analyse fine de l'évolution de cette portion de maison. Il est cependant très probable qu'à un premier état de bâti, uniquement marqué par un sol de terre battue et daté aux alentours du milieu du Ier s. av. J.-C., succède une maison d'époque augustéenne, comme en témoignent les couches immédiatement situées sous la galerie nord-sud et sa colonnade. Encore réaménagée dans le courant du Ier s. ap. J.-C., la maison serait nettement enrichie dans le courant de la seconde moitié du IIe s. ap. J.-C. avec un pavement couvrant une pièce à exèdre et l'une des galeries au moins.

La restitution proposée ici est basée sur une symétrie axiale par rapport à la pièce 1, préférée à la pièce C qui apparaît un peu décalée par rapport à la cour. On obtiendrait ainsi une maison dont le développement NO/SE serait supérieur à 40 m, dont au moins 24 m occupés par une cour. Tenter un jeu équivalent de symétrie dans le sens est-ouest amène à restituer une maison dont la surface serait de beaucoup supérieure à 1000 m<sup>2</sup>.

L'abandon de cette riche demeure est également difficile à cerner. En effet, les niveaux supérieurs n'ont pas résisté au terrassement préalable réalisé sur le site. Cependant, presque toute la surface des sols, excepté dans la pièce 1, était recouverte d'une couche très rubéfiée, peut-être liée à un incendie, avec de nombreux fragments de torchis correspondant à l'effondrement des constructions tardives ayant perforé la galerie. Ces quelques lambeaux de murs et de couches tardifs n'ont pas livré de mobilier, mais il est clair qu'une grande partie des sols était toujours utilisée et que la colonnade était encore en partie en place. L'auteur propose de dater cette destruction accidentelle du Bas-Empire ou du début de l'époque mérovingienne.

#### *Aménagements de la topographie*

La mise en correspondance de l'ensemble des cotes relevées dans ce secteur permet d'avancer que :

— le sol naturel suit une pente SO/NE assez prononcée, encore per-

ceptible dans le paysage urbain actuel ;

— cette topographie entraîne la mise en place de maisons sur des plans de terrasses à dénivelés importants, puisque les sols du dernier état du secteur fouillé par P.-Y. Genty, surplombent ceux observés en coupe le long de la rue F. Pelloutier de 0,80 m environ (ces deux ensembles sont distants de 25 à 30 m) ;

— enfin, le premier sol de terre battue reconnu par P.-Y. Genty dans le sondage 2 s'établit à 48,63 m alors que les sols construits postérieurs sont cotés à 49,80 m de moyenne. Cette constatation implique un exhaussement de près de 1,20 m.

#### *Insertion dans la trame urbaine*

Ces vestiges s'insèrent dans une zone où se mêlent les structures verte, rouge, marron et violette (Benoit 1981 : plan hors texte).

Dans le texte de l'article consacré à cette opération, P.-Y. Genty établit, après avoir noté le schéma orthogonal dans lequel s'inscrivent les murs et les décors de mosaïques (y compris ceux dégagés en 1969-1970, l'orientation des vestiges à NL-28 gr. E (Genty 1979b : 86). Il corrige cette direction erronée dans un article postérieur, concernant un autre site, en la ramenant à NL-28 gr. O (Genty *et al.* 1980 : n. 33). Celle-ci, après vérifications, est bien exacte et, une fois convertie, correspond donc à NL-25° O, à  $\pm 2^\circ$  près. Cette orientation existe, sans doute, au moins dès l'époque augustéenne.

#### [97] Rue Corneille

En 1992, le creusement d'une cave au n° 3 de la rue Corneille, à environ 100 m à l'ouest de la Maison Carrée (EY-82) a permis à M. Célié (ADAL, chargé de la ville de Nîmes) et M. Monteil (AFAN) d'observer, à 4 m de profondeur (environ 45,80 m NGF pour un sol actuel établi à 49,80 m) et à 15 m de la ligne de façade, le sommet du sistre (CAG 165) (fig. 177, pt 97). Ce dernier est apparu perturbé par une puissante fosse, dont les contours n'ont pu être repérés. Elle était comblée par des niveaux hydromorphes, surmontés d'un remblai riche en déchets de construction. Prise dans ce comblement et englobée dans le mur moderne est de l'immeuble, une fondation de pilier ou de mur en blocs de grand appareil a été reconnue sur au moins quatre assises. Datés de l'Antiquité au sens large, ces éléments enfouis à une profondeur assez importante ne sont pas sans rappeler certains vestiges mis au jour place Jules-Guesde (*cf. infra*, [118]).

#### [98] Ancien Théâtre

Emplacement de l'ancien théâtre de Nîmes, incendié en 1952, et de l'actuelle médiathèque «Carré d'Art». Ilot compris entre les rues Racine, Molière, Corneille et le boulevard Alphonse-Daudet/place de la Maison Carrée.

Parcelles EX-78, 79 et 690 (cadastre révisé pour 1981).

Site n° 30.189.5. Coordonnées Lambert III : X = 762,290 ; Y = 3172,880.

Altitude actuelle : 50,15 à 49,80 m NGF.

Fouille menée en plusieurs étapes. Une campagne de sondages préalables, la première sur Nîmes en amont d'un projet, a été menée par P.-Y. Genty (SRA) en 1979. Quelques années plus tard, du 2 novembre 1984 au 4 mars 1985, une fouille de sauvetage a été dirigée par C. Pellecuer (ADAL). Enfin, en 1987, M. Célié (ADAL, chargé de la ville de Nîmes) a conduit une intervention ponctuelle (1 mois) dans l'extrémité nord-est de l'ilot, à l'emplacement de la colonnade et de

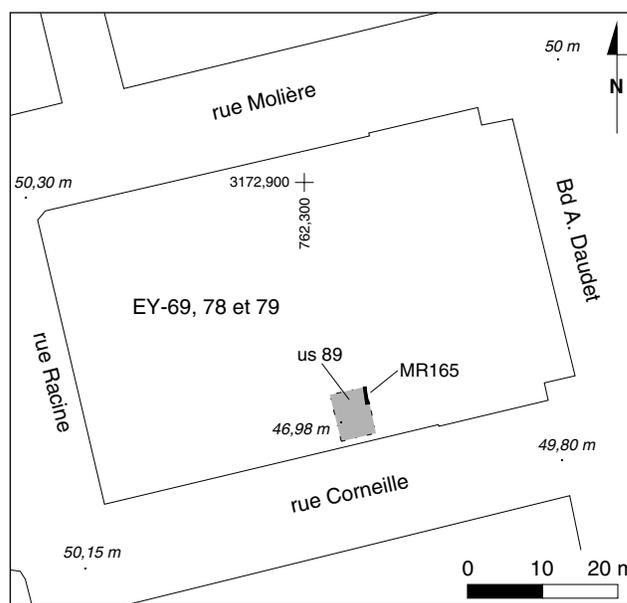


Fig. 197. Les fouilles de l'Ancien Théâtre : traces d'habitat du début du IIIe s. av. J.-C. observées en sondage (M. Célié/M. Monteil *del.*).

l'escalier monumental de l'ancien théâtre.

Bibliographie : le repérage a fait l'objet d'un rapport (Genty 1979a) et d'une notice dans *Gallia* (Barroul 1981 : 521-522). La fouille de 1984/1985 n'a été présentée qu'au travers d'un rapport préliminaire (Célié, Pellecuer 1986) et d'une notice dans *Gallia* (Nickels 1987-1988 : 236-237). Les données concernant l'opération complémentaire de 1987 n'existent que sous la forme d'archives inédites. Sur l'ensemble des recherches successives : Pellecuer, Célié 1990 : 87-90 (catalogue Nîmes) ; Célié *et al.* 1994 : 390-391 (publication partielle) ; CAG 168. Les données ont été correctement résumées dans Célié 1993 (DEA).

#### *Analyse des vestiges*

Le site est sur le piémont, immédiatement à l'ouest de la Maison Carrée, dont il n'est séparé que par une place et le boulevard Alphonse-Daudet. Il entretient des liens étroits avec les vestiges découverts en 1990/1991 aux abords de la Maison Carrée (*cf. supra*, chap. 5, [79]). Sa fouille a été engagée en préalable à la construction d'une médiathèque.

#### *Cadre naturel et premières traces d'occupation*

Les horizons profonds n'ont été reconnus qu'au travers de quelques sondages, dont un seul relativement étendu (env. 30 m<sup>2</sup>), situé au sud-ouest du site, qui a livré les éléments bâtis les plus anciens. Le substrat, constitué de sistre, suit une faible pente nord-ouest/sud-est (46,53 à 46,32 m). Il est recouvert par un paléosol brun calcaire qui respecte le même pendage et est conservé sur une trentaine de cm (46,88 à 46,43 m). La partie supérieure de ce sol a subi une anthropisation assez forte (céramiques fragmentées, charbons de bois, faune) qui témoigne soit d'une mise en culture, soit d'un habitat démantelé. Le mobilier recueilli (amphore étrusque et massaliète, pseudo-ionien-

ne, grise monochrome, céramique non tournée) permet de situer cette première occupation des lieux dans la fin du VI<sup>e</sup> et le courant du Ve s. av. J.-C.

Les premières traces de constructions n'ont donc été repérées que sur une petite surface au sud-ouest du site (fig. 197). Là, un mur (MR165), fait de pierres liées à la terre, limite un sol de terre battue recouvert de gravillons compactés (us89). Ce dernier est établi à 46,98 m sur un remblai de nivellement qui repose directement sur le paléosol sous-jacent. Le mobilier recueilli à son contact et dans le comblement d'une fosse qui le perçait est assez abondant. L'essentiel est constitué de tessons d'amphores massaliètes et de céramiques non tournées, associés à un vase complet, écrasé en place : une coupe attique à vernis noir de la fin du IV<sup>e</sup>/début du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. Cet élément concorde avec le reste du matériel et permet de dater la construction de l'extrême fin du IV<sup>e</sup> ou du courant du premier quart du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. Les couches d'effondrement qui recouvrent l'unique sol reconnu montrent que les élévations de cette pièce d'habitation très incomplètes étaient principalement composées de briques d'adobe. Le caractère isolé de cette découverte interdit cependant d'aller au-delà dans l'analyse.

Plusieurs vestiges, malheureusement toujours observés sur des surfaces réduites, montrent une continuité relative de l'occupation tout au long du III<sup>e</sup> et surtout du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Il s'agit notamment de remblais, de sols d'occupations, de quelques murs dispersés et d'un four. Les formes précises de cette structuration de l'espace ne peuvent être restituées, mais on est sûr cependant que la rue installée dans la phase suivante n'existe pas encore, puisque sa mise en place condamne plusieurs éléments, dont le four.

#### *Une occupation mieux perçue : rue et habitat au I<sup>er</sup> s. av. J.-C.*

La phase d'occupation suivante, qui se traduit par l'installation d'une rue est-ouest et de plusieurs unités d'habitation, est mieux documentée en raison d'une vision plus extensive, sur environ 500 m<sup>2</sup> (fig. 198). Ses états successifs sont malheureusement difficiles à dissocier, faute d'une stratigraphie bien conservée et de lots de mobilier homogènes. Plusieurs indices tangibles montrent cependant que la rue et plusieurs maisons sont construites dans le courant de la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., sans doute dès le premier quart du siècle. L'ensemble évolue graduellement jusqu'aux premières années du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., date à laquelle le quartier est bouleversé par un programme de construction public.

La rue, très détruite par les aménagements du début du Haut-Empire, est donc établie suivant un axe est-nord-est/ouest-sud-ouest (fig. 199). Elle est constituée d'au moins quatre recharges empierrées successives, dont la première est à une altitude moyenne de 46,92 m. Sa largeur minimum est comprise entre 4 et 5 m et, en bordure nord, le long d'un bâtiment dont le mur de façade suit un tracé en baïonnette, un niveau empierré moins compact suggère l'existence d'un bas-côté. Vers le sud, le débordement de l'empièrrement au-delà de l'angle d'un mur pourrait aller dans le sens d'un élargissement (place ?).

L'habitat reconnu de part et d'autre est conservé de manière très lacunaire et le plan proposé cumule sans doute plusieurs états et peut-être même des murs antérieurs à la rue (fig. 200). Il livre une image sans doute proche de celle du quartier peu avant sa destruction. L'ensemble des sols observés, en terre battue, prennent place entre 46,62 et 47,12 m et les murs utilisent en général des solins de pierre et des élévations en terre crue. Au nord, le mur de façade en baïonnette est interrompu par un passage nord-sud large d'1 m. Accès

à une cour intérieure de maison ou limite de propriété, il sépare deux pièces dont la plus occidentale comprend deux silos ou fosses de calage de doliums, quelques trous de poteaux et un four circulaire. Le grand diamètre restitué de ce dernier (2 m) plaide en faveur d'une vocation artisanale (production de céramiques ?). Au sud-ouest, un angle de façade dont le tronçon nord-sud se poursuit sur plus de 12 m, délimite une nouvelle unité à l'intérieur de laquelle seul un mur a été relevé. Côté est, la façade longe un espace libre dont la fonction reste hypothétique. Il peut s'agir d'un jardin ou, si l'on tient compte du net débordement vers le sud des empièrtements de la rue, d'une place ou d'une rue perpendiculaire. A une date indéterminée, cet espace reçoit une construction de plan probablement hexagonal, munie d'un caniveau (fontaine ?, bassin ?).

#### *Le programme monumental du début du Haut-Empire*

Le mobilier associé aux constructions monumentales qui se surimposent à ce quartier est très rare. Il permet cependant de placer leur création dans le courant de la dernière décennie du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ou dans les deux premières du siècle suivant. Les vestiges qui appartiennent à cette phase ont pu être dégagés sur près de 800 m<sup>2</sup>, en 1984/1985 et en 1987 (fig. 201, 202).

La rue antérieure est maintenue dans le nouveau projet, mais elle communique désormais, au milieu de la partie dégagée, avec un passage nord-sud. Ces deux tronçons perpendiculaires, larges de 5 m, sont uniquement définis par les façades des monuments voisins puisque leur revêtement de sol n'est pas connu. On peut raisonnablement supposer, compte tenu de la nature de l'environnement, que l'ensemble était probablement dallé (autour de 47,54 m). Vers l'ouest, enfin, l'axe est-ouest communique avec une vaste surface libre de bâti, couvrant un minimum de 4 x 17 m, qu'il serait tentant d'interpréter comme une place.

Autour de ces zones de circulation, trois corps de bâtiments très arasés et épierrés (en moyenne autour de 46,92 à 47,52 m) ont pu être individualisés. Le passage nord-sud sert apparemment d'axe de symétrie dans la composition du plan général, puisqu'il sépare deux édifices de forme identique situés au nord et débouche face à un escalier d'accès au monument méridional.

De part et d'autre du passage nord-sud, deux bâtiments de plan rectangulaire, qui semblent parfaitement identiques (le plus oriental est incomplet sur sa largeur), mesurent 9,50 m de large (8 m intérieur) pour au moins 14,50 m de long. Dans les deux cas, deux massifs débordants, en liaison directe avec les passages est-ouest et nord-sud, peuvent avoir servi de supports à des escaliers. Si l'on s'en tient à leur seule largeur, et en tenant compte de marches comparables à celles de l'escalier d'accès à la Maison Carrée — hautes de 0,23 m et larges en moyenne de 0,35 m —, les volées ne devaient guère excéder ici quatre degrés.

On pourrait reconnaître dans ces murs les fondations de deux petits temples jumeaux, mais l'absence totale de platée établie entre les parements ne milite guère dans ce sens. Les murs périmétraux font en fait plutôt penser à des murs-bahuts qui devaient tout au plus délimiter un dallage et supporter éventuellement une colonnade périphérique. L'existence d'un passage intermédiaire pourrait suggérer d'assimiler ces murs aux supports de deux portiques latéraux, dont on connaît bien d'autres exemples en bordure de rue (Gros 1996a : 103-107). Dans une telle restitution, les largeurs importantes des galeries auraient cependant tendance à totalement écraser le passage central. Une autre possibilité consiste donc à proposer ici deux avant-cours



Fig. 198. Les fouilles de l'Ancien Théâtre : rue et habitations du courant du Ier s. av. J.-C. (M. Célié/M. Monteil del.).

surélevées, d'1 m environ si l'on tient compte des escaliers, qui donnaient accès, plus au nord, à deux édifices de largeur moyenne équivalente. Mais ces avant-cours seraient alors très allongées, suivant une formule rarement attestée si ce n'est, par exemple, à Madaure (Algérie). Là, un petit temple, peut-être celui du *Genius coloniae*, est précédé par une longue cour dallée à laquelle on peut associer un escalier et un palier, sorte de *pronaos* dépourvu de colonnes (Balty 1991 : 164-165). En dernier lieu, on ne peut exclure, plus simplement, de restituer ici deux kiosques similaires, dont la fonction reste toutefois inconnue.

Le bâtiment situé au sud est séparé de l'axe de circulation est-ouest par un mur-bahut qui marque plusieurs décrochés sur les 27 m de longueur reconnue. Un tronçon de ce mur est équipé d'une fondation d'escalier, large d'environ 4 m, qui permet donc de localiser un accès

vers le nord. En arrière du mur-bahut, une plate-forme, dont subsistaient quelques lambeaux de chape de sol (béton de tuileau), surplombe la zone de passage (fig. 203). Ce sol est limité plus au sud par les restes d'une maçonnerie puissante qui peut être interprétée comme la platee d'un monument (5 x 18 m minimum). Vers l'ouest, enfin, subsistent deux blocs en grand appareil, probables supports de pilier ou de colonne. Les quelques débris d'*ornamenta* qui peuvent lui être rattachés (colonnes, chapiteaux, etc.) trouvent des comparaisons sur la Maison Carrée voisine.

La restitution globale de cet édifice très dérasé n'est guère envisageable, mais il est tout de même possible d'extraire quelques informations complémentaires des maigres vestiges relevés. Ainsi, le mur-bahut construit en limite nord s'apparente en effet à celui qui borde, côté nord également, la plate-forme supportant la Maison Carrée (cf.



Fig. 199. La rue empierrée est-ouest du Ier s. av. J.-C., recoupée par les murs de bâtiments publics du Haut-Empire et par ceux d'une chapelle du XIIIe s. (Cliché équipe de fouille).



*supra*, chap. 5, [79]. Dans ce dernier cas, il sert non seulement de mur de terrasse à l'aplomb du dénivelé entre la plate-forme et la place publique qui s'étend au devant, mais également de support aux escaliers assurant le passage entre les deux et aussi, pour partie, aux portiques latéraux. A l'ancien théâtre, cependant, la distance comprise entre le mur-bahut et la platee est très faible puisqu'elle ne mesure que 2,50 m environ. La platee, quant à elle, couvre au minimum 5 x 18 m, sa plus grande longueur étant conservée dans le sens est-ouest. L'orientation exacte de l'édifice qu'elle supportait pose donc quelques problèmes. L'impression de symétrie donnée par les deux passages perpendiculaires évoqués plus haut ainsi que la présence d'un escalier d'accès qui s'intègre bien dans cette composition suggèrent que le bâtiment était accessible depuis le nord. Dans ce cas, cependant, sa plate-forme apparaît très étroite, alors que celle placée en avant de la Maison Carrée atteint 9,50 m entre l'escalier central communiquant avec la place publique en contrebas et celui conduisant au *pronaos*. Dans ce cas de figure, les 18 m minimum de la platee correspondraient en outre à sa largeur, supérieure donc à celle de la Maison Carrée (environ 17 m). Le prolongement de la rue méridionale de la Maison Carrée au droit des vestiges de l'ancien théâtre interdit de plus de restituer ici un édifice rectangulaire puisque la platee ne pourrait excéder ainsi 20 à 22 m dans le sens nord-sud. Enfin, l'escalier septentrional apparaît bien étroit (4 m) et sa profondeur restituée le rend peu compatible avec une entrée principale dans l'édifice. Il s'agit plus probablement d'un simple accès à la plate-forme périphérique

Tout laisse donc supposer que cet édifice ouvrait plutôt vers l'ouest ou vers l'est. En ce cas, les vestiges reconnus correspondraient à la longueur du bâtiment et, en prolongeant la rue située à l'arrière de la Maison Carrée selon un axe conforme aux orientations de l'Ancien Théâtre, on disposerait d'une largeur totale d'environ 30,50 m. De ceux-ci, il convient de retirer la largeur de la plate-forme, de part et d'autre du bâtiment, soit 2 x 4 m. La largeur de la platee ne peut dès lors excéder 22,50 m, soit une mesure supérieure à celle de la platee supportant la Maison Carrée (env. 17 m). En poursuivant le raisonnement et en admettant un rapport longueur/largeur voisin de celui de la Maison Carrée, la longueur de la platee serait ici proche de 35 m. La restitution des petits côtés est plus délicate. A l'ouest, tout au

moins, la présence d'une unique base de pilier ou de colonne pourrait suggérer la restitution d'une colonnade de portique, placée à 11 m environ en avant, ou en arrière, de la platee du temple.

Ouvrant vers l'ouest ou l'est, placé en position dominante et doté d'un décor peut-être très proche de celui de la Maison Carrée, cet édifice doit probablement être assimilé à un temple, dont la destination reste inconnue. Sans vouloir suggérer une attribution abusive, on remarquera que P. Gros notait que l'existence d'un temple à Auguste divinisé, quelque part dans Nîmes et pourquoi pas non loin de celui dédié aux princes de la jeunesse, n'aurait rien d'impossible (Gros 1991a : n. 62).

Fig. 200. Vestiges d'un angle de murs et de la rue empierrée du Ier s. av. J.-C., pris de l'ouest. A gauche, mur d'un édifice public du Haut-Empire ; à droite, mur d'une chapelle du XIIIe s. (Cliché équipe de fouille).



Fig. 201. Les fouilles de l'Ancien Théâtre : les édifices publics du Haut-Empire (M. Célié/M. Monteil del.).

#### *Évolution tardive et destinée ultérieure*

Ces monuments publics ont été totalement éradiqués dans le courant du Ve s. ap. J.-C., sans doute dès la première moitié du siècle. Se développe alors un processus complexe d'alluvionnement/colluvionnement et de reprise de la pédogenèse, auquel peuvent être associées des couches qui peuvent atteindre localement près d'un mètre d'épaisseur. Cette sédimentation contient quelques fragments de céramiques tardives et du haut Moyen-Age qui traduisent peut-être une mise en valeur agricole.

Dans le courant du XIIIe s., une chapelle (premier sol à 48,38 m) est construite sur ces terres, qui est peut-être celle du couvent des frères prêcheurs de Nîmes édifiée vers 1222. Cet édifice religieux, qui subsiste apparemment jusque dans le XVIe s., est entouré par plusieurs tombes à inhumation et par quelques bâtiments annexes.

#### *Aménagements de la topographie*

Les constructions se sont succédé selon des rythmes d'arasement et de nivellement de peu d'ampleur comme le montre la faible épaisseur stratigraphique (0,50 m) qui sépare le sol du début du IIIe s. av. J.-C. de ceux des passages du Haut-Empire. La reprise de la pédogenèse (Ve/XIIe s.) entraîne par contre un exhaussement moyen du terrain d'environ 1 m, sur lequel prend place l'édifice religieux médiéval.

#### *Insertion dans la trame urbaine*

Les vestiges ont été repositionnés, après un jeu de réduction et d'agrandissements, sur un plan au 1/200e calé sur le système de coordonnées Lambert III. Ils avaient été relevés au théodolite avec tour d'horizon et métrage manuel, leur orientation est donc assortie d'une



Fig. 202. Vue partielle de la fouille prise de l'ouest. Enchevêtrement de vestiges préromains, du Haut-Empire, d'époque médiévale et contemporaine (Cliché équipe de fouille).



Fig. 203. Détail, pris de l'ouest, de la platée et du mur-bahut de l'édifice public le plus méridional (Cliché équipe de fouille).

réserve de  $\pm 2^\circ$ . J. Benoît avait noté que ce secteur s'inscrivait parfaitement dans le système rouge (Benoît 1981 : plan hors-texte).

Le mur du début du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. suit une orientation à NL-8° O, peu utile compte tenu de la faible longueur relevée (2,20 m), mais qui s'écarte assez notablement de celle qui régit le quartier dès le premier quart du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., et peut-être antérieurement. Celle-ci est établie, pour la rue et les habitations nord, autour de NL-25° O. La façade ouest, contre laquelle s'appuie le bassin, est, par contre, à NL-18° O. La première de ces mesures (NL-25° O), qui s'approche de celle du système marron de J. Benoit (NL-26° O), est conservée par les aména-

gements publics du Haut-Empire. En effet, les bâtiments nord sont à NL-25°18' O et le bâtiment sud à NL-25°48' O.

#### [99] Place d'Assas

Vaste place orientée est-ouest. Comprise au nord et au sud entre des îlots d'habitations longeant le quai de la Fontaine et la rue Molière, fermée à l'est et à l'ouest par le boulevard Alphonse-Daudet et la rue Gaston-Boissier et traversée par les petites rues Voltaire et Crébillon.

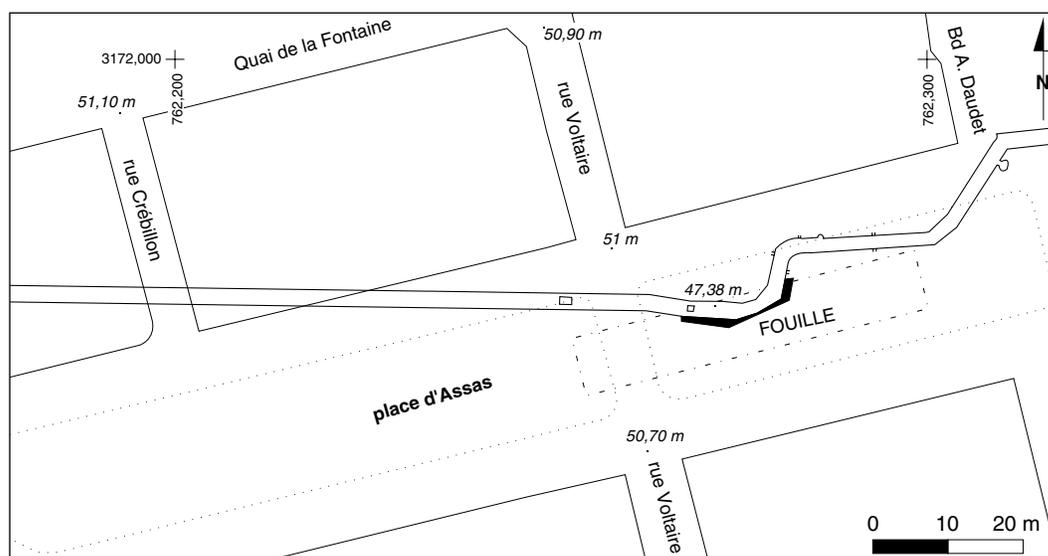


Fig. 204. Les fouilles de la place d'Assas : tracé de l'égout-collecteur antique (M. Monteil *del.*, d'après le relevé publié dans Olive, Ugolini 1991).

Section EY du cadastre révisé pour 1981.

Site n° 30.189.77. Coordonnées Lambert III : X = 762,270 ; Y = 3172,965.

Coordonnées Lambert III : X = 762,270 ; Y = 3172,960.

Altitude actuelle : entre 50,70 et 51 m NGF.

Fouille de sauvetage dirigée par D. Ugolini et C. Olive (SRA) en août et septembre 1986. Une équipe réduite a continué ponctuellement l'exploration d'un grand égout jusqu'au milieu du mois de février 1987.

Bibliographie : Ugolini, Olive 1986 (DFS) ; Ugolini, Olive 1990 : 74-80 (catalogue Nîmes) ; Olive, Ugolini 1991 : 133-140 (publication du grand égout collecteur) ; CAG 99.

#### Analyse des vestiges

La fouille est située en piémont, à moins de 150 m au nord-ouest de la Maison Carrée. Elle a été engagée préalablement à la réalisation d'un parc de stationnement souterrain et a concerné une surface rectangulaire réduite à 50 x 7,50/8 m (env. 375 m<sup>2</sup>), compte tenu de talus de sécurité rendus nécessaires par la profondeur des vestiges antiques (fig. 204).

#### Cadre topographique initial et premières traces d'occupation

Le sous-sol, composé de sistre, paraît avoir été traversé par une puissante dépression naturelle occupant l'essentiel de la moitié nord du site, selon un axe plus ou moins est-ouest. Ce « canal », dont la profondeur n'est pas connue, est interprété par les fouilleurs comme un des possibles effluents de la source de la Fontaine. Au sud, une coupe relevée au travers de l'égout et du puits/bassin tardif montre que le sistre pouvait se trouver là à environ 1,05 m sous le sommet de l'extrados de l'égout, soit autour de 46,30 m. Au sud-ouest de ce cours d'eau, quelques lambeaux de couches, associés à une construction très détruite, sont datés de l'époque augustéenne (Ugolini, Olive 1990 : 74) ou plutôt du courant du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (Ugolini, Olive 1986 ; Olive, Ugolini 1991). Elles indiquent peut-être l'existence d'un habitat (?).

#### Réaménagements, construction de bâtiments publics et d'un collecteur

Dans le courant de l'époque tibérienne, l'ensemble du secteur est rectifié par l'apport d'un puissant remblai de gravats et de déchets de construction. Épais de 1,50 m, il recouvre le substrat et sa base s'enfonce sous le niveau de la nappe phréatique. Cet apport de matériaux, sans doute avant tout lié à la volonté de condamner la dépression naturelle — drainée donc par ailleurs —, entraîne la création d'une nouvelle surface topographique, autour de 47,70 m (fig. 205, 206).

À l'est du chantier, un bâtiment aux fondations puissantes est construit sur cette nouvelle surface. Il se présente sous la forme d'un rectangle nord-est/sud-ouest, apparemment subdivisé en au moins deux parties distinctes. Au nord-est, un espace reconnu sur plus de 15,30 m de long dispose d'une largeur intérieure d'environ 4,50 m. Aucun sol n'y a été observé et les trois refends internes semblent devoir être interprétés davantage comme des contreforts que comme des subdivisions. Vers l'ouest, cette sorte de large galerie est fermée par un mur équipé de deux bases de piliers latérales. Celles-ci peuvent avoir supporté un escalier monumental donnant accès à une pièce surélevée d'environ 1 m (plus de 4,65 x 8 m, à environ 48,80 m) (fig. 207). Le revêtement de sol de cette dernière n'a pas été conservé, sinon sous la forme d'un puissant radier de pierres et mortier, probable support d'une mosaïque ou d'un *opus signinum*. La construction de ce bâtiment, qui occupe donc une surface hors-tout supérieure à 5,80 x 27 m, est datée des années 20-40 ap. J.-C. Son plan ne se suffit guère à lui-même : il devait être complété par d'autres espaces attenants vers le nord ou le sud.

Peu après, un important égout collecteur est mis en place. Reconnu sur la fouille sur une longueur d'une vingtaine de mètres, il a pu être exploré, par la suite, sur près de 150 m (fig. 204). Son tracé arrive en droite ligne de l'ouest, présente deux coudes successifs très marqués au niveau de la fouille, puis repart en direction de l'est où il subit à nouveau deux forts changements de direction. Pour les fouilleurs, les deux angles observés dans l'emprise dégagée sont imposés par la pré-

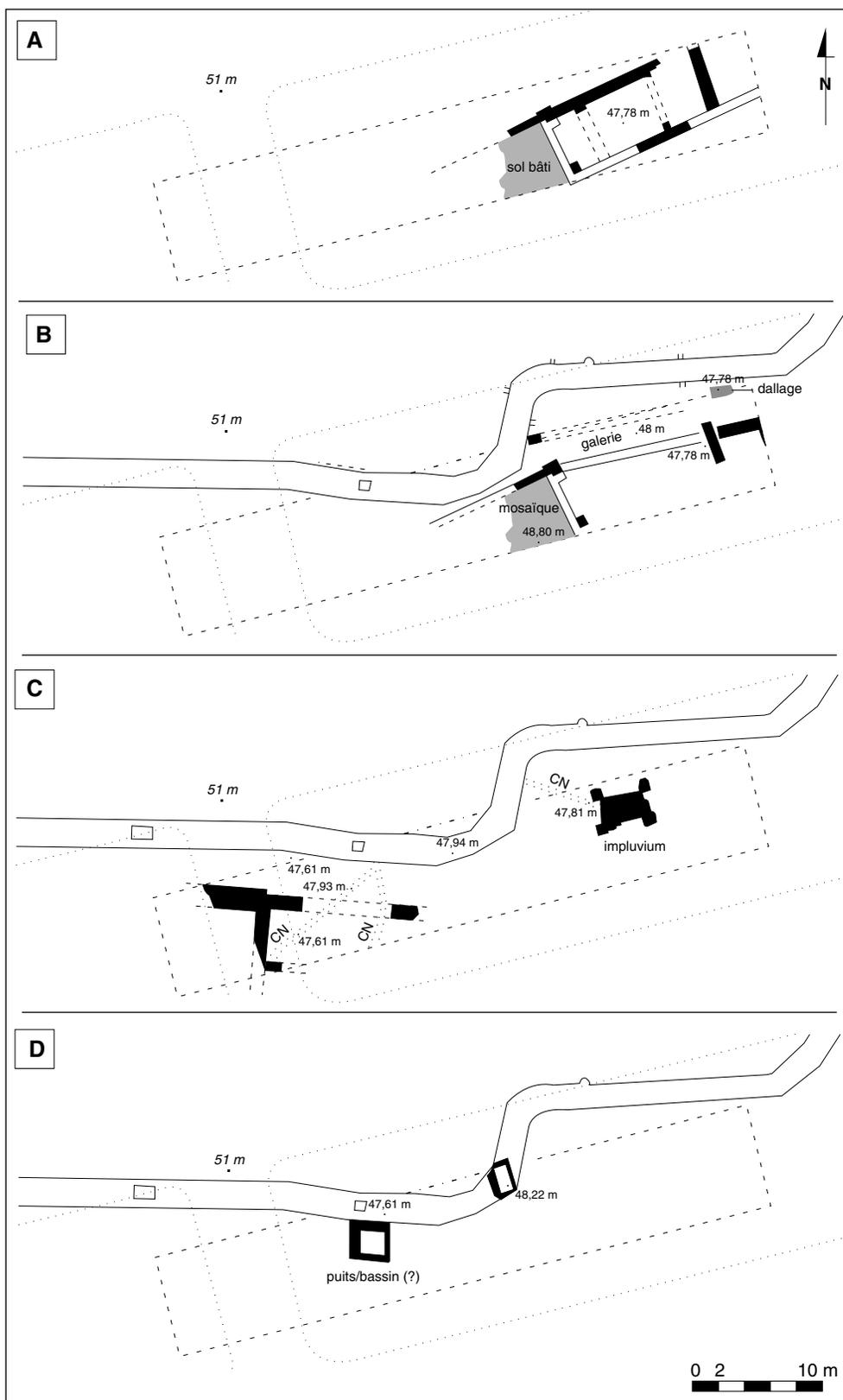


Fig. 205. Les fouilles de la place d'Assas : les quatre grandes phases d'occupation mises en évidence. A = vers 20-40 ap. J.-C. (l'égout est construit entre 20-40 et 60-70 ap. J.-C.) ; B = vers 60-70 ap. J.-C. ; C = après le IIe s. pour l'édifice occidental et plus tardivement pour l'*impluvium* ; D = aux époques médiévale et moderne ? (M. Monteil *del.*, d'après les relevés publiés dans Olive, Ugolini 1991).



Fig. 206. Vue générale de la fouille prise de l'est (Cliché C. Olive/D. Ugolini).

sence du bâtiment préexistant évoqué ci-dessus, contre le mur septentrional duquel s'appuie une partie de la canalisation. On peut se demander en fait si ces deux coudes et les suivants ne sont pas plutôt imposés par les méandres du cours d'eau préexistant.

La canalisation se présente sous la forme d'un coffrage externe de plus de 2,60 m de hauteur sur 4,50 m maximum de largeur. Son implantation a donc nécessité le creusement d'une vaste tranchée, ou a, plus sûrement, profité de la dépression naturelle. Le conduit intérieur, voûté et doté de dalles de fond, mesure 2,30 m de large pour 1,50 à 1,60 m de haut. Plusieurs regards, irrégulièrement disposés, et des arrivées de petits égouts marquent cet ouvrage. Enfin, les auteurs ajoutent que tout l'angle du collecteur vu en fouille avait un extradoss recouvert " d'une épaisse chape de mortier à la chaux noyant des blocs calcaires " et se demandent s'il ne s'agissait pas là des vestiges du sol d'un " gros bâtiment " (le sommet de l'extrados de l'égout est à 47,38 m). En fait, ce revêtement pourrait matérialiser en surface le tracé de la canalisation, laissant ainsi ce dernier libre d'accès aux égoutiers.

Les fouilleurs proposent que cet égout a évacué une partie des eaux de la source de la Fontaine et le datent d'une période comprise entre 20/40 et 60/70 ap. J.-C. Le *terminus post quem* est fixé par le recouvre-

ment partiel de l'extrados par des constructions datées de cette période. En fait, rien n'interdit de supposer que la construction du collecteur, la mise en place du remblai d'exhaussement, qui a été utilisé, peut-être, pour combler les parties subsistantes de la dépression naturelle, et l'édification du premier monument soient relativement contemporaines, autour de 20/40 ap. J.-C.

Dans les années 60/70 ap. J.-C., le bâtiment construit autour de 20-40 ap. J.-C. est en partie restructuré (fig. 205). La pièce occidentale est conservée, toujours en position haute et desservie par un escalier monumental. Son sol est paré d'une mosaïque blanche parsemée, à intervalles réguliers, de tesselles noires. La partie orientale, par contre, est détruite et remplacée par une longue galerie qui recouvre partiellement le collecteur. Relevé sur environ 17,40 m et large, en moyenne, d'1,75 m, ce couloir s'implante sur un axe différent de celui du bâtiment antérieur et dispose de sols de cailloutis, parfois recouverts de recharges de mortier. Au sud, un sol de terre battue annonce de nouveaux espaces. Sur le plan des vestiges de la fouille, quelques dalles de forme polygonale (2,50 x 2 m x 0,20 m), conservées au nord-est du site, pourraient indiquer l'existence d'une rue (?) longeant cette galerie.

" Après le IIe s. ", dans la partie ouest du site, des fondations assez puissantes dessinent un axe est-ouest, long de plus de 16,50 m, sur lequel vient se greffer un refend nord-sud (fig. 205). Un lambeau de hérisson de petites pierres calcaires noyées dans du mortier, situé sur la voûte de la canalisation, pourrait en constituer une partie des sols (47,60 m ?). Les deux petits égouts visibles sur le plan et installés en parallèle avec la canalisation monumentale sont toujours en activité.

A une date indéterminée (fin du Haut-Empire ?), le bâtiment oriental paraît disparaître au profit de quatre piliers de moellons liés au mortier, probables supports de colonnes, qui dessinent un rectangle de 2,70 x 3,75 m. Ce dernier est occupé par un hérisson de gros blocs liés au mortier. L'ensemble, auquel aucune couche ne peut être rattachée, est interprété par les fouilleurs comme les fondations de l'*impluvium* d'une demeure privée.

Enfin, après le IIe s. et sans doute bien plus tard, voire à époque médiévale ou moderne, un puits/bassin (env. 1,15 x 2,20 m) recoupe les deux petits égouts antérieurs et entraîne une réfection en sous-œuvre de la grande canalisation. A une période comprise entre le Moyen Age et le XVIIe s., se rapportent de puissantes fosses et un four à chaux. Peu après, un lavoir, encore en activité au début du XXe s., s'installe également dans la partie ouest de la place.

Les bâtiments, et particulièrement les deux qui se sont succédé à l'est et ont des " allures de galeries ", présentent des fondations puissantes et des dimensions qui les font sortir du domaine privé et prêtent bien évidemment en faveur d'édifices publics. Leur interprétation, compte tenu de leur forte destruction, reste par contre difficile.

#### *Aménagements de la topographie*

Ceux-ci semblent être d'une ampleur particulière, du moins au moment où l'ensemble du site est puissamment remblayé sur 1,50 m d'épaisseur.

#### *Insertion dans la trame urbaine*

Les abords immédiats de la place d'Assas participent largement du système rouge à NL-13° O (Benoit 1981 : plan hors-texte).

Les vestiges ont été relevés par le biais d'un théodolite, avec tour d'horizon et métrage manuel des points visés. Leur orientation peut



Fig. 207. La pièce à mosaïque et les deux piliers situés à l'amorce d'un escalier, pris du sud (Cliché C. Olive/D. Ugolini).

être considérée comme exacte à  $\pm 2^\circ$  près. Le premier bâtiment oriental est orienté à NL-25°13' O. Le second bâtiment oriental qui le condamne conserve pour partie cette orientation mais en introduit également une nouvelle : NL-12°42' O. Quand à l'édifice occidental plus tardif, il est calé à NL-4°30' E. Son écart angulaire avec les précédents peut s'expliquer par un suivi des orientations de l'égout. Ce dernier arrive de l'ouest à 0°42' E, suit deux coudes, puis repart vers l'ouest à NL-6° O.

#### [100] Édifice public du pont de Vierre

Cette information ancienne a été remise au jour récemment par A. Veyrac, dans la cadre de la Carte Archéologique de Nîmes (Fiches dir., Veyrac dir. 1996 : CAG 151) (fig. 177, pt 100). En 1740, dans un courrier adressé à son frère J.-F. Séguier, le chanoine Séguier signale des découvertes réalisées en dessous du pont de Vierre et dans un fossé voisin. Ce pont, qui a remplacé une passerelle au moment des travaux réalisés autour des jardins de la Fontaine au XVIII<sup>e</sup> s, traverse le canal de la Fontaine au niveau de la place Aristide-Briand (Clément 1988 : 69). Séguier écrit donc qu'on a trouvé là " les débris d'un édifice considérable, il était d'ordre dorique, la frise décorée de métopes et de triglyphes (...) dénotait cet ordre. Les fragments de colonnes qui s'y trouvèrent y convenaient parfaitement, à quelques pas de là dans le jardin de M. Gignoux lequel se trouvait à main gauche du pont, on découvrit un pavé à la mosaïque qui avait considérablement d'étendue, des débris de colonnes, bases et une partie d'un chapiteau à feuilles d'acanthes et d'ordre corinthien " (Archives départementales du Gard, ms. n° 504, série M, f° 219). A. Pelet reprendra cette découverte en notant " Des fragments de colonnes, de chapiteaux, l'entablement tout entier d'un grand édifice se sont trouvés au-dessous du pavé " (Pelet 1863a : 121).

Ces éléments pourraient appartenir à un édifice public, dont l'emplacement serait à restituer dans le secteur pont de Vierre/rue Agrippa/Quai de la Fontaine, à moins de 250 m au sud-est du cœur de l'*Augusteum*.

#### [101] Place Aristide-Briand

En 1986, un sondage mécanique a été réalisé sur la place Aristide-Briand, devant la parcelle EY-48 (fig. 177, pt 101), sur le tracé présumé du collecteur de la place d'Assas (cf. *supra*, [99]). L'ouvrage n'a pas été reconnu mais J.-M. Pène (SRA) a observé, à environ 3 m de profondeur (env. 47,50 m NGF), de grandes dalles qui pourraient appartenir à une rue. L'orientation de cette dernière reste difficile à restituer, mais semble suivre un axe est-ouest, plutôt que nord-sud (CAG 153).

#### [102] Rue Gaston-Boissier

En 1992, à l'occasion de la pose de réseaux le long de la rue Gaston-Boissier, M. Célié (information inédite ; CAG 155) a pu observer, une rue empierrée sur une longueur d'environ 20 m (fig. 208). Au moins quatre niveaux de circulation ont pu être distingués entre 50,30 et 49,30 m NGF (rue actuelle à 51 m). Son orientation reste cependant difficile à établir, mais pourrait être assez conforme à celle de la rue actuelle (?).

#### [103] École Saint-Stanislas, rue Bernard-Lazare

Rue Bernard-Lazare.

Parcelles DV-61, 62, 510 (cadastre révisé pour 1981).

Altitude actuelle : 52,60 m.

Surveillance de travaux réalisée par J. Pey (Musée archéologique) en novembre 1984.

Bibliographie : Pey 1984b (DFS) ; Darde dir. 1990 : 86 (catalogue Nîmes) ; CAG 189.

#### *Analyse des vestiges*

Les parcelles concernées se situent en plaine, au centre-ouest, à 390 m à l'ouest-sud-ouest de la source de la Fontaine et à 320 m à l'ouest de la Maison Carrée.

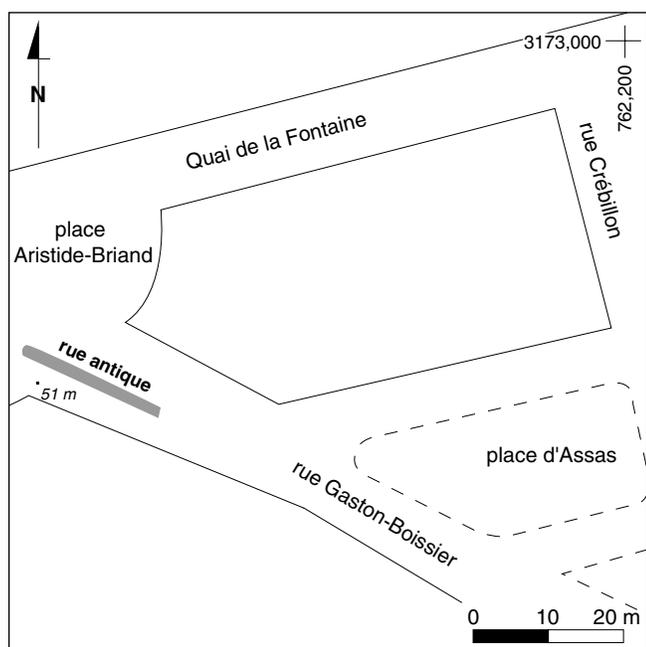


Fig. 208. Localisation du tronçon de rue antique observé rue Gaston-Boissier (M. Célié/M. Monteil del.).

Sur ce terrain, couvrant une surface d'environ 650 m<sup>2</sup>, la construction d'un gymnase fondé sur pieux a motivé une surveillance de travaux. Ce sont quarante pieux, d'un diamètre de 0,90 m, qui ont pu être observés dans des conditions de lecture difficile (étroitesse, danger d'éboulement, lissage et compactage des parois, etc ...) (fig. 209). Malgré ces inconvénients, l'intervalle entre chaque pieu (env. 5 m) et la finesse des relevés (coupe de chaque puits raccordée au Nivellement Général de la France et prise de l'orientation des architectures à l'aide d'une boussole de grande précision) permettent d'avoir une image assez précise de la topographie antique du secteur.

La surface actuelle, a été cotée, après démolition, à environ 52,60 m sur l'ensemble du terrain. Des tronçons de murs antiques ont pu être reconnus dans les pieux n° 1, 5, 11, 14, 20, 28, 31, 39 et 40, mais seuls quelques uns ont laissé apparaître au moins un parement :

- une partie du blocage et le parement est d'un mur de direction nord-sud, d'une largeur supérieure à 0,50 m, dans le pieu n° 1 ;
- un mur est-ouest, lié au mortier et large d'environ 0,50 dans le pieu n° 5 ;
- le parement nord, doté d'un enduit peint, d'un mur est-ouest dans le pieu n° 14. Ce mur est sans doute en relation avec un sol de terre dont la cote d'altitude peut être restituée à 50,60 m ;
- les puits 39 et 40, enfin, ont recoupé un même mur de petits moellons, large de 0,50 m, et restituable sur une longueur de 3 m.

Trois portions de sols en béton de tuileau ont pu être mis en évidence dans les pieux n° 9, 15 et 29. Leurs altitudes respectives s'établissent à 50,14 m, 50,18 m et 50,62 m. Un probable sol constitué de petites dalles a également été relevé dans le pieu n° 7 à 49,80 m.

Les autres pieux ont révélé des remblais antiques ou modernes, un probable four à céramique d'époque contemporaine et l'accès à deux citernes modernes qui se développaient sous la parcelle voisine au nord.

Le sistre a été coté, en moyenne, entre 49,17 et 49,50 m. Il semble

suivre une pente nord-sud mais également est-ouest. Ponctuellement, dans les pieux 9, 39 et 40, il a été coté à 49,83/49,96 m et, dans le pieu 25, à 48,63 m. Compte tenu des conditions d'intervention, ces anomalies ne sont peut-être pas réellement significatives. Le paléosol qui le recouvre est mal conservé, sauf dans le puits 3 où il a pu être reconnu sur 0,50 m d'épaisseur. Il se présente sous la forme d'un sol argileux brun mêlé à du sistre dégradé. Les remblais antiques marquant l'abandon du secteur sont conservés au plus haut à 52,20 m mais, plus souvent, entre 50,50 et 51 m.

L'ensemble de ces vestiges est daté du Haut-Empire et témoigne d'une occupation dense des lieux à cette période.

#### *Aménagements de la topographie*

L'absence de fouille rend difficile l'interprétation des différences d'altitude entre sols reconnus (2 états ?), mais l'habitat semble bien s'être installé sans véritables terrassements ou remblaiements préalables, si ce n'est très ponctuellement. Le plus intéressant est la profondeur d'enfouissement relative des vestiges (entre 2 et 2,50 m) et surtout du sistre, qui est coté à près de 3 m sous le niveau de la chaussée actuelle. Ceci témoigne des modifications topographiques subies par ce secteur depuis l'Antiquité.

#### *Insertion dans la trame urbaine*

Ce site s'insère dans une patte d'oie constituée par les rues Boissier, Grétry et des Chassaintes. Celle-ci s'ouvre vers l'ouest, tandis que, vers l'est, rejointe par les rues Pelloutier et Godin, elle converge vers un point situé au sud-ouest de la Maison Carrée, où le boulevard Victor-Hugo change de direction (Benoit 1981 : 74, 85). Ce triangle est non coloré mais se place au contact des systèmes rouge à l'ouest et à l'est et vert-violet au sud. On ajoutera cependant que, très ponctuellement, les limites nord et ouest de la parcelle considérée suivent l'orientation du système bleu.

Les tronçons de murs reconnus, bien que relevés avec une boussole de grande précision, ont été dégagés sur des longueurs par trop réduites pour que leur orientation puisse être considérée comme pertinente. La diversité des mesures va d'ailleurs bien dans ce sens : mur des pieux 39 et 40 = NL-19°50' O ; mur du pieu 5 = NL-5°50' O ; mur du pieu 14 = NL-5°25' E ; mur du pieu 1 = NL-2°40' O.

#### **[104] Rue des Chassaintes**

Le 25/05/1988, M. Célié et A. Veyrac ont pu réaliser quelques observations à l'occasion d'un terrassement, malheureusement déjà engagé, d'un terrain situé au n° 25, rue des Chassaintes (fig. 177, pt 104). Les quelques vestiges reconnus ont été entrevus sur la moitié nord de la parcelle (EX-238) et, principalement, en berme sud (Darde dir. 1990 : 74 ; CAG 236 ; informations inédites).

A environ 7 m de la limite sud de la rue des Chassaintes, un mur antique équipé d'un seuil subsistait sur une longueur de 3 m. Il a pu être relevé et coté à 50,75 m NGF. Dans les bermes environnantes, pour un terrain actuel relevé à environ 52,25 m, le sommet des remblais d'abandon antiques a été perçu à 51,45 m, plusieurs sols construits ou de terre battue à une moyenne de 50,75 m et le sistre à 49,75 m.

Cette intervention ponctuelle a permis d'attester l'existence d'une maison, dont un des murs suit une orientation à peu près parallèle à la rue des Chassaintes actuelle.

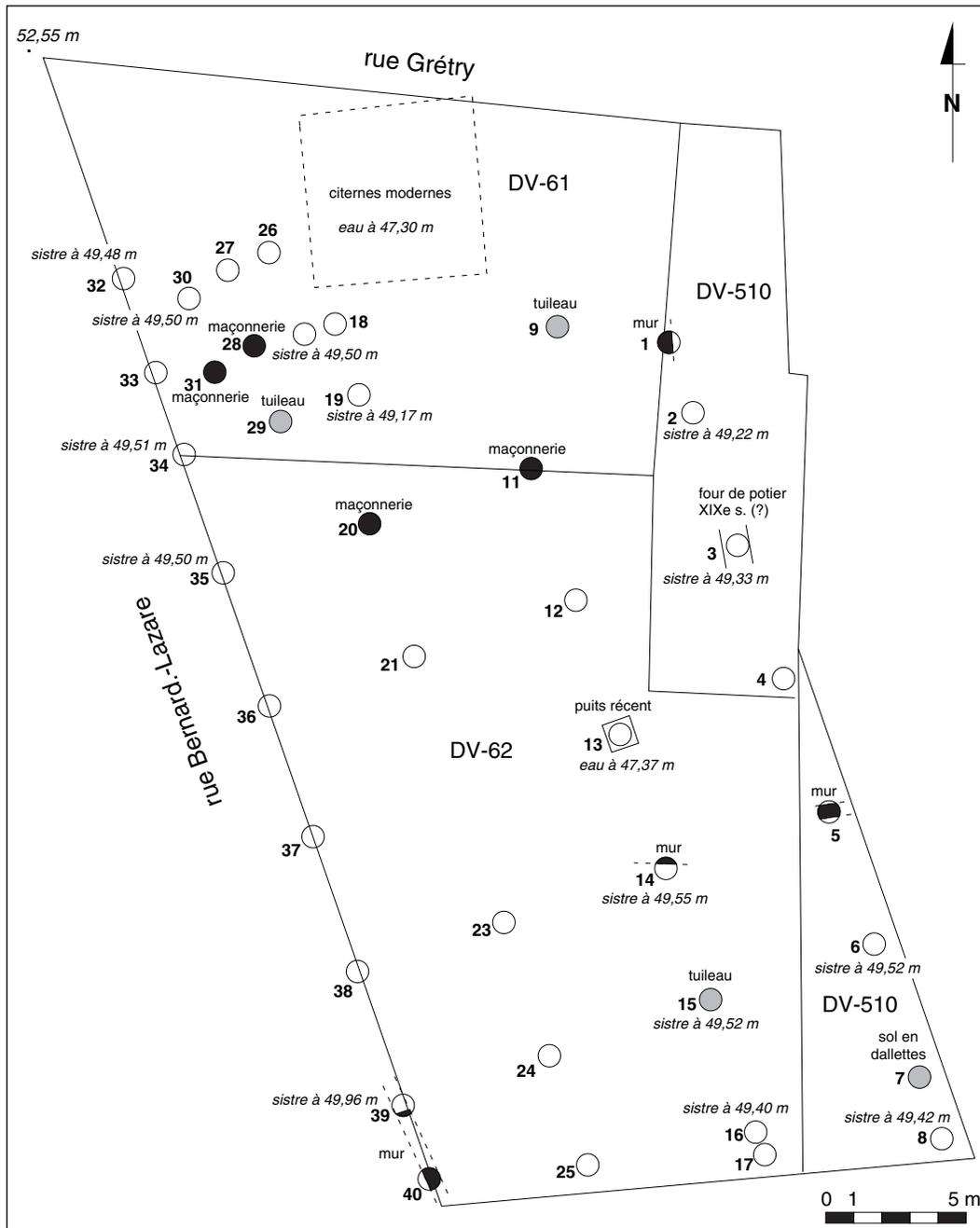


Fig. 209. Relevé des pieux creusés à l'angle des rues Grétry et Bernard-Lazare (M. Monteil *del.*, d'après un plan de J. Pey).

**[105] à [111] Le quartier de la Placette.**

Entre avril et novembre 1994, plusieurs rues situées aux abords de la Placette ont fait l'objet d'un programme de pose de réseaux et de réfection des revêtements. Ces travaux, qui s'inscrivent dans un projet dit des «200 rues», ont été suivis par M. Célié (AFAN, chargé de la ville de Nîmes) et M. Monteil (AFAN) et ont concerné principalement les rues Ernest-Renan, Benoît-Malon et Émile-Zola (fig. 210). Les résultats inédits acquis dans ce secteur sont parmi les plus remarquables du programme des «200 rues» et permettent, en liaison avec quelques fouilles voisines, de mieux appréhender la topographie.

*Analyse des vestiges*

Les numéros de sites (105 à 111) ont été attribués aux découvertes pouvant être rattachées à des rues antiques ou à des tronçons de canalisations mais, entre celles-ci, des sols bâtis ou de terre battue ainsi que des murs ont également pu être reconnus. Le texte qui suit ne concerne toutefois que les indices de rues où d'égouts collecteurs, seuls susceptibles d'éclaircir réellement les formes de la trame urbaine dans ce secteur. Les nombreuses cotes d'altitude relevées témoignent d'une pente générale nord-ouest/sud est du terrain. Celle-ci est respectée par le terrain naturel, ainsi que par les aménagements antiques et contemporains. Les sols antiques sont établis, en moyenne, entre 0,60 et 1,20 m sous le revêtement actuel. Le paléosol varie, quant à lui entre 1 et 1,60 m de profondeur. Les aménagements antiques n'ont donc que peu modifié la topographie naturelle de ce secteur de plaine.

Dans cette même portion de l'espace urbain, prennent également place quelques autres sites qui font l'objet de notices distinctes : quelques observations ponctuelles menées rue des Chassaintes [104], un repérage, rue Hôtel Dieu [112], un four de potiers découvert anciennement [113], la fouille du Groupe scolaire de l'Oratoire [114] et enfin celle plus récente de l'Ilot Théron [115]. Quelques éléments d'information sur ces surveillances de travaux sont présentés dans Monteil, *in* Massy dir. 1993 : 74 ; Célié, Monteil, *in* Massy dir. 1994 : 98 ; Célié, Monteil, *in* Garmy dir. 1995 : 84.

*Rue Benoît-Malon*

Au point [105], un mur limite une stratigraphie de niveaux de circulation empierrés, de 51,15 m à 50,50 m (niveau de la rue à 51,85 m). Cette séquence est conservée sur 7 mètres linéaires au moins. Le sistre a pu être relevé à 50,30 m. Il s'agit là d'une très probable rue d'orientation est-ouest.

Au point [106], un mur, lié au mortier et conservé sur 0,20 m de largeur seulement, est mis en évidence du côté nord de la rue Émile-Jamais. Au sud de ce mur, sont relevés : un niveau d'occupation couvrant des remblais à 49,20 m et le sistre à 48,60 m (niveau de la rue à 50,30 m). Du côté sud de la rue E. Jamais, un autre mur, fait de gros blocs liés à la terre, présente une largeur de 0,50 m. Il repose sur le sistre à 48,60 m (niveau de la rue à 50,20 m). Entre ces deux murs et à 2,50 m de la ligne de façade nord actuelle, apparaît, entre les réseaux et les remblais récents, une couche grise argileuse, homogène et très hydromorphe, caractéristique des comblements d'égouts ou de canalisations. Le fond est à 48,50 m au moins.

Le point [107] marque l'existence, sur 40 m linéaire environ, d'une stratigraphie de niveaux de circulation empierrés : de 48,90 m à 48,50

m (niveau de la chaussée au nord à 50 m) et de 48,60 m à 48,10 m (niveau de la chaussée au sud à 49,70 m). Cette séquence présente au moins quatre niveaux de roulement très nets, dont le plus ancien est posé sur le sistre à 48,50/48,30 m. Plusieurs grandes dalles (2 x 0,70 x 0,20 m en moyenne) de couverture d'un égout, présentant des traces d'ornières, ont été relevées à 48,90/48,60 m, selon une orientation nord-ouest/sud-est. Il s'agit là d'une rue antique, dotée d'une canalisation sur son axe médian, pour laquelle on peut proposer une largeur d'au moins 5 m.

Au point [108], on relève une stratigraphie de cinq niveaux empierrés au moins, entre 49,10 m et 48,90 m (niveau de la rue à 49,60 m). Cette séquence est conservée sur 4 mètres linéaires au moins et, d'après sa position, pourrait appartenir à une voie est-ouest.

Au point [109], plusieurs niveaux de circulation empierrés ont été observés sur une surface assez importante. Ils se succèdent entre 48 m et 47,40 m NGF et semblent matérialiser une rue antique est-ouest.

Au point (110), plusieurs niveaux empierrés ont pu être reconnus sur une largeur conservée de 5 m environ. Au moins trois niveaux de roulement peuvent être individualisés entre 47,30 m et 46,80 m, au contact du paléosol (niveau de la rue à 48 m). Du côté sud, cette rue antique est bordée par un mur de 0,60 m de largeur qui limite des traces d'habitat et définit une orientation est-ouest pour cet axe de circulation.

*Rue Émile-Zola*

Le point [111], placé au carrefour des rues E. Zola et L. Laget, signale l'existence de niveaux empierrés observés en plusieurs points, sur une emprise de 35 m de long pour 20 m de large environ. Ce secteur complexe peut être décomposé en six parties distinctes.

a : niveau de la rue à 47,10 m. Paléosol à 46,10 m ; 3 niveaux empierrés jusqu'à 46,40 m, dont un premier niveau constitué de sistre rapporté à 46,20 m ; remblais divers jusqu'à 46,70 m ; à 46,70 m sol probable et petit égout ; de 46,70 m à 46,90 m, abandon et reprise de la pédogenèse.

b : niveau de la rue à 47,10 m. Sistre à 45,60 m ; paléosol à 45,95 m ; de 46,05 m (premier niveau constitué de sistre rapporté) à 46,55 m, 4 à 5 niveaux empierrés ; de 46,55 m à 46,75 m, niveau d'abandon et pédogenèse.

c : niveau de la rue à 47,10 m NGF. Niveaux empierrés de 46 m à 46,55 m (premier niveau constitué de sistre rapporté à 46,10 m) ; niveau de remblais antiques jusqu'à 46,80 m. Les niveaux empierrés s'interrompent nettement vers l'ouest au contact d'une possible tranchée d'épierrement.

d : niveau de la rue à 47,10 m. Seul le premier niveau empierré constitué de sistre rapporté se poursuit à 46,10 m.

e : niveau de la rue à 47,10 m. Sistre probable à 45,60 m ; premier niveau constitué de sistre rapporté à 46 m ; dallage de couverture d'un égout nord-sud (largeur intérieure : 0,48 m - profondeur : 0,47 m) à 46,10 m ; niveau empierré à 46,50 m. Ces niveaux empierrés sont limités à l'est par un mur au-delà duquel on note la présence d'un sol de terre probable à 46,20 m.

f : niveau de la rue à 46,90 m. Paléosol à 45,70 m ; dallage de couverture de l'égout à 45,90 m et niveau empierré à 46 m.

Malgré l'absence de liaisons stratigraphiques entre tous ces points, il semble bien que l'on puisse restituer ici une rue nord-sud antique dont les limites ont pu varier au cours du temps. Les points a et d, en particulier, pourraient marquer un déplacement de la voie vers l'est.

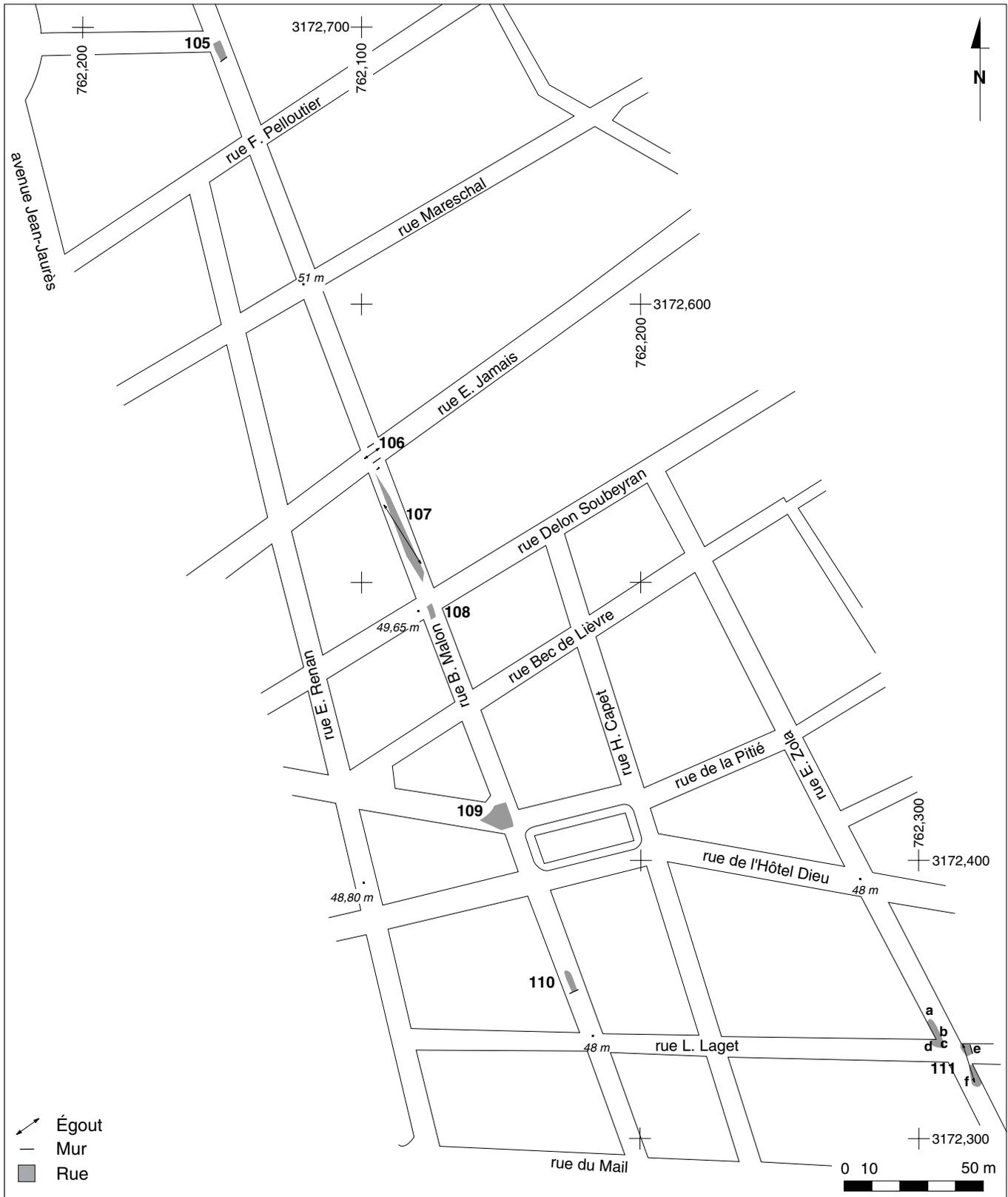


Fig. 210. Les observations de tronçons de rues antiques faites lors des surveillances de travaux dans le quartier dit de la Placette (M. Célié/M. Monteil *del.*).

**[112] Rue Hôtel-Dieu**

Aux n° 61-65 de la rue de l'Hôtel-Dieu.

Parcelle EX-1169 (cadastre révisé pour 1981).

Altitude actuelle : 48,30 m NGF

Repérages archéologiques conduits par Y. Manniez (AFAN) en décembre 1991.

Bibliographie : Manniez 1991 (DFS) ; Manniez, *in* Massy dir. 1991 : 47 ; Massy 1992 : 118 ; CAG 255.

*Analyse des vestiges*

Située au nord de la ville, cette parcelle se place à 550 m au sud-sud-ouest du forum et n'est qu'à 120 m au nord de la courtine de l'enceinte augustéenne.

Une seule tranchée nord-sud, longue de 20 m, a été réalisée dans la cour de l'immeuble à démolir, dont le niveau était coté aux alentours de 48,35 m (fig. 211). Le paléosol, en pente du nord vers le sud, affleure entre 46,10 et 46,60 m. Il est faiblement anthropisé (quelques charbons de bois) sur ses cinq premiers centimètres.

La tranchée n'a permis de relever, comme seules traces d'occupation, que des remblais — dont le sommet varie entre 47,30 m au nord et 46,80 m au sud — et un mur épierré de direction est-ouest, repéré le long de la berme sud. Les remblais, datés du courant du Haut-Empire, sont davantage pourvus en matériaux de construction (tuiles,

mortier, enduits peints) qu'en céramiques fines. L'auteur de la fouille se demande s'ils ne sont pas davantage le reflet d'une décharge (dans une friche urbaine) que celui d'une destruction d'un habitat existant sur place. Faute d'une opération extensive, il semble cependant difficile de trancher entre ces deux hypothèses. En effet, rien n'interdit que la tranchée ait été ouverte au travers de la cour/jardin d'une maison, ce qui expliquerait l'absence de tout bâti.

Au sein du mobilier recueilli, quelques tessons peuvent être rapportés aux IIe/Ier s. av. J.-C. et ont été associés à un proche établissement indigène (?).

**[113] Le four de la Placette**

En janvier 1909, des ouvriers sont chargés de creuser une cave dans une maison située à l'angle de la Placette et de la rue Benoît-Malon (parcelle EX-984) (fig. 177, pt 113). A cette occasion, F. Mazauric rapporte qu'ils ont mis au jour " les fondements d'un ancien four à poterie dont les murs étaient formés de moellons d'argile rouge dans l'intérieur de laquelle se trouvaient de nombreux brins de paille pour éviter le fendillement ". Il ajoute que l'état de destruction du four lui a interdit de relever son plan et que " la terre voisine était toute calcinée et que les abords du four renfermaient une quantité extraordinaire de grandes tuiles (*tegulae*) plus ou moins conservées, des pesons de tisserands et des petits pots en terre jaune à une anse (céramiques à pâte calcaire) ". Pour lui, cette découverte, associée à celle qu'il fit en 1907 rue des Tilleuls, " semble prouver que les ouvriers céramistes avaient élu domicile dans ce quartier de Nîmes particulièrement industriel " (Mazauric 1909a : 142 ; 1909b : 203 ; CAG 254).

Cette information ancienne est l'une des rares à faire réellement mention d'un four de potiers, dont la production a pu être assez diverse si on lui rattache tous les éléments reconnus à ses abords.

**[114] Groupe scolaire de l'Oratoire**

8, 10 rue de l'Hôtel Dieu. Dans l'îlot situé entre les rues Bigot, Émile-Zola, de l'Hôtel-Dieu et la place de l'Oratoire.

Parcelles EX-478 et 479 (cadastre révisé pour 1981).

Altitude actuelle : 48,64 m NGF

Site n° 30.189.117. Coordonnées Lambert III : X = 762,308 ; Y = 3172,408.

Repérages en tranchées menés par M. Célié (ADAL, Chargé de la ville de Nîmes) du 10 au 16/01/1990. Fouille de sauvetage dirigée par H. Pomarèdes (AFAN) du 1/05 au 15/06/1990.

Bibliographie : Célié 1990d (DFS de repérages) ; Pomarèdes (documentation de fouille inédite) ; Massy 1992 : 117 (*Gallia*) ; CAG 256.

*Analyse des vestiges*

Les parcelles sont situées à 150 m au nord du passage de l'enceinte augustéenne et à 250 m au nord-ouest de l'un de ses accès, la Porte-de-France.

La fouille a été motivée par la construction d'un nouveau groupe scolaire par la ville de Nîmes. Sur la zone menacée de destruction — les deux-tiers sud du terrain —, après repérages, la fouille a concerné une surface d'environ 200 m<sup>2</sup>, limitée à la parcelle EX-478 (fig. 208).

L'analyse des résultats de cette petite intervention est rendue complexe par l'état de destruction important des vestiges, perforés par de multiples perturbations modernes dont un vaste cimetière. La lecture stratigraphique s'est donc avérée difficile et les délais de fouille, rela-

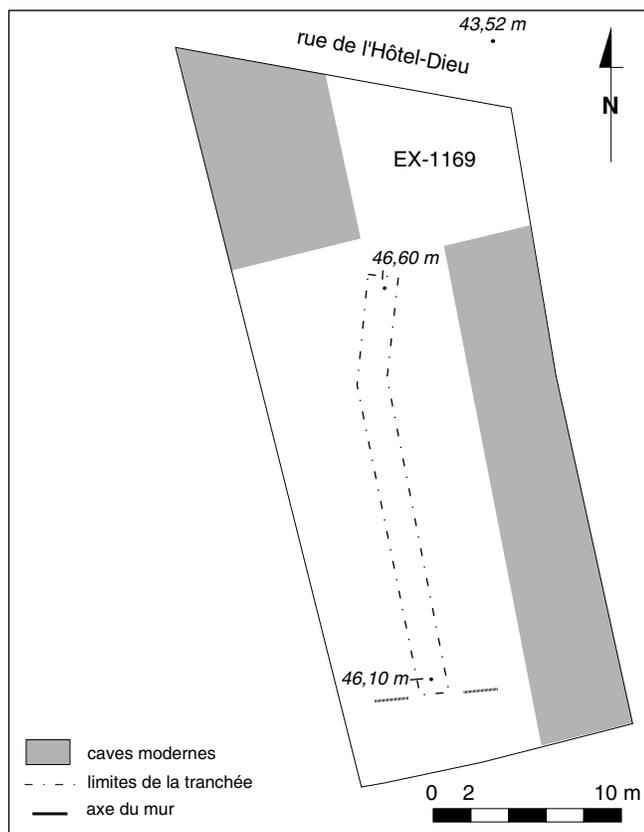


Fig. 211. La tranchée de repérage de la rue Hôtel-Dieu (M. Monteil *del.*, d'après un plan d'Y. Manniez).

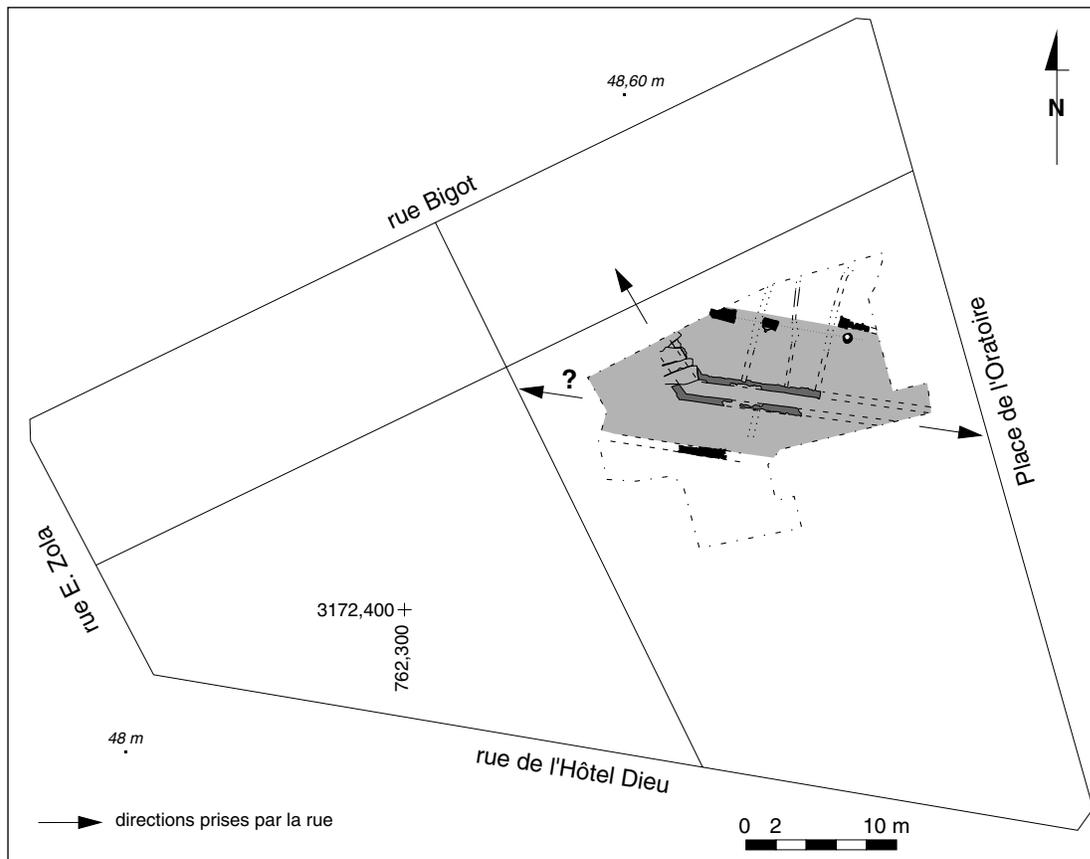


Fig. 212. Les fouilles du groupe scolaire de l'Oratoire : les vestiges du Haut-Empire (M. Monteil *del.*, d'après un plan d'H. Pomarèdes).

tivement insuffisants, n'ont pas facilité la tâche des fouilleurs. Malgré ce, l'essentiel de l'évolution de ce petit secteur a pu être appréhendé. On ajoutera cependant que les intervalles chronologiques proposés pour chaque grande phase d'occupation ont été volontairement établis de façon large. Les datations sont en effet principalement issues du mobilier collecté dans des recharges empierrées de voie qu'il a souvent été difficile de mettre en relation avec les sols d'habitat perçus aux abords.

#### *Premières traces d'occupation*

La surface du paléosol, caractérisée ici par un sol brun-rouge calcaire, a pu être atteinte en plusieurs points. Elle suit un léger pendage naturel nord-ouest/sud-est (46,49 à 46,14 m NGF). Son épaisseur ne semble pas avoir été affectée par une quelconque anthropisation — de type mise en culture, par exemple —, avant la première occupation bâtie.

Celle-ci n'a pu être reconnue que de façon très lacunaire (fig. 213). Les éléments les plus caractéristiques ont été observés dans le secteur 4. Il s'agit d'une fosse linéaire, large de 0,25 à 0,30 m et conservée sur une longueur de 3,90 m. Creusée dans le paléosol, elle présente des parois et un fond (46,44 m) très rubéfiés. Son comblement a livré, sur environ 1,20 m de long, un dépôt très dense de charbons de bois. Ces caractéristiques permettent d'assimiler cette dépression à une très probable sablière basse, dont l'élévation devait être constituée d'adobes, si l'on tient compte de celles qui ont été découvertes dans le

remblai de nivellement lié à l'état suivant. Deux trous de poteau (PO30 et PO57c) voisins, ainsi qu'un sol de terre battue (us 57d à 46,34 m) viennent conforter l'hypothèse d'un habitat en matériaux périssables. D'autres traces de sols en terre battue ont pu être repérées dans le secteur 3 ouest (us 13 à 46,30 m puis us 11 à 46,52 m).

Dans les secteurs 3 est, 2 et 1, les fouilleurs ont également mis en évidence plusieurs niveaux de cailloutis empierrés d'une rue (dont VO94 ou VO63). Cette dernière présente un profil légèrement concave (46,35 à 46,54 m), dont les limites sont difficiles à restituer. Au nord, elles semblent pouvoir correspondre au mur en pierres liées à la terre SB109 ; la position de la construction SB93 reste par contre difficile à interpréter. Au sud, la rue s'interrompt à peu près au contact d'une ligne marquée par le mur MR65 postérieur. Il semble, en tout état de cause, que son tracé diffère peu de celui de l'état suivant, mieux reconnu.

Ce premier état d'occupation, marqué par l'installation d'une rue et d'un habitat mal caractérisé, est difficile à dater, faute d'une quantité de mobilier suffisante. Les quelques tessons de céramique recueillis (amphore italique, imitation de campanienne C et campanienne A tardive résiduelles, communes sableuses tournées, pâte claire ...) le placent plutôt dans le courant de la seconde moitié du Ier s. av. J.-C., et vraisemblablement dans le dernier quart de ce siècle.

#### *Deuxième phase d'occupation*

Dans un second temps, l'habitat est assez fortement restructuré et

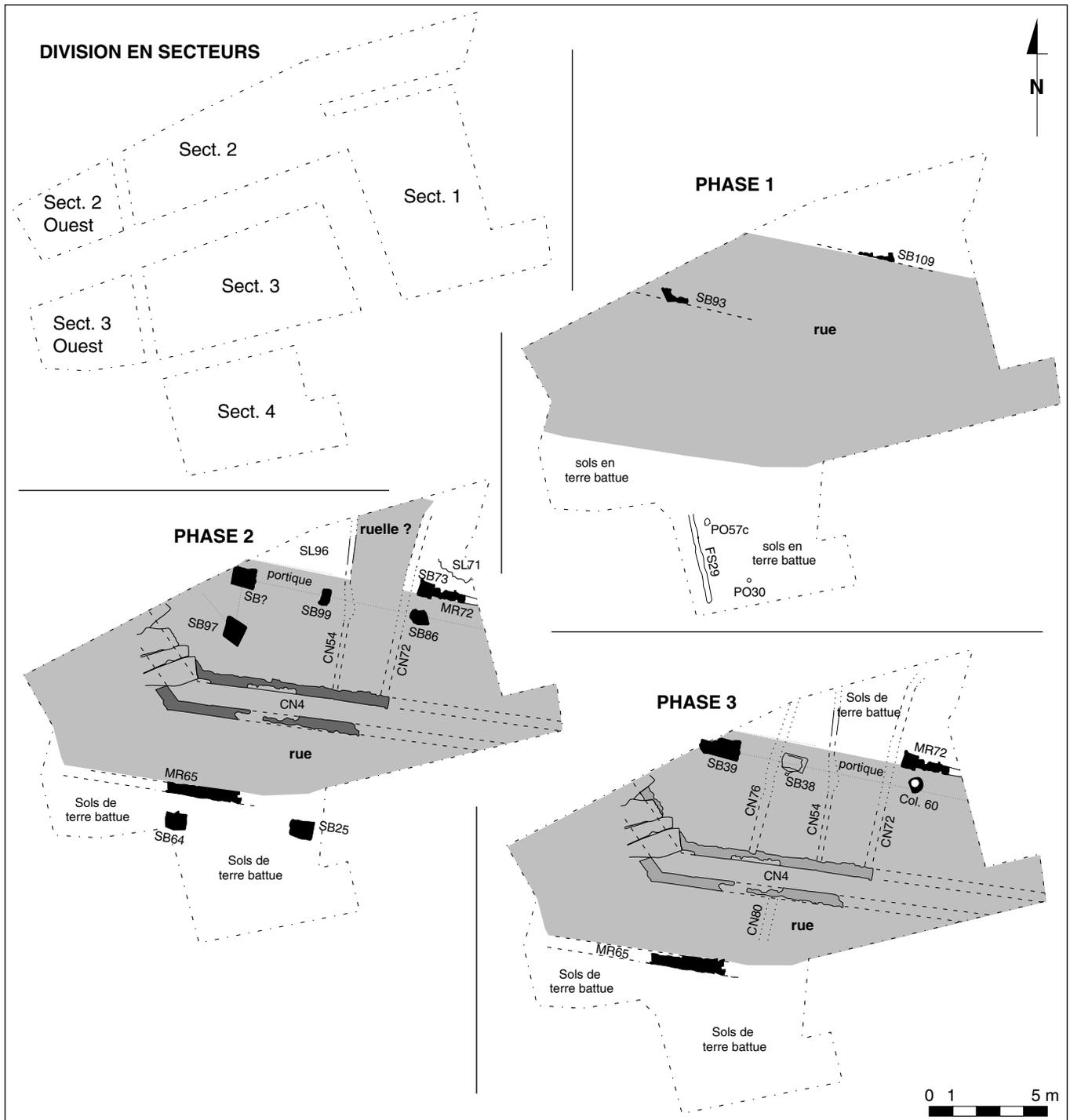


Fig. 213. Plans détaillés des trois principales phases d'occupation définies à l'échelle du site (M. Monteil *del.*, d'après des documents d'H. Pomarès).

l'ensemble des éléments construits reconnus (murs de façade et canalisations) apparaissent liés à une seule et même phase de construction (fig. 213).

La rue antérieure, rechargée régulièrement, présente un profil moyen qui semble toujours concave (46,70 à 46,95 m). Elle est sur-

tout désormais mieux caractérisée, grâce aux nouveaux équipements dont elle est pourvue. Un égout collecteur est installé dans son axe et évacue les eaux en direction du sud-est (cote du fond moyenne : 45,49 m) (fig. 214). Il est constitué de deux tronçons qui se rejoignent selon un angle d'environ 130°. Les parois (0,45 m de large), construites en



Fig. 214. Vue générale des fouilles prise de l'ouest (Cliché H. Pomarèdes).

assises régulières de petits moellons liés au mortier, délimitent un canal large de 0,90 m et haut de 1 m. Son fond, établi au contact du sistre, est marqué par une couche d'argile verdâtre qui pourrait avoir été déposée volontairement pour éviter les infiltrations. Sa couverture, en grande partie récupérée, a laissé pour seuls témoins quatre dalles de calcaire longues de 2,20 à 2,60 m, larges de 0,60 à 1 m et épaisses de 0,15 à 0,40 m (cote sup. : entre 46,69 et 47,14 m).

Les limites de la rue empierrée qui est en relation avec cet égout correspondent pour partie aux façades de l'habitat riverain : au sud, le mur MR65 ; au nord, le mur MR72, lié à un puissant chaînage d'angle (SB73). Vers l'ouest, les choses sont moins simples. On peut supposer que la rue suit une orientation conforme à celle de l'égout, ou plutôt l'inverse. Dans ce cas, et dès l'origine, il faut restituer ici une voie qui arrive du nord-ouest, puis oblique brusquement pour se diriger plus ou moins vers la Porte-de-France. La présence de niveaux empierrés reconnus dans l'intégralité de la partie ouest du secteur 2, sans limites bien marquées, ne permet toutefois pas, a priori, d'exclure une autre hypothèse : celle d'un carrefour en T entre une rue est-ouest et une rue nord-sud. Qu'il en soit ainsi ou non, pour sa partie orientée vers le sud-est, la rue mesure 9,60 m de large entre les deux murs riverains.

Au nord de cette rue, deux petits égouts (CN54 et CN72) viennent se jeter dans le collecteur et délimitent, au-delà du mur de façade, un passage empierré (VO75) large d'environ 2 m. On hésite, pour ce dernier, entre l'hypothèse d'une ruelle séparant deux habitations et celle d'un accès charretier vers une arrière-cour.

Les habitations riveraines n'ont été en définitive perçues qu'au travers de leurs façades et de l'amorce des espaces situés en arrière. Au sud, le mur MR65 limite des sols de terre battue, dont un équipé d'un foyer (FY28), ainsi que deux maçonneries quadrangulaires construites en pierres calcaires liées à la terre, S 64 et SB25 (1 x 0,75 m). Au nord, la façade est précédée par un alignement de plusieurs dalles ou piles maçonnées : SB86 (maçonnerie de pierres liées au mortier), SB99 (dalle quadrangulaire) et SB97 (dalle en forme de losange). Un autre support peut sans doute être restitué sous la dalle SB39 qui appartient à la troisième grande phase d'occupation. L'ensemble paraît pouvoir correspondre à un portique, large de 0,70 à

1 m, qui, vers l'ouest, empiète plus largement sur la rue. Au-delà de cette galerie, on note, d'est en ouest : le mur MR72, qui limite un lambeau de sol de mortier de chaux (SL71 à 46,85 m) ; un probable accès carrossable ; un sol de terre battue (SL96 à 46,86 m) dont la limite avec la rue, bien que nette, n'est pas marquée par une construction.

L'ensemble du mobilier associé à cette phase de construction, puis à son évolution, est difficile à dissocier en états successifs, il recouvre donc une période assez large qu'il convient de placer aux alentours immédiats du changement d'ère et la fin du Ier s. ap. J.-C. La mise en place du nouvel habitat et des conduits hydrauliques est très vraisemblablement à rattacher au début de cette période.

#### *Troisième phase d'occupation et abandon*

La troisième phase majeure de la vie du site est caractérisée par plusieurs événements dont il est difficile d'assurer la synchronie : exhaussement progressif de la rue principale, réfection globale des façades, construction de nouveaux petits égouts, etc. (fig. 213).

La rue adopte peu à peu un profil relativement plan (autour de 47,15 m) et deux nouveaux petits égouts sont construits : CN80 et CN76.

La façade nord est entièrement refaite mais conserve son portique, bien que son avancée vers l'ouest soit supprimée. Ses bases, peu éloignées des précédentes, voire superposées, sont désormais marquées par une colonne COL60 (colonne de calcaire lisse encore en place, large de 0,28 m et haute de 1 m, dont la base est reliée au soubassement par une coulée de plomb) (fig. 215), et par les deux bases de pilier SB38 et SB39. Cette galerie, de même largeur moyenne que la précédente, est assurément couverte comme le montre, à l'aplomb de la base SB38, un petit orifice calcité qui communique avec CN76 et correspond visiblement à une descente de gouttière. La façade sud est également remaniée, si l'on en juge par les réfections importantes du mur MR65, et notamment son élargissement.

Au delà de ces deux grandes limites, l'évolution de l'habitat n'a pu être parfaitement appréhendée si ce n'est dans un état final, sans doute peu éloigné de l'abandon des lieux. A ce moment, un épais remblai (us 33), compense au nord la dépression engendrée en bordure de voie par l'exhaussement plus important de sa partie centrale. Ce même remblai est également répandu au-delà de la colonnade du portique et supporte au moins deux foyers. Le bâti apparaît désormais largement ouvert sur la rue, et la ruelle ou l'accès antérieur sont désormais condamnés. Au sud, un sol de terre battue (us 58), situé 0,50 m en contrebas de la surface de roulement voisine et plus ou moins synchronique, montre la continuité de l'occupation. Enfin, certaines des dalles de l'égout sont surélevées, sans doute pour être replacées au même niveau que les empièvements latéraux.

L'abandon des lieux se caractérise par la récupération des dalles de couverture du collecteur, l'épierrage des murs et, sans doute plus tardivement, l'enfouissement d'une sépulture en coffre de dalles en bordure sud de la rue (SP19).

Le mobilier recueilli couvre une période allant du début du IIe s. au début du IIIe s. ap. J.-C. Les témoins les plus récents (claire C, claire B) montrent cependant une fréquentation continue jusque vers le

milieu du IIIe s. ap. J.-C. Mais ce demi-siècle correspond sans doute à l'abandon des lieux, précédé d'activités de récupération. La rue, quant à elle, doit subsister plus tardivement.

Les éléments qui marquent une réoccupation du secteur sont à rattacher à l'époque moderne, où est mis en place un cimetière.

#### *Aménagements de la topographie*

Les aménagements de rue et d'habitat, installés à l'origine au contact du paléosol, n'entraînent pas, malgré au moins deux siècles et demi d'occupation, un exhaussement considérable du terrain. Celui-ci n'est en effet que de 0,70 m environ, ce qui est peu au regard des remblaiements modernes, en grande partie liés au cimetière, qui atteignent 1,60 m.

#### *Insertion dans la trame urbaine*

Les parcelles sont placées dans un secteur faiblement structuré situé entre l'extrémité sud du croissant rouge (entre les rues du Mail et de l'Hôtel Dieu) et la limite sud (rue de la Pitié) de ce que J. Benoit a appelé la ville «verte» (Benoit 1981 : 75, 81-83). Plus ponctuellement, les limites parcellaires de l'îlot conservent des traces du système marron (Benoit 1981 : plan hors texte).

Relevés au théodolite avec métrage manuel des points, les vestiges n'ont pu être raccordés au système de coordonnées géographiques Lambert III qu'après agrandissement fiable du cadastre au 1/1000e. Les orientations doivent donc être assorties d'une réserve d'environ 2°. Le tronçon sud-est de l'égout, sur lequel s'alignent les façades de l'habitat, est à NL-7°21'E. Cette direction intermédiaire, qui n'a pas de parallèle dans les travaux de J. Benoit, est cependant assez proche de l'axe moyen de l'actuelle rue de l'Hôtel Dieu (env. NL-9° E). La portion nord-ouest de l'égout est, par contre inclinée à NL-34°30' O, chiffre qui apparaît assez proche de celui donné par J. Benoit pour le système vert (NL-33° O).

#### **[115] Îlot Thérond**

39 à 43, avenue Jean-Jaurès. Moitié nord d'un îlot formé par l'avenue Jean-Jaurès, les rues du Mail, Ernest-Renan et de la Bienfaisance.

Parcelles EX-1021, 1023 à 1035, 1037 à 1039 et 1238 à 1241 (cadastre révisé pour 1981).

Site n° 30.189.230. Coordonnées Lambert III : X = 762,080 ; Y = 3172,340.

Altitude actuelle : 49,60 m NGF.

Diagnostic archéologique conduit par M.-L. Hervé (AFAN) et M. Célié (archéologue chargé de la ville de Nîmes, AFAN) du 6 au 24 novembre 1995. Fouille de sauvetage dirigée par L. Sauvage (AFAN) du 8 janvier au 23 février 1996.

Bibliographie : Célié *et al.* 1995 (DFS) ; Sauvage *et al.* 1996 (DFS).

#### *Analyse des vestiges*

Les parcelles explorées sont localisées en plaine, à moins de 100 m au nord de l'enceinte augustéenne, qui a pu être en partie repérée



Fig. 215. Vue partielle de l'habitat : fût de colonne en place et mur de façade MR72/SB73 (Cliché H. Pomarèdes).

sous l'ancien marché aux Bestiaux (actuels centre P. Neruda et Sécurité Sociale) (Varène 1992 : 57-62). L'intervention archéologique, la plus récente traitée dans le cadre de cette étude, a été décidée en préalable à un projet immobilier couvrant 2080 m<sup>2</sup> et elle a permis d'exploiter une surface totale de 720 m<sup>2</sup>. Ses résultats sont d'un grand intérêt, malgré les conditions difficiles qui ont présidé à l'exécution de la fouille : contraste entre les données fournies par le repérage et celles vues après décapage extensif ; mois de janvier 1996 le plus pluvieux depuis un siècle.

#### *Contexte naturel et premières traces d'investissement*

Le site est localisé sur le piémont, dans un secteur qui n'a été loti à nouveau que dans le courant du XXe s. Son sous-sol est caractérisé par le sistre qui tend à suivre une pente générale nord-ouest/sud-est (entre 47,10 et 46,85 m NGF). Il est surmonté par un paléosol brun-rouge argileux dont la surface affleure en moyenne entre 47,37 et 47,10 m.

Ce sol pédologique présente des traces d'anthropisation nettes sous la forme d'un horizon organique incluant des petits fragments de céramique et des déchets divers (faune, charbons de bois, etc.). Cet horizon supérieur est de surcroît affecté par toute une série de fosses oblongues, de petites saignées et de creusements de formes plus ou moins circulaires (fig. 216). Ceux-ci sont surtout conservés dans la partie ouest du site, aux endroits où les constructions postérieures, toutes périodes confondues, sont moins denses. Malgré une diversité de formes, les fosses sont sans doute toutes plus ou moins contemporaines, comme en témoignent leur creusement au travers du même niveau (le paléosol), leur identité de comblement et leur cote d'apparition proche. L'interprétation la plus vraisemblable pour cet ensemble est celle de fosses de plantation (jardinage ou agriculture), plutôt que celle de vestiges d'une occupation bâtie en matériaux périssables (sablères basses, poteaux ...). Il est probable qu'à l'origine, ces traces agricoles s'étendaient plus largement à l'ensemble du site et sans doute au-delà, comme le montre, par exemple, la reconnaissance de l'une d'entre elles, conservée dans l'angle sud-est de la

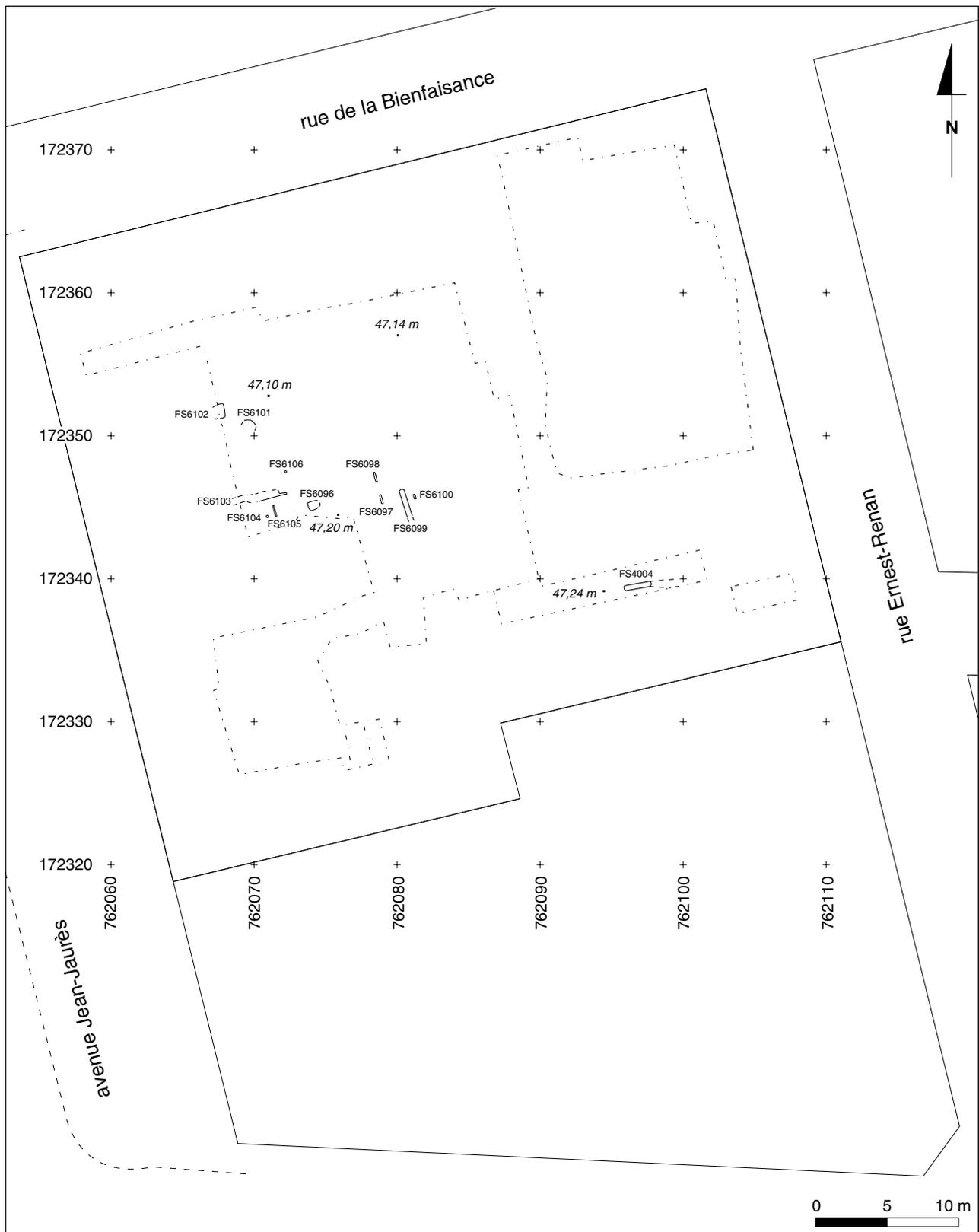


Fig. 216. Les fouilles de l'îlot Thérond : traces agraires du courant du Ier s. av. J.-C. (M. Monteil/L. Sauvage del.).

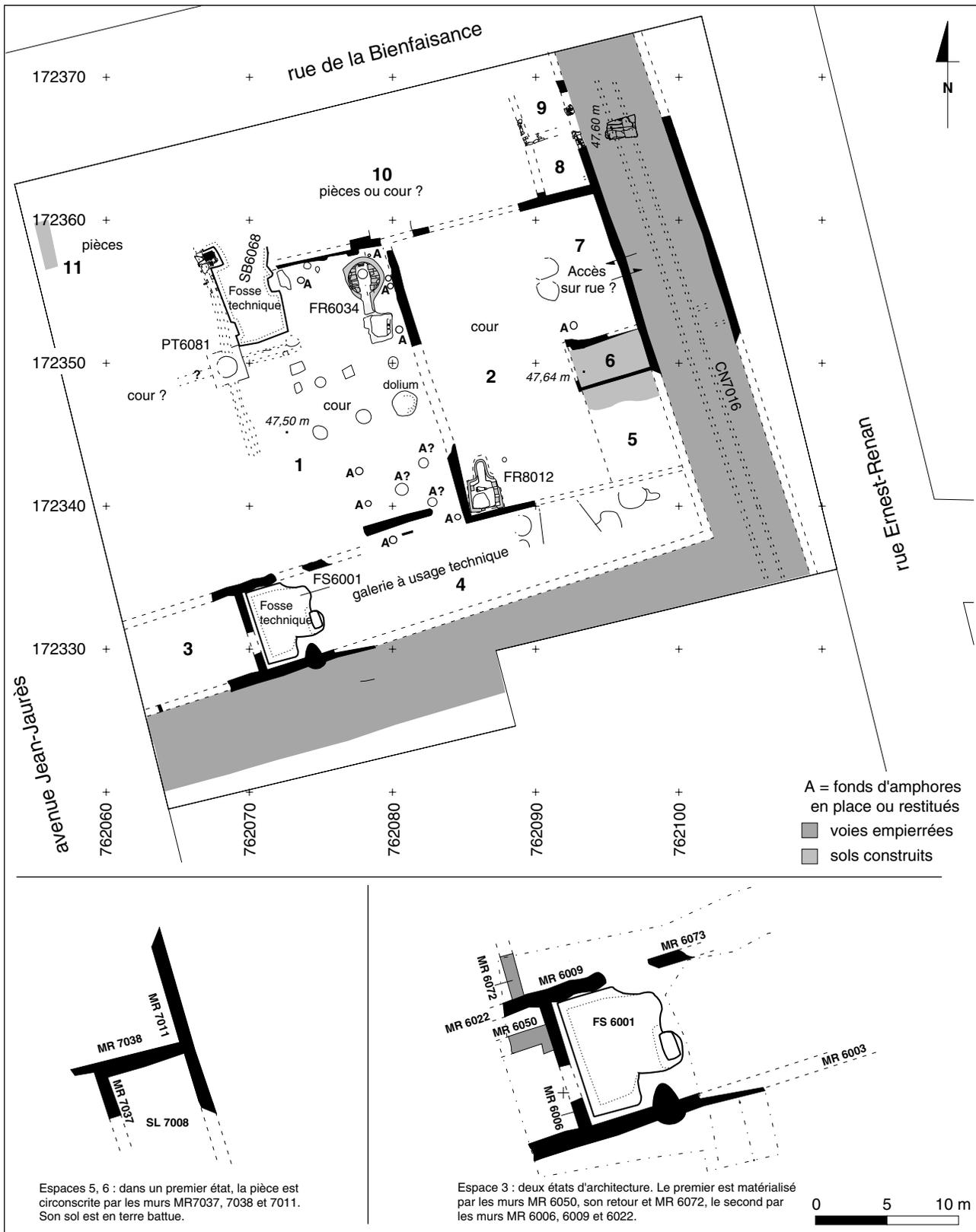


Fig. 217. Les fouilles de l'îlot Thérond : plan de l'atelier de potiers vers le milieu du Ier s. ap. J.-C. Les deux vignettes inférieures montrent les traces d'un état antérieur mal conservé (M. Monteil/L. Sauvage del.).

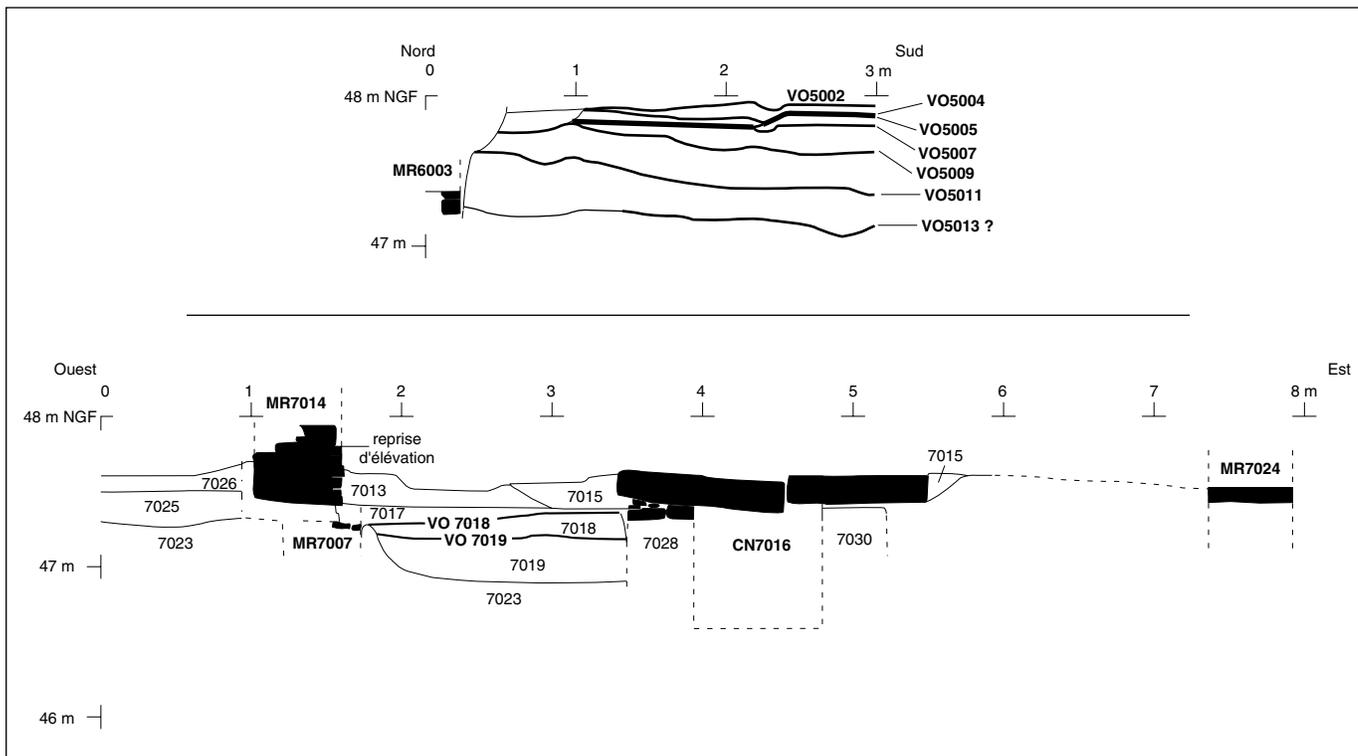


Fig. 218. Coupes dressées au travers des rues est-ouest (en haut) et nord-sud (en bas) (M. Monteil/L. Sauvage *del.*).

fouille (FS1004). La relative trame orthonormée suivie par ces aménagements agraires plaide également en faveur de leur insertion dans un parcellaire agricole plus vaste. On remarquera par ailleurs que leur orientation est sensiblement conservée par l'habitat et les rues postérieures.

La datation de ces traces agraires est difficile, faute d'une quantité suffisante de mobilier. Les quelques éléments typiques associés au *terminus ante quem* fourni par le début de la phase suivante suggèrent cependant que ces plantations datent du courant des IIe/Ier s. av. J.-C. (campanienne A, céramique non tournée, amphores italique et massaliète, ...).

#### *L'urbanisation du quartier*

Elle est marquée par la mise place de deux rues empierrées perpendiculaires, l'une de direction nord-ouest/sud-est et l'autre de direction sud-ouest/nord-est (fig. 217). Ces deux rues, dont le carrefour est restitué, ont été reconnues en limites est et sud de la fouille et définissent l'angle d'un îlot urbain dégagé sur 38 x 41,50 m.

La rue nord-est/sud-ouest a été fouillée au travers d'un unique sondage manuel (1,10 x 3 m), mais elle est attestée sur 16 m de long (fig. 218). Les fouilleurs ont pu définir une succession d'au moins neuf niveaux empierrés, marqués d'ornières, sur une puissance moyenne de 0,80 m. La première strate individualisée est marquée par une surface indurée établie au sommet du paléosol et qui présente un aspect légèrement concave (us 5013 à 47,20 m). Sa reconnaissance sur une surface réduite laisse le champ libre à deux hypothèses entre lesquelles il est difficile de trancher : soit cette surface témoigne d'une première voie sommairement aménagée (chemin de terre ?), soit, plus

vraisemblablement, elle est liée au tassement provoqué par les couches supérieures. Dans ce dernier cas, le premier véritable empierrement, précédé d'un remblai de nivellement, serait installé autour de 47,40 m (VO5011). Le mur bordier nord (MR6003) serait également construit dès l'origine et continuerait, par la suite, à contenir les niveaux de roulement successifs. Ces derniers présentent des surfaces légèrement concaves à sub-horizontales. Enfin, les observations menées durant le chantier de terrassement réalisé après la fouille ont montré que cette rue mesurait au minimum 5 m.

La rue nord-ouest/sud-est, observée sur 35 m de long, est limitée, dès l'origine, par deux murs bordiers — 0,54 m de large pour le plus à l'ouest — qui lui confèrent une largeur de 5,80 m environ (fig. 218). A l'emplacement où elle a été fouillée (*cf.* coupe), elle a été établie après décaissement du paléosol (us 7023) sur une quarantaine de cm de profondeur (fond plan à 46,90 m). Ce creusement a été comblé par un remblai compact et homogène, constitué de cailloutis calcaire hétérométrique englobés dans un sédiment limono-argileux brun-gris (us 7019), et épais de 0,30 m en moyenne, qui possède de nettes qualités drainantes et supporte la première surface de roulement empierrée (VO7019 à 47,20 m). Un second niveau empierré lui a succédé, adoptant un profil légèrement bombé (VO7018 à 47,28/47,34 m).

Quelques rares vestiges montrent un premier état de constructions riveraines, sans doute peu différentes de celles, mieux reconnues, qui leur succèdent (fig. 217). Les éléments qui s'y rapportent sont principalement conservés sous les espaces 3, 5 et 6 postérieurs. Dans l'espace 3, il s'agit d'un angle de murs (MR6050 et MR6072). Dans les espaces 5 et 6, c'est une pièce, appuyée contre le mur de façade sur rue (MR7011), et associée à un sol de terre battue (us 7008). Ces maigres indices peuvent signaler l'existence d'un bâti encore peu étof-

fé, qui ouvre directement sur la rue à l'est, tandis qu'il semble situé en léger retrait de l'autre rue au sud. L'absence remarquable de tout vestige construit dans la partie centrale de la surface dégagée suggère aussi l'existence, dès cette époque, d'un espace ouvert que respecte le plan postérieur. Mieux encore, deux fours de potiers, qui subsistent par la suite, sont sans doute installés dès ce moment.

Le mobilier qui permet de dater l'installation des deux rues, des constructions riveraines et des fours est peu abondant. Il permet cependant de proposer un intervalle chronologique qui couvre la dernière décennie du Ier s. av. J.-C. et le premier quart du Ier s. ap. J.-C. (sigillée du sud de la Gaule de forme Halt. 2, céramiques à pâte claire engobée typiques de productions régionales augustéennes, etc...).

#### *Une seconde phase d'occupation mieux perçue*

Un égout (CN7016) est implanté dans l'axe de la rue nord-sud (fig. 217, 218). Ce collecteur, large de 0,89 m et haut d'environ 0,80 m est limité par deux piédroits larges d'environ 0,40 m. Son fond est directement constitué par le sistre et une faible partie de son dallage de couverture est encore conservée. Il est constitué de dalles monolithes en calcaire froid juxtaposées, larges d'environ 2,20 m, pour une épaisseur de 15 à 17 cm (47,60 m). Son sens d'écoulement suit la pente naturelle du nord vers le sud. En parallèle, plusieurs niveaux de remblais ont été installés pour rehausser les secteurs environnants, en liaison avec l'exhaussement de la rue nécessité par la construction du collecteur. Leur sommet reçoit un niveau de roulement empierré établi à la même cote que le sommet des dalles de couverture de l'égout (VO7015 à 47,60 m).

L'exhaussement d'environ 0,30 m subi par la voie entraîne, par contrecoup, celui de la rue qui lui est perpendiculaire ainsi que de l'habitat situé en façade. C'est ainsi qu'un remblai (us 5010) est posé sur la rue est-ouest et supporte le second empièrrement reconnu (VO5009). Ce remblai contenait une grande quantité de fragments surcuits d'amphores gauloises Dr. 2/4 et G2. Or ces amphores semblent avoir constitué une grande part de la production des deux fours dégagés sur le site (*cf. infra*), ce qui laisse supposer que ces derniers étaient déjà en activité lors de la mise en place de cette recharge et donc qu'ils peuvent appartenir à la première phase d'urbanisation du site.

Cette phase est également caractérisée par une série de réaménagements qui affectent l'îlot ouest. Le plan des vestiges et l'analyse des relations topographiques et stratigraphiques montrent désormais clairement que la partie dégagée correspond à une seule unité qui couvre une surface de plus de 1500 m<sup>2</sup> (fig. 217). Autour d'une zone centrale à ciel ouvert subdivisée en deux parties (espaces 1 et 2) prennent place un espace allongé (esp. 3 et 4), un possible accès sur rue (esp. 7), des pièces à sols construits à l'est (esp. 5, 6, 8 et 9) et l'équivalent, peut être associé à de nouveaux espaces ouverts, au nord (esp. 10 et 11). Cet ensemble est étroitement lié aux fours de potiers qui s'y trouvent, ainsi qu'à plusieurs éléments qui rentrent dans la chaîne opératoire de l'artisanat céramique. La densité des structures de production laisse supposer qu'on est en présence d'un vaste atelier de potiers, davantage que d'une maison dans laquelle une partie serait réservée à cet usage.

L'espace 1 correspond donc à une vaste cour qui couvre une surface minimale de 400 m<sup>2</sup>. Elle est limitée à l'est par la cour 2, au sud par la galerie 3/4, et son développement vers l'ouest n'est pas connu. Au nord, elle est partiellement fermée, côté oriental, par un mur, mais a pu s'étendre plus largement dans cette direction. C'est en effet ce que

semble montrer le prolongement vers le nord d'un caniveau et d'une vaste fosse à usage technique. Une nappe d'argile jaune, épaisse de 8 cm, a pu être reconnue en plusieurs points au contact de l'horizon anthropisé du paléosol (47,20 m). Recouverte par une couche de couleur sombre, constituée de déchets domestiques (47,36 m), elle pourrait constituer le sol de cette cour.

Dans la partie occidentale, une fosse circulaire et profonde (PT6081) sert de point de convergence à quatre petits égouts orthogonaux (fonds en tuiles, parement de moellons et couverture de dalles calcaires). L'aspect très dégradé de ces derniers interdit de restituer leur sens d'écoulement mais le plus oriental s'interrompt au contact d'une petite dépression qu'il est tentant d'interpréter comme une descente de gouttière liée à un toit protégeant la vaste fosse voisine SB6068. Il semble donc bien que ces caniveaux évacuent leurs eaux en direction de la fosse. Celle-ci (diam. 1 m) occupe le centre d'une maçonnerie quadrangulaire restituée sur 2,40 m<sup>2</sup> (sommets à 47,16 m). Son comblement a été fouillé sur 1,35 m de profondeur, ce qui a permis de montrer qu'elle présentait un profil cylindrique non cuvelé, tendant, vers le bas, vers une forme en ampoule. Il semble donc bien qu'il s'agit plutôt d'un puisard recueillant les eaux d'écoulement que d'un puits.

A l'extrémité nord de la partie reconnue du petit égout septentrional, un bloc isolé de calcaire très régulier (0,73 x 0,52 x 0,25 m) repose sur un massif de fondation. Il pourrait s'agir d'un socle destiné à accueillir un élément porteur disparu (poteau, colonne, pilier). Ce dernier a pu participer, avec d'autres, à la couverture d'une vaste excavation (SB6068) placée dans l'angle nord-ouest de la partie de cour dégagée. Cette dernière couvre un minimum de 7,50 m de long pour une largeur en surface de 3,60 à 4 m. Creusée au travers du paléosol, sur 0,45 m de profondeur, elle semble volontairement comblée par un niveau drainant de cailloux et fragments d'amphores surmonté de deux fins niveaux successifs liés à une action de piétinement ou à une sédimentation progressive due à son fonctionnement. Ses caractéristiques la rapprochent de l'autre puissante fosse reconnue dans l'espace 4 (FS6001) et lui confèrent un usage technique, probablement lié aux activités des ateliers de potiers (zone de décanation, de séchage ou d'entreposage ?).

Dans l'angle nord-est, le four FR6034, dont il faut rappeler qu'il existe sans doute dès la phase d'occupation antérieure, est semi-enterré et dispose d'un laboratoire de forme circulaire, prolongé au sud par un alandier, tous deux construits en terre crue, et par une chambre d'accès délimitée par des murets en moellons calcaires liés au mortier (fig. 219). Le laboratoire présente un diamètre intérieur d'environ 2,20 m et les pilettes de support de la sole qui jalonnent son pourtour sont bien conservées et déformées sous l'effet des chauffées successives. Le couloir de chauffe, dont les parois sont très rubéfiées, est long de 1,70 m, pour une largeur moyenne de 0,60 m. Enfin, la chambre d'accès à l'alandier est légèrement décalée et semi-enterrée sur 0,41 m de profondeur.

Le reste de la cour est parsemé de nombreuses fosses dont la plupart sont difficiles à interpréter. Deux d'entre elles présentent un comblement constitué d'un apport homogène d'argile plaisancienne jaune, sans inclusion d'aucune sorte. Cette argile a pu rentrer dans la composition des céramiques produites sur place. Une fosse à dolium a également été reconnue. Enfin, d'autres aménagements peuvent également être associés à l'atelier céramique : c'est le cas d'un trou de poteau et de son calage, d'une sole de foyer, et de plusieurs fonds d'amphores en place. Ces derniers éléments pourraient être rapportés aux activités de tournage des céramiques (tour situé à proximité



Fig. 219. Le four de potiers FR6034 (Cliché L. Sauvage).

d'une petite réserve d'eau et/ou d'argile).

Vers l'est, la cour 1 communiquait sans doute avec une seconde cour (espace 2), couvrant une surface de 195 m<sup>2</sup>. Quelques vestiges ont été reconnus dans son angle sud-ouest. Dans un premier temps s'y installe une construction circulaire en briques de terre crue de 1,99/2,01 m de diamètre extérieur contre 1,71 m de diamètre intérieur. Conservée sur 4 assises d'adobes pour une hauteur de 0,25 m, elle est tapissée à peu près horizontalement sur son fond par un sédiment argileux compact. D'interprétation difficile, cet aménagement pourrait être interprété comme une cuve en terre crue (stockage ?). Dans un second temps, s'installe un four (FR8012), qui constitue donc le pendant, par rapport au mur de séparation des deux cours, de celui observé dans l'espace 1 (fig. 220). Bien qu'également semi-enterré, ce four est différent de l'autre. De forme quadrangulaire, le laboratoire possède une longueur intérieure de 1,80 à 1,90 m et son alandier se présente sous la forme d'un court canal à l'extrémité arrondie, long de 1,20 m et large de 0,50 à 0,60 m. Les pilettes de support de la sole y sont également bien conservées. Aux abords, seul un pot à bouture a pu être identifié.

La cour 2 semble largement communiquer, toujours vers l'est, avec

l'espace 7 (47,5 m<sup>2</sup>). Ce dernier ne présente aucune division intérieure et il faut sans doute restituer un accès charretier depuis la rue. Une circulation semble en effet possible au regard de la nature du sol de cet espace : un aménagement d'argile damée supportant quelques dalettes calcaires posées à plat (47,42 m). Un probable appentis peut également être restitué le long de sa limite septentrionale, comme semble l'indiquer l'existence d'un enduit mural sur le parement méridional du mur de fond. Enfin, la fouille a permis de dégager un nouveau fond d'amphore gauloise en place et deux fosses coalescentes, dont un possible puits.

Au sud, les cours 1 et 2 sont limitées par un espace allongé, large d'environ 5,50 m. Cette unité est subdivisée en trois secteurs au moins.

Dans l'espace 3, un niveau de sol en terre battue a été observé très ponctuellement et condamne l'angle de murs lié à la phase d'occupation antérieure (47,10 m). Les couches d'effondrement qui le scellent montrent que les murs environnants disposaient sans doute d'élévation en adobes. Peut-être s'agit-il là d'une pièce couverte ?

L'extrémité occidentale de l'espace 4 est occupée par un vaste creusement (FS6001) de forme rectangulaire, régulière sur trois de ses côtés ; le côté oriental est quant à lui marqué par deux creusements arrondis et coalescents. Creusée depuis la surface du paléosol sur 0,45 m de profondeur, cette fosse mesure en surface 2,40 m x 5,40 m pour ses trois côtés réguliers auxquels il faut ajouter, pour le tiers oriental, 2,50 x 4,10 m. Le fond, uniformément plan, est établi à 46,60 m et son comblement varié (cailloutis calcaire émoussé d'origine hydraulique, éléments de démolition avec blocs et mobilier céramique). Cette vaste dépression, qui tient compte de l'existence des murs, ne marque pas l'épierrement d'une construction enterrée (bassin ou autre). Seuls les deux creusements conservés à l'est peuvent marquer la disparition de superstructures aériennes (piliers ?). Enfin, le remblai qui la comble, s'il ne marque pas son abandon, a pu avoir une fonction drainante dans le cadre de son utilisation. En définitive, elle s'apparente à celle reconnue dans l'angle nord-ouest de la cour 2 et a pu avoir une fonction technique comparable dans le cadre de la fabrication des céramiques.

A l'est de cette fosse, le mur nord semble s'interrompre, comme l'attestent deux amphores fichées dans le sol, et un autre mur à deux piédroits est construit en léger décalé. L'extrémité orientale de ce même espace 4 est occupée par une série de fosses, dont un probable puits, et par des tranchées linéaires difficiles d'interprétation, mais qui laissent présager un espace ouvert. L'espace 4 communiquait peut-être largement avec les cours 1 et 2.

A l'est, une double série de deux pièces est disposée de part et d'autre de la cour 7. L'extrémité sud de cette aile orientale (espaces 5 et 6) avait livré des traces de pièces à sols de terre battue rattachés à la première phase d'occupation (*cf. supra*). Durant la seconde phase, la construction d'une cloison sépare deux nouvelles pièces (5 et 6), toutes deux pourvues d'enduits peints et de sols en *terrazzo* non décoré (47,59 et 47,64 m). Seule la pièce 6 est reconnue dans son intégralité et couvre 5,10 x 2,80 m. Un piédroit attesté dans l'angle nord-ouest de la pièce 5 montre que celle-ci était largement ouverte vers l'ouest (couloir ou pièce à exèdre ?). La pièce 8 n'a livré aucun sol, mais est traversée par un petit égout. La pièce 9, enfin, est détruite par une vaste fosse datable du haut Moyen Âge.

Les limites imparties à la fouille n'ont pas permis d'appréhender la partie nord du site. Au moment des terrassements de masse, les fouilleurs ont cependant pu relever, dans l'angle nord-ouest (espace 11), un sol en béton de tuileau (47,20 m). Celui-ci montre l'existence



Fig. 220. Le four de potiers FR8012 (Cliché L. Sauvage).

de nouvelles pièces ou espaces ouverts limitant la cour 2.

Ces nouvelles constructions ainsi que l'aménagement d'un collecteur au long de la voie nord-sud, ont livré un mobilier plus abondant que pour la phase antérieure. La vaisselle fine et, dans une moindre mesure, la vaisselle commune ont permis de proposer comme *terminus post quem* à ces réaménagements les années 25/30 ap. J.-C. L'ensemble doit être probablement situé dans le courant du second quart du Ier s. ap. J.-C.

En dépit d'une vision lacunaire des vestiges et de quelques imprécisions chronologiques — on ignore par exemple si les deux fours ont fonctionné en même temps —, il est possible de décrire les grandes lignes de l'organisation de cette portion d'îlot. En périphérie de la zone de production, le long des murs de façade ouvrant sur les rues, prennent place des pièces, certaines à usage technique, d'autres, à caractère plus résidentiel. De dimensions modestes, dotées de sols en terre battue ou en *opus signinum*, elles servent sans doute pour certaines de lieux d'habitat, voire plutôt d'échanges (boutiques ?, bureaux ?). Au centre, un espace largement ouvert et subdivisé correspond aux lieux de production et de cuisson. On y retrouve un

grand nombre d'aménagement parfois énigmatiques, faute d'avoir cherché à les comparer à d'autres ateliers fouillés par ailleurs. Cette recherche doit être menée par S. Barberan dans le cadre d'une étude plus globale sur les ateliers de potiers de Nîmes dans l'Antiquité.

Les productions de l'atelier ont été identifiées par S. Barberan (AFAN) sur la base des nombreux surcuits recueillis aux abords et dans les fours. Il s'agit d'amphores gauloises à pâte calcaire de type G2 (anciennement G1 variante B dans Laubenheimer 1985 : 257) et Dressel 2/4. Leur production débute sans doute aux alentours du changement d'ère et s'interrompt, avec certitude pour un des fours, entre les années 50 et 75 ap. J.-C. A ces éléments s'ajoutent l'absence de toute autre trace de production (vaisselle commune à pâte sableuse ou à pâte claire par exemple), à l'exception peut-être de tuiles (quelques surcuits).

Le four circulaire FR6034 dispose d'une sole d'un diamètre de 2,20 m, soit une surface de 3,80 m<sup>2</sup>, et le four FR8012 (1,90 x 1,80 m) a un laboratoire de 3,42 m<sup>2</sup>. Sans pousser outre mesure les comparaisons, on remarquera que, dans le Gard, les laboratoires des fours à amphores G1 de Bagnols-sur-Cèze et de Chusclan mesurent respectivement 3,40 m de diamètre et 2,20 x 3,80 m (Laubenheimer 1985 : 128, 138). Les deux fours d'Aspiran (Hérault), datés de la période augustéenne et liés à la production de Pascual 1, G7 et G9, disposent de laboratoires de 5 et 11,5 m<sup>2</sup> (Laubenheimer 1985 : 171). Leur production peut être estimée sur la base des calculs faits par F. Laubenheimer sur le site de Sallèle-d'Aude. Un laboratoire de 15,8 m<sup>2</sup> peut y produire, selon le mode d'empilement, entre 600 et 1000 amphores de type G4 (Laubenheimer 1985 : 174, n. 8 et 14). Les amphores G4 étant de diamètre maximum proche des G1 et Dr. 2/4 (env. 0,40 m), il est possible de rapporter grossièrement ce calcul aux fours de l'îlot Thérond (entre 38 et 63 amphores au m<sup>2</sup>). On peut ainsi estimer que chaque fournée des fours FR 6034 et FR 8012 livrait entre 130 et 240 amphores. Il ne s'agit cependant là que d'une estimation, dans la mesure où l'on ignore la forme et la hauteur de la couverture du laboratoire et du fait que les modes de chargement pouvaient varier d'un atelier à l'autre (Laubenheimer 1985 : 217).

En tout cas, et comparativement à d'autres fours liés au même type de production, ceux de l'îlot Thérond sont plutôt de petite taille. La surface connue de l'atelier le place d'ailleurs dans la catégorie des petites fabriques, sans commune mesure avec celle de Sallèle-d'Aude qui couvre près de 2,5 ha et a pu atteindre un stade de production presque semi-industriel (Laubenheimer 1990). Les amphores fabriquées à l'îlot Thérond sont destinées avant tout au transport du vin, bien que les Dressel 2/4 aient également pu contenir de la saumure. Les deux formes identifiées semblent très rarement attestées à Nîmes même, bien qu'il faille rester prudent compte tenu du petit nombre de comptages précis réalisés à ce jour. La publication des amphores découvertes dans un dépotoir de la rue Condé [2] et dans d'autres couches voisines du même site va cependant bien dans ce sens. Pour une période allant du changement d'ère au courant du IIIe s. ap. J.-C., les formes Gauloise 2 représentent seulement 1,5 % du nombre minimum d'individus, les Dressel 2/4 1%, contre 41,5 % pour les Gauloise 1 (Laubenheimer *et al.* 1992). Un constat similaire peut être fait sur le site d'*Ambrossum* (Laubenheimer 1989 : 126-128). De la même façon que les amphores de type Gauloise 1 semblent plutôt réservées au marché régional et les amphores Gauloise 4 au commerce à longue distance (Laubenheimer *et al.* 1992 : 114-145), il est possible que les ateliers de l'îlot Thérond aient été plutôt tournés vers la fabrication de conteneurs destinés à l'exportation. Une enquête plus systématique doit cependant être réalisée pour valider cette hypothèse.

*Dernières traces d'aménagements et destinée ultérieure*

Le four FR6034 est abandonné entre les années 50 et 75 ap. J.-C. Comblé et épierré, il est condamné par la construction d'un mur nord-sud qui, avec un autre, forme une sorte de réduit. Sur le comblement du four est également installé un probable foyer dans une amphore. On ignore quand intervient la destruction de l'autre four FR8012, mais sa réutilisation ultérieure milite pour un abandon à peu près synchrone des deux fours. Le laboratoire de FR8012 est alors percé par une profonde fosse circulaire qui pourrait être interprétée comme un puits. Au sommet du comblement de ce dernier s'installe, en dernier lieu, un foyer protégé par un petit muret. Enfin, cette période est également marquée par la constitution de plusieurs dépotoirs.

L'abandon définitif de l'atelier, mais non sans doute des rues pour lesquelles nous n'avons aucune information, a pu être assez clairement établi. Les éléments les plus récents reconnus dans les quelques couches d'abandon et dépotoirs, et plus largement dans l'ensemble du mobilier recueilli, correspondent à des couvercles ou à des marmites de type Hayes 196 ou 197 en céramique africaine de cuisine, à des formes en céramique sigillée sud-gauloise Drag. 37, Drag. 35/36 et Curle 11 ([us 6032]), (fig. 25, n° 1). Ces indices amènent à situer le *Terminus Post Quem* de l'abandon définitif de la portion d'îlot fouillée dans le dernier quart du Ier s. ap. J.-C., le *Terminus Ante Quem* peut, quant à lui, être placé dans le courant du premier quart du IIe s. ap. J.-C. Cette dernière date se justifie par l'absence, dans les niveaux d'abandon ou dans le mobilier archéologique issu des décapages mécaniques, de tessons de céramique africaine Claire A ou de céramique Claire B ; elle se fonde également sur l'étude minutieuse menée par S. Barberan sur le mobilier qui montre qu'aucune forme de céramique commune sableuse oxydante ou réductrice typique du IIe s. ap. J.-C. n'a été retrouvée sur le site.

Toute la partie nord-est du site, moins dégradée par les aménagements récents, montrait que l'ensemble des vestiges antiques (maison et rues) était recouvert par une couche grisâtre homogène atteignant une épaisseur conservée de 0,70 m. Composé d'un limon sableux gris très organique, le sédiment semble brassé sur son horizon supérieur et présente des inclusions fréquentes de petits éléments (gravier, petits cailloux, tessons peu abondants). On peut, selon toute vraisemblance, l'interpréter comme un sol pédologique qui s'est développé naturellement.

Ce processus d'exhaussement progressif a pu cependant être aussi pour partie dû à l'homme. C'est ainsi qu'une vaste fosse, implantée dans l'espace 9, présentait un comblement dont le sédiment ne pouvait être différencié de celui du paléosol voisin. Ce dernier incluait quelques tessons dont l'intervalle chronologique global est large puisqu'il témoigne d'une période allant du Ve au VIIIe s. Le comblement de la fosse a quant à lui livré essentiellement de la céramique médiévale à cuisson réductrice datée des Xe et XIe siècles. Ces informations témoignent d'une occupation probablement agraire (épandages, fosse, etc...) même si l'on ne peut exclure, à la période la plus ancienne, d'éventuelles récupérations de matériaux dans les murs du Haut-Empire.

Enfin, le bas Moyen-Age et l'époque moderne sont également représentés par un drain, quelques remblais et un groupe de sépultures d'individus de très probable confession protestante.

*Aménagements de la topographie*

L'occupation préaugustéenne et impériale n'entraîne guère

d'exhaussement notable de la surface topographique initiale. La reprise de la pédogenèse tardive et les constructions du XXe s. ont, en revanche, surélevé le terrain d'environ 0,70 m sur la moitié est et d'1,80 m dans la moitié ouest, le long de l'avenue Jean-Jaurès.

*Insertion dans la trame urbaine*

L'îlot actuel occupé par la fouille est largement empreint, dans ses limites extérieures et intérieures, par le système rouge (NL-13° O) défini par J. Benoit (1981 : plan hors-texte).

Le relevé topographique général des vestiges a été réalisé par un géomètre de l'AFAN (Ana Tavares) à l'aide d'un théodolite à distance-mètre électronique. Sur la base de ses plans de nuages de points et de ses tableaux de coordonnées (en Lambert et NGF) sur logiciel Excel, la documentation graphique a ensuite été numérisée et traitée sur logiciel Adobe Illustrator 5.5 par M. Monteil. Les orientations de vestiges, fournies ci-après, peuvent donc être considérées comme très fiables, bien que parfois assez imprécises compte tenu des faibles longueurs dégagées de certains vestiges.

Les alignements de fosses liés à la mise en culture initiale présentent des orientations comprises entre NL-15°30' O et NL-17°26' O. Le mur latéral ouest de la rue nord-ouest/sud-est, le mieux conservé, est orienté à NL-18°27' O. Le mur bordier nord de la rue sud-est/nord-ouest et la limite nord des espaces 3 et 4 sont à NL-17°6' O. L'axe des murs marquant la séparation des deux cours 1 et 2 est identique. Enfin, l'alignement de tronçons de murs fermant les cours 1, 2 et 7 au nord est à NL-13°30' O, mais doit être considéré davantage comme une division intermédiaire. Les orientations du bâti et des rues sont donc comprises entre NL-17°6' O et NL-18°26' O. Elles n'appartiennent pas aux systèmes définis par J. Benoit mais sont proches de celles imprégnant le paysage agraire antérieur et elles pourraient donc les pérenniser.

**[116] Jean-Jaurès/Mareschal**

Site n° 30.189.147. Coordonnées Lambert III : X = 762,020 ; Y = 3172,555.

Cette opération, aux résultats très lacunaires, n'est évoquée ici que dans l'esprit d'un inventaire exhaustif des interventions récentes (fig. 177, pt 116). Du 19 au 24 mai 1980, P. Garmy et J. Pey ont réalisé plusieurs sondages préalables à la construction d'un immeuble, la « Résidence Diane », à l'angle de l'avenue Jean-Jaurès et de la rue Mareschal (EX-1294, 1295). Les tranchées de repérage ont livré des lambeaux de constructions qui n'ont pas fait l'objet d'un relevé précis (pavements de béton, dont certains en *opus signinum*, murs non datés). Le mobilier recueilli était rare et peu homogène (fragments de mosaïques et de tuiles) et le sous-sol des parcelles est apparu très détruit par des aménagements récents, dont des caves, des puits, des citernes et des fosses (Garmy, Pey 1980a (DFS) ; Darde dir. 1990 : 103 (catalogue Nîmes) ; CAG 245.

**[117] Les A.G.F.**

Angle de la rue de Sauve et de l'avenue Jean-Jaurès.

Parcelles DV-103 et 104 (cadastre révisé pour 1981).

Site n° 30.189.60. Coordonnées Lambert III : X = 761,940 ; Y = 3172,885.

Altitude actuelle : 52,95 m.

Sauvetage urgent conduit en décembre 1982 par P. Garmy et J. Pey (Musée archéologique), suivi d'un sauvetage programmé réalisé en

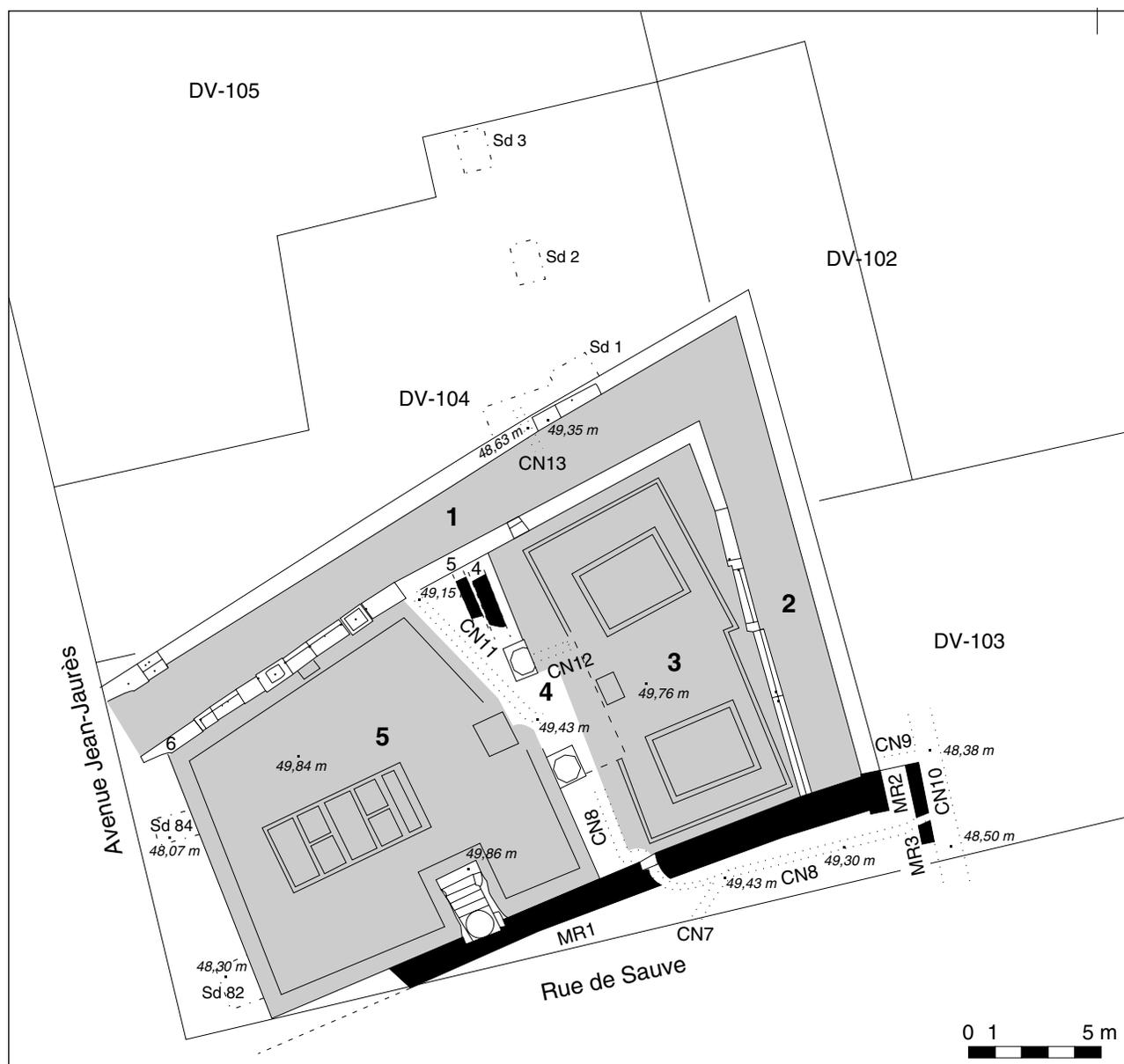


Fig. 221. Plan de l'édifice à mosaïques dégagé sous l'immeuble des A.G.F. (M. Monteil *del.*, d'après un plan de J. Pey).

juillet et septembre 1984 par J. Pey et Cl. Raynaud (Musée archéologique et contractuel).

Bibliographie : Garmy, Pey 1982a (DFS) ; Garmy *et al.* 1984 (DFS) ; Darde *et al.* 1990c : 55-62 (catalogue Nîmes) ; Darmon 1990b : 63-74 (étude des mosaïques dans catalogue Nîmes) ; Darde *et al.* 1985 : 47-58 (article dans la revue *Archeologia*) ; CAG 84.

#### *Analyse des vestiges*

La parcelle fouillée est située immédiatement au sud du sanctuaire de la Fontaine, à moins de 300 m du bassin de la source.

Ce n'est pas le lieu de réaliser ici l'analyse détaillée de cette fouille, dont les résultats mériteraient amplement une publication monographique. Nous avons heureusement profité, pour rédiger cette première

approche, des rapports réalisés par les fouilleurs et, particulièrement, de l'analyse du matériel conduite par Cl. Raynaud.

A l'origine de l'opération, liée à d'importants travaux de construction et de réfection d'un immeuble appartenant aux Assurances Générales de France, une visite des caves existantes avait laissé supposer que les éventuels aménagements antiques étaient détruits. En effet, le sol de ces dernières était établi à une moyenne de 3 m au-dessous des terrains actuels et les découvertes anciennes et récentes faites aux alentours fournissaient a priori, des cotes de vestiges bien inférieures. Cependant, au démarrage des travaux, les restes d'un vaste monument à pièces mosaïquées sont apparus dans les sous-sols. Ceux-ci sont encore en grande partie préservés, même s'ils sont partiellement détruits par quelques murs des caves d'époque moderne et contemporaine. Le plan proposé constitue d'ailleurs une restitution qui ne tient

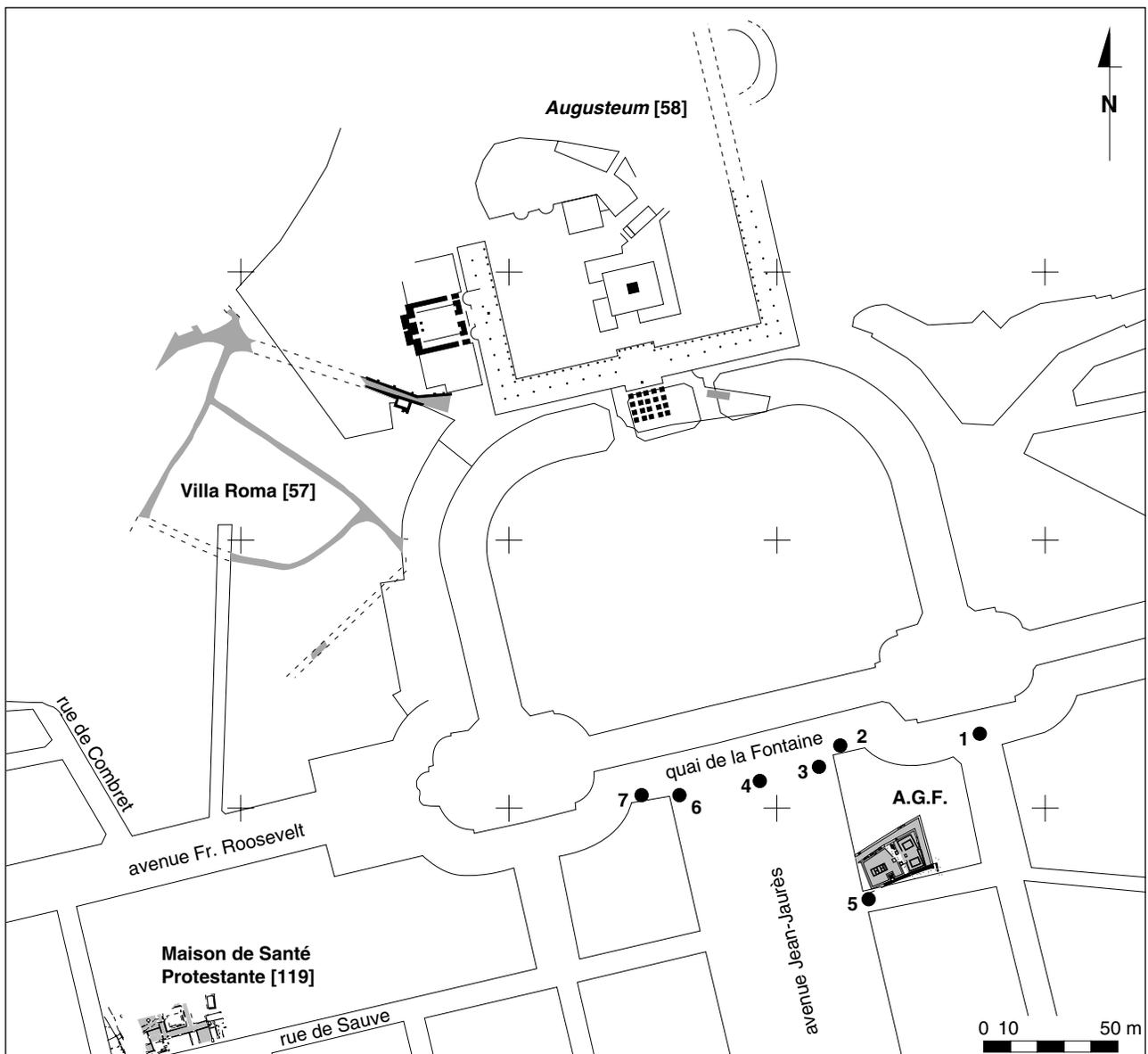


Fig. 222. Le bâtiment des A.G.F. replacé dans son environnement. Les sols les plus hauts de l'édifice sont à une altitude moyenne de 49,84 m NGF et le sistre à 49,80 m. A l'ouest, à la maison de Santé Protestante, les sols sont cotés autour de 54,25 m et le sistre à 53,60/53,95 m. Les autres indications d'altitude sont liées à une surveillance de travaux sur le quai de la Fontaine : entre les points 1 et 2, le sol naturel est à une cote inférieure à 50,60 m ; au pt 3, il est en dessous de 50 m ; au pt 4, sistre à 51,10 m et premiers niveaux d'occupation à 52 m ; au pt 5, sistre à 51,40 m ; au pt 6, mosaïque à 52 m ; au pt 7, sistre à 51,13 m et mosaïque à 51,78 m (M. Monteil *del.*).

pas compte de ces destructions en général linéaires et de peu d'ampleur.

#### *Restitution de la topographie et traces d'occupation ancienne*

Les vestiges antérieurs à l'édification du bâtiment à mosaïques sont difficiles à appréhender (fig. 221). En effet, la stratification sous-jacente aux pavements n'a pas été reconnue au-delà de la base des radiers de construction. Seuls quelques sondages environnants, ponctuels et mal documentés dans les rapports de fouille, livrent quelques indices dont l'interprétation pose parfois problème.

La première difficulté concerne la nature des horizons naturels sous-jacents. Cette question est d'importance, puisque le bâtiment à mosaïques reconnu a toujours été considéré comme un édifice semi-enterré, ses pavements étant situés à une moyenne de 3,10 à 3,20 m sous la chaussée actuelle. Trois hypothèses s'imposent alors à l'esprit : soit le bâtiment, et avant lui d'éventuelles constructions antérieures, ont été implantés dans un vaste décaissement artificiel et construits en cave, soit ils profitent d'un creux topographique naturel, soit leur implantation résulte d'une combinaison des deux précédentes hypothèses.

Les données de fouille ne permettaient guère de répondre à cette

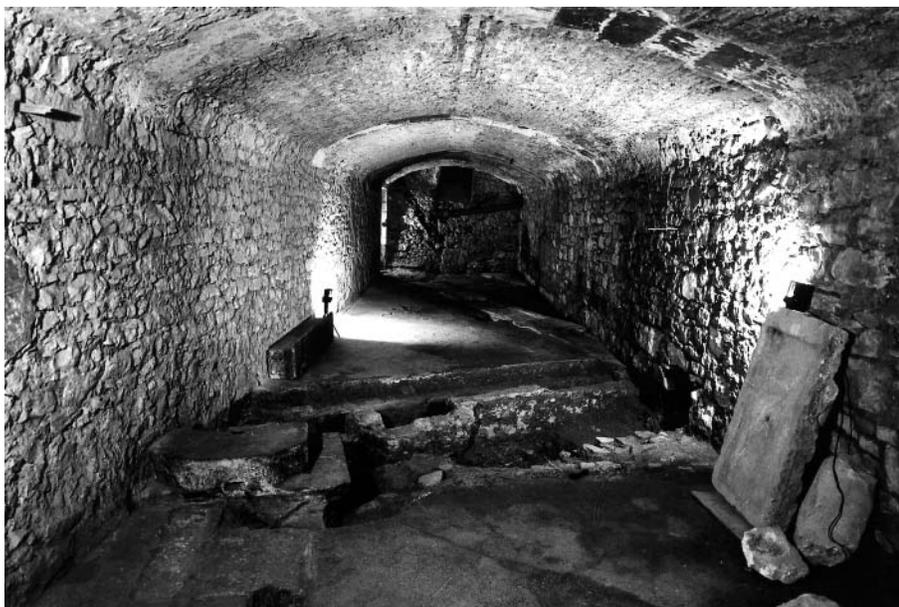


Fig. 223. Le passage entre les salles 3 et 5 vu de l'est. Les voûtes correspondent au plafond des caves modernes qui recouvrent le site (Cliché J. Pey).

question, mais l'heureuse conservation des vestiges nous a permis d'effectuer un rapide retour sur le terrain en août 1996 (fig. 222). Dans la partie sud de l'édifice, entre le puissant mur de terrasse MR1 et le mur de la cave actuelle, le sistre est visible à la même altitude que les sols mosaïqués (environ 49,80 m). Plus au nord, il est en partie décaissé et supporte les radiers de sols. A cette information, il faut en rattacher une autre obtenue en 1993, à l'angle de la rue de Sauve et de l'avenue Jean-Jaurès. Là un sondage pratiqué avant la pose de réseaux a permis d'observer le sommet d'un paléosol brun rouge à 51,40 m (Monteil 1994). Il en ressort donc que les constructions ont été installées ici après un décaissement artificiel d'au moins 1,60 m de profondeur, tout au moins au sud.

Vers l'ouest, un autre mur de soutènement devait exister, comme le montre la remontée du substrat attestée par des observations récentes faites à l'extrémité nord du terre-plein central de l'avenue Jean-Jaurès (travaux des 200 rues, surveillance M.-L. Hervé et M. Monteil). Vers l'est et le nord, quelques indices, également issus de surveillances de travaux de voirie récents, suggèrent que ce dénivelé se prolongeait assez loin, mais de manière peut-être plus naturelle (lit ancien de la Fontaine ?). Bien qu'il puisse avoir été pour partie moindre au nord et à l'est du fait d'une dépression naturelle préexistante, il est clair qu'à l'ouest et au sud, le plan sur lequel a été installé le bâtiment est artificiel et qu'il a entraîné le décaissement d'une épaisseur minimum de sistre de 1 m.

Une seconde difficulté apparaît avec les quelques indices très ténus relatifs à une occupation de l'espace antérieure à celle marquée par le bâtiment mosaïqué (fig. 221). Ainsi du mobilier du Ier s. av. J.-C. était contenu dans la (ou les) couche(s) observées dans un sondage établi en 1982 à l'extrémité ouest de la salle 5, mais dont, malheureusement, la description n'a pu être retrouvée. D'autre part, dans l'espace 4, une couche antérieure au petit égout CN11 a également livré un lot de mobilier homogène et datable du Ier s. av. J.-C. (Céramique non tournée, Amphore italique Dr. 1b, Camp. A et B, de formes Lamb. 1, 8b, 27b, 31). Cette couche, remaniée au moment de la construction du

petit égout, recouvre deux murs parallèles arasés (MR4 et MR5) qui témoignent d'un aménagement de l'espace, malheureusement non daté, mais antérieur à la construction du monument. Ces deux murs, liés au mortier, ont été observés sur 2 m de long et sont larges de 0,40 à 0,50 m. L'existence, au contact du substrat, de ces niveaux montre que le terrassement du secteur n'est peut-être pas spécifiquement lié à l'installation de l'édifice de la fin du Ier s., mais qu'il pourrait lui être antérieur. Les données sont cependant insuffisantes pour trancher.

#### *Un vaste bâtiment à mosaïques*

L'édifice incomplet, dont les vestiges ont fait l'objet de l'essentiel de la fouille, se présente sous la forme d'un trapèze de 25 x 15 x 20 m, qui occupe donc un espace situé en contrebas de ses abords sud (fig. 221). L'ensemble est assez nettement délimité sur au moins trois côtés. Au sud, la limite la plus forte est marquée par le mur MR1, épais massif de maçonnerie, large de 1 m à 1,20 m et arasé à une

cote moyenne de 49,72/49,80 m, qui sert de mur de terrasse. Côté ouest, une tranchée d'épierrement de mur limite la salle 5. Il pourrait s'agir d'un retour de la façade sud, mais le prolongement apparent de la galerie 1 vers l'ouest l'apparenterait plutôt à un mur de division interne. Enfin, au nord et à l'est, deux ailes d'une galerie (espaces 1 et 2), reconnues ou restituées avec certitude, limitent les deux pièces intérieures.

Ces deux galeries sont dotées d'un sol en mosaïque blanche décoré d'un semis de grosses tesselles noires. De largeur variable — entre 2 m et 2,70 m —, elles s'établissent à une dizaine de centimètres au-dessus des pièces (autour de 49,90 m NGF) qu'elles enserrrent au nord et à l'est. On ajoutera que la galerie orientale s'interrompt au contact du mur sud MR1, alors que la galerie nord semble se prolonger vers l'ouest. Ces deux couloirs sont limités de part et d'autre par des stylobates supportant une alternance de piliers carrés et de seuils doubles ou triples. Ils ouvrent ainsi largement sur les espaces intérieurs ainsi que, au nord et à l'est, sur ce qui semble bien être un espace ouvert. Les seuils d'accès aux pièces mesurent 2,60 m de large au nord et 2,05 x 0,485 m, à l'est. La présence de crapaudines, principalement sur le stylobate longeant les deux pièces, permet de restituer un système de portes à un ou deux vantaux qui, à la belle saison, pouvaient être toutes largement ouvertes, mettant ainsi les salles en communication directe avec l'espace ouvert mitoyen et les éclairant abondamment.

L'espace ouvert est attesté au nord principalement en raison de l'absence de bâti reconnu dans les sondages 2 et 3. De même, à l'est, les sondages réalisés en 1982, au-delà de la galerie 2, n'ont livré aucun vestige construit avant d'atteindre le substrat stérile.

La salle 3 — peut-être un vaste vestibule — couvre une surface de forme trapézoïdale d'environ 110 m<sup>2</sup>. Son sol est marqué par un *opus tessellatum* blanc décoré de croisettes noires et rouges et de trois panneaux figurés, représentant l'un le mythe d'Actéon et les deux autres un cratère à anses en volutes posé sur un piédestal. Ce pavement est établi à une cote moyenne de 49,76 m.

La zone 4, très détruite, doit être considérée comme un espace de



Fig. 224. Le puits et son escalier d'accès dans la salle 5  
(Cliché J. Pey).

transition entre les pièces 3 et 5. Les fouilleurs proposent ici un passage axial marqué par deux puissants piliers (0,83 m de large) reposant sur des bases octogonales (fig. 223). Entre ces deux piliers, il faut restituer le point de convergence de deux petits égouts : CN8 et CN11. Ces derniers étaient détruits au niveau de la couverture, qu'il faut cependant restituer à la même cote que les sols environnants. Le caniveau CN11 s'écoule en direction du nord et devait sans doute passer sous la galerie 1. Le caniveau CN8 file, par contre, vers le sud-est. Il traverse le mur de façade sud MR1, le longe vers l'est puis se jette dans un égout nord-sud (CN10) large de 0,75 à 0,95 m (cote de fond = 48,38/48,58 m). Il est rejoint, au-delà de MR1, par un autre caniveau venant de l'ouest (CN7). Enfin, un autre tronçon de caniveau venant également de l'ouest (CN9) et circulant probablement sous le sol de la salle 3 se jette également dans le collecteur CN10.

Le point de contact des caniveaux CN8 et CN11 peut être replacé entre les deux bases octogonales et les fouilleurs proposent de restituer là un aménagement hydraulique, bassin ou fontaine. C'est ce que semblent indiquer les restes d'un petit canal monolithe aérien, solidaire du sol de la pièce 3 (CN 2). Enfin, on notera que ce très probable bassin était entouré par une mosaïque dont un fragment de rinceau bichrome a été reconnu.

La pièce 5, de forme également irrégulière, couvre 140 m<sup>2</sup> et joue probablement le rôle d'un grand *triclinium*. Sur le côté sud de cette vaste pièce, a été reconnu un puits (1,05 m de diamètre), contemporain du reste du bâti et engagé dans la façade sud (fig. 224). On accédait au niveau de l'eau par l'intermédiaire d'une série de marches (1,05 m de dénivelé, soit 48,81 m) protégées par deux murets et une grille amovible. Lors de la fouille, le niveau de l'eau a été reconnu à 47,76 m. Le tapis (49,84 m), composé de tesselles blanches et noires, enferme un petit panneau à décor géométrique polychrome et un grand panneau multiple (2,60 x 5,60 m) avec décor géométrique et représentation figurée d'un passage de l'Énéide (combat de Darès et Entelle) et d'un thème dionysiaque (Dionysos dévoilant Ariane endor-



Fig. 225. Détail d'un panneau polychrome de la mosaïque de la salle 5 : dévoilement d'Ariane endormie par Dionysos  
(Cliché J. Pey).

mie) (fig. 225). Ce panneau comportait également une inscription/dédicace destinée à être lue par les visiteurs arrivant de l'est. Par contre, les scènes figurées étaient tournées vers l'ouest, en direction des banqueteurs qui les entouraient sur trois côtés.

La décoration des murs de cet édifice était recherchée, comme en témoignent de nombreux fragments de marbre de placage, dont certains encore en place à la base du mur sud, ou de pilastres en marbre. Les niveaux d'abandon ont également livré plusieurs plaques murales en marbre inscrites, qui proviennent vraisemblablement des lieux mêmes.

Ce vaste édifice reste difficile à dater précisément. La présence de quelques fragments de sigillée du Sud de la Gaule (1 fond de Drag 33 et 1 bord de Drag 35/36 à feuilles d'eau), pris dans le radier de la mosaïque de la salle 5, semble cependant indiquer une construction qui ne peut guère être antérieure aux années 70-80 ap. J.-C. J.-P. Darmon propose quant à lui un premier état à dater de la seconde moitié du Ier s. ou du début du IIe s. ap. J.-C., auquel il conviendrait de rattacher les tapis de sols et une partie des panneaux. Compte tenu de ces deux indications, il paraît probable que le bâtiment, dans la forme sous laquelle il vient d'être décrit, a été construit vers la fin du Ier s. ap. J.-C. ou au début du IIe s. ap. J.-C. Pour J.-P. Darmon, un enrichissement du décor interviendrait dans un second temps, vers la fin du IIe ou le tout début du IIIe s. ap. J.-C. C'est à ce moment là que seraient mis en place un des panneaux de la salle 3 et celui à champ multiple de la salle 5.

#### Une schola ?

Dans un premier temps, les fouilleurs avaient supposé avoir dégagé là les vestiges d'une riche *domus*, hypothèse que rien n'excluait a priori, même si le plan s'avérait assez atypique. Les surfaces des pièces n'étaient en tout cas pas contradictoires. Pour ne citer qu'un exemple, la maison des Dieux Océan à Saint-Romain-en-Gal, construite entre



Fig. 226. La dédicace faite sur un panneau de la mosaïque de la salle 5 (Cliché J. Pey).



Fig. 227. Fragment d'inscription faisant état d'une catastrophe naturelle (Cliché J. Pey).

170 et 200/220 ap. J.-C., comprend un vestibule, qui supporte la mosaïque éponyme, de près de 120 m<sup>2</sup> (Desbat *et al.* 1994 : 173), tandis que plus au nord, la pièce 12, peut-être un *triclinium*, couvre plus de 130 m<sup>2</sup> (Desbat *et al.* 1994 : 175-176).

Rapidement, pourtant, plusieurs arguments sont venus contredire cette hypothèse initiale. C'est tout d'abord la richesse du décor intérieur qui, outre les sols mosaïqués, compte des revêtements de murs en plaques de marbres de couleurs variées, soulignés par des corniches et chapiteaux composites également en marbre. Dans ce même registre, un puits, intégré dans la plus grande des pièces, a livré une grande quantité d'éléments statuaire : draperies, fragments de corps, tête masculine ... Un autre argument non négligeable est apporté par une inscription lacunaire portée sur l'un des panneaux mosaïqués qui semble bien signifier qu'un individu a fait faire à son compte le décor, acte d'évergétisme qui se comprendrait mal dans le cadre d'une habitation privée (fig. 226). Enfin, de nombreux fragments de plaques murales épigraphiques ont également été recueillis et pourraient être, compte tenu de leur concentration, associés au bâtiment. M. Janon en a réalisé une première analyse, restée inédite, et relève, pour les éléments les mieux conservés, un long texte où l'on relate une catastrophe naturelle — *miraculo, tempestas, flagrantia, fumi* — (fig. 227) ; une mention de l'empereur Hadrien ; une restauration de bâtiments, dont des *Balnea*, suite à un incendie, à laquelle aurait pris part un empereur de la dynastie des Sévères ; une dédicace à un notable nîmois du nom de *Titus Julius Dolabella* (fig. 228).

L'interprétation de cet édifice, que tous ces éléments désignent plutôt comme un lieu à caractère public, reste malgré tout difficile, d'autant que les deux pièces reconnues s'apparentent bien à des salles d'habitations privées, puisqu'on peut y reconnaître, selon toute vraisemblance, un vestibule et une salle à manger. Les compositions figurées des sols mosaïqués ne nous sont pas d'un grand secours, puisqu'elles font appel au registre mythologique sans qu'on puisse en dégager une quelconque thématique : Actéon transformé en cerf et dévoré par ses chiens, cratères à anses à volutes, combat de Darès et Entelle, dévoilement d'Ariane endormie par Dionysos.

Compte tenu des éléments disponibles, J.-P. Darmon a supposé que

cet édifice avait été le siège de *symposia* (banquets). Il ajoute cependant que l'inscription faisant mention de *Balnea* évoque la relation qui lie les thermes de Thugga (Tunisie) à un édifice semi-enterré contigu, dont la fonction reste mystérieuse, mais qui comporte également plusieurs pièces dont un vaste *triclinium* (Darmon 1990b : 73). On remarquera cependant que l'existence de thermes voisins du bâtiment des A.G.F. est à ce jour du domaine de l'hypothèse et que l'inscription comporte, outre la mention de bains, celle d'autres bâtiments — non définis —, également détruits par un incendie. Celui des A.G.F. en faisait peut-être partie, ce qui expliquerait la présence de la plaque inscrite en son sein.

Une hypothèse plus séduisante a été récemment formulée par M. Janon qui voit dans ces constructions les vestiges d'une *schola*, lieu de réunion d'un collège des utriculaire. Il appuie celle-ci, là aussi, sur un fragment d'inscription en trois lignes (fig. 228) :

...]G SACRUM COLL V[...  
...]JUL DOLABELLA[...  
...]MA/XOR[...

Cette inscription met en relation un notable nîmois *Titus Julius Dolabella* et un sacré collège, qui pourrait être celui des Utricularies, à cause du V qui suit COLL dans la première ligne. M. Janon étaye son raisonnement en remarquant que cette interprétation trouve un écho dans le texte de Philon d'Alexandrie qui décrit le *Kaisareion* de sa ville (cf. aussi Gros 1984). Ce texte évoque en effet l'existence, dans un espace consacré au culte impérial, de salles de réunion qui pourraient être des *scholæ*. Après avoir rappelé que les activités des collèges étaient étroitement dépendantes du pouvoir, il propose de situer aux abords de l'*Augusteum* plusieurs bâtiments d'association, dont celui des A.G.F. qui pourrait être une *schola* de *subaedini*, c'est-à-dire, " un collège placé, topographiquement et hiérarchiquement, en contrebas d'un temple impérial, sous le contrôle et la protection du pouvoir " (Janon 1991 : 772-774). C'est dans cette situation analogue, dans les dépendances d'un temple impérial — le «Capitole» —, que des murs revêtus d'enduits peints désignent peut-être la *schola* des *fabri subaedini* de Narbonne. Cette dernière association, aux dires de M. Gayraud, regroupait tous les artisans manuels à compter du II<sup>e</sup> s. (Gayraud 1981 : 491-497).

Récemment, P. Gros a adhéré à l'hypothèse de M. Janon tout en réunissant dans un dossier quelques-unes des *scholæ* les mieux connues du monde romain. Il note que, malgré un plan qui combine généralement cour à portique et salles de gestion, de réunion, voir de culte, il reste difficile d'identifier ce type d'édifice situé " aux confins du profane et du religieux, de l'utilitaire et de l'ostentatoire, du public et du privé " (Gros 1996 : 376-385, Gros 1997). Une bonne illustration de cette difficulté est donnée par la maison des Dieux Océan de Saint-Romain-en-Gal, déjà évoquée, dans laquelle les fouilleurs voient, à mon avis à juste titre, une riche habitation privée (Desbat *et al.* 1994), mais que P. Gros n'exclut pas d'assimiler à une *schola* (Gros 1997 : 235-240). A l'opposé, des bâtiments apparemment publics sont parfois interprétés comme des *scholæ*, sans arguments déterminants. Ainsi, à Alba, J. Dupraz attribuerait volontiers cette fonction à l'aire A, vaste cour de 2400 m<sup>2</sup>



Fig. 228. Fragment d'inscription : dédicace à *Titus Julius Dolabella* (Cliché J. Pey).

entourée de quatre portiques et dotée de deux salles voûtées et de bassins (information orale ; Béal, Dupraz 1989 : 122-125). A Cuicul cette même identification est proposée, sans autre argument, pour une pièce dotée d'une abside et ouvrant sur une cour (Allais 1971 : 102, fig. 23). Il est vrai que, dans ce cas, le plan évoque, en plus petit, celui du siège des *Augustales* d'Ostie (Gros 1996 : 435).

Dans le cas de Nîmes, l'hypothèse me semble séduisante et elle également appuyée par quelques éléments. Les inscriptions portant des mentions d'empereurs, retrouvées dans les pièces et destinées à être accrochées aux murs, peuvent témoigner de la dépendance des corporations face au pouvoir impérial, de bienfaits accordés par ce dernier — une participation aux frais de reconstruction après un incendie ? —, mais aussi peut-être, pour certaines, d'un culte dynastique auquel est ainsi réservé un vaste espace dans la *schola* des médecins de Velia (Gros 1996 : 379). Dans les associations collégiales, l'aspect convivial et l'importance du banquet ont été maintes fois soulignés (Mac Mullen 1986 : 72-78 ; Pavis d'Escurac 1990) et les repas des affiliés nécessitaient donc une pièce adéquate, telle que celle des A.G.F., mais qu'on reconnaît aussi, par exemple, à la *schola* des charpentiers de marine d'Ostie (Gros 1996 : 381). Le « vestibule » qui la précède à Nîmes est suffisamment vaste pour avoir également servi de salle à manger complémentaire ou, plutôt, de lieu de réunion pour des activités plus professionnelles.

Pour ce qui est du petit bassin qui interrompt le passage entre cette salle et le *triclinium*, je serais assez d'accord avec J.-P. Darmon pour y voir un simple pédiluve permettant aux convives de se laver les pieds avant d'aller banqueter. Le puits monumental, protégé par une grille et desservi par un escalier à l'image du puits à *dromos* plus précoce de Glanum (Roth-Congès 1992 : 40-42), servait peut-être simplement au nettoyage des sols, mais également peut-être aux ablutions. On ne peut non plus exclure qu'il ait été destiné à des rituels plus complexes.

Si donc l'identification de ce bâtiment à une *schola* paraît à ce jour étayée par une bonne concordance de faits, il est plus hasardeux d'en définir précisément le collège détenteur. La restitution du mot « utriculaires » proposée par M. Janon ne repose que sur une seule lettre [V], il est vrai la première, qui pourrait tout aussi bien désigner un autre corps de métier : par exemple *vestiarius*/tailleur, dont on possède une attestation à Nîmes (C.I.L., XII, 3202), *viminarius*/vannier, ou un autre type d'association, pourquoi pas à caractère plus spécifiquement religieux. On remarquera que la corporation des utriculaires de Nîmes est cependant attestée par ailleurs (C.I.L., XII, 3351), par l'épithaphe de *Lucius Valerius Secundinus*, deux fois *magister* du collège des utriculaires de Nîmes.

L'inscription en question porte en outre le nom de *Titus Julius Dolabella*, également connu par un autre document, cette fois ci bilingue, découvert près de la source de la Fontaine (C.I.L., XII, 3232 ; Gros 1984 : 131). Le texte fait état des honneurs que lui a rendus le sacré synode thymélique hadriannique de Naples et nous apprend qu'il était patron des centonaires et du synode thymélique nîmois. Il n'y aurait rien d'étonnant que ce notable nîmois, quattuorvir du trésor, pontife, préfet des vigiles et des armes, ait été également patron du collège des utriculaires ou d'un autre collège établi aux A.G.F. Les liaisons qu'entretenaient les différents collèges se limitaient d'ailleurs le plus souvent à une communauté de patrons (Pavis d'Escurac 1990 : 109-120).

#### *Évolution, occupation tardive et abandon*

Le comblement des petits égouts CN8 et CN11 a livré un ensemble de mobilier homogène datable de la seconde moitié du IIIe s. ap. J.-C.

(luisante et Claire C, commune sableuse). Cette période semble donc traduire l'interruption de l'entretien régulier de l'édifice.

Mais il faut attendre le courant du IVe s., puis les Ve et VIe s. ap. J.-C. pour trouver les véritables signes d'une transformation radicale des lieux. Plusieurs éléments témoignent alors d'une très probable privatisation ou, tout au moins, d'un changement de fonction manifeste. Ainsi, dans la partie septentrionale de la salle 5, un sol de terre battue, partiellement brûlé, a pu être en partie fouillé au contact de la mosaïque antérieure. Sa formation résulte sans doute de l'accumulation et du tassement de terres non balayées et il est daté du courant du IVe s. ap. J.-C. (claire D, Claire B luisante, 2 monnaies). Il est surmonté par une couche remaniée, mais typique d'un effondrement de mur en terre crue à parements enduits en blanc (IVe s.), elle même recouverte par un niveau de destruction caractéristique (fragments de tuiles, de mosaïques, d'enduits peints et nombreux fragments de marbre), voire de reprise de la sédimentation. Ces deux strates contenaient un rare mobilier incluant quelques céramiques du Ve s. (pisolithes à cuisson réductrice et D.S.P.). A l'extrémité ouest de la salle 5, la mosaïque est recouverte par plusieurs niveaux de destruction, sur lesquels prennent place deux murs perpendiculaires qui respectent l'orientation de la bordure ouest de la salle. Élevés en moellons posés à sec sur un hérisson de fondation, ces deux constructions étaient en relation avec un probable sol de terre battue, sans mobilier caractéristique. Cet angle de murs est recouvert par une couche d'éboulis contenant du mobilier du Ve ou du VIe s.

Enfin, en bordure sud de la salle 5, le puits a livré un très abondant mobilier : fragments de bois, noyaux, fruits secs, faune, sculpture et céramique. L'ensemble, étudié par Cl. Raynaud, indique que le site est toujours fréquenté à la fin du Ve ou dans la première moitié du VIe s. (Raynaud 1990 : 244-250).

#### *Insertion dans la trame urbaine*

Les plans de vestiges dont nous avons pu disposer, relevés au théodolite avec métrage manuel, ont été inscrits au sein des murs de caves environnantes, sans rattachement au parcellaire extérieur. Le périmètre moyen des caves correspond cependant, pour l'essentiel, aux limites de parcelle en surface, ce qui nous a permis un repositionnement assez correct. Mais la précision des orientations ne peut être totalement garantie et doit donc être assortie d'une réserve moyenne de 2 à 3°.

Le site s'insère dans la branche nord du « croissant rouge » (Benoit 1981 : 75). Les axes des murs reconnus sont très variables et traduisent vraisemblablement les contraintes préexistantes. A grands traits, on remarquera cependant que les deux murs plus anciens de l'espace 4 (MR4 et MR5) sont plus ou moins perpendiculaires au mur de terrasse sud (MR1) et parallèles à l'axe de séparation des deux pièces principales : entre NL-21° O et NL-24° O. Par contre, au nord et à l'est, les limites des pièces et la galerie marquent des orientations assez divergentes : entre NL-28° et NL-34° au nord et entre NL-15° O et NL-16°30' à l'est.

#### **[118] Place Jules-Guesde**

Rond point/place situé sur l'avenue Jean-Jaurès, au point de rencontre des rues Traversière, du Cadereau et des Chassaintes.

Section DV du cadastre de Nîmes révisé pour 1981.

Site n° 30.189.83. Coordonnées Lambert III : X = 761,943 ; Y = 3172,694.

Altitude actuelle : 52,25 à 51,80 m NGF.

Repérage (décembre 1986) et fouille de sauvetage (1er octobre au

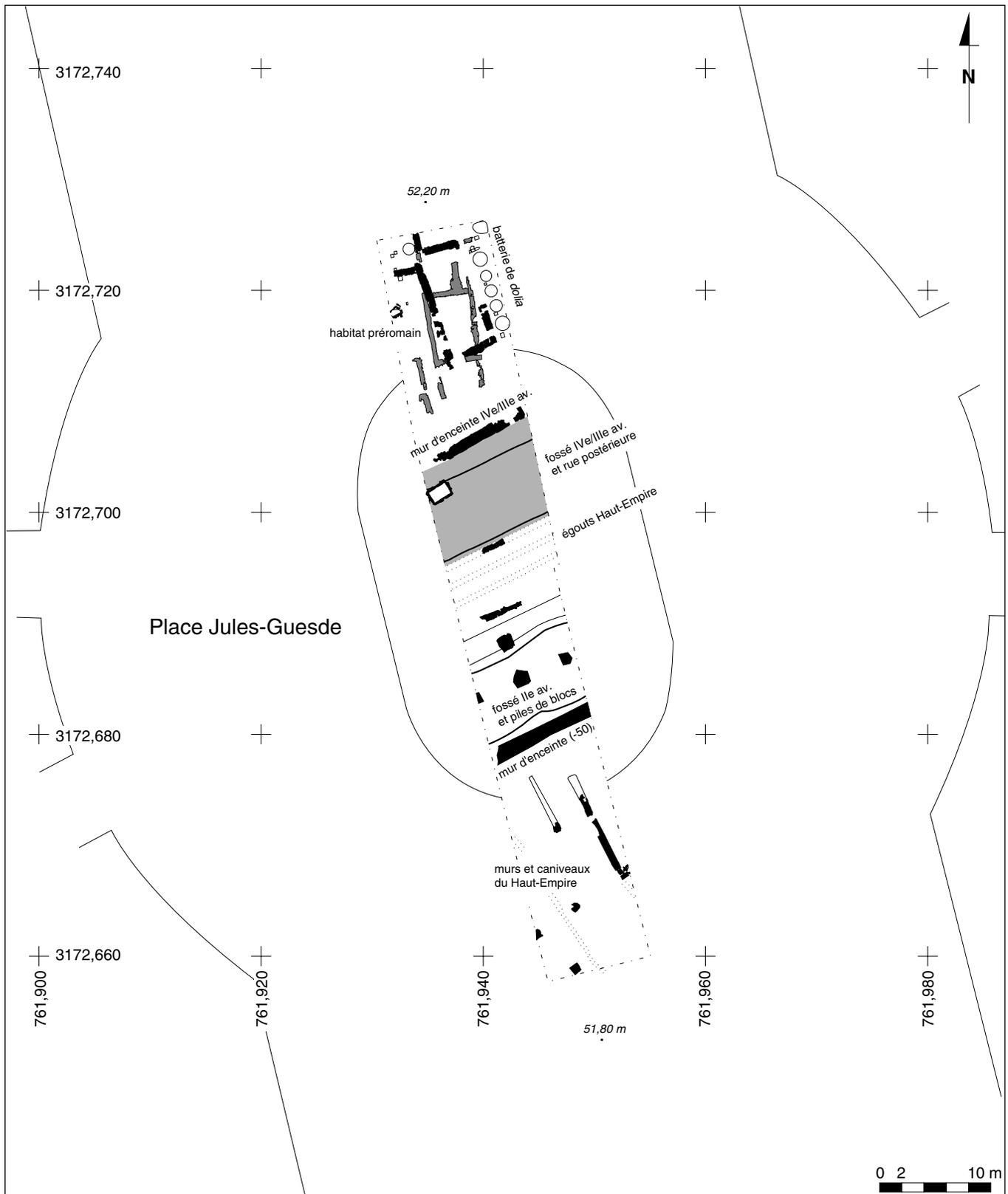


Fig. 229. Les fouilles de la place Jules-Guesde : plan cumulé des vestiges reconnus (M. Monteil *del.*, d'après la documentation de M. Célié).

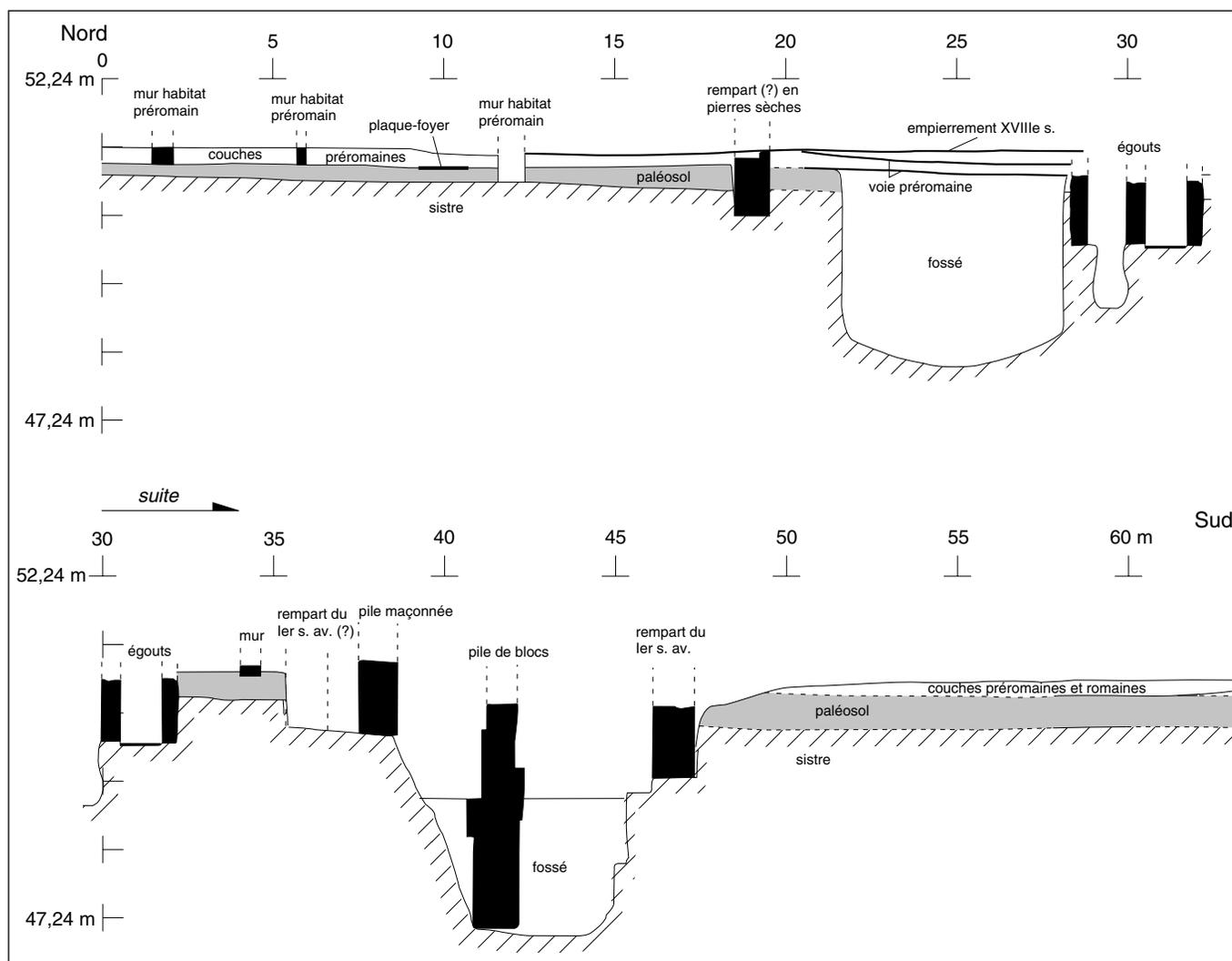


Fig. 230. Coupe schématique nord-sud au travers des fouilles de la place Jules-Guesde. La hauteur est doublée par rapport à la longueur (M. Monteil *del.*, d'après la documentation de M. Célié).

30 décembre 1987) dirigés par M. Célié (ADAL, chargé de la ville de Nîmes).

Bibliographie : Célié *et al.* 1986 (DFS de repérage) ; archives de fouille inédites de M. Célié ; Célié 1990c (catalogue Nîmes) ; Célié *et al.* 1994 : 386-388 (bref rappel des principaux résultats) ; CAG 211.

#### Analyse des vestiges

Le site est localisé sur le piémont et fait face au sanctuaire de la Fontaine, situé à environ 400 m plus au nord. La fouille a été décidée en préalable à la construction d'un parc de stationnement souterrain et a permis d'explorer une surface de 700 m<sup>2</sup> (10 x 70 m) (fig. 229, 230).

L'importance même des résultats issus de cette opération, surtout ceux qui concernent l'époque préromaine, mériterait une analyse détaillée ainsi qu'une étude plus attentive du mobilier archéologique. Mais la documentation existante étant encore peu exploitée, on se contentera d'en dresser ici une première synthèse. Les quelques données chronologiques proposées dans ce cadre sont tirées d'un examen

rapide de quelques couches significatives, conduit en association avec M. Py (CNRS, UMR 154). Elles vont parfois à l'encontre de ce qui a pu être publié jusqu'alors (Célié 1990c ; Célié *et al.* 1994).

La présentation des vestiges et leur datation précise ne sont d'ailleurs pas chose facile, compte tenu de l'arasement subi par les niveaux archéologiques au moment de la création de l'avenue Jean-Jaurès, dans le courant de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> s. Ainsi, la stratigraphie n'est conservée que sur 0,20 à 0,30 m d'épaisseur et aucun sol d'occupation postérieur aux II<sup>e</sup>/I<sup>er</sup> s. av. J.-C. n'a été reconnu. Les éléments marquants de cette fouille consistent donc surtout en fondations de murs et en vestiges en creux (fossés, fosses, égouts ...) au sein desquels l'établissement d'un phasage reste souvent aléatoire.

#### Cadre naturel et premières traces d'occupation

Le sistre, observé en plusieurs points, suit une pente nord-sud assez légère d'environ 1% : 50,75 m NGF au nord pour 50,05 m au sud (fig. 230). Il est recouvert par un paléosol brun-rouge calcaire conservé sur

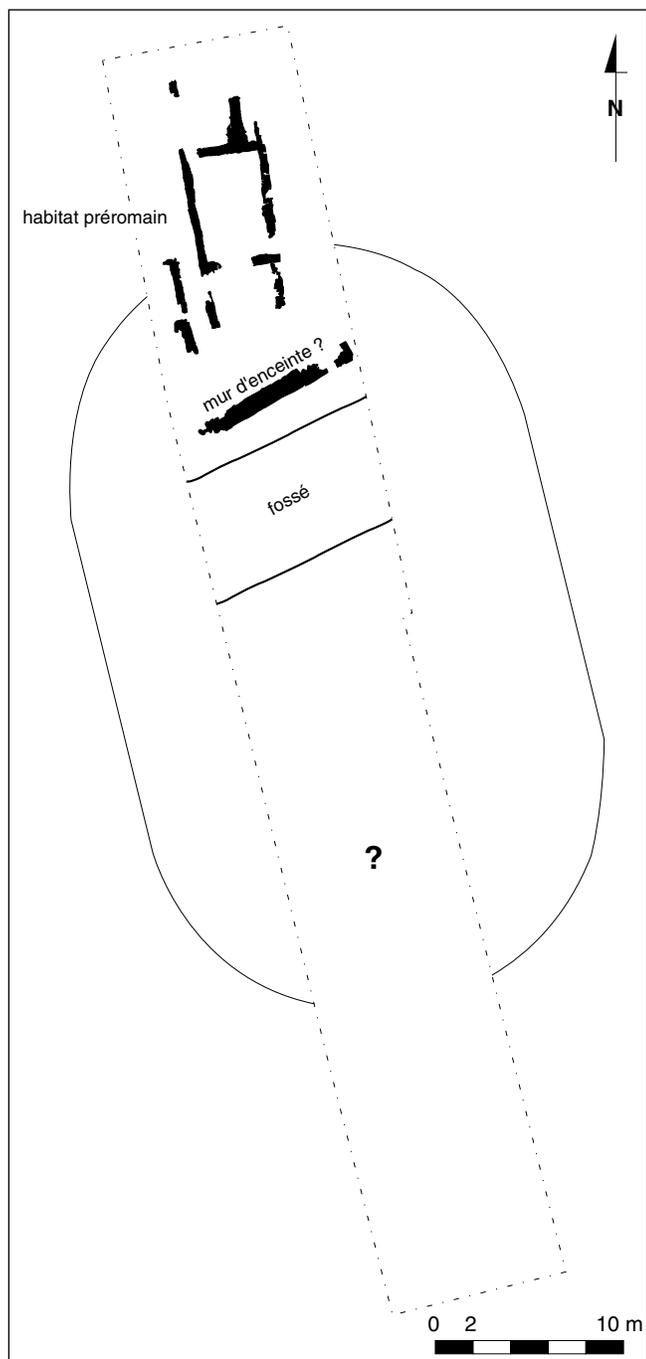


Fig. 231. Place Jules-Guesde : plan du site aux IVe/IIIe s. av. J.-C. (M. Monteil *del.*, d'après la documentation de M. Célié).

une épaisseur moyenne de 0,30 à 0,50 m : 51,05 m au nord pour 50,55 m au sud. L'horizon supérieur de ce sol, très anthropisé, inclut des charbons de bois, de la faune et, surtout, une grande quantité de fragments de céramiques. Ces derniers, datés du courant du Ve s. av. J.-C., sont également majoritaires dans la sédimentation liée aux occupations postérieures. Leur grand nombre milite en faveur d'une très probable installation humaine dès cette période, sous la forme d'un habitat plutôt que d'une mise en culture avec épandages. Aucune

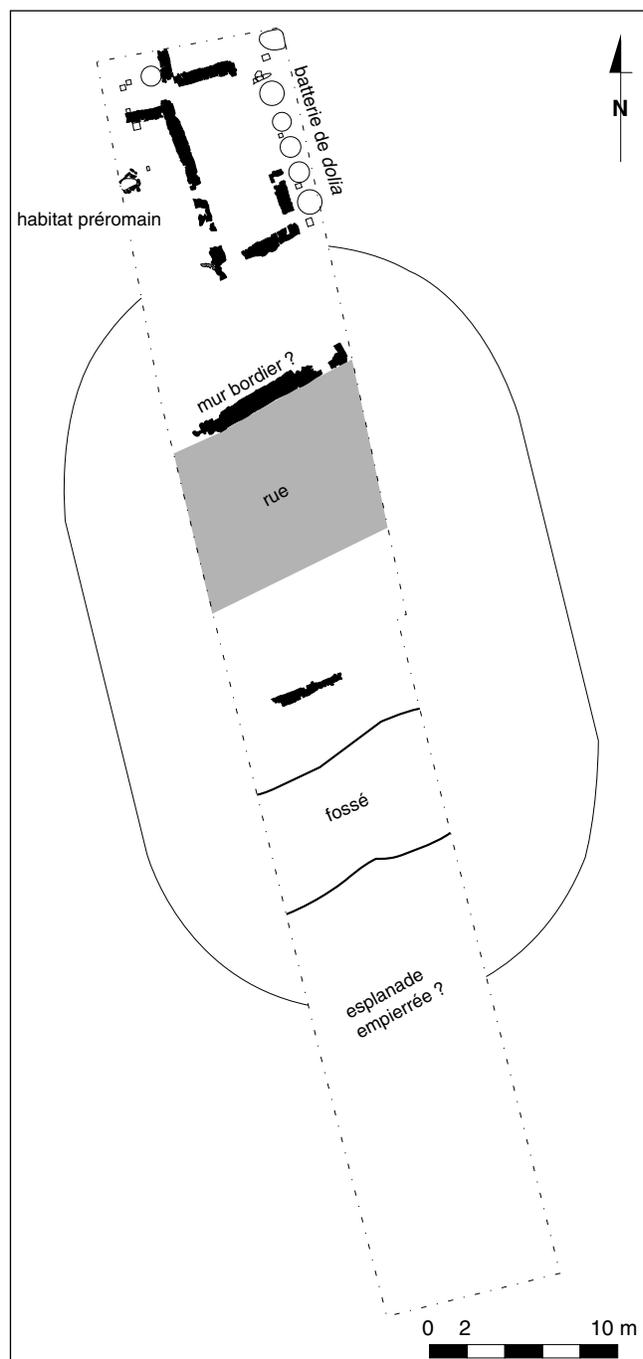


Fig. 232. Place Jules-Guesde : plan du site au IIe s. av. J.-C. (M. Monteil *del.*, d'après la documentation de M. Célié).

construction ne peut cependant être associée à ce mobilier.

*Habitat préromain, fossés défensifs et voie*

- Les habitations repérées au nord

Au nord du site, deux états successifs d'habitat préromain ont pu être dissociés sur une surface d'environ 170 m<sup>2</sup> (fig. 229 à 233). Leur



Fig. 233. Les deux habitats préromains successifs vus de l'est. A gauche, puissant mur des IVe/IIIe s. av. J.-C. (Cliché M. Célié).

distinction est principalement basée sur les recouvrements de murs et surtout les orientations divergentes qu'ils adoptent. En effet, les 0,25 m de stratigraphie qui peuvent être mis en relation avec les murs sont particulièrement bouleversés et témoignent surtout d'une occupation du courant du Ve s. av. J.-C.

Le premier état de bâti se caractérise par plusieurs unités distinctes (fig. 231, 233). Au sud, deux murs, pourvus de piédroits à leurs extrémités, dessinent un appentis qui ouvre sur un empierrement sommaire longeant le fossé plus méridional. Cette construction, qui peut être interprétée comme une cour/vestibule, couverte ou non par une avancée de toiture, donne accès à une pièce quadrangulaire couvrant une surface de 20,72 m<sup>2</sup> (3,70 x 5,60 m). Dépourvue de refends internes, cette pièce n'a guère livré de traces d'aménagements domestiques, sinon une fosse et deux plaque-foyers disposées dans l'axe longitudinal de la pièce. Son sol de terre était établi directement au contact du sommet du paléosol, préalablement nivelé (51/51,10 m). L'ensemble pourrait être assimilé au principe de la maison à Antes, dont la forme architecturale existe, à plusieurs époques, dans de nombreux pays d'Europe et ne s'inspire pas forcément d'un modèle grec, comme l'a bien montré M. Passelac à l'occasion de l'étude d'une maison du VIe s. à Salles-d'Aude (Passelac 1995 : 187-190). Cette unité domestique trouve également de nombreux parallèles à Lattes (type 2A, Py 1996 : 229-230).

Cette case est prolongée au nord par des murs qui semblent bien définir une nouvelle unité de forme comparable, qui dispose d'un appendice bâti pouvant évoquer les restes d'une banquette.

Côté ouest, enfin, deux murs et l'amorce de refends semblent définir de nouveaux bâtiments, séparés des précédents par un possible passage large de 1 m à 1,15 m. La sédimentation reconnue au sein de ce dernier n'est guère différente de celle des pièces et empêche donc de l'interpréter avec certitude comme un axe de circulation.

Les bases de murs en pierres brutes de taille, liées à la terre, devaient supporter des élévations en adobes. C'est du moins ce dont semble témoigner les couches de fonte de terre retrouvées au contact du sol de la pièce la plus complète.

L'ensemble de ces vestiges semble bien dessiner des îlots longilignes, dont le plus oriental, mieux conservé, suggère une organisation de l'habitat sous la forme de cases rectangulaires contiguës. La largeur moyenne hors-tout de la bande centrale est ici d'environ 6,56 m et serait séparée de la suivante par une ruelle de 1,10 m de large.

Le mobilier recueilli pour cet état appartient majoritairement au Ve s. et montre les bouleversements subis par le sous-sol lors des constructions successives. Quelques rares fragments de céramique (pâte claire et amphore massaliète surtout) montrent cependant qu'il faut probablement dater ces maisons du courant du IIIe s. av. J.-C. au plus tard. Rien n'interdit toutefois qu'elles soient légèrement antérieures (IVe s. ?).

Le second état se lit aisément dans la mesure où les murs adoptent une orientation très divergente, qui devient en fait conforme à celle suivie par un puissant mur et un fossé voisins (fig. 232, 233). Le plan s'insère dans un îlot dont les dimensions minimales sont

de 20 m du nord au sud pour 11 m d'est en ouest. Il se compose d'un espace rectangulaire entièrement dégagé et qui mesure environ 34,20 m<sup>2</sup> (3,60 x 9,50 m). L'absence de sol d'occupation caractéristique ainsi que sa grande taille l'avaient fait interpréter, dans un premier temps, comme une cour. Cette hypothèse reste valable, mais le constat de fort arasement des vestiges n'interdit pas d'y voir également une pièce d'habitation. De toute façon, cet espace est prolongé par d'autres unités au nord et à l'ouest. Au nord-ouest, il communique avec un espace équipé d'un puits (diam. : 1 m ; niveau de l'eau le 11/12/1987 = 46,94 m). À l'ouest, un secteur comprend quelques trous de poteaux qui évoquent un possible auvent. À l'est, enfin, une série de fosses circulaires (diam. : 1 m à 1,30 m), comblées de sable jaune, permet de restituer une batterie de doliums, protégés par un appentis dont témoigne une ligne de trous de poteaux.

L'absence de niveaux de sols associés ne facilite pas la datation et l'interprétation plus poussée de cet ensemble. La multiplication des espaces, qui renvoie à l'évolution régionale de l'habitat, ainsi que sa relation de postériorité avec l'état précédent suggèrent cependant de la placer dans le courant du IIe s. av. J.-C. Quelques couches difficiles à interpréter indiquent que l'occupation se maintient dans le courant du Ier s. av. J.-C.

Malgré toutes les réserves déjà exprimées, l'impression d'ensemble est celle d'une habitation à pièces multiples centrée sur un espace ouvert. On pourrait avoir là, dès le courant du IIe s., une maison de plan méditerranéen précoce, proche de celle qui a été récemment fouillée à Lattes et datée des années 175-150 av. J.-C. (Garcia 1994a).

#### • Fossés défensifs et voie

Immédiatement au sud de ces deux établissements successifs, un mur, large de 1 m, a pu être relevé sur une longueur d'environ 10 m (fig. 231, 233). Construit à l'aide de blocs, moellons et dalettes de calcaire, il se distingue nettement de ceux de l'habitat voisin par sa forte épaisseur. À l'origine, il borde un puissant fossé qui n'a été reconnu en coupe qu'après la fouille, lors des terrassements de masse liés au

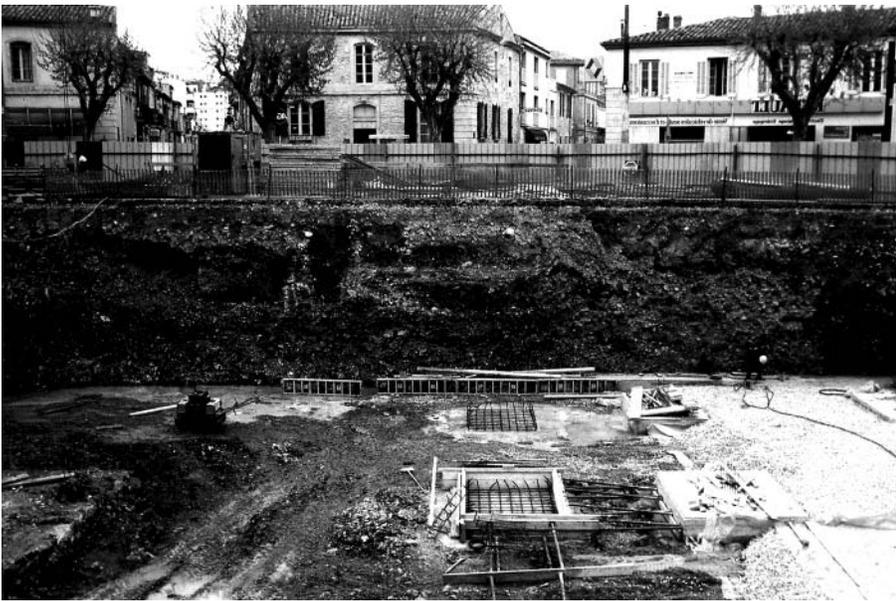


Fig. 234. Coupe des deux fossés défensifs visibles dans la berme orientale du chantier (Cliché M. Célié).

creusement du futur parc de stationnement (fig. 234). Large à la gueule d'environ 6,50 m, sa profondeur, depuis le sommet du paléosol, est de 3,05 m (fond à 47,95 m). Son profil est en U ouvert, à parois évasées et à fond légèrement concave. Son comblement est en grande partie constitué par une sédimentation d'origine naturelle (dépôts liés au passage d'eau), à laquelle est mêlé un nombre important de moellons calcaires aux angles arrondis. L'absence de mobilier ne permet pas de dater précisément ces deux éléments forts du site. Ils sont toutefois antérieurs à la première moitié du IIe s. av. J.-C.

Dans un second temps, ce fossé est condamné par une voie empierrée de même orientation est-ouest (fig. 232, 235). Celle-ci n'a livré que six recharges empierrées successives sur une épaisseur totale d'une trentaine de cm (51,15 à 50,85 m). Au sommet, un niveau de circulation bien conservé résulte des aménagements modernes liés à la création de l'avenue Jean-Jaurès et des rues adjacentes. La rue semble s'interrompre, au nord, au contact du puissant mur antérieur, mais les relations stratigraphiques entre les deux n'ont pu être établies à cause d'une tranchée moderne. Que le mur soit alors épierré ou non, voire repris, n'empêche cependant pas que son tracé marque bien la limite nord de l'axe de circulation. Vers le sud, les niveaux empierrés sont cassés — mais sans doute est-on là peu éloignés de la limite antérieure — par un double système d'égouts plus tardif. Sa largeur originelle doit être de l'ordre de 8,50 à 9 m.

Le niveau de remblai préparatoire ainsi que les premiers empièvements ont livré un mobilier très concassé mais qui permet de dater l'installation de la voie du courant de la première moitié du IIe s. av. J.-C. (proportions amphore italique/amphore massaliète, campanienne A classique). Les niveaux de circulation antiques les plus hauts n'excèdent pas le début du Ier s. av. J.-C.

Au-delà de cette voie préromaine et du double système d'égouts plus récent, un espace d'environ 3 m de large n'a livré que quelques remblais et un mur est-ouest que ses caractéristiques techniques rapprochent de ceux de l'habitat septentrional (fig. 232).

Ce petit secteur s'interrompt au contact d'un second fossé qui pré-

sente également un profil en U ouvert, mais dont les parois sont plus irrégulières (fig. 232, 234). Large au sommet de 7,80 m puis d'environ 6,30 m à la base, ce fossé résulte d'un creusement de près de 3,90 m de profondeur (fond à 46,94 m) (fig. 236, 237, 238). De part et d'autre de ses bords, deux banquettes, larges d'environ 2 m, ont également été débarrassées des couches superficielles et d'une partie du substrat (entre 49,50 et 50 m NGF). La plus méridionale de ces banquettes conserve les restes d'un mur en grand appareil de blocs calcaires liés à l'argile rouge. Conservé au plus haut sur trois assises pour un total d'1,20 m, et large de 1 m, ce mur présente un parement en appareil irrégulier côté fossé et prend appui à l'arrière contre le sistre et le paléosol. Les blocs, hauts de 0,40 à 0,50 m et longs de 0,40 à 1,50 m, conservent des traces de coins. La banquette septentrionale, occupée par un aménagement postérieur, n'a pas conservé de traces d'un mur qui constituerait le pendant du précédent, mais sa restitution reste très plausible.

La tranchée de fondation du mur méridional a livré un drachme de Marseille des IIe/Ier s. av. J.-C., un semis de Nîmes des années 40-30 av. J.-C. et quelques fragments de céramiques datables des alentours du milieu du Ier s. av. J.-C.

Le fond du fossé se colmate régulièrement par le biais de rejet de déchets domestiques et d'une sédimentation de type colluvions/alluvions. Le mobilier recueilli sur les 1,80 m d'épaisseur résultant de ces accumulations témoigne apparemment d'un remplissage assez rapide dans le courant du troisième quart du Ier s. av. J.-C.

Enfin, au sud du fossé, le paléosol est recouvert, sur l'essentiel de la surface dégagée, par un niveau de cailloutis compacté. Le peu de mobilier recueilli date cet aménagement des environs du milieu du IIe s. av. J.-C.

Tenter de dresser un tableau précis de l'évolution de ce secteur entre le Ve et le Ier s. av. J.-C. est loin d'être facile et il est probable que même une analyse plus fine des données de fouille ne permettrait guère d'aller au-delà de ce qui vient d'être présenté ci-dessus. Pourtant, on touche là à des données précieuses pour cette période tant du point de vue de l'habitat que, surtout, des limites de la ville. Les murs épais et les fossés doivent en effet être interprétés comme une partie des fortifications urbaines de l'agglomération protohistorique. Malheureusement, on l'a vu, les données chronologiques sont assez imprécises et laissent la place à plusieurs schémas d'évolution potentiels. Nous nous contenterons d'adopter ici un point de vue volontairement réduit à la surface fouillée, repoussant son développement plus global dans la suite de cette étude.

Le fossé le plus septentrional, longé par un mur que son épaisseur pourrait apparenter à un « rempart » de pierres sèches, est forcément creusé avant la première moitié du IIe s. av. J.-C., période à laquelle il est condamné par une rue. On proposera de le dater du courant du IVe ou du IIIe s. av. J.-C. Son rôle défensif est attesté par son ampleur et par le mur qui longe son bord septentrional, mais son comblement en partie hydromorphe montre également qu'il pouvait participer d'une possible régulation des eaux courantes : passage d'une partie des eaux de la source de la Fontaine ou du Cadereau voisins ?



Fig. 235. Vue partielle prise de l'est. De droite à gauche : mur (rempart ?) des IVe/IIIe s. av. J.-C., rue empierrée créée au IIe s. av. J.-C. et subsistant au Haut-Empire, égouts collecteurs du Haut-Empire (Cliché M. Célié).

Sa condamnation, dans la première moitié du IIe s. av. J.-C., s'accompagne de la création d'une voie qui respecte son orientation et, peut-être, du second état d'habitat. Ce dernier peut cependant être légèrement antérieur comme le montre son alignement, du moins côté sud, sur le mur/rempart du fossé.

On supposera que la suppression de cette limite forte de l'agglomération est contemporaine du creusement du second fossé découvert plus au sud. A l'appui d'une simultanéité des deux actions, on ne peut guère citer que le niveau empierré daté des alentours du milieu du IIe s. av. J.-C., qui recouvre le paléosol au sud du second fossé. L'absence de tout mobilier antérieur au milieu du Ier s. av. J.-C. en comblement du nouveau fossé va à l'encontre de ce schéma. On peut toutefois supposer qu'un entretien régulier a pu effacer toute trace de rejets antérieurs à cette date.

Autour du milieu du Ier s. av. J.-C., le fossé est renforcé, sur ces deux côtés, par des murs parementés en grand appareil dont un seul, le plus méridional, nous est parvenu. Si ce double parement accentue le rôle défensif de l'ouvrage, il traduit également une certaine volonté de monumentalisation. C'est durant la même période que le fond de la dépression se colmate lentement suite au rejet de déchets domestiques et à l'accumulation de niveaux de colluvionnement/alluvionnement.

#### *Les aménagements plus tardifs*

Les quelques informations relatives à l'évolution augustéenne et postérieure du site sont assez rares et souvent difficiles d'interprétation (fig. 239).

L'extrémité nord, occupée par deux états successifs d'habitat préromain n'a révélé que de maigres indices. Le puits, lié au second état d'habitat, n'est définitivement comblé que dans le courant du IIe s. ap. J.-C. Non loin de là, une fosse, comblée par des résidus de foyer (cendres et charbons de bois) a livré du mobilier daté de la seconde moitié du IIIe s. ap. J.-C.. Ces deux informations témoignent d'une

continuité de l'occupation durant le Haut-Empire et plus tardivement, mais sous des formes non reconnues.

#### *La rue et ses aménagements*

A une période indéterminée, la rue, dont les niveaux de roulement supérieurs ont disparu, est complétée sur son côté sud par deux égouts accolés séparés par un mur médian (fig. 235). La construction de cet ouvrage hydraulique, d'une largeur totale de 3,80 m environ, est matérialisée par trois murs qui délimitent deux canaux larges d'environ 1,10 m et conservés sur 1,30 m de hauteur. Leur fond d'origine est dallé et leur couverture, totalement détruite, peut être restituée sous la forme d'une double système de voûtes ou, plus sûrement, d'un dallage. Ce dernier a pu jouer le rôle de trottoir latéral. Arasés autour de 51,04 m, ces collecteurs suivent une pente ouest-est (cote moyenne : 49,75 m). Dans un second temps, l'égout le plus au nord est volontairement surcreusé en dessous du niveau de son dallage de fond et au travers du

sistre. Ce creusement est apparemment réalisé sur toute la longueur du conduit, sur 1,30 m de profondeur (48,45 m). Le but de cette opération n'est pas clair mais peut signifier une volonté de profiter des capacités de perméabilité du sistre pour répondre à des difficultés d'évacuation plus loin vers l'ouest. Les techniques de construction utilisées (moellons liés au mortier, dallage de fond) renvoient à une période qui ne doit sans doute guère être antérieure à l'époque augustéenne. Le comblement d'abandon, lente sédimentation hydraulique, est quant à lui scellé par un dépotoir de céramiques de la seconde moitié du IIIe s. ap. J.-C. (formes de Claire B : Desbat 8, Desbat 15, B.1d ; Céramique africaine de cuisine : Hayes 196, 197, 23B et 26 ; 2 bords de Claire C de forme Hayes 50 A). On remarquera par ailleurs qu'une fosse intrusive à la voie a également livré quelques fragments de Claire C.

C'est peut-être également au moment de la construction des égouts que la voie reçoit, côté nord, un petit aménagement rectangulaire de dimensions intérieures 1,10 x 1,70 m (fig. 235). Construit au travers des niveaux de circulation préromains, ce petit édifice est dépourvu d'aménagement de fond et ses parois ne sont pas étanchéifiées (moellons liés au mortier maigre). Ces caractéristiques ainsi que l'absence de possibilités d'évacuation d'eau interdit d'y voir un bassin associé à une fontaine. On restituerait davantage ici un petit édicule, peut-être à caractère votif. Le mobilier découvert en comblement mériterait d'ailleurs d'être réexaminé dans cette perspective. Il contenait en effet une grande quantité de vases en verre, qui ont pu peut-être constituer autant d'offrandes. Ce mobilier date le comblement définitif du courant du premier tiers du IIe s. ap. J.-C. (Sigillée du sud de la Gaule de formes Drag. 18/31, Ve. D1, Drag 24/25, Drag. 27 ; 1 bord indéterminé de Claire A ; absence de Claire B).

#### *Le fossé méridional*

Le fossé situé plus au sud, déjà comblé sur près de 2 m autour du milieu du Ier s. av. J.-C., reçoit une série de piles de blocs en grand

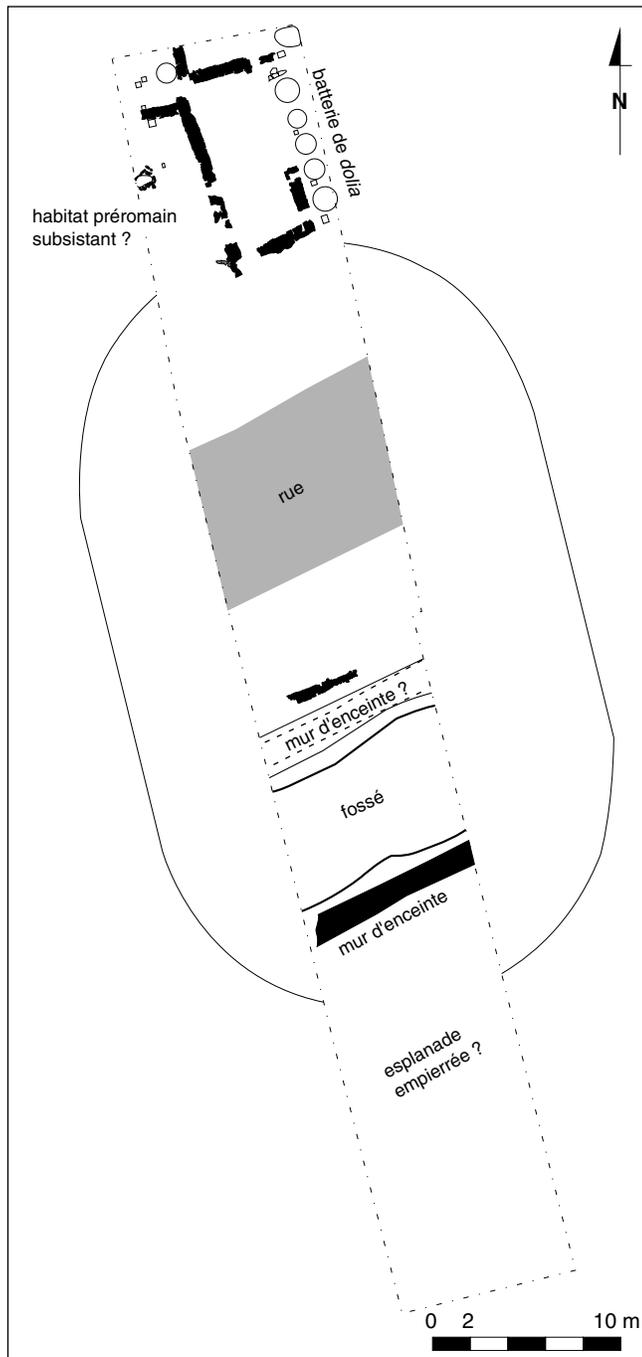


Fig. 236. Place Jules-Guesde : plan du site vers le milieu du Ier s. av. J.-C. (M. Monteil *del.*, d'après la documentation de M. Célié).

appareil (fig. 237, 238). Sur la longueur de fossé observée, soit environ 12 m, trois de ces piles ont pu être relevées. Distantes, de centre à centre, d'environ 4,45 m (intervalle = 3,20 m), elles occupent chacune une surface relativement carrée comprise entre 1 m et 1,50 m de côté. Elles sont construites à l'aide de plusieurs assises de deux blocs en grand appareil (0,40 à 0,50 m d'épaisseur), dont une partie au moins

peut provenir du démantèlement des murs en grand appareil voisins. La pile médiane entièrement dégagée, est conservée sur 3,25 m de haut pour 7 assises de deux blocs alternés en quinconce (fig. 240). Son sommet affleure à 50,45 m. À l'ouest la pile voisine est à 51,15 m et disposait donc d'une hauteur de près de 4 m. La pile orientale, moins bien conservée, est à 49,70 m. Après construction, ces piles, qui reposent sur le fond du fossé, sont totalement remblayées, ce qui montre bien qu'il s'agit de fondations destinées à supporter des superstructures. Sur la banquette nord du fossé, après démantèlement total du possible pendant du rempart sud, un autre élément est bâti et peut participer du même système. Il s'agit d'une pile maçonnée, haute de 1,40 m et large de 1,30 m de côté, construite en moellons et pierres liés au mortier. Son sommet affleure à 51,05 m.

Les remblais, apportés pour remblayer le fossé et recouvrir les piles de fondation, ont livré un mobilier abondant, caractéristique du dernier tiers du Ier s. av. J.-C. (céramiques communes modelées, tournées réductrices et oxydantes, amphores italiques, céramique à pâte claire et engobe rouge à orangé, sigillée italique, campanienne A et B).

À l'extrémité sud du site, enfin, quelques murs, des caniveaux et des bases de piliers ou de colonnes témoignent d'une structuration du secteur malheureusement très détruite. Leur caractère privé n'est pas assuré et leur installation se place dans le courant des deux premiers siècles de notre ère.

*Proposition d'interprétation des piles de fondation : aqueduc ou bâtiment public ?*

La restitution en élévation des aménagements construits dans le fossé méridional n'est pas chose simple. Une première hypothèse, formulée dès le moment de la fouille, consiste à y voir les restes d'un aqueduc. Plus vraisemblable est la seconde qui restituerait ici les fondations d'une colonnade de bâtiment public.

• Un aqueduc ?

On notera tout d'abord qu'une découverte ancienne faite dans l'environnement immédiat de la place Jules-Guesde vient compléter les observations récentes, bien qu'elle reste d'interprétation difficile. En 1871, E. Germer-Durand rapporte, qu'à l'occasion de la construction du tout-à-l'égout sur le boulevard Jean-Jaurès, entre les rues des Chassaintes et Traversière, " on a trouvé une galerie de 5,70 m d'ouverture avec piliers carrés de 0,80 m, reposant sur un mur de base ; des voûtes d'élévation, en belles pierres de Baruthel, de construction absolument semblable à celles des Arènes, rejoignent obliquement les piliers. La galerie était coupée par un mur qui lui-même n'était pas parallèle aux arceaux ". L'auteur ajoute que l'un des murs de « gros libage » avait plus de 4 m de hauteur (Germer-Durand 1872 : 98). Ce texte pourrait pour partie s'appliquer aux vestiges reconnus lors de la fouille récente, mais manque de clarté, notamment pour l'orientation de l'ouvrage et sa description — s'agit-il d'une galerie à arcades large de 5,70 m ? d'arcades se succédant sur un seul axe et disposant chacune d'une ouverture de 5,70 m ? d'un ouvrage souterrain totalement voûté ? —. Quelques informations complémentaires ressortent d'une relation d'H. Bazin qui reprend le même texte, en y ajoutant cependant quelques lignes et en donnant comme source de renseignements le directeur des services des eaux de l'époque, M. Poitevin. On apprend ainsi que l'ouvrage a été reconnu " sur l'axe de la voie charretière, du côté de la ville ", c'est à dire du côté oriental de la place et, probablement, selon un axe grossièrement nord-sud. Plus

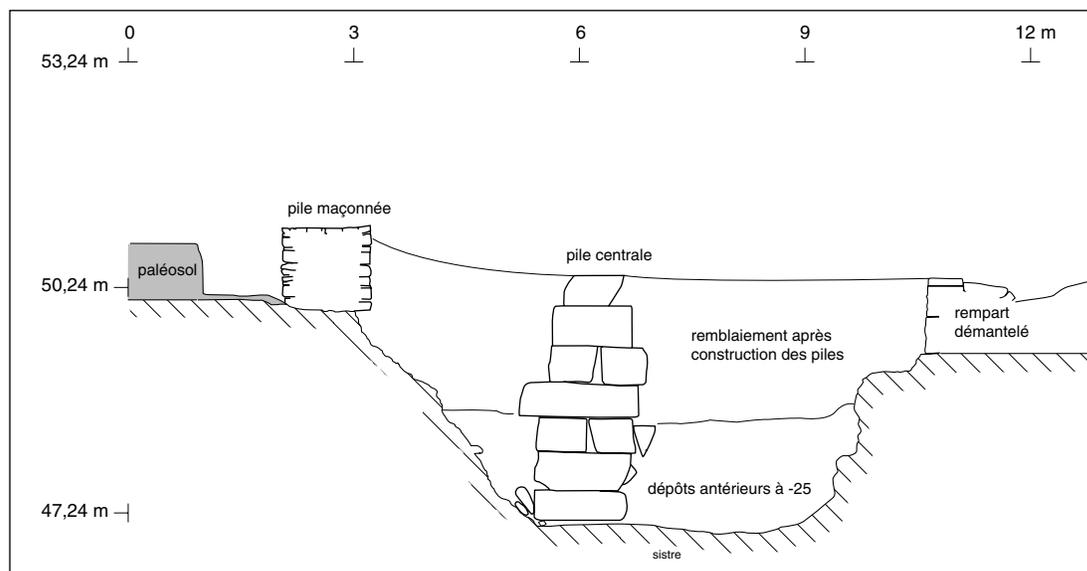


Fig. 237. Coupe des aménagements établis dans le fossé préromain dans le courant du dernier tiers du Ier s. av. J.-C. (M. Monteil *del.*, d'après la documentation de M. Célié).

loin, l'auteur ajoute que la construction " se trouvait à un niveau très bas, inférieur au lit d'un ruisseau que l'on a reconnu tout à côté, avec sa couche de galets roulés " et propose d'y voir une piscine (*sic*) (Bazin 1892 : 49-50). Il semble bien qu'il faille imaginer là un aménagement enterré et non pas une architecture en élévation. Cette hypothèse semble confirmée par A. Michel qui parle d'une " voûte en très grand appareil " et propose de voir là " une partie du grand aqueduc (égout ?) qui recevait les eaux de la Fontaine et qui à cet endroit devait se diviser en plusieurs branches secondaires " (Michel 1877a : 107-108).

Ajoutons enfin que, bien plus à l'est, rue Corneille, et toujours sur le tracé probable de l'enceinte préromaine, une pile de blocs analogue à celles de la place Jules-Guesde a pu être observée lors du creusement d'une cave [97].

Revenons maintenant aux fouilles de la place Jules-Guesde et aux fondations constituées de blocs empilés, dont on peut raisonnablement supposer qu'elles sont destinées à supporter une superstructure. Celle-ci ne peut guère être restituée autrement que sous la forme d'un alignement de piliers/colonnes ou d'arcades, dont l'ouverture moyenne serait voisine de 3,20 m. Si, compte tenu de l'aspect similaire des vestiges identifiés, on admet une liaison entre les points d'observation [118] et [97], on est alors conduit à restituer cet aménagement tout au long du mur sud de la ville préromaine, depuis la place Jules-Guesde jusqu'à la Maison Carrée, soit sur près de 400 m de long. Accepter une telle proposition fait de cet aménagement un monument de grande envergure, dont le caractère linéaire évoque un aqueduc, plutôt qu'une colonnade qui ne paraît guère se justifier sur une aussi longue distance.

L'absence sur le site de tout fragment notable de concrétions ou de béton hydraulique n'est pas contradictoire avec cette proposition, dans la mesure où l'ensemble du site a été arasé au moment de l'établissement, au XVIIIe s., d'un cours aujourd'hui l'avenue Jean-Jaurès. Tous les vestiges postérieurs à la fin du Ier s. av. J.-C., à l'exception de ceux établis en creux — caniveaux, égouts, fosses, etc ... — ont donc disparu et avec eux les niveaux de destruction qui auraient pu révéler

des traces plus tangibles du possible aqueduc.

L'implantation de l'ouvrage à l'intérieur du fossé préexistant pouvait présenter deux avantages complémentaires. D'une part, on utilisait là une portion de l'espace urbain dont on peut supposer qu'elle dépendait toujours du domaine public, la construction du monument ne posant de ce fait aucun problème de passage au travers de propriétés privées. D'autre part, le tracé du fossé défensif présentait une bonne adéquation aux courbes de niveau et l'aqueduc, surélevé, était susceptible de desservir ainsi l'essentiel de la ville basse voire, compte tenu de l'altitude minimale de la plus haute des fondations, la partie basse des collines nord et ouest.

Du point de vue des modes de construction, on pourrait être étonné que les ingénieurs romains n'aient pas profité de la dépression préexistante pour installer leur conduit en tranchée. En fait, un tel choix aurait été inconséquent puisque l'eau aurait alors circulé à un niveau ne lui permettant pas d'alimenter les quartiers nord. La solution de l'*opus arcuatum* s'imposait ici pour permettre aux eaux de circuler à une plus grande hauteur, évitant d'ailleurs également les risques de prélèvements abusifs par les habitants (Leveau 1991 : 226).

Les découvertes faites aux abords au XIXe s. ne peuvent être aisément confondues avec celles de la place Jules-Guesde. Il paraît a priori difficile d'établir entre elles autre chose qu'une relation de proximité et j'interpréterais plutôt la galerie anciennement dégagée comme un vaste égout collecteur dirigeant une partie des eaux de la source de la Fontaine en direction du sud et recueillant peut-être au droit de la place Jules-Guesde, les deux égouts établis en bordure sud de la voie. Un tel collecteur — 5,70 m d'ouverture, si ce sont bien là ses dimensions — serait cependant bien plus vaste que les plus grands reconnus à ce jour dans le sous-sol nîmois : celui de l'usine à gaz (actuelle gare routière), situé hors les murs, haut de 3,80 m et large d'au moins 3,50 m (Espérandieu 1932a : 33-34) et celui du 12bis, quai de la Fontaine haut de 2,40 m et large de 3,80 m [68]. Une telle proposition n'est en tout cas pas contradictoire avec l'image qu'on peut se faire du réseau d'égouts nîmois.

Enfin, la pile isolée découverte en marge du possible aqueduc peut



Fig. 238. Le fossé défensif des IIe/Ier s. av. J.-C. vu de l'est. De droite à gauche : égout collecteur du Haut-Empire, piles de fondation du dernier tiers du Ier s. av. J.-C., sondage dans le comblement du fossé, rempart latéral du milieu du Ier s. av. J.-C. (Cliché M. Célié).

également répondre à un aménagement lié à l'adduction d'eau. On pourrait en effet y voir la fondation d'un château d'eau secondaire, lié à l'aqueduc, et destiné, après avoir baissé la pression de l'eau, à alimenter les quartiers voisins. Le socle a en tout cas des dimensions compatibles avec la restitution d'un château d'eau similaire à ceux de Pompéi, datés de la première moitié du Ier s. ap., qui adoptent des sections proches du carré — entre 0,74 m et 1,50 m —, pour une hauteur qui varie entre 3 m et 6,60 m (Dybkjær Larsen 1982 : 51).

Reste bien entendu le point le plus important : à savoir les possibilités d'approvisionnement en eau. Le canal, à restituer sur les piliers, disposait d'une cote de fond forcément supérieure à l'altitude du sommet de la fondation la mieux conservée, soit 51,15 m NGF. Dans le catalogue des points d'eaux potentiels, la source de la Fontaine, distante d'à peine 450 m plus au nord, occupe bien entendu la première place, même si son régime irrégulier la rend peu apte à une alimentation continue en eau. Le batardeau actuel de cette dernière est côté à 51,10 m NGF, mais la hauteur du plan d'eau, en temps normal, dans l'Antiquité, devait être de l'ordre de 50,30 m NGF (Veyrac, Pène 1994-1995). L'hypothétique aqueduc de la place Jules-Guesde n'a donc pu être directement branché sur elle, sauf à imaginer des aménagements complexes, par exemple un système de machines élévatoires et de citernes au point de captage. Ce cas de figure n'est cependant apparemment jamais attesté au départ des aqueducs du monde romain.

Les autres sources disponibles à proximité immédiate, sur la bordure nord des garrigues, ont de trop faible débit pour être prises en compte (Fabre 1980 ; Fabre *et al.* 1994 : 16). Compte tenu de l'orientation de l'ouvrage présumé et de la pente naturelle du piémont en direction du sud-est, les possibilités de captage doivent être vraisemblablement recherchées dans un quadrant géographique nord-ouest, soit en direction d'Alès, de Sauve ou de la Vaunage. Là, quelques sources se distinguent, comme celles dites des creux des Fontaines dans le bois des Lens. Situées à une distance d'une vingtaine de km de Nîmes, à 92 m NGF, elles sont temporaires et leur débit varie entre 8 l/s et 1200 l/s, mais il est nul durant deux à quatre mois pendant

l'été (Fabre 1980 : 149). Celles de la Vaunage ont des débits qui sont tous très modestes (Fabre 1980 : 183). Les travaux menés sur l'aqueduc de Nîmes montrent en fait que seul le groupe de sources dites d'Eure, proche d'Uzès, était susceptible de répondre aux besoins des hydrauliciens romains, en raison de leur altitude et de leur régime régulier et important (Fabre *et al.* dir. 1991 : 113-116). Elles ne peuvent cependant être mises en relation avec l'ouvrage de la place Jules-Guesde. On peut penser également que l'aqueduc pouvait capter plusieurs sources, comme par exemple celui dit de Montjeu à Autun (Rebourg 1993 : 56-58), ou évoquer la possibilité de barrages pour suppléer au débit insuffisant, comme on en connaît à Glanum et ailleurs dans le monde romain (Adam 1989 : 261).

En définitive, cette hypothèse résiste mal à l'absence de toute possibilité d'alimentation en eau proche et, bien que ne pouvant être définitivement exclue, ne paraît guère probable.

- Un bâtiment public ?

On ne peut en fait exclure que les piles de fondation alignées puissent être attribuées à une portion de colonnade ou à une succession d'arcades délimitant côté nord un espace ouvert. L'existence de ce dernier pourrait être d'ailleurs étayée par la nature des aménagements, globalement datés du Haut-Empire, reconnus au sud de l'ancien fossé. Là, au sommet d'un empierrement du IIe s. av. J.-C., une série de petits égouts secondaires et de petites bases de fondation ont pu être relevées, sans qu'aucun sol ne puisse cependant leur être associé. Ces maigres vestiges, associés à l'absence remarquable de murs — dont les tranchées de fondation tout au moins auraient dû apparaître —, évoquent bien un espace ouvert : cour et/ou jardin.

Si cette hypothèse est admissible, l'utilisation du passage du fossé défensif pour établir les fondations de l'éventuelle colonnade périphérique, la puissance de ces dernières, ainsi que la taille minimum de la cour ainsi délimitée — 10 x 25 m —, vont dans le sens d'un bâtiment qui ne peut qu'être public. Son interprétation reste cependant impossible, mais pourrait trouver sa place dans ce secteur, non loin de la possible *schola* des A.G.F. [117] et dans l'aire d'influence de l'*Augusteum*.

#### *Aménagements de la topographie*

L'habitat préromain s'est installé au sommet du paléosol sans réels travaux d'importance. Plus impressionnant du point de vue des transformations de la topographie est le creusement des deux fossés défensifs successifs. Le volume de matériaux enlevé est assez conséquent, il peut être estimé, pour un tronçon de 10 m de long, à environ 200 m<sup>3</sup> pour le fossé le plus ancien et à 300 m<sup>3</sup> pour le plus récent.

#### *Insertion dans la trame urbaine*

Pour le secteur considéré, J. Benoit note une quasi omniprésence du système rouge (NL-13° O). Vers l'ouest, cependant, quelques traces notables du système bleu sont perceptibles autour de la rue Traversi-

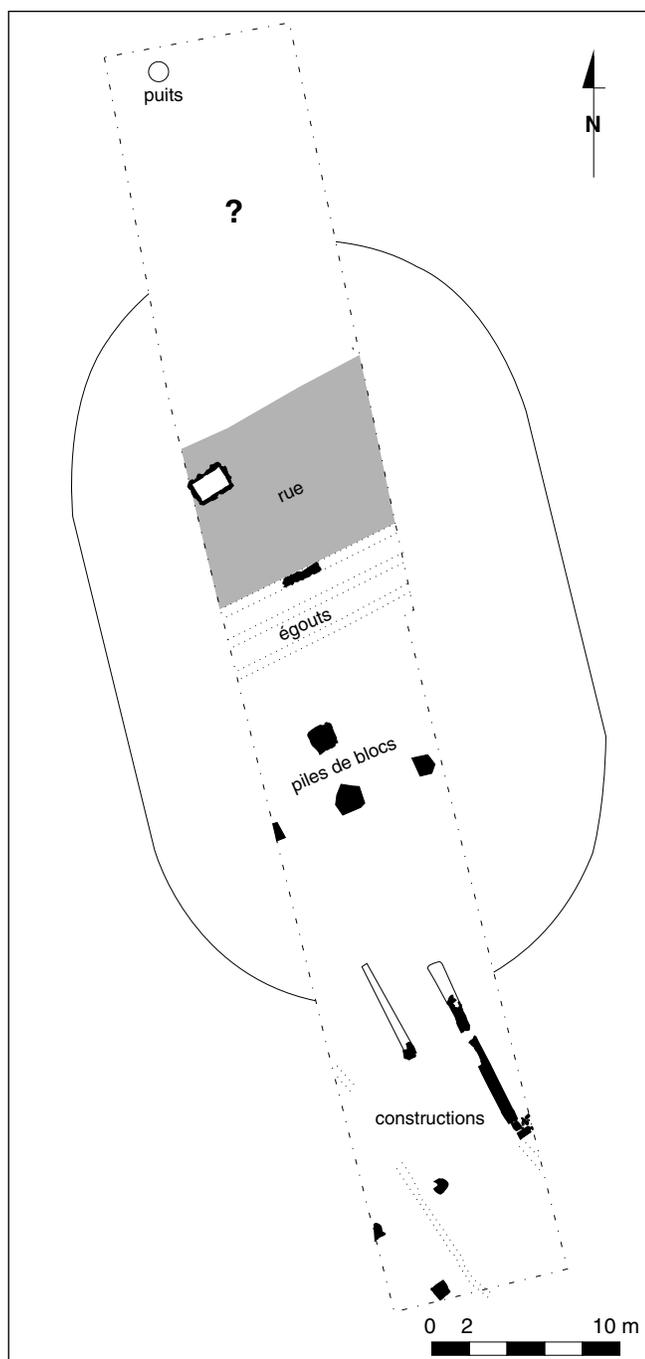


Fig. 239. Place Jules-Guesde : plan du site au 1er s. ap. J.-C. (M. Monteil *del.*, d'après la documentation de M. Célié).

re (groupe bleu B2, NL-0°25' E) (Benoit 1981 : 76-86, plan hors-texte).

Les vestiges ont été relevés au théodolite par le biais de tours d'horizon et de métrages manuels. Leur représentation graphique n'a été réalisée que récemment sous logiciel Adobe Illustrator 5.1, ce qui assure un report des données plus fiable que s'il avait été fait à la main. Les valeurs proposées peuvent donc être considérées comme exactes à  $\pm 1^\circ$  près.



Fig. 240. Détail d'une des piles de fondation (Cliché M. Célié).

Le premier état d'habitat préromain présente plusieurs orientations distinctes : mur ouest et limite occidentale du « passage » à NL-10°6' O ; mur de limite orientale à NL-7°42' O ; mur méridional à NL-8°25' O. Le second état de bâti montre également une certaine diversité qui témoigne d'architectures privées non orthonormées : mur occidental compris entre NL-18°30' O et NL-19°42' O ; mur oriental à NL-18°10' O ; mur nord à NL-16°9' O. Le mur méridional est, par contre, assez strictement parallèle au rempart en pierres sèches à NL-29° O. Plus au sud, les orientations s'écartent un tout petit peu de cette dernière valeur mais restent assez conformes entre elles : égouts à NL-26° O ; rempart sud à NL-26°12' ; murs et caniveaux au sud du site à NL-26°48' O. Ces dernières mesures se rapprochent de l'orientation donnée par J. Benoit au système marron (NL-26° O).

#### [119] Maison de Santé Protestante

5, avenue Franklin-Roosevelt. A l'angle des rue Bernard-de-la-Treille et de Sauve.

Parcelle DV-302 (cadastre révisé pour 1981).

Site n° 30.189.211. Coordonnées Lambert III : X = 761,675 ; Y = 3172,810.

Altitude actuelle : 55 m NGF.

Repérages (1er au 15 mai 1994) et fouille de sauvetage (12/10/1994 au 24/02/1995) dirigés par M. Piskorz (AFAN).

Bibliographie : Piskorz 1994e (DFS de repérage) ; Piskorz 1995 (DFS) ; Piskorz, *in* Massy dir. 1994 : 97-98 ; CAG 195.

#### *Analyse des vestiges*

La parcelle est située à 350 m au sud-ouest du cœur de l'*Augusteum* et à moins de 150 m à l'est du cours du Cadereau, cours d'eau intermittent aujourd'hui matérialisé par l'avenue G. Pompidou (fig. 241).

Sur une surface décapée de 720 m<sup>2</sup>, la fouille a permis de mettre en évidence trois phases d'occupation successives, dont l'état de conservation est cependant très variable. En effet, comme la stratigraphie globale n'excède pas 0,50 m d'épaisseur, les deux phases les plus anciennes ont considérablement souffert des aménagements augustéens de la troisième phase, eux mêmes en partie détruits par de multiples aménagements modernes (fosses septiques, puits, murs). Le caractère récent de l'opération explique qu'elle ne soit abordée ici que de manière très synthétique, au plus près de la relation qu'en ont faite les fouilleurs. Il conviendra d'y revenir plus tard, en particulier pour en préciser la chronologie.

Le sistre a pu être reconnu en plusieurs points de la fouille et suit une légère pente nord-sud (entre 53,95 et 53,60 m NGF). Le paléosol qui le recouvre, sol brun calcaire, est rarement conservé sur plus d'une quinzaine de cm d'épaisseur. Il incluait, comme d'ailleurs les niveaux les plus profonds établis à son contact, plusieurs éclats de silex, dont certains laminaires. Ces éléments, auxquels aucun vestige immobilier n'est associé, témoignent d'une fréquentation du site dès la Préhistoire récente.

#### *Une occupation de la fin VIe/courant Ve s. av. J.-C.*

La première phase d'occupation du site bien appréhendée est plus tardive mais n'a pu, malheureusement, être mise en évidence que sur une surface d'environ 10 m<sup>2</sup> (fig. 242). Il s'agit de fosses, de trous de poteaux et de lambeaux de sols en terre battue, au sein desquels les fouilleurs ont mis en évidence deux états d'aménagements successifs. Dans un premier temps, quelques trous de poteaux paraissent dessiner un quadrilatère de 1 m x 1,70 m, que les auteurs proposent d'interpréter comme un grenier aérien (?). Dans un second temps, cette construction est remblayée et une fosse oblongue est creusée (FS1405), qui divise le petit espace fouillé en deux parties. À l'ouest de cette probable tranchée d'épierrement de mur, de fines recharges successives témoignent peut-être d'un espace ouvert, alors qu'à l'est, un sol de terre battue est établi à 53,97 m.

Ces quelques vestiges ténus sont associés à un mobilier peu abondant (amphore massaliète, céramique grise monochrome et céramique commune) qui les situent dans un intervalle chronologique assez large couvrant la fin du VIe s. av. J.-C. et le courant du Ve s. av. J.-C. Si le caractère bâti de l'espace ne fait guère de doute durant cette période ancienne, l'absence de fouille extensive empêche de préciser la nature exacte des constructions ainsi que leur étendue.

#### *Des habitations et une rue au Ier s. av. J.-C.*

La seconde phase d'occupation — mais le manque de fouille en profondeur interdit de parler de hiatus entre celle-ci et la précédente

— signe la mise en place d'un habitat et d'une voie un peu mieux observés (fig. 243). Le fort arasement des vestiges, assorti d'un déficit en mobilier archéologique, empêche cependant de définir précisément l'évolution du site à l'intérieur de cette phase qui se place dans le courant du Ier s. av. J.-C.

À l'ouest de la fouille, une voie de direction N.N.O/S.S.E. est aménagée dans un léger creusement profond de 0,20 à 0,40 m. La circulation s'effectuait sur le sistre, en partie recouvert de niveaux de cailloutis. La largeur de cette rue, très détruite par les aménagements de la phase 3, est difficile à estimer, faute de bordures nettes. On remarquera cependant la présence, sur ses côtés en légère pente, de toute une série de fosses de forme oblongue à circulaire. Ces creusements présentent tous les mêmes caractéristiques : parois rubéfiées, comblement constitué de couches de charbons de bois ou d'adobes brûlées. Les fouilleurs proposent de les interpréter comme des foyers établis en bordure de l'axe de circulation et au contact des façades de l'habitat, peut-être à proximité des portes comme à Lattes (Roux, Raux 1996 : 423-427). Leur grand nombre, leur alignement, ainsi que la présence d'adobes brûlées dans leur comblement, pourrait cependant aller dans le sens d'une architecture linéaire en matériaux périssables : peut être un mur de façade en pans de bois sur sablières basses.

À cette rue sont associés, vers l'est, les restes très détruits d'un habitat. Son installation a probablement provoqué la disparition d'une grande partie des vestiges des phases antérieures, dans la mesure où nombre de murs, foyers et sols sont établis à même la surface du paléosol. Son analyse est rendue délicate compte tenu de la forte récupération des matériaux de construction et du maintien de la même orientation pour le bâti de la phase 3.

Les fondations de murs reconnues sont en règle générale peu profondes et construites en moellons et blocs liés à la terre. Le mur MR1375 fait figure d'exception, puisqu'il est conçu à 80% en blocs de grès, matériau qu'on retrouve dans d'autres architectures, mais plus épisodiquement. Enfin, la fouille des quelques remblais d'abandon conservés a montré que l'essentiel des élévations devaient être construites en briques d'adobes.

Dans l'angle sud-ouest, l'espace 1 a été longtemps occupé, pendant la fouille, par un sol postérieur (SL1023) qui n'a été déposé que tardivement. La fouille en a donc été limitée, ce qui ne facilite pas l'interprétation des vestiges. Il semble bien que les murs MR1056 et MR1058 définissent un couloir, ou une ruelle, large d'environ 1,30 m, au sol pavé de petites dalles. Plus à l'ouest, une construction de blocs calcaires (SB1316) servait de support à un poteau. Entre ces deux extrêmes, un premier état d'occupation est matérialisé par deux fosses linéaires probablement liées à des écoulements d'eau (FS1509 et FS1514) ainsi que par une fosse de calage (SB1511) d'un élément disparu en céramique. Ce dernier pouvait avoir pour fonction le stockage alimentaire ou la réception et la conservation d'eau. Ces éléments sont en relation avec un sol de terre battue (SL1507, à environ 53,70 m). Dans un second temps, ce même espace est réaménagé par le biais de deux fosses longilignes (SB1501 et SB1499) et de trous de poteaux.

L'espace 2 compris entre les murs MR1056 et MR1008 n'a été que peu abordé au moment de la fouille. Il a cependant livré les restes d'un sol de dalles calcaires (SL1014) et d'un caniveau (CN1048).

L'espace 3 s'apparente à un couloir est-ouest compris entre les murs MR1443 et MR1189 et doté d'un dallage en plaques de calcaire gris (SL1003 et SL1522).

L'espace 4, qui se développe au nord du précédent, est matérialisé

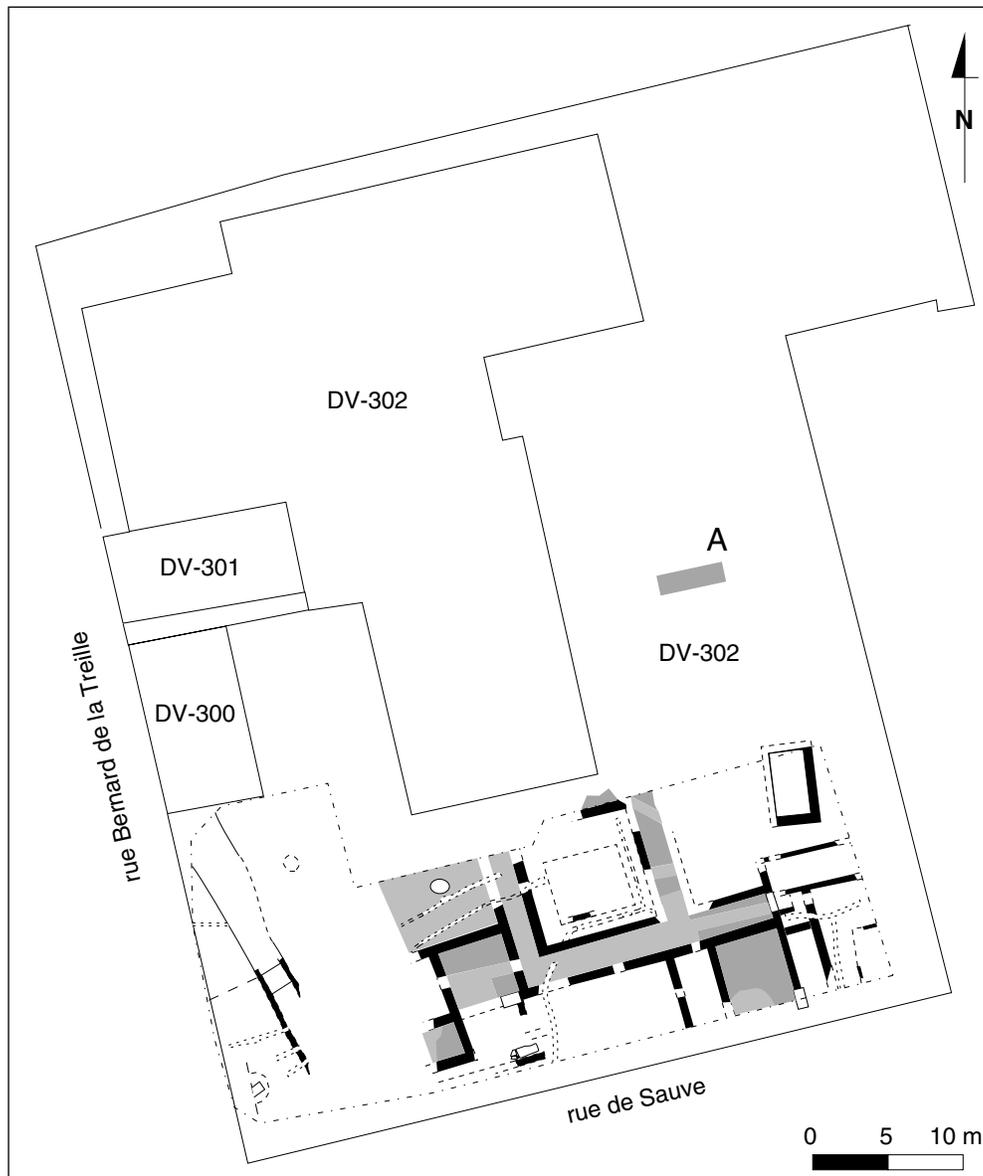


Fig. 241. La Maison de Santé Protestante : plan des vestiges du Haut-Empire inscrits dans le parcellaire actuel. Le sol bâti marqué par le point A a été relevé par V. Lassalle en 1959, à environ 1,15 m de profondeur (V. Lelièvre *del.*).

par au moins deux états successifs de sols de dalettes et par une portion de banquette (SB1398).

Enfin, l'espace 5 est défini par les murs MR1375, MR1348 et MR1090. Il couvre une surface dont le côté est-ouest mesure 7,50 m pour plus de 7 m du nord au sud. Il compte au moins trois sols de terre battue successifs, plusieurs fosses probablement liées à l'emplacement de vaisseaux en céramique disparus, quelques foyers et des trous de poteaux (autour de 53,90/54 m NGF). Il semble bien correspondre à une pièce d'habitat partagée en deux parties : l'une au nord dévolue aux activités domestiques (foyers liés à la cuisson, voire au chauffage), l'autre au sud réservée au stockage. Au nord, les fouilleurs ont également pu dégager un dépôt votif comprenant le squelette immature d'un chien placé au fond d'une urne en céramique non

ournée à décor peigné (DP1182). En contexte d'habitat, de tels dépôts d'animaux, auxquelles s'adjoignent ceux d'os humains sélectionnés ou de squelettes de périnataux, sont bien attestés en Languedoc oriental (Fabre 1987).

Ces vestiges semblent peu marqués par l'architecture romaine, si l'on s'en tient à l'absence de mortier, d'enduits peints ou de sols bâtis. De même, les éléments reconnus dans la pièce 5 traduisent encore de forts caractères traditionnels (dépôt votif, fosses de stockage, foyers). La division du plan général en une ou plusieurs maisons distinctes reste délicate. Si le passage compris entre les murs MR1056 et MR1058 définit une ruelle, large d'environ 1,30 m, plutôt qu'un couloir, on pourrait avoir ici, côté ouest, un îlot dont les dimensions atteindraient 27/28 m est-ouest pour 13 m nord-sud minimum. Le

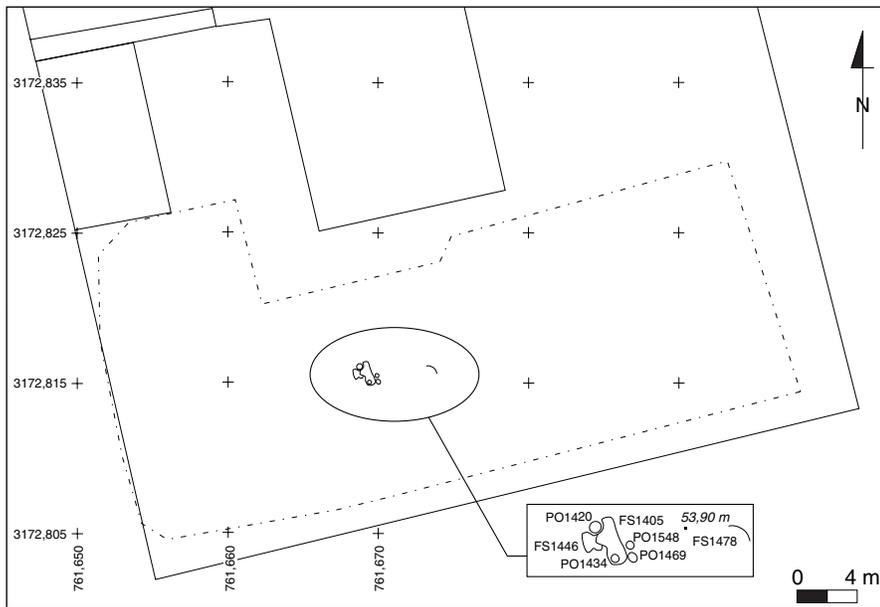


Fig. 242. Maison de Santé Protestante : première phase d'occupation, courant du Ve s. av. J.-C. (V. Lelièvre del.).

plan très incomplet mis en évidence semble bien par ailleurs servir d'ancrage à l'habitat augustéen qui leur est surimposé. C'est du moins ce qui ressort de la conservation des orientations générales mais aussi, plus nettement, du maintien des couloirs des espaces 1 et 3 ainsi que de l'essentiel de l'espace 1, ou de la reprise du mur MR1090.

#### Le site au Haut-Empire

Une fois encore, la rareté du mobilier et une stratification complexe se conjuguent pour interdire toute approche fine de la troisième phase, qui débute avec le changement d'ère et se poursuit au moins jusqu'au milieu du IIe s. ap. J.-C. (fig. 244). On considérera donc que le plan proposé, issu de plusieurs probables modifications, est à rapporter à la fin Ier/début IIe s. ap. J.-C.

Dans l'axe de la rue antérieure, est construit un égout, large de 1,70 m pour une hauteur de 1,10 m. Ses parements intérieurs sont peu soignés (blocs hétérogènes et de taille variable disposés en assises irrégulières et liés à la terre) et le fond non aménagé (sistre aplani). Le dallage de couverture, totalement récupéré, peut être restitué par le biais d'encoches linéaires qui subsistent sur les côtés, creusées dans le sistre. Celui-ci pouvait occuper une largeur équivalente à celle de l'état antérieur (environ 3 m), mais la surface totale dallée devait être supérieure (autour de 7 m ?), en comptant deux probables trottoirs latéraux. C'est du moins ce que laissent supposer, sous leur emplacement présumé, la hauteur restituée des nombreux petits égouts qui viennent se jeter dans le collecteur, la forte rupture de pente observée dans le seul petit égout fouillé (CN1037) ainsi que l'absence d'empierrement (fig. 245).

À l'est de la rue, les fouilleurs ont proposé de rapporter l'ensemble des vestiges reconnus à une seule unité d'habitation dotée de 20 espaces distincts (fig. 246, 247).

L'espace 1, interprété comme un vaste vestibule d'entrée, couvre une surface de plus de 6 x 5 m. Son sol a été totalement détruit, mais la présence de grosses tesselles noires (2,5 x 2,5 cm), dans la couche

de gravats étalée sur l'essentiel de son emprise, laisse supposer qu'il s'agissait d'un *opus signinum* décoré, du même type que celui du portique voisin. Cette pièce est traversée par 2 petits égouts qui se dirigent vers la rue située plus à l'ouest. L'un semble évacuer les eaux du bassin BA1125, l'autre dispose également d'une dérivation vers un puits perdu placé sous le sol (PT1302 : 1,40 x 1,02 m pour plus de 2 m de profondeur).

Les espaces 2, 3, 4, 5 et 6 doivent être assimilés à des galeries dont les parties conservées du sol montrent un *opus signinum* à décor de grosses tesselles noires, disposées en semis régulier. Placées à une altitude moyenne de 54,27 m, ces galeries de portiques délimitent deux espaces ouverts (7 et 8).

L'espace 7 est une cour, très détruite par une fosse septique moderne, qui couvre environ 55 m<sup>2</sup>. Il est pourvu d'un sol de terre battue établi à 0,30 m sous les galeries avoisinantes. Son centre est occupé par un bassin, restitué sur environ 12 m<sup>2</sup>, dont seul un fragment de mur (MR1132) a été reconnu. L'arase de ce dernier supporte un aménagement bâti, enduit de

béton hydraulique, qui peut laisser supposer l'existence d'une fontaine. Plusieurs petits égouts traversent également cette cour et entraînent les eaux vers le sud (CN1006) ou vers l'ouest (CN1193). Les écoulements CN1131 et CN1454 sont apparemment liés à la réception des eaux de toiture dans les angles nord-ouest et sud-ouest.

L'espace 8 est bordé au sud et à l'ouest par les galeries 4 et 6, cette dernière prolongeant vers l'est le portique 3. Il est séparé de l'espace 9 voisin par le mur MR1491. Large de 4,10 m pour une longueur supérieure à 8 m, il est apparu très détruit. Des observations de coupe ont cependant montré que son sol était matérialisé par une épaisse couche de sédiment homogène qui a amené les fouilleurs à l'interpréter comme un jardin.

L'espace 9, situé immédiatement à l'est, dispose d'un vaste bassin (BA1124) qui se développe curieusement selon une orientation très divergente par rapport à celle du reste du bâti. Il occupe une surface totale de 3,40 x 5,40 m, pour une cuve intérieure de 2,30 x 4,30 m. Conservés sur 0,70 m de hauteur, ses murs sont revêtus d'enduit hydraulique intérieur. Son évacuation a pu être reconnue dans l'angle nord-ouest.

L'espace 10, qui limite le précédent vers le sud, n'a pu être précisément défini (couloir ou galerie ?).

L'espace 11 est de petite taille puisqu'il couvre une surface de 2 x 1,40 m, subdivisée en deux parties distinctes. Au nord, un petit couloir relie, par l'intermédiaire d'un seuil, la galerie 6 à la cour 12. Une autre hypothèse, à laquelle je crois davantage, serait de restituer ici un escalier du type échelle de meunier. Par ailleurs, la moitié sud de l'espace 11 est occupée par un réduit à partir duquel démarre le petit égout CN1517. Ce départ suggère l'existence d'un point d'évacuation d'eau peut-être lié à une utilisation domestique (latrines, tout à l'égout d'un évier ?).

L'espace 12 a été très mal perçu. Il peut probablement être assimilé à une nouvelle cour équipée d'un bassin construit en dalles de chant (SB1167). Sur son côté ouest, un petit égout (CN1029) conduit les eaux vers le sud.

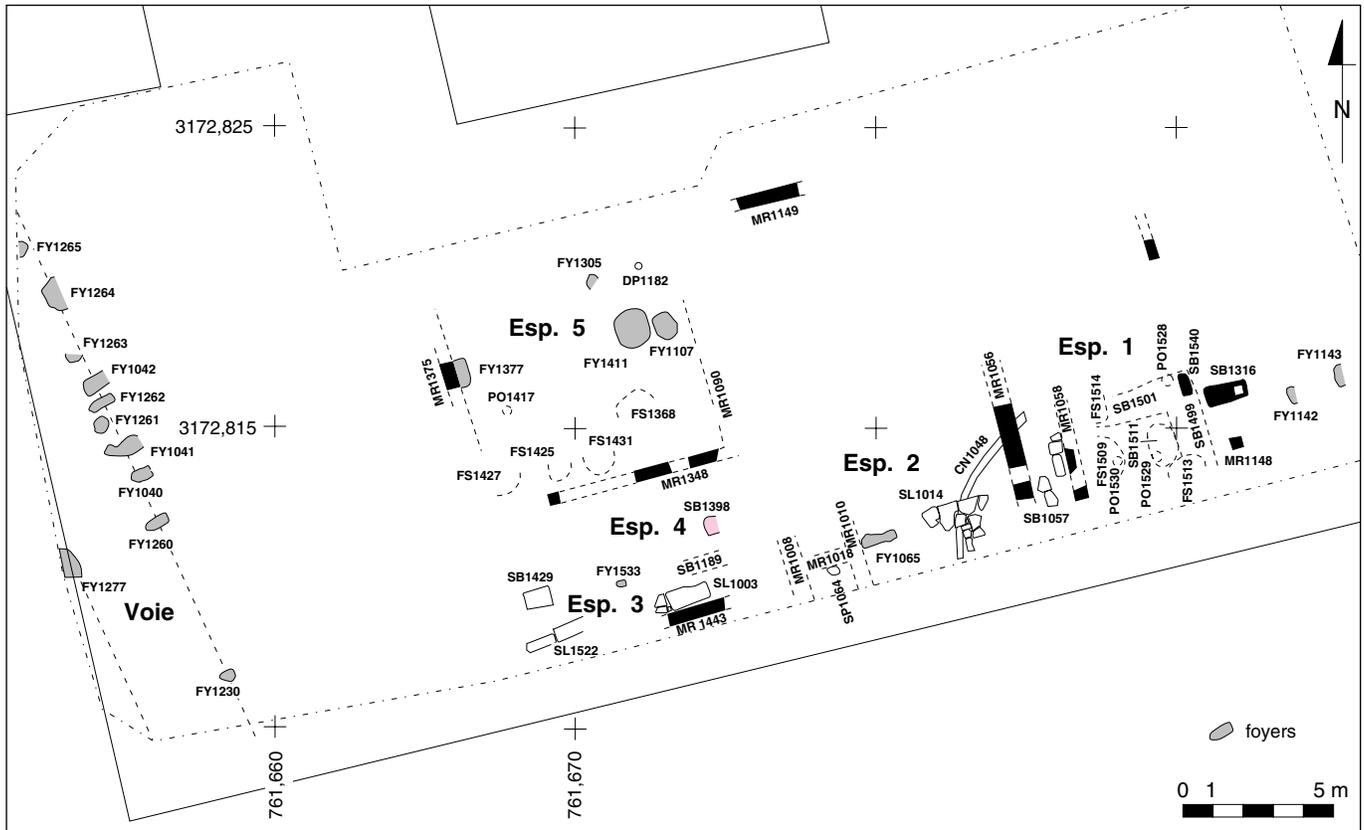


Fig. 243. Maison de Santé Protestante : deuxième phase d'occupation, courant du Ier s. av. J.-C. (V. Lelièvre del.).



Fig. 244. Maison de Santé Protestante : troisième phase d'occupation, courant du Ier s. ap. J.-C. (V. Lelièvre del.).



Fig. 245. Les égouts secondaires situés en bordure occidentale de la rue et l'égout collecteur principal, vus du sud (Cliché M. Piskorz).

L'espace 13 est doté d'un sol en terre battue (SL1059). Il s'agit là d'une petite pièce couverte, dont les murs intérieurs sont décorés d'enduit peint.

L'espace 14 mesure 3,80 m de large pour une longueur restituée de 5,30 m (soit 20 m<sup>2</sup>). Cette vaste pièce, au sol en *opus signinum*, décoré par une résille d'hexagones en tesselles noires, s'ouvre vers l'espace 13, par une porte décentrée (PR1202) sans doute placée dans l'angle.

L'espace 15, très arasé, est large de 2,50 m pour une longueur supérieure à 4,50 m. Il n'a pas livré de sol, mais la fouille des remblais d'abandon qui le recouvraient a livré un grand nombre de débris de *terrazzo*.

L'espace 16 est limité par les murs MR1015 à l'est, MR1133 à l'ouest, MR1070 au nord et par le couloir 17 au sud. Il s'agit d'une très probable nouvelle cour à sol de terre battue.

L'espace 17, conservé de l'état antérieur, constitue un probable accès à l'habitat depuis la rue voisine. Étroit couloir large d'environ 1 m, il est limité par MR1443 et SB1189. Dans un premier temps, la circulation est maintenue sur le dallage de l'état antérieur, puis s'effectue sur une succession de sols de terre battue.

L'espace 18 couvre 2 m de large pour une longueur supérieure. Il présente des caractéristiques assez particulières. Ainsi, l'élévation du mur MR1134 est partiellement conservée sous la forme d'un bloc de grand appareil. Quant à son sol, il est constitué par une chape de béton hydraulique qui repose sur un radier construit épais de 0,45 m. Il porte l'empreinte de grandes dalles (?) disparues de formes carrées (0,90 m de côté). Sur la largeur, comme sur la longueur, ces négatifs sont séparés par des bandes de 10 cm de large où le revêtement de sol est mieux conservé. Enfin, plusieurs lézardes montrent que ces empreintes correspondent à l'emplacement d'une élévation de poids important. Ces éléments, associés à de probables murs en grand appareil, sont difficiles à interpréter (emplacement de cuves ?, pressoir ?).

L'espace 19 peut être rapporté à une pièce à sol de terre battue (SL1321).

Enfin, l'espace 20 est une pièce de 17 m<sup>2</sup> (4 x 4,20 m) qui s'ouvre

sur la cour 16 par l'intermédiaire d'un seuil. Son sol est un *terrazzo* blanc (SL1069), dont les murs environnants étaient sans doute couverts d'enduits peints, si l'on s'en tient à ceux livrés par les niveaux d'abandon.

L'abandon du site est marqué par une campagne de récupération intensive des pierres des radiers d'une partie des sols construits, ainsi que des murs. Quelques foyers temporaires sont sans doute à mettre en relation avec ces travaux de destruction qui restent cependant impossibles à dater.

Le plan associant tous ces espaces n'est pas d'une lecture facile, et l'hypothèse formulée par les fouilleurs, qui consiste à n'y voir qu'une seule maison, n'est pas forcément acquise, notamment en raison de la part importante des aires ouvertes. L'appartenance de l'essentiel des vestiges à une seule unité est malgré tout étayée par :

- la présence d'un long mur est-ouest (MR1070 et MR1126) qui sert d'axe majeur percé d'au moins deux accès : l'un entre les espaces 17 et 20, l'autre à restituer au droit

de la sortie de CN1006 entre la cour 16 et le portique 3) ;

- la communication entre les portiques 3 et 6 et les espaces 11 et 12 ;

- la relative unité de décor, de nivellement et de construction.

On peut toutefois proposer que l'angle nord-est de la fouille appartienne à une unité indépendante (espaces 9 et 10), et, de même, pour les espaces 13, 14 et 15, mais rien n'est moins sûr.

L'hypothèse prévalant auprès des fouilleurs, bien que fragile, débouche sur l'image d'une vaste maison à laquelle il est possible d'accéder depuis l'ouest (vestibule 1 (?) et couloir 17 menant à la cour 16) mais sans doute aussi depuis le sud. C'est dans cette direction que s'écoulent en effet plusieurs petits égouts qu'on aurait tendance à voir rejoindre un collecteur, et peut-être une rue, sans doute peu éloignés. La pièce 1 s'ouvre sur une enfilade de cours et de jardins, soulignée par des portiques. Il manque à vrai dire une grande partie de cette (ces) habitation(s), en particulier toutes les pièces qu'il faut supposer plus au nord, et qui devaient constituer l'essentiel de la partie résidentielle. En supposant toutefois que les limites de la maison incluant les espaces 1 à 8 et 15 à 20 aient été quasiment atteintes vers l'est, l'ouest et le sud et en utilisant un axe de symétrie passant au centre des cours 7 et 8, la surface restituée pourrait être estimée entre 800 et 1000 m<sup>2</sup>. Il n'est pas impossible qu'on ait là un exemple de très grande maison possédant plusieurs espaces ouverts, à l'exemple de la Maison Pasteur d'Aix-en-Provence qui, sur une surface totale de 2847 m<sup>2</sup>, dispose de quatre vastes jardins, dont trois au moins sont dotés d'un bassin (Boiron *et al.* 1986 ; Guyon *et al.* 1996 : 24-27).

#### *Aménagements de la topographie*

L'occupation du site entre la fin du VI<sup>e</sup> s. av. J.-C. et au moins le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. n'a que peu modifié la topographie originelle du secteur. Il suffit, pour s'en persuader, de rappeler que la stratigraphie reconnue, au sein de laquelle il faut cependant restituer plusieurs étapes successives d'arasement, n'excède pas 0,50 m de puissance.



Fig. 246. La moitié occidentale de l'habitat du Haut-Empire vue du nord (Cliché M. Piskorz).



Fig. 247. La moitié orientale de l'habitat du Haut-Empire vue du nord-ouest (Cliché M. Piskorz).

#### *Insertion dans la trame urbaine*

Ce secteur appartient au système rouge défini par J. Benoit (1981 : plan hors texte). Les vestiges ont été repositionnés très précisément grâce à un relevé au théodolite à distance-mètre électronique, recalé par rapport au maillage Lambert III.

Les murs qui appartiennent à la deuxième phase d'occupation (courant Ier s. av. J.-C.) s'inscrivent dans une orientation autour de NL-14/15° O. Ceux de la maison du Ier s. ap. J.-C., souvent reconnus sur de grandes longueurs, oscillent entre NL-13° O et NL-17° O, mais la plus forte moyenne s'établit autour de NL-14/15° O. Seul le bassin BA1124 de l'espace 9 suit une direction très divergente qui s'établit à NL-7° O.

L'axe de la voie reste difficile à estimer, faute de limites franches. La ligne formée par les fosses de la phase 2 ainsi que les parements dégagés de l'égoût CN1034 vont cependant dans le sens d'une direction moyenne comprise entre NL-26° O et NL-30° O.

On remarquera que, curieusement, le tracé de la voie n'a aucunement commandé à l'installation de l'habitat.

#### **[120] Rue Saint-Laurent**

A l'angle des rues Saint-Laurent et Florian.

Parcelle DV-223 (cadastre révisé pour 1970) ; actuelles parcelles DV-479 et 480 (cadastre révisé pour 1981).

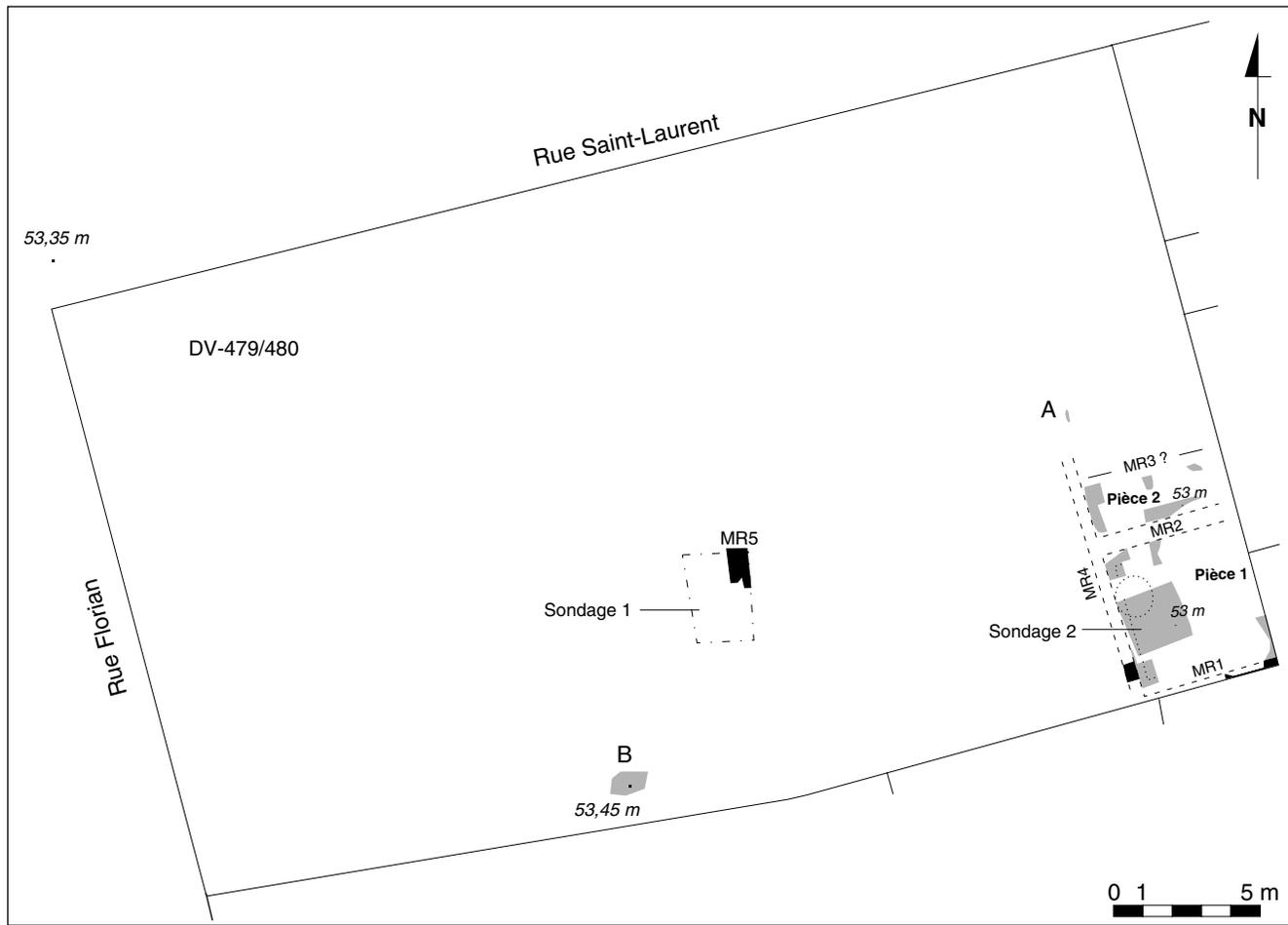


Fig. 248. Plan des vestiges de la rue Saint-Laurent (M. Monteil *del.*, d'après un relevé de P.-Y. Genty).

Site n° 30.189.61. Coordonnées Lambert III : X = 761,810 ; Y = 3172,740.

Altitude actuelle = 53,05 à 53,45 m NGF.

Fouille de sauvetage urgent conduite par P.-Y. Genty (SRA) en octobre 1978 (10 jours).

Bibliographie : Barruol 1979 : 545 (*Gallia*) ; Genty *et al.* 1980 : 111-131 (publication) ; Genty 1981a : 101-113 (analyse fine du mobilier d'une fosse augustéenne) ; Columeau 1981 : 114-116 (étude de la faune contenue dans cette même fosse) ; Darde *dir.* 1990 : 80-82 (catalogue Nîmes, d'après Genty *et al.* 1980) ; CAG 205.

#### Analyse des vestiges

La parcelle fouillée se situe au centre-ouest de la ville, à 400 m au sud de l'*Augusteum*, à 600 m à l'ouest du forum, à 500 m à l'est de la porte dite de Sauve et à 450 m au nord de celle dite du Cadereau.

Au moment de l'intervention archéologique, plus des trois quarts de la parcelle avaient déjà été détruits par des terrassements mécaniques non contrôlés. Seul le quart sud-est a donc pu être fouillé, bien qu'il fût déjà en partie terrassé en surface et perturbé par une série de cuves modernes. Sur une surface exploitable d'environ 250 m<sup>2</sup>, les archéologues n'ont pu relever que quelques vestiges épars, dégager

deux pièces d'un habitat d'époque romaine sur environ 35 m<sup>2</sup>, et implanter deux sondages stratigraphiques — le premier (6 m<sup>2</sup>) à l'ouest, en bordure du décaissement, et le second au sein de la pièce 1 (4 m<sup>2</sup>) (fig. 248). Malgré des délais et des conditions de travail nettement défavorables, cette opération a livré quelques résultats non négligeables.

Les cotes portées sur les relevés originaux n'ont pu, à l'époque, être rattachées au Nivellement Général de la France. Un retour sur les lieux, en novembre 1994, m'a permis d'établir le niveau 0 de référence (sur la rue Saint-Laurent) à 53 m NGF ( $\pm 10$  cm).

Le sistre a été reconnu entre 52,35 m dans le sondage 1 et 52,25 m dans le sondage 2 ; le paléosol (couches 17 et 14) entre 52,45 m et 52,30 m NGF. Ce dernier, caractérisé par un sédiment argileux rougeâtre, contenait quelques tessons de céramique liés à une probable mise en culture de la fin du VI<sup>e</sup> s. ou de la première moitié du Ve s. av. J.-C.

Dans le sondage 2, ce paléosol est surmonté par un foyer aménagé dans une cuvette environnée d'un sol construit en petites dalles de calcaire (52,30 m). Cette première occupation bâtie est datée des Ve-IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. mais a pu se poursuivre dans le courant du III<sup>e</sup> s.

A ces vestiges préromains succèdent plusieurs sols constitués de terre battue ou de sistre rapporté, ainsi que quatre fosses circulaires

(entre 52,75 et 52,50 m). Ces éléments sont datés des années 70-30 av. J.-C., mais il est probable, comme les auteurs le proposent, que ces témoins d'un habitat soient plutôt à situer aux alentours immédiats de 50 av. J.-C. Les sols ne sont malheureusement en relation avec aucun mur, mais le grand nombre de fragments d'adobes rencontrés semblent bien autoriser la restitution d'architectures de terre.

Pour la phase d'occupation suivante, les sondages ont livré à nouveau plusieurs sols de terre battue dont l'un, dans le sondage 1, est en relation avec un mur (MR5) "à peu près aligné dans le même sens que les autres structures ..." (Genty *et al.* 1980 : n. 10). La présence d'éléments de construction effondrés semble à nouveau confirmer la restitution d'un habitat avec élévations de terre et enduits de chaux, qui évolue dans le courant du dernier quart du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (entre 53 et 52,70 m). Une fosse à comblement homogène, située immédiatement sous le sol du Haut-Empire de la pièce 1, donne d'ailleurs un instantané de la vie domestique quotidienne dans la zone centrale, non reconnue, de cette maison. On y note, en particulier, que la vaisselle de table italique ou gauloise (sigillée) est peu abondante et qu'elle est remplacée par une production régionale de céramiques fines à pâte claire. Ce petit dépotoir domestique contient des productions des années 30/10 av. J.-C. (Genty 1981a).

Enfin, l'essentiel des dégagements de surface a permis de mettre en évidence deux lambeaux de sols bétonnés localisés au nord et à l'ouest de la zone fouillée (fig. 248, pts A et B) et, surtout, une portion de deux pièces contiguës.

Celles-ci sont délimitées par deux murs (MR1 et MR2) de direction est-ouest, un autre présumé (MR3) de même orientation et un dernier (MR4) nord-sud. La pièce la plus au nord (pièce 2), pourvue d'un sol en *opus signinum* blanc, peut sans doute être attribuée à une galerie est-ouest large d'1,80 m (53 m). Celle-ci borde, au sud, la pièce 1 dotée d'un sol en *opus signinum* à décor de croisettes noires régulièrement espacées et encadrées d'un filet noir (53 m) ; pavement finement analysé dans le texte de l'article (Genty *et al.* : 115-118). Cette pièce, large de 5 m et d'une longueur supérieure à 5,10 m, est limitée au sud par une cloison en adobes avec enduits peints. Les critères de comparaison stylistique, ainsi que le fait que ce sol repose directement sur la fosse augustéenne citée ci-dessus, permettent aux auteurs de dater la construction de cette partie de maison de la première moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

L'abandon du site n'est marqué que par un niveau moderne posé à même le sol de la pièce 1 et par une couche observée dans le sondage 1, dont le sommet a servi de dépotoir d'amphores africaines et gauloises 1 en quantités équivalentes. Bien qu'aucun bord n'ait été retrouvé, cette information pourrait aller dans le sens d'une désertion dans le courant du III<sup>e</sup> s., période durant laquelle les productions gauloises tendent à décroître au profit des africaines qui les supplantent sur le marché régional (Raynaud, Amphores africaines, *in* Py dir. 1993 : 15).

#### *Aménagements de la topographie*

Les diverses phases d'occupation relevées sur ce site se sont superposées sans aucun terrassement ou remblaiement intermédiaire d'ampleur notable. Ainsi, malgré une occupation attestée dès le Ve s. av. J.-C., les sols construits du Haut-Empire ne sont-ils séparés du sommet du paléosol que de 0,60 à 0,70 m. L'altitude plus élevée d'un lambeau de sol situé à l'ouest de la zone fouillée — il est à 0,45 m au-dessus de la cote moyenne des autres sols, soit 53,45 m — pourrait cependant témoigner de remblaiements plus importants aux abords.

#### *Insertion dans la trame urbaine*

Aucune rue antique n'a été reconnue à proximité immédiate de ces vestiges d'habitat. Ceux-ci, observés sur une petite surface, restent d'ailleurs bien difficiles à exploiter davantage qu'ils ne l'ont été lors de leur publication. On remarquera qu'ils se placent dans une zone principalement organisée par le système rouge, mais à peine 40 m au nord de la rue Traversière, dont l'axe et les abords immédiats suivent la structure bleue B2 (Benoit 1981 : 75, 83).

Les auteurs de la publication ont fourni l'essentiel des orientations de cette portion de maison, établies, à plus ou moins deux grades près, par rapport au nord Lambert cadastral (Genty *et al.* 1980 : 119-120). Les données fournies ont été vérifiées par nos soins et confirmées. Le mur nord-sud MR4, suivi sur une longueur de 7,5 m, est à NL-17,5 gr. O, soit NL-15°45' O. Le mur est-ouest MR2, relevé sur 5 m de long, n'est pas parfaitement perpendiculaire au précédent et suit une orientation à NL- 85 gr. E., soit, une fois rétablie par rapport au nord, NL-13°30' O. Ces axes sont présents dans le paysage urbain au moins dès l'époque augustéenne et, sans doute, antérieurement.

#### [121] École Jean-Jaurès

A l'angle des rues Saint-Laurent et des Tilleuls et de l'avenue Jean-Jaurès.

Parcelle DV-124 (cadastre révisé pour 1981).

Site n° 30.189.53. Coordonnées Lambert III : X = 761,875 ; Y = 3172,750.

Altitude actuelle = 52,40 à 52,80 m NGF.

Fouille de sauvetage conduite par P.-Y. Genty (SRA) en mai-juin 1981 (15 jours).

Bibliographie : Genty 1981b (DFS) ; Barruol 1983 : 513-514 (*Gal-lia*) ; Genty 1990a : 82-85 (catalogue Nîmes) ; CAG 206.

#### *Analyse des vestiges*

La parcelle fouillée se situe dans le centre-ouest de la ville, à 400 m au sud de l'*Augusteum*, à 550 m à l'ouest du forum, à 550 m à l'est de la porte dite de Sauve et à 450 m au nord de celle dite du Cadereau.

Dans des conditions très difficiles de découverte fortuite sur un chantier en activité, les négociations ont permis de conduire un décapage sommaire sur une surface de 400 m<sup>2</sup> (fig. 249). Après réalisation de sondages multiples et rapides sur cette zone, un terrassement plus méthodique a été réalisé à l'emplacement des vestiges les mieux préservés, sur environ 70 m<sup>2</sup>. Enfin, un unique sondage de 9 m<sup>2</sup> a permis d'explorer les horizons profonds. Ce sondage a été implanté au centre de la zone bien conservée, à cheval sur la cloison MR8. L'intérêt principal de cette opération vient de la mise en évidence d'une occupation bâtie quasi continue de la fin du VI<sup>e</sup> s. av. J.-C. aux II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Toutes les datations fournies sont celles proposées par P.-Y. Genty dans son rapport, sur la base d'une étude rapide, mais précise, des mobiliers. Enfin, son niveau 0 de référence altimétrique a été recalé par nos soins, grâce aux documents fournis par l'auteur, à 53,57 m NGF.

#### *Traces d'habitat préromain*

Les résultats du sondage sont les suivants (fig. 250). Le sistre y a été reconnu à 51,87 m. Il est recouvert d'un paléosol argileux rougeâtre, épais de 0,30 m (52,17 m). La partie supérieure de ce dernier — sur



Fig. 249. Plan des vestiges de l'école Jean-Jaurès (M. Monteil *del.*, d'après un relevé de P.-Y. Genty).

15 cm environ — est anthropisée dès la fin du VI<sup>e</sup> ou le début du Ve s. av. J.-C., comme en témoignent des petits fragments de céramique et de faune qui marquent vraisemblablement une mise en culture des terres (épandage). Quelques silex taillés atypiques témoignent cependant peut-être d'une occupation antérieure.

L'habitat qui se superpose au paléosol se présente sous la forme d'une excavation observée en limite nord du sondage. Longue de 2,20 m et large de 0,90 m, la portion observée de ce fond de cabane est hémicirculaire et, une fois complétée de manière géométrique, donnerait un cercle d'un diamètre moyen de 2,30 m (4,15 m<sup>2</sup>). Compte tenu de cette surface très réduite, il est davantage vraisemblable qu'elle ait suivi un plan oblong. Son creusement a été réalisé sur une profondeur de 0,42 m au travers du paléosol, jusqu'au contact du sistre. Le sol reconnu, établi à mi-hauteur, est matérialisé par un agencement dense et construit de petites dalles calcaires et de tessons d'amphore massaliète (51,87 m). A l'extrémité sud de la cabane, un foyer plus ou moins circulaire (diam. : 0,40 m) est marqué par des niveaux de cendre établis sur un petit radier de tessons. Datée de la première moitié du Ve s., cette cabane devait être édifiée en matériaux périssables, c'est du moins ce que semblent indiquer les quelques fragments de torchis recueillis aux abords.

Dans le courant du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C., trois murs (MR13, MR14 et MR15) définissent autant d'espaces pourvus de sols de terre battue, intercalés à des couches de nivellement ou d'effondrement (52,17 à 52,37 m). La chronologie relative reste difficile à établir, mais le mur

MR13 paraît le plus ancien. Les murs MR13 et MR15 sont construits en moellons calcaires irréguliers et émoussés avec liant de terre, fragments de céramique et petites pierres. Le mur MR14 est caractérisé par des dalles et petites dalles calcaires posées à joints secs.

Par la suite, ces murs sont arasés et remblayés. Seul, le sommet du parement est du mur MR13 est encore partiellement visible et marque, peut-être, une reprise faite en matériaux périssables. Un nouveau mur (MR12) est construit à cette même période et est en relation avec un sol de terre battue équipé d'un foyer matérialisé par un cercle d'argile rubéfiée (52,37 m). La cendre déposée sur le sol semble marquer un incendie accidentel. Le matériel retrouvé dans ces niveaux est, d'après l'auteur, principalement centré sur les III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> s. av. J.-C. mais la présence d'amphore italique peut prolonger l'intervalle proposé jusque dans le courant de la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.

#### *Une portion de maison d'époque républicaine*

En partie supérieure du sondage, ce sont deux pièces contiguës (7 à l'ouest et 8 à l'est) qui ont pu être mises en évidence (fig. 250). Séparées par la cloison 8, elles sont bordées au nord et à l'ouest par les murs MR7 et MR9 et, au sud, par les murs MR10 et MR12. Le mur MR12 existait déjà dans la phase antérieure. Les murs MR7 et MR9 sont bien construits à cette occasion, mais ne peuvent être décrits en raison de leur fort épierrément. Le mur MR10, par contre, apparaît

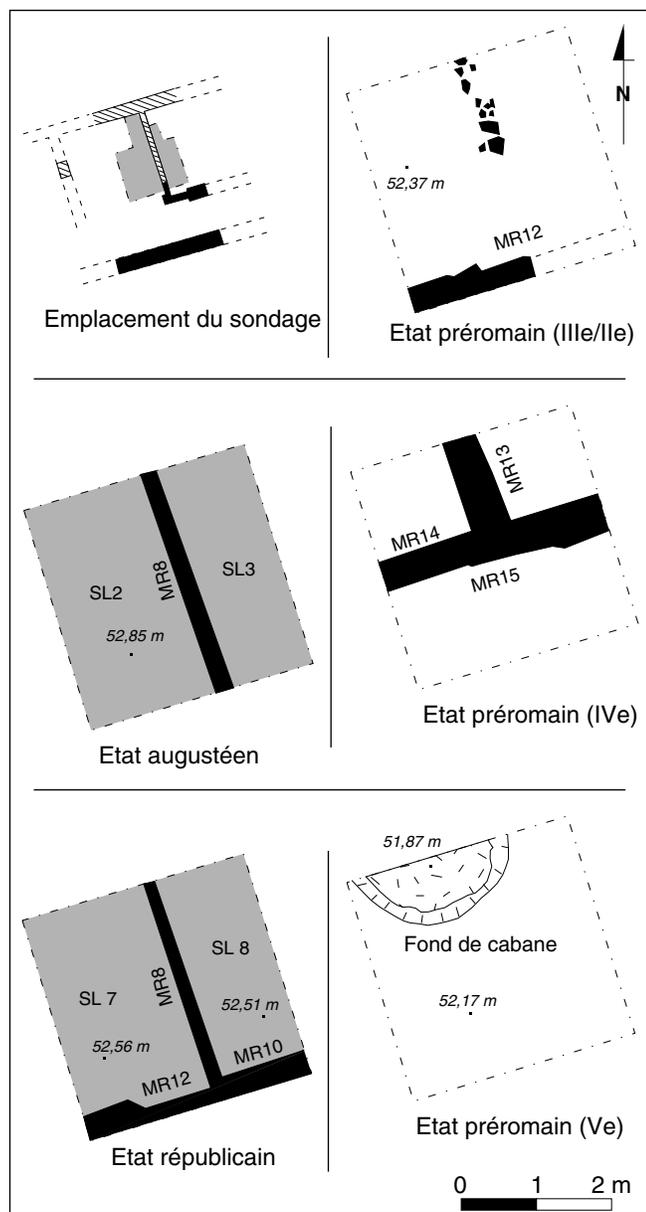


Fig. 250. Plans de détail successifs des vestiges relevés dans le sondage (M. Monteil *del.*, d'après un relevé de P.-Y. Genty).

également à cette époque mais subsistait encore partiellement en élévation. Large de 0,40 m, son élévation se présentait sous la forme " d'argile pure de couleur gris vert (qui en l'absence de reconnaissance de lignes qui sépareraient des briques crues (pourrait s'apparenter à du) pisé ". Ses parements étaient recouverts d'un enduit de chaux (Genty 1981b : 16). La cloison MR8 reprend peu ou prou l'alignement du mur MR13, construit dès la phase préromaine. Large de 14,5 cm, enduits compris, elle est décrite ainsi : " en hauteur, elle est constituée de fragments de terre cuite (tegulae et amphores) liées avec de l'argile, en partie basse, uniquement d'argile limoneuse gris vert, sur une hauteur de 15 cm au-dessus des sols ". P.-Y. Genty ajoute " l'observation de grands clous plantés en travers de l'argile, à espace-

ments réguliers, très près de la base, sous le niveau des sols. Ils pouvaient peut-être maintenir au départ un coffrage en planches au milieu duquel aurait été tassé le pisé. " (Genty 1981b : 17). A ce jour, aucune construction en pisé n'a été repérée à Nîmes (Chazelles, Poupet 1984 : 74), à Lattes (Chazelles 1996 : 272) ou plus largement en Languedoc oriental. Dans le cas de la cloison, il pourrait davantage s'agir d'une fondation en bauge avec l'aide d'un coffrage temporaire, dont on connaît un exemple daté du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. à Lattes (Chazelles 1996 : 266-267 ; 274-276) et un autre exemple, daté du Haut-Empire, sur le site des Hespérides (Chazelles à paraître). Pour le mur, il est plus difficile de trancher, et on pourrait effectivement avoir là une élévation en pisé.

Les deux pièces 7 et 8 ainsi délimitées sont dotées de sols en *opus signinum* blanc (cotés à 52,56 et 52,51 m). Celui de la pièce 7 couvre 4,50 x 3,60 m et a été piqueté sur une surface quadrangulaire mesurant 2,30 m nord-sud pour plus d'1,50 m est-ouest. Cette observation témoigne de la récupération d'un panneau de mosaïque, probablement polychrome si l'on se réfère aux quelques tesselles noires et rouges oubliées. Cet *emblema* était décalé dans l'angle sud-est de la pièce, à 0,20 m des murs MR8 et MR12, laissant donc un espace libre de 1,20 m à 1,30 m au nord et sans doute d'autant à l'ouest. On pourrait voir là l'emplacement de deux lits destinés au repos ou plutôt à la prise des repas. Dans l'angle sud-est, un seuil récupéré signale une entrée large de 1,10 m environ. Dans cette même pièce, la paroi de la cloison supportait les restes d'un enduit peint du deuxième style. Sur un fond bordeaux foncé, un décor en trompe-l'œil se présente sous la forme d'une base de pilastre en relief, peinte en teintes dégradées (ocre rouge, ocre jaune et jaune soutenu) et surlignée en noir. Cette base devait supporter des éléments plus richement décorés. Enfin, la pièce occidentale, large de 3,70 m, disposait également d'un sol en *opus signinum* et ses murs conservaient la trace de plinthes peintes en rouge. Pour l'auteur, cet état reste difficile à dater en raison d'un mobilier rare, mais il ne peut guère être postérieur au milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.

#### Une portion de maison du Haut-Empire

En surface, les vestiges mieux conservés de trois pièces ont pu être plus finement analysés sur une surface d'environ 70 m<sup>2</sup> (fig. 249, 251). Deux d'entre elles (2 et 3) sont la presque exacte reprise des pièces 7 et 8 antérieures. Les murs ne sont plus conservés qu'en fondation, ou totalement épierrés. Il s'agit des murs MR5, MR6a, MRb, MR7, MR9 et de la cloison MR8, tous appartenant à l'état antérieur, à l'exception du mur MR6 légèrement décalé vers le sud par rapport aux murs MR10 et MR12 plus anciens.

La pièce 1 est une galerie, orientée est-ouest, limitée au sud par le mur 5 et détruite vers l'est et l'ouest. Elle mesure entre 2,16 et 2,11 m de large et a été observée sur 5,80 m de long. Son pavement est un *opus signinum* à semis régulier de grosses tesselles de schiste noir. Cette probable galerie de portiques borde, au sud, un espace ouvert et donne, vers le nord, sur deux pièces contiguës.

La pièce 2 — pièce à exèdre — couvre une surface presque carrée de 4,65 m nord-sud pour 4,41 m est-ouest (soit 20,5 m<sup>2</sup>). Elle n'est séparée de la galerie que par une frise décorative, large de 46,2 cm, où une ligne de tesselles noires dessine deux frises superposées d'hexagones dont chacun est orné, au centre, de quatre tesselles noires en croix dont chacune est ornée, au centre, de quatre tesselles noires en croix. Sur le côté de l'entrée, une cavité rectangulaire (0,32 x 0,50 m) évoque l'emplacement d'un piédroit avec poutre ou colonne. Enfin, une petite cavité rectangulai-

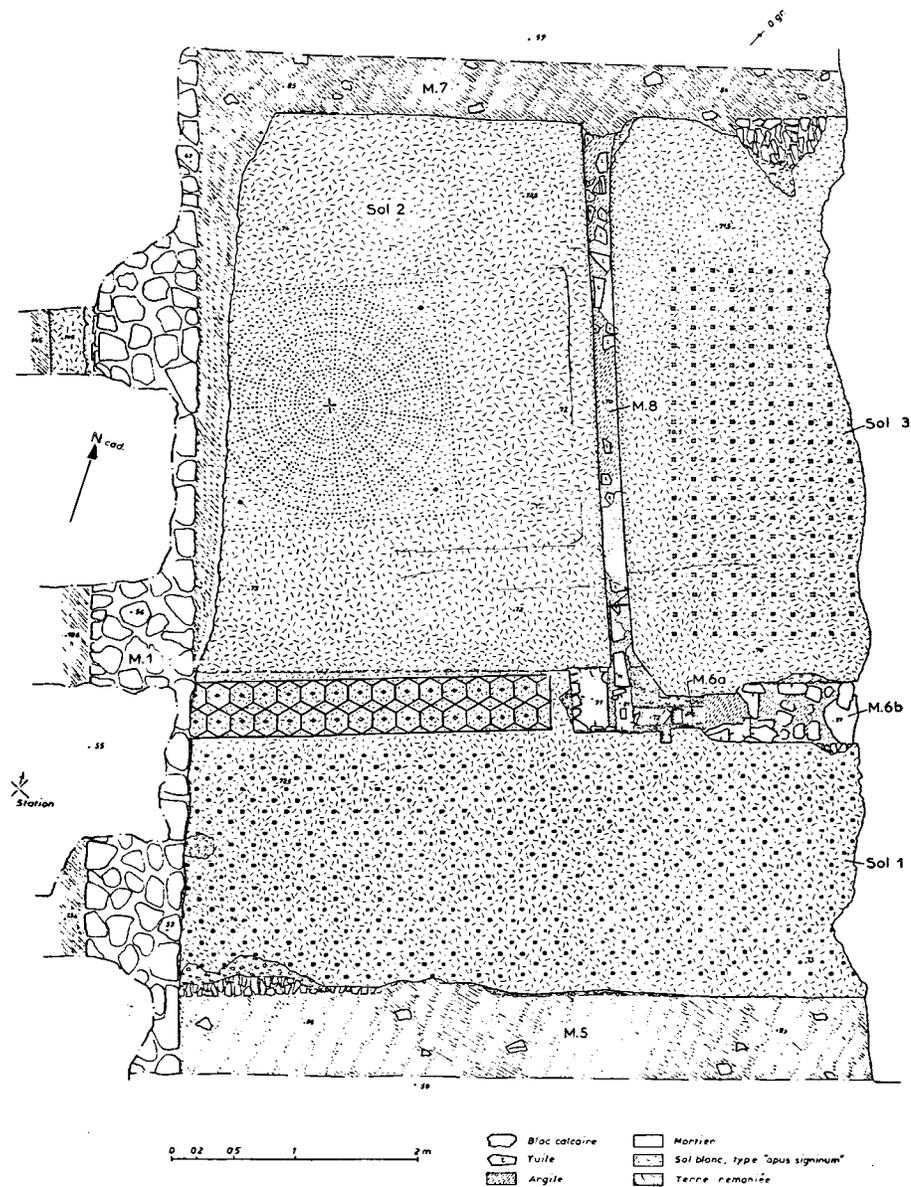


Fig. 251. Relevé en plan des pièces 2 et 3 et de la galerie 1 (P.-Y. Genty del.).

re, située en bordure du sol de la galerie et devant le mur MR6a, a pu faire partie d'un système de fermeture de cette pièce (pan de bois, rideau ....). Le sol en *opus signinum* blanc est conservé aux deux tiers et comporte un *emblemata* central carré (1,96 m) composé de 6 cercles concentriques sectionnés par 19 rayons.

Vers l'est, la galerie 1 est séparée de la pièce 3 par le mur MR6 qui a subi plusieurs modifications au cours du temps. Cette pièce mesure 4,72 m dans le sens nord-sud et a été observée sur 2 m est-ouest. Son sol est en *opus signinum* décoré de lignes de croisettes régulières. Dans un premier état, un seuil devait permettre la communication avec la galerie 1. Dans un second temps, ce seuil a été arraché et remplacé par une cloison et l'accès déplacé, sans doute vers l'est. Ce bouchage peut s'expliquer par la cavité d'ancrage, liée à une éventuelle fermeture de la pièce 2, qui se trouve juste au devant.

Les trois sols reconnus sont cotés à  $52,85 \text{ m} \pm 2 \text{ cm}$  et un remblai d'installation a livré, au moins pour l'un d'entre eux, du mobilier dont les éléments les plus récents sont datables du dernier quart du Ier s. av. J.-C. Il est donc probable que cette rénovation a eu lieu dans le courant de l'époque augustéenne.

Mis à part cette zone bien conservée et mieux exploitée, les nombreux sondages implantés au hasard sur le reste de la parcelle ont permis de relever (fig. 249) :

— plusieurs tronçons d'un même mur d'époque romaine, observé sur 28 m de long (MR4). Celui-ci, conservé en fondation (0,50 à 0,65 m de large), pourrait avoir marqué la limite de propriété occidentale de la portion de maison dégagée. A l'ouest de ce mur, les sondages ont démontré l'impact destructeur des aménagements modernes sur les niveaux antiques ;

— deux lambeaux de sols (SL5 et SL6) trouvés au contact du mur MR4, côté ouest. Le sol SL5 est un *opus signinum* blanc vraisemblablement décoré (ligne pointillée de tesselles noires en bordure), alors que le sol SL6 n'était matérialisé que par son radier. La fouille n'a pu démontrer si ces deux sols, distants de 7,50 m, appartenaient au même pavement, mais leur cote d'altitude identique (52,79 m) va bien dans ce sens. Le mur MR4 pourrait alors avoir également servi de mur de fond à un portique dépendant d'une autre maison.

— un lambeau de sol (SL4) trouvé en limite sud de la parcelle et signalé par son hérisson (52,82 m) ;

— à proximité immédiate de ce sol, de grandes dalles calcaires bien agencées entourant un espace vide et posées à même le substrat. Plus profondes de 0,70 m que les sols (52,07 m), elles sont, pour l'auteur, les témoins d'un soubassement de péristyle ou d'un sol pavé encadrant un bassin ;

— un puits, peut-être antique. Ces trois derniers éléments présagent d'un espace ouvert.

L'abandon définitif du site est difficile à caractériser en l'absence de niveaux homogènes. Cependant, les quelques fragments de céramiques du Bas-Empire (D.S.P., Claire-D, Céramiques Africaines de Cuisine), rencontrés de-ci de-là au hasard des ramassages de surface et datables de la fin du IV<sup>e</sup> ou au courant du V<sup>e</sup> s. ap. J.-C., pourraient lui être associés. On remarquera enfin que le niveau de l'actuelle rue Saint-Laurent est plus bas de 0,30 m par rapport aux sols romains qui la bordent et que ces mêmes sols sont situés presque immédiatement sous ceux des constructions modernes. Les niveaux supérieurs ont donc sans doute été détruits lors des terrassements réalisés au XVIII<sup>e</sup> s. à l'occasion du projet de restructuration urbaine de l'Ingénieur Mareschal.

#### *Bilan général*

L'ensemble de ces documents témoigne d'une continuité de l'occupation entre le Ve s. av. J.-C. et le Ier s. ap. J.-C. Il convient cependant de rester prudent, dans la mesure où les périodes préromaine et républicaine ne sont représentées, si l'on exclut un fond de cabane, que par une stratigraphie d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur. La fouille de ces niveaux, conduite avec minutie, témoigne bien de plusieurs restructurations, mais ne s'accompagne malheureusement pas de lots de mobiliers suffisamment abondants pour proposer des datations fines ; ce qui ressort bien dans le texte consacré à ces périodes. On peut cependant étayer l'idée de continuité par l'absence de strates significatives d'abandons prolongés et par la conservation des axes en général et de l'alignement du mur MR 13 en particulier.

Pour la seconde moitié du Ier s. av. J.-C., la reconnaissance de deux pièces contiguës, qui ouvraient peut-être déjà, comme dans l'état suivant, sur une galerie bordant un jardin, offre l'exemple de deux opus signinum et d'un décor peint parmi les plus anciens reconnus à Nîmes à ce jour.

Enfin, la rénovation de l'époque augustéenne ne marque sans doute qu'un changement ponctuel, plus lié à la volonté d'établir une pièce à exèdre — suivi d'une mode ? — qu'à une véritable restructuration de fond. On en voudra pour preuve le maintien des principales limites.

En guise de conclusion, on citera le responsable de la fouille qui écrit, à propos du site : " Les constructions s'y sont succédé sans interruption selon une orientation unique, celle de la Maison Carrée et des monuments des Jardins de la Fontaine, jusqu'à voir l'installation de domus romaines primitives (répu-

blicaines) puis classiques (augustéennes) " (Genty 1990a : 85).

#### Aménagements de la topographie

La stratigraphie de ce site n'excède pas 0,70 m d'épaisseur, ce qui montre bien que les réoccupations successives se sont faites sans réels terrassements ou remblaiements notables.

#### Insertion dans la trame urbaine

Ces vestiges se placent dans une zone principalement organisée par le système rouge (NL-13° O), mais à peine 50 m au nord de la rue Traversière, dont l'axe et les abords immédiats suivent la structure bleue B2 (Benoit 1981 : 75, 83).

Les orientations n'ont pas été fournies par l'auteur de la fouille, du moins dans son rapport. Elles ont été calculées par nos soins pour les murs de la zone bien conservée et pour le mur MR4 qui traverse la parcelle d'est en ouest, sur la base de plans relevés au théodolite avec métrage manuel et replacés dans le système de coordonnées Lambert III. Le mur MR4 est orienté à NL-14° 25' O alors que les murs de la galerie et des pièces voisines, alignés sur des axes préromains observés en sondage, sont compris entre NL-16° O et NL-18° O à ± 2° près.

#### [122] La voie dallée ( ? ) des rues des Tilleuls et Traversière

Un tronçon reconnu à l'angle de la rue des Tilleuls et de la rue Traversière

Altitude actuelle : 52,40 m.

Observation faite par F. Mazauric (conservateur du Musée archéologique) en 1907.

Bibliographie : Mazauric 1907a : 85 ; Mazauric 1907b : 368-369 ; CAG 207.

Le possible tronçon de rue dallée se place à environ 450 m au nord de la porte du Cadereau. En décembre 1907, F. Mazauric signale, dans son registre manuscrit, une série de découvertes réalisées dans la rue des Tilleuls (fig. 252). Il indique ainsi : " Enfin, au coin de la rue Traversière, les ouvriers ont brisé plusieurs grandes dalles qui devaient former le passage d'une autre rue de moindre importance ". Sur son croquis, il propose de donner à cette rue une orientation oblique (env. 25° vers le nord, soit NL-25° O) par rapport à l'actuelle rue Traversière.

Ce tronçon s'insère dans un espace très largement structuré par le système rouge mais sous l'actuelle rue Traversière dont les limites appartiennent à la structure bleue B2 (Benoit 1981 : 75, 79, 83).

#### [123] N° 9, rue du Cadereau

9, rue du Cadereau, à l'angle de cette rue et de la rue Florian.

Parcelle EH-154 (cadastre révisé pour 1981).

Site n° 30.189.67. Coordonnées Lambert III : X = 761,800 ; Y = 3172,610.

Altitude actuelle : 52,40 m NGF.

Sondage urgent, préalable à la construction d'un bâtiment sur la moitié ouest de la parcelle (env. 200 m<sup>2</sup>), conduit par L. Vidal (bénévole) en 1985.

Bibliographie : Vidal 1985 (DFS) ; Darde dir. 1990 : 90 (catalogue Nîmes) ; Nickels 1987-1988 : 236 (Gallia) ; CAG 213.

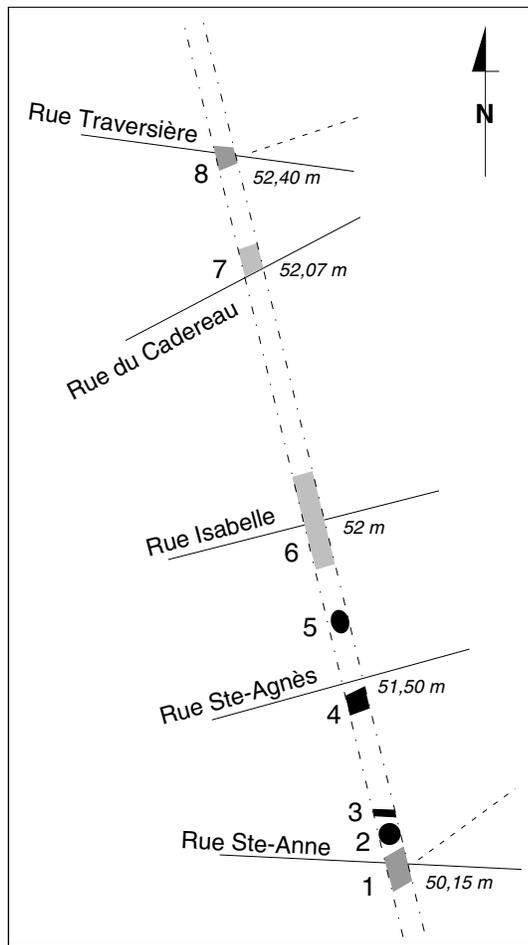


Fig. 252. Plan schématique des découvertes faites en 1907 le long de la rue des Tilleuls. 1 = dallage en blocs énormes d'une rue romaine (site [122]) ; 2 = dolium en roche volcanique ; 3 = fût de colonne ; 4 = fragments de mosaïque à cubes noirs et blancs ; 5 = base de colonne ; 6 = abondance de poteries liées à un atelier de basse époque (site [126]) ; 7 = traces de peintures murales et céramiques de basse époque ; 8 = gros blocs formant peut-être le pavé d'une rue (M. Monteil *del.*, d'après un croquis de F. Mazauroic).

#### Analyse des vestiges

La parcelle sondée se place en plaine, à 120 m à l'est du lit du Cadereau (actuelle avenue G. Pompidou) et à 350 m au nord de la porte de l'enceinte augustéenne dite du Cadereau.

Un unique sondage de 4 m<sup>2</sup> a pu être réalisé dans le seul secteur épargné par les aménagements modernes et contemporains (cave, fosse septique et tranchées de fondation du futur bâtiment) (fig. 253). Le sistre a été reconnu à une altitude de 50,68 m NGF. Il est surmonté par un paléosol brun-rouge calcaire (us 1008) conservé sur une dizaine de centimètres. Le mobilier qu'il a livré, sur une surface de moins de 2 m<sup>2</sup>, est particulièrement abondant : 328 fragments de céramique (non tournée, dolium, amphore massaliète et italique, campanienne A, dérivées de campanienne C ...), 9 petits objets et 1

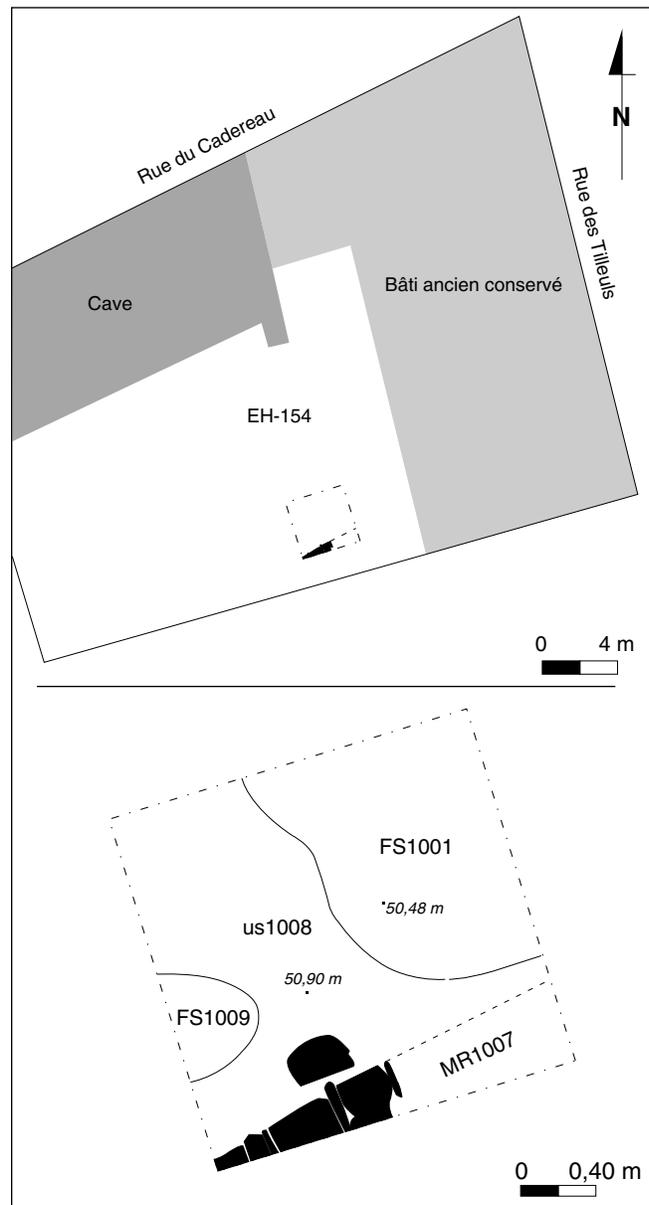


Fig. 253. Plan de situation de la fouille du n° 9, rue du Cadereau et relevé de détail du fond du sondage (M. Monteil *del.*, d'après des documents de L. Vidal).

monnaie à la croix. Daté de la première moitié du Ier s. av. J.-C., cet ensemble est quantitativement et qualitativement tel que son origine tient sans doute plus aux rejets domestiques d'une habitation située à proximité, qu'à une mise en culture avec amendements.

Le fouilleur a pu relever par ailleurs, en bordure sud du sondage, la présence d'un mur est-ouest (MR1007), dont la fondation recoupe le paléosol. Conservé sur une seule assise de petites dalles de chant et de moellons liés à la terre, il n'a pu être observé qu'au travers de son parement nord, sur une longueur de 2 m. Malheureusement, aucune couche (remblai ou sol) n'a pu lui être attribuée, toute la stratigraphie superposée au paléosol ayant été détruite par des remaniements

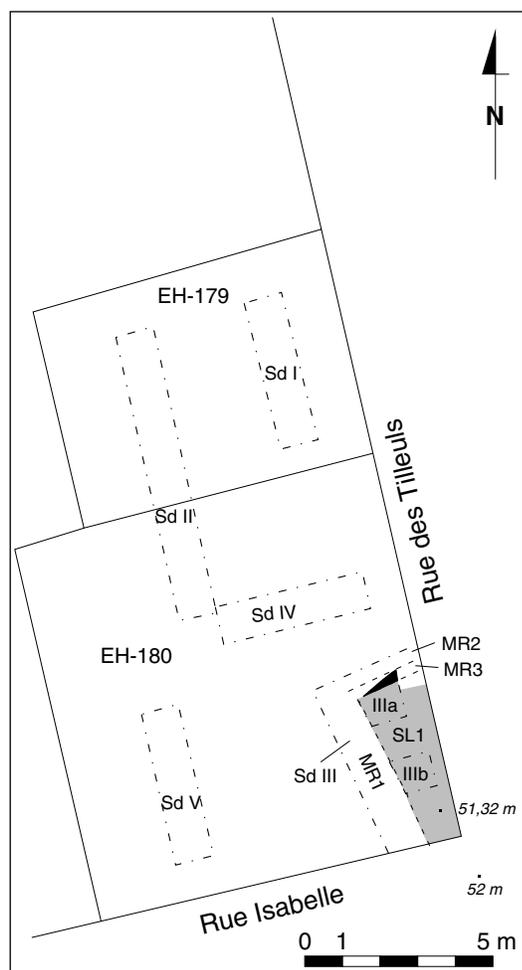


Fig. 254. Plan de situation du sondage mené à l'angle des rues Isabelle et des Tilleuls (M. Monteil *del.*, d'après des relevés de P. Garmy et J. Pey).

récents (dont FS1001). On ne peut donc affirmer qu'il soit le témoin d'une occupation d'époque républicaine. Le seul autre élément conservé aux abords est une fosse (FS1009), dont le mobilier n'autorise pas de datation précise (seconde moitié du Ier s. av. J.-C. et Ier s. ap. J.-C. ?).

L'intérêt de ces informations est surtout de montrer l'existence d'une occupation très probable de cette partie de la ville dès la première moitié du Ier s. av. J.-C.

#### *Aménagements de la topographie*

Il y a peu à dire dans ce domaine, si ce n'est que l'époque moderne signe la mise en place d'un puissant remblai qui entraîne un exhaussement du terrain de près d'1,60 m au-dessus du paléosol (cote supérieure = 52,40 m NGF).

#### *Insertion dans la trame urbaine*

Installé dans une zone principalement structurée par le système rouge (NL-13° O) (Benoit 1981 : plan hors texte), le mur observé, non

daté précisément mais assurément antique, reste, malgré son unicité, un petit témoignage de l'organisation urbaine. Sa faible longueur reconnue et sa fonction non définie (mur de limite de propriété, mur de refend ?) relativisent cependant la portée du calcul de son orientation : NL-29/30° O à  $\pm 2^\circ$  près.

#### [124] Atelier rue Florian

A. Michel rapporte la découverte, en 1876, à l'occasion de fouilles réalisées dans la maison d'un certain M. Robert, située sans autres précisions dans la rue Florian (fig. 172, pt 124), d'"une très grande quantité de lampes romaines en terre. Ces lampes étaient accumulées les unes sur les autres, ce qui avait fait supposer qu'il y avait là une fabrique de poterie ordinaire. Ce qui donne lieu à cette supposition, c'est que dans ce même endroit on a trouvé un amas de ce quartz que les potiers romains avaient l'habitude de mêler à leur terre. Ces lampes qui n'ont rien d'artistique sont de trois types différents ; elles étaient destinées à être suspendues, ou accrochées contre un mur, ou portées à la main" (Michel 1877a : 141 ; CAG 209). La présence de moutons de lampes à huiles et de réserves de quartz laisse supposer ici l'existence d'un atelier de potiers. L'absence de véritables structures artisanales associées n'interdit cependant pas d'autres hypothèses, parmi lesquelles celle d'un dépôt.

#### [125] S.C.I. Le Sully

Angle des rues Isabelle et des Tilleuls.

Parcelles EH-179, 180 (cadastre révisé pour 1981).

Site n° 30.189.62. Coordonnées Lambert III : X = 761,850 ; Y = 3172,595.

Altitude actuelle : 52 m NGF.

Sauvetage urgent conduit par P. Garmy et J. Pey (Musée archéologique) en 1982.

Bibliographie : Garmy, Pey 1982b (DFS) ; Barruol 1983 : 514 (*Gallia*) ; Darde dir. 1990 : 94 (catalogue Nîmes) ; CAG 214.

#### *Analyse des vestiges*

Le site est installé en plaine, à 530 m au sud-sud-ouest de la source de la Fontaine et à 350 m au nord-nord-ouest de la porte du Cadeveau.

Les deux parcelles mitoyennes, qui couvrent environ 150 m<sup>2</sup>, ont été sondées mécaniquement avant la construction d'un petit immeuble locatif (fig. 254). Quatre tranchées (I, II, IV, V) ont démontré la destruction totale des vestiges antiques jusqu'au contact du sistre. Le cinquième sondage (III), établi dans l'angle sud-est du terrain a, par contre, permis le dégagement de quelques éléments. Sur une surface de 15 m<sup>2</sup>, deux sondages d'1 m<sup>2</sup> (IIIa et IIIb) ont été réalisés. Ils ont livré la même séquence stratigraphique, à partir d'un 0 de référence qui a été rétabli par nos soins à 51,70 m NGF (niveau du sol actuel) (fig. 255).

Le sistre, atteint dans le sondage IIIa, a été coté à 50,10 m. Il est surmonté par une couche décrite comme "argileuse, de couleur grisâtre homogène (avec) dans la partie supérieure (...) quelques agglomérats de couleur blanchâtre" (us 8). Cette unité stratigraphique pourrait être interprétée comme un paléosol. Il a livré 2 fragments de campanienne A tardive, 3 panses d'amphore italique, 1 panse d'amphore massaliète et plusieurs tessons de céramique non tournée. Ces éléments marquent une première anthropisation de l'espace, dans

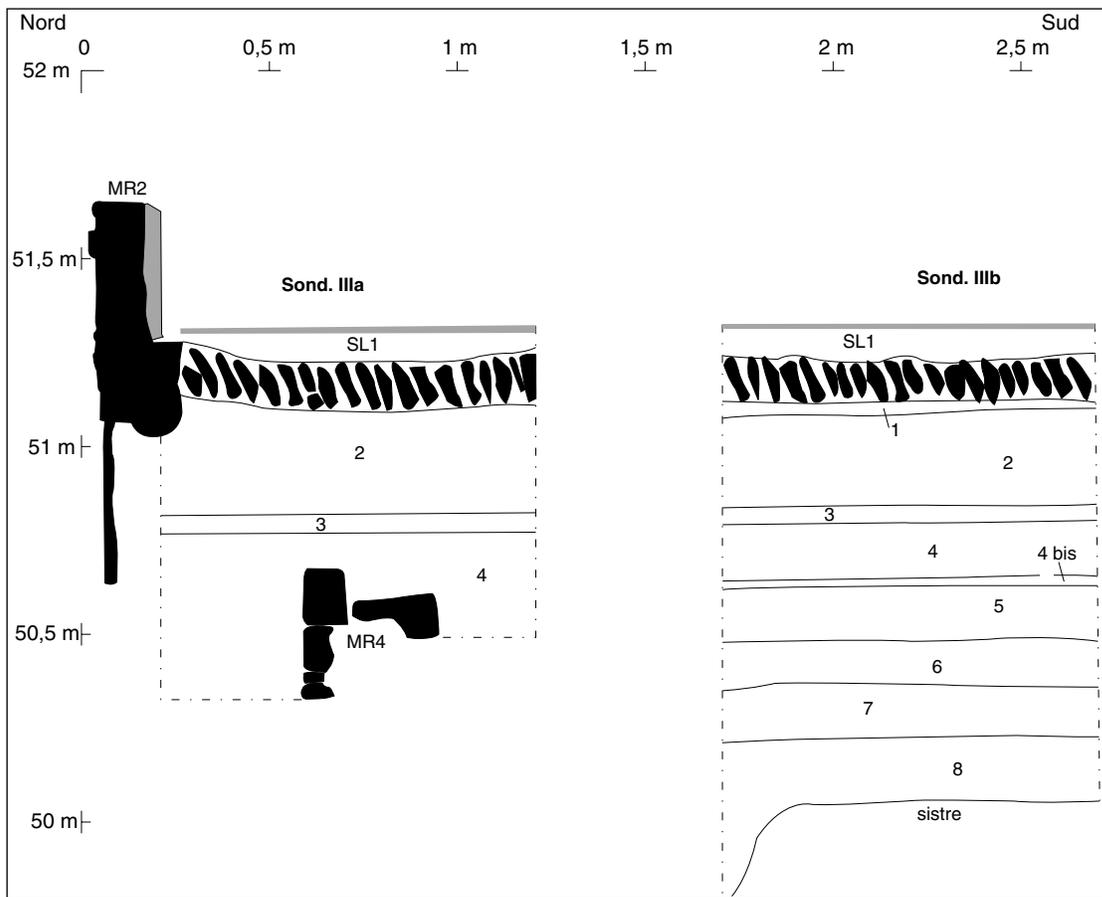


Fig. 255. Coupe dressée en berme orientale du sondage (M. Monteil *del.*, d'après un relevé de P. Garmy et J. Pey).

le courant du II<sup>e</sup> et du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., qu'il convient probablement d'associer à des activités agricoles (traces d'épandage ?) où à un habitat démantelé proche.

Sur le sommet de ce probable paléosol, coté à 50,27 m, deux murs chaînés ont pu être mis en évidence. L'un et l'autre sont construits en moellons et blocs équarris ou bruts de taille, liés à la terre, et mesurent 0,35 m de large pour le tronçon est-ouest (MR4), et 0,50 m pour l'axe nord-sud. A l'intérieur de l'espace délimité par leur angle, trois couches de remblai (us 7, 6 et 5) semblent marquer un exhaussement préparatoire à la mise en place d'un sol : une couche cendreuse incluant de nombreux charbons de bois (us 4bis à 50,70 m). Ces premières traces d'aménagement du secteur n'ont malheureusement pas été relevées en plan et leur appréhension n'est donc possible que d'après des photographies. On notera que les fouilleurs signalent que les murs présentent "une déclinaison plus prononcée que les structures supérieures".

Ce premier état est totalement occulté par la mise en place d'un remblai de terre brunâtre, avec éclats de taille (us 4). Ce remblai de nivellement est recouvert par une fine couche de sable pur, de couleur jaune, surmontée d'une mince pellicule d'argile verdâtre (us 3). La structure et la texture de ces deux niveaux peu épais semblent les assimiler à un sol de terre battue (50,87 m). A celui-ci correspond la construction probable de deux murs (MR1 et MR2), totalement épierrés, qui seront repris dans l'état suivant.

Le premier état est daté par plusieurs fragments de céramique : amphore italique et gauloise, sigillée italique, commune sableuse réductrice, commune non tournée, claire récente. Le second état (remblai = us 4 et sol de terre = us 3) est associé à un mobilier assez abondant : commune sableuse réductrice, 1 anse de sigillée italique de forme Halt 14, 1 bord de sigillée du sud de la Gaule de forme Halt 2 ou Ritt. 5, des productions régionales de céramique à pâte claire et engobe orangé ou rouge, céramiques non tournées et finies au tour lent, 3 tessons de campanienne A et B tardives. Compte tenu des datations apportées par le mobilier, la construction, puis la reconstruction, de cette portion de maison doivent donc se succéder assez rapidement dans le temps. Il convient sans doute de les placer entre les années -15 et +25 ap. J.-C.

Le troisième état, enfin, est caractérisé par la pose d'un sol en *opus signinum* non décoré (51,32 m). Il est limité à l'est et au sud par les bermes du sondage, à l'ouest par un mur épierré (MR1) et, au nord, par une cloison de moellons et fragments de tuiles liés à la terre (fig. 256, 257). Cette dernière (MR3), revêtu d'un enduit peint gris-beige, se présente sous la forme d'un «sifflet», ce qui a laissé supposer aux fouilleurs, qu'il pouvait s'agir d'une contre-cloison appuyée contre un mur totalement épierré lui aussi (MR2). On suppose que les deux murs principaux correspondent à ceux construits durant le deuxième état. Le sol SL1, bâti de manière classique, est épais d'environ 0,20 m. Son radier de pierres repose sur un probable remblai de nivellement,



Fig. 256. Le sol SL1 vu de l'ouest (Cliché J. Pey).



Fig. 257. Le sol SL1 et les murs antérieurs visibles en fond de sondage (Cliché J. Pey).

épais de 0,25 m, et marqué par de nombreuses traces de rubéfaction (us 2 et 1).

Le remblai de nivellement/exhaussement (us 2) a fourni outre des céramiques communes (urnes en pâte sableuse de forme A6, A7 ou A33 par exemple), des céramiques à pâte calcaire et des fragments d'amphore, 2 panses et 1 bord (forme Desbat 8) en céramique claire B, éléments qui nous placent dans le courant de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., voire au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

L'abandon n'est matérialisé que par un lambeau de couche argileuse brun-rougeâtre, incluant de nombreux fragments de tuiles, de briques semi-cuites et d'enduits muraux.

ve, au croisement avec la rue Isabelle, une grande quantité de céramiques qui lui " fait supposer qu'il a pu y avoir là un atelier de basse époque " (Mazauric 1907a : 85 ; 1907b : 369 ; CAG 217).

A l'occasion d'une fouille postérieure (villa Sainte-Anne) ayant livré un abondant mobilier, il ajoute que des " débris de petites amphores à couverture verdâtre, analogues à celles qu'on recueille en Algérie " sont comparables à ceux reconnus en grande quantité rue des Tilleuls (Mazauric 1909a : 179). Cette description ne s'applique pas facilement à l'une quelconque des grandes classes de céramiques connues aujourd'hui. En l'attente d'un réexamen des collections du Musée archéologique, il nous semble plus prudent de ne pas tenter d'identifi-

### *Aménagements de la topographie*

Malgré trois états reconnus, l'exhaussement total reste, somme toute, relativement modeste puisqu'il n'excède pas 1,10 m. On ajoutera que le sol bâti n'est qu'à 0,60 m au-dessous du sol actuel.

### *Insertion dans la trame urbaine*

Ce site s'insère dans la structure rouge, là où elle est la mieux conservée (Benoit 1981 : 75, 79). La parcelle n'est cependant qu'à 100 m au sud de la rue Traversière, dont l'axe et les abords suivent le système bleu B2 (Benoit 1981 : 75, 83).

Dans leur rapport, les fouilleurs notent que " les alignements observés montrent une déclinaison approximative de 15 grades O (soit NL-13°30' O) par rapport aux grandes directions d'urbanisme de la ville du Haut Empire qui se confondent dans le secteur avec l'axe du boulevard Jean-Jaurès (autrement dit le système rouge établi à NL-13° O) "

Le report des vestiges sur fond cadastral, et leur confrontation avec le nord Lambert, confirme bien cette première impression. On restera cependant très prudent, si l'on considère que le mur nord-sud reconnu est très épierré et observé seulement sur 5 m et que la surface dégagée correspond à un angle de pièce et non à un angle de maison. L'orientation moyenne s'établit bien autour de NL-26° O à ± 2°.

P. Garmy et J. Pey notent également que les murs du premier état sont légèrement plus déportés vers l'ouest que ceux qui suivent, ce qui est confirmé par les photographies prises en cours de fouille, mais l'absence de relevé en plan interdit toute mesure d'orientation précise.

### **[126] Atelier rue des Tilleuls ( ? )**

En décembre 1907, F. Mazauric surveille une tranchée de pose d'un câble électrique le long de la rue des Tilleuls (fig. 252). Il obser-

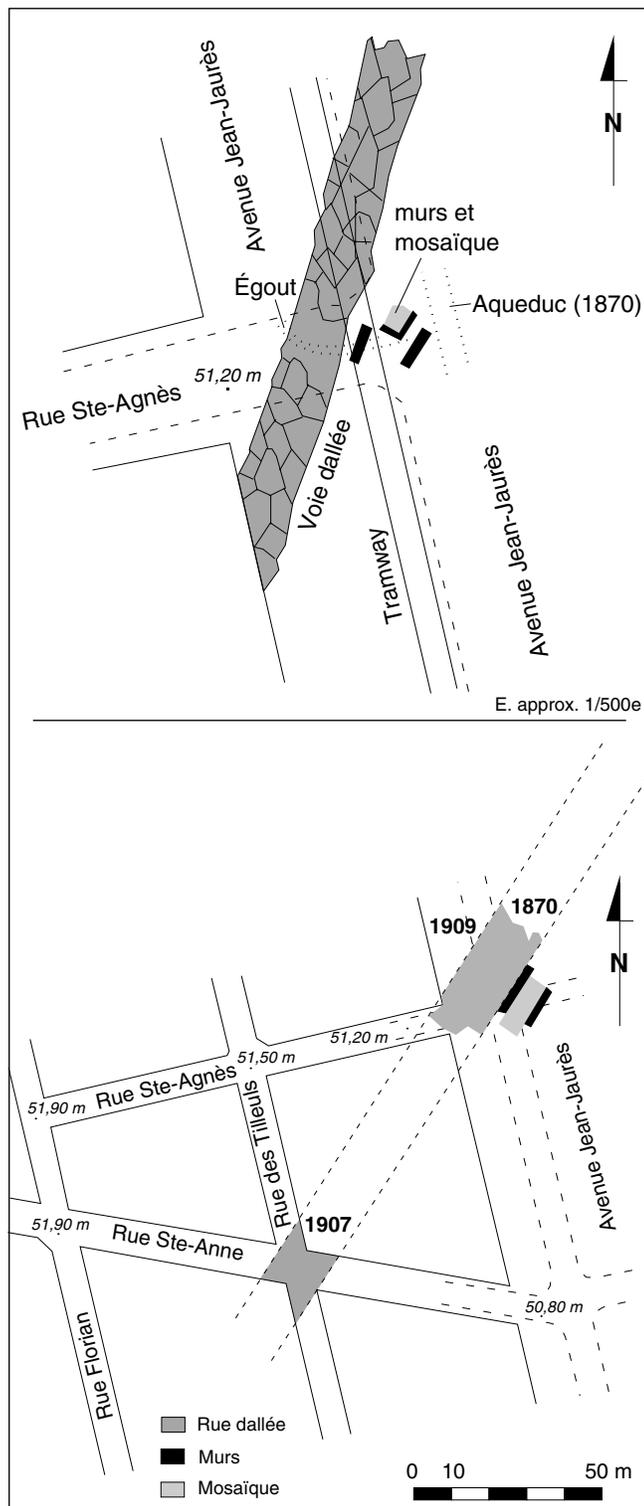


Fig. 258. A = croquis du tronçon de rue dallée observé par F. Mazauric, en 1909, à l'angle des rues Sainte-Anne et des Tilleuls. B = croquis de F. Mazauric faisant le lien entre ses observations et celles de E. Germer-Durand en 1870. L'ensemble est positionné sur le parcellaire actuel, mais la rue apparaît ainsi plus large qu'en réalité (4 m pour F. Mazauric) (M. Monteil *del.*, d'après F. Mazauric).

cation hasardeuse. Cette découverte, en l'absence de véritable mention de fours, doit être considérée avec prudence et pourrait tout autant être assimilée à un dépotoir domestique.

#### [127] et [128] La voie dallée des rues Sainte-Anne, Sainte-Agnès et des Tilleuls

Trois tronçons reconnus : à l'angle des rues Sainte-Anne et des Tilleuls ; à l'angle de la rue Sainte-Agnès et de l'avenue Jean-Jaurès ; sur l'avenue Jean-Jaurès.

Altitude actuelle : 51,20 m.

Observations faites par E. Germer-Durand en 1870 et par F. Mazauric en 1907 et 1909.

Bibliographie : Germer-Durand 1871 : 190 ; Mazauric 1907a : 85 ; Mazauric 1907b : 368-369 ; Mazauric 1909a : 140-141 ; Mazauric 1909b : 202 ; CAG 220 et 222.

#### Analyse des vestiges

Les trois tronçons de voie dallée ont été reconnus à l'est du cours du Cadereau, à environ 300 m au nord de la porte dite du Cadereau (fig. 258).

En décembre 1870, E. Germer-Durand rapporte : " C'est dans le courant du mois qu'ont été entrepris, au Cours Neuf (actuelle avenue Jean-Jaurès), des travaux de terrassement en vue de la construction d'aqueduc et d'une nouvelle plantation d'arbres sur cette promenade " (Germer-Durand 1871 : 185). Il ajoute, après avoir relaté diverses découvertes : " Quelques mètres avant d'arriver à l'angle méridional de la rue Ste-Agnès, on a rencontré une série de dalles plus ou moins irrégulières paraissant avoir formé le pavé d'une rue qui, partant du Cadereau et coupant l'axe du Cours-Neuf sous un angle très obtus, passerait à l'angle méridional de la rue Enclos-Sainte-Marie (actuelle rue Mareschal) et continuerait dans la même direction, pour aller aboutir vers la partie postérieure de la Maison-Carrée. Au centre de l'une de ces dalles, plus grande que les autres et ayant la figure d'un carré imparfait (1 m. 50 et 1 m. 75 de large sur 1 m. 70 et 1 m. 85 de haut), on remarque une ouverture de 50 cent. Était-ce un regard d'égout ou d'aqueduc ? " (Germer-Durand 1871 : 190-191).

En décembre 1907, F. Mazauric signale, dans son registre manuscrit, une série de découvertes réalisées dans la rue des Tilleuls, à 1 m de profondeur. " Les ouvriers travaillant à la pose du câble électrique dans la rue des Tilleuls ont mis au jour, dans un terrain qui n'avait jamais été remué, nombre de débris qui indiquent que ce quartier devait être très peuplé à l'époque romaine. Les fouilles poussées seulement à 1 m n'ont fait qu'entamer la couche romaine. Cependant, nous avons pu faire les constatations suivantes : à hauteur de la rue Ste-Anne, un dallage formé de blocs très larges indique le passage d'une rue romaine. Sans nul doute, c'est le prolongement de la rue romaine qui fut découverte en décembre 1870, pendant les travaux du Cours Neuf (E. Germer Durand), au coin de la rue Ste-Agnès. Cette rue qui coupe obliquement le Cours Neuf devait aboutir à la Maison Carrée " (Mazauric 1907a : 85). La zone comprise entre ce point et la rue Traversière est densément occupée comme l'atteste l'observation d'un dolium, de colonnes, d'une mosaïque, de céramiques et d'objets et de fragments de peintures murales.

En janvier 1909, enfin, F. Mazauric rapporte, toujours dans son registre manuscrit : " J'étais prévenu dans la journée d'hier que des ouvriers travaillant sur le Cours Neuf pour le compte de la ville, venaient de découvrir, à hauteur de la rue Ste-Agnès, de grandes

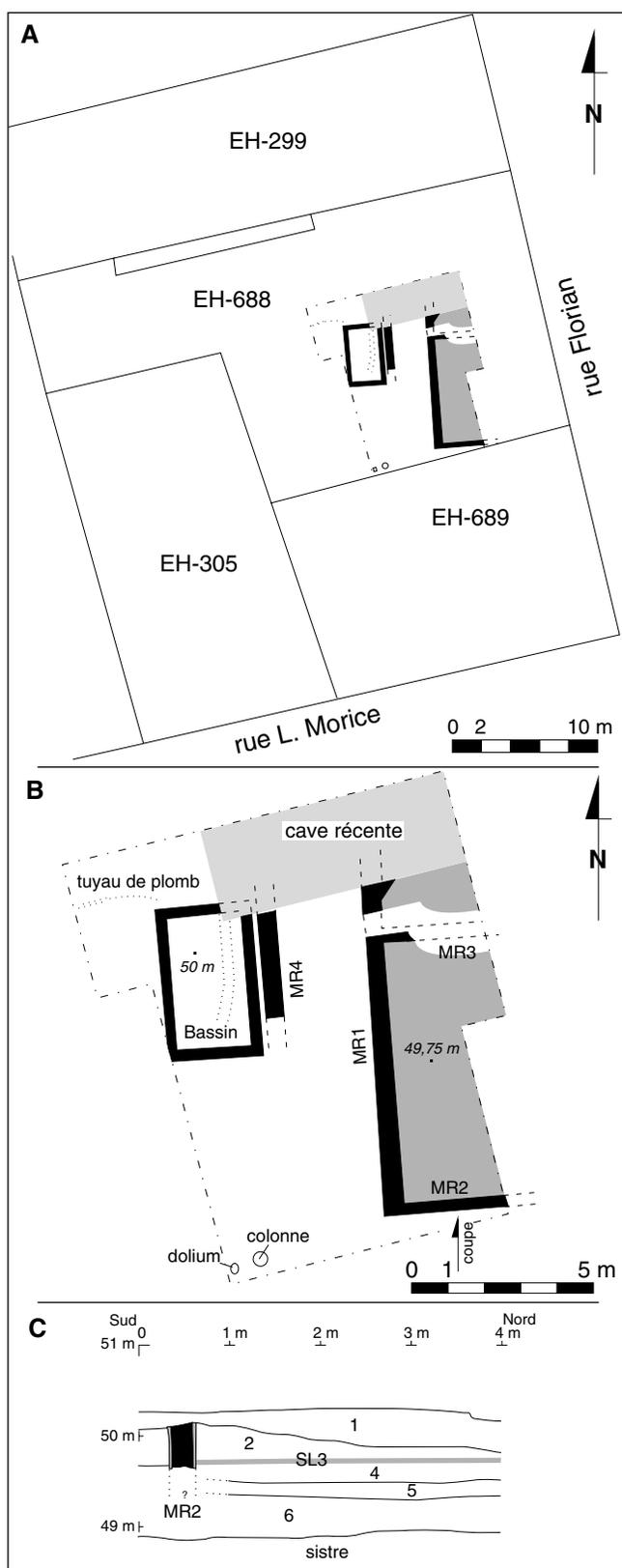


Fig. 259. Plan de situation, plan de détail et coupe (au niveau de MR2) de l'opération de la rue Florian (M. Monteil del., d'après des relevés de M. Célié).

dalles qui paraissaient d'origine romaine. Je me rendis immédiatement sur les lieux et constatai, en effet, qu'il s'agissait de la rue romaine déjà découverte en 1870 et signalée quelques mètres plus au N-E, par M. E. Germer Durand. Les fouilles du 1er décembre 1907, dans la rue des Tilleuls, nous avaient aussi fait retrouver cette importante voie romaine, au carrefour de la rue Ste-Anne. En réunissant tous ces points par une ligne droite, on constate que cette rue allait dans une direction NE-SO, rejoindre d'un côté, la porte romaine située près de l'abattoir (porte du Cadereau), de l'autre la voie Domitienne venant par la rue Nationale (...) en un point situé non loin du square Antonin (au-devant du Capitole ou Maison Carrée). La tranchée actuellement ouverte a mis en évidence d'immenses dalles disposées comme celles qu'on voit encore à la porte d'Auguste. Une sorte d'égout romain traversait la rue dans le sens de sa largeur : il était encore plein d'une boue très fine " (Mazauric 1909a : 140-141). Dans ce dernier cas, F. Mazauric ajoute un croquis détaillé à une échelle voisine du 1/500e. Sur cette base, on peut restituer une largeur de voie d'au moins 4 m et remarquer l'absence de trottoir, du moins à l'est. De ce côté, elle est bordée par un mur de façade d'habitat qui limite une mosaïque.

#### *Insertion dans la trame urbaine*

Les tronçons de voie reconnus s'insèrent dans un espace très largement structuré par le système rouge (Benoit 1981 : 79). La proposition de restitution réalisée par F. Mazauric en 1909 diffère légèrement de celle évoquée par E. Germer Durand, puisque la voie recoupe ainsi, au nord-est, l'angle de la rue F. Pelloutier et non celui de la rue Mareschal. On remarquera également que le positionnement du tronçon de 1909 sur le plan de détail est légèrement différent de celui proposé sur la restitution (décalage vers le nord). Si l'on admet cependant la validité du positionnement moyen des vestiges réalisé par F. Mazauric, l'orientation de cette rue doit être voisine de NL-30° E à 5° près. On retiendra surtout — et les deux sources sont d'accord sur ce point — que cette voie se dirige peu ou prou vers la Maison Carrée.

#### [129] Rue Florian

36, rue Florian.

Parcelle EH-688 (cadastre révisé pour 1981).

Altitude actuelle : 51 m NGF.

Site n° 30.189.48.

Sauvetage urgent réalisé par M. Célié (ADAL, archéologue chargé de la ville de Nîmes), du 29 mai au 3 juin 1989.

Bibliographie : M. Célié (informations inédites) ; Darde dir. 1990 : 80 (catalogue Nîmes) ; Massy 1992 : 117-118 (*Gallia*) ; CAG 227.

#### *Analyse des vestiges*

Située en plaine, dans le centre-ouest, la parcelle est à 170 m au nord-nord-ouest de la porte du Cadereau et 60 m à l'est de l'avenue G. Pompidou qui recouvre le cours ancien du Cadereau.

Cette petite intervention a été réalisée en préalable à la construction d'une résidence dite «Flor' 36». La fouille s'est limitée à une surface de 110 m<sup>2</sup> directement menacée par l'aménagement de l'immeuble (fig. 259). Les conditions d'urgence et la nécessité de céder progressivement le terrain aux aménageurs ont entraîné une stratégie de fouille qui a privilégié le dégagement rapide des vestiges, leur relevé et la collecte de mobilier dans les couches principales.



Fig. 260. Sol en *opus signinum* décoré et angle des murs MR1 et MR2 (Cliché M. Célié).



Fig. 261. Tranchée d'épierrement du mur MR3 séparant deux sols en *opus signinum* (Cliché M. Célié).

Le toit du sistre suit une légère pente ouest-est puisque, sur moins de 10 m de long, il passe de 49,35 m à 49 m NGF. Le paléosol brun calcaire qui le surmonte respecte également ce même pendage (us 6). Conservé en moyenne sur 0,30 à 0,50 m d'épaisseur, il apparaît peu anthropisé.

La séquence stratigraphique qui s'établit au-dessus du sol naturel semble correspondre à deux états d'aménagement successifs. Au sein de la surface définie par les limites de fouille, un remblai argileux (us 5), en grande partie constitué de sistre remanié, a été déposé pour constituer une surface respectant plus ou moins le profil antérieur (49,80 à 49,50 m). C'est sur ce remblai qu'il faut restituer plusieurs sols de terre battue appartenant à des espaces qu'il est impossible d'individualiser faute de fouille extensive. Il est possible, cependant, que ce premier état ne concerne que la cour située à l'ouest de la pièce à sol construit. On ne peut, en effet, y rattacher avec certitude que le mur MR4, dont l'élévation témoigne d'une nette reprise à la cote 48,70 m, ainsi qu'un conteneur de type dolium découvert à l'angle sud-ouest de la fouille. Ce dernier, conservé sur une moitié, présente une forme oblongue qui l'apparente à une baignoire.

Dans un second temps, ou peut-être dès l'origine, sur le côté est de la fouille, deux pièces ont été construites (fig. 260, 261). Elle sont

limitées par un mur nord-sud (MR1), observé sur 9 m de long, et conservé en fondation, large de 0,50 m. La pièce sud, la mieux dégagée, est limitée au nord et au sud, par deux cloisons en adobe (MR2 et MR3), larges de 30 cm et pourvues d'enduits peints. Longue de 7,10 m et d'une largeur supérieure à 3 m, elle est dotée d'un sol en *opus signinum* à décor de croisettes en tesselles noires coté à 49,75 m. Au nord de cet espace, la cloison MR3 et le prolongement de MR1 définissent une nouvelle pièce dont le sol est de même nature.

Sur la moitié ouest de la fouille, le remblai et le sol précédents de la cour sont recouverts par un second remblai qui sert d'assise à de nouveaux éléments bâtis (50 m env.) : dans l'angle sud-ouest de la fouille, une portion de fût de colonne ; dans l'angle opposé, un bassin de 3,60 x 2,05 m dans œuvre, construit en béton hydraulique et au fond constitué de dalles (coté à 50 m). Son système d'évacuation — un petit égout en partie construit sous le fond — mais surtout son système d'alimentation — un tuyau de plomb venant de l'ouest — ont également été observés. Dans son angle nord-est, une maçonnerie en quart de rond laisse supposer, avec réserves, l'existence d'une fontaine. Vers l'est, ce bassin est longé par un mur (MR4), large de 0,50 m et construit en pierres liées à la terre, qui préexiste et qui, associé au fût de colonne isolé, marque vraisemblablement une galerie périphérique et son retour.

On aurait donc ici une partie d'une maison constituée de deux pièces ouvrant, à l'ouest, sur une galerie à sol de terre large de 2,40 m (49,70 m). Celle-ci était probablement couverte, comme le montre la présence d'enduit peint sur le parement ouest du mur MR1. Elle délimite un jardin ou une cour, légèrement surélevé(e) (env. 0,25 m) par rapport aux pièces d'habitat, et pourvu(e) d'un bassin d'agrément. Deux vases complets en céramique commune à pâte kaolinitique, découverts dans cette cour aux abords de la baignoire, présentent un fond découpé anciennement. Ce remploi pourrait amener à les interpréter comme des pots horticoles qui iraient bien dans le sens d'un décor végétal.

On ajoutera enfin que des traces de réfection de la pièce sud sont perceptibles au travers de la distinction de deux enduits successifs sur la cloison MR2.

L'ensemble des vestiges est, au moment de l'abandon, recouvert par des remblais liés à l'effondrement des superstructures (enduits peints, moellons, adobes, tuiles) puis à l'abandon progressif des lieux. Le sommet de ces couches antiques s'établit entre 50,60 et 50 m.

Le mobilier récolté est assez peu abondant, mais il permet cependant l'esquisse d'une chronologie moyenne. Ainsi, le comblement de la baignoire, qui doit sans doute être associé au second état de construction, comprend plusieurs fragments de vases à paroi fine (formes Mayet 37 et 42), des tessons de céramique africaine de cuisine (dont un bord de forme Hayes 196), de la sigillée du sud de la Gaule (Drag. 24/25, Drag. 35/36, Drag. 37), des fragments d'amphore G1 et Dr. 20, de vases à pâte claire récente, de céramique commune. Ces éléments s'accordent avec une monnaie de Domitien de 86 ou 87 ap. J.-C. pour permettre de proposer un second état datable du dernier quart du Ier s. ap. J.-C. Le premier état, qui pourrait ne concerner que la cour, n'est peut-être guère antérieur, si l'on prend en compte la présence d'un bord de sigillée du sud de la Gaule de forme Drag. 35/36, mais la quantité de mobilier est ici bien moindre. Enfin, l'abandon du site n'a pu être daté, faute d'éléments caractéristiques.

#### *Aménagements de la topographie*

Les remblais reconnus s'apparentent davantage à une volonté de

nivellement, voire d'assainissement, plutôt que d'exhaussement. Les derniers sols antiques ne sont séparés du sommet du paléosol que d'une cinquantaine de cm au maximum. On remarquera que la pente ouest-est du sol naturel est conservée au travers du dénivelé affectant la cour et les pièces situées à l'est.

#### *Insertion dans la trame urbaine*

La parcelle est dans le «croissant rouge» (NL-13° O), l'ensemble de ses limites appartient d'ailleurs à ce système (Benoit 1981 : 75).

Les murs reconnus ont été relevés à l'aide d'un théodolite avec métrage manuel et leur report n'a pu se faire que sur un plan établi en coordonnées indépendantes. Leur insertion dans le système Lambert a donc nécessité un jeu de manipulations qui conduisent à une imprécision moyenne de 2 à 3° près. Les murs s'inscrivent dans un même schéma dont l'orientation générale s'écarte beaucoup du système rouge à NL-3°36' O.

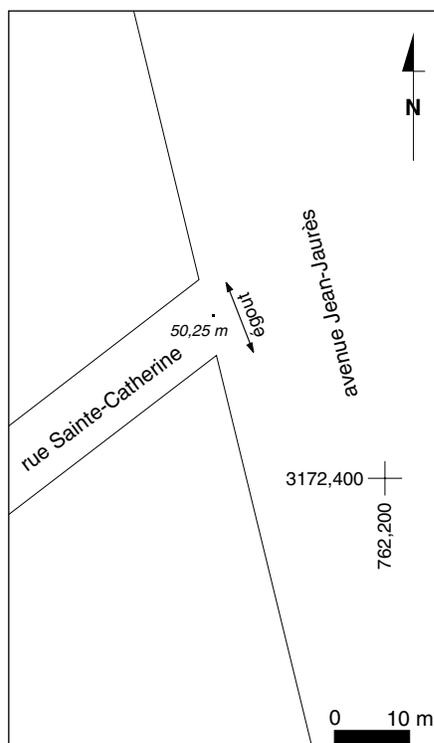


Fig. 262. Localisation du tronçon d'égout observé à l'angle de la rue Sainte-Catherine et de l'avenue Jean-Jaurès (M. Célié/M. Monteil *del.*).

#### [130] Rue Sainte-Catherine

En juin 1994, à l'occasion de travaux de pose de réseaux dans l'axe de la rue Sainte-Catherine (projet des «200 rues»), M. Célié a pu réaliser quelques observations, au niveau du carrefour avec l'avenue Jean-Jaurès (fig. 262). A 48,55 m NGF, cinq dalles, d'une largeur supérieure à 1 m, ont pu être relevées. Ce dallage, qui se développe selon un axe nord-sud, légèrement biaisé par rapport à l'avenue Jean-Jaurès, recouvrait un égout sous-jacent mesurant environ 1,20 m de large. L'ensemble pourrait signaler l'existence d'une rue.

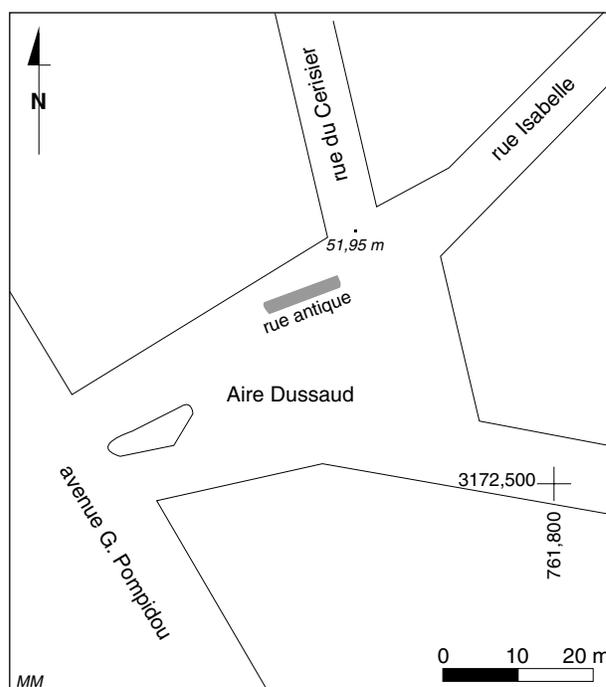


Fig. 263. Localisation du tronçon de rue antique observé à l'Aire Dussaud (M. Célié/M. Monteil *del.*).

#### [131] Aire Dussaud

En juillet 1994, des travaux de pose de réseaux sur l'aire Dussaud (projet des «200 rues»), ont permis à M. Célié de relever quelques vestiges au niveau du carrefour entre les rues Isabelle et du Cerisier (fig. 263). Les deux parois de la tranchée montraient l'existence de niveaux empierrés reconnus sur près de 17 m de long. Les recharges successives étaient visibles entre 51,45 m et 50,75 m NGF. Elles reposaient sur un paléosol brun calcaire coté à 50,75 m et recouvrant le sistre observé à 50,45 m. Cette rue antique semble devoir être restituée selon un axe moyen est-ouest.

#### [132] Le cirque de Nîmes : une légende ?

Depuis plusieurs décennies, la tradition orale et les écrits des érudits nîmois se conjuguent pour restituer un cirque à l'emplacement de l'ancien jeu de Mail, construit en 1637, dont les grands côtés seraient limités par les rues du Mail et du Cirque Romain et les extrémités par l'avenue Jean-Jaurès et la place Moncalm (fig. 177, pt 132). Les meilleures synthèses de ce dossier sont celle réalisée récemment par P. Varène (1992 : 54-56) et celle proposée dans la Carte Archéologique de Nîmes (Fiches dir., Veyrac dir. 1996 : CAG 262), dont je propose ici un bref résumé assorti de quelques remarques complémentaires.

En 1804, un plan assez fantaisiste de la ville antique de Nîmes, dressé par Ch.-L. Clérisseau et J.-G. Legrand, indique pour la première fois, au niveau du jeu de Mail, « Emplacement de l'ancien Cirque ou des Sphéristères aujourd'hui le Mail ». En 1863, A. Pelet note qu'il existait encore dans ce secteur, vers 1829, « une partie de l'antique

enceinte du cirque romain que l'on appelait la Tourmagnette " (il s'agit sans aucun doute de l'enceinte augustéenne) (Pelet 1863b : 26-27). En 1874, F. Germer-Durand propose que l'enceinte augustéenne reconnue dans l'axe du Marché aux Bestiaux ait constitué " un des côtés du Cirque romain " et relève quelques éléments de toponymie concordants : le Cadereau voisin connu au Moyen Age sous le nom de *Cadaraucus de Carceribus*, le quartier dénommé *ad Carceres* (Germer-Durand 1874 : 3, 18-19). En 1912, F. Mazauric écrit, sans citer sa source (peut-être Mazel 1911, d'après P. Varène), que " trois arceaux analogues à ceux des Arènes auraient été découverts en 1874, à hauteur de la rue Benoit-Malon " et les met en relation avec le cirque. Cette découverte, mal localisée et peu explicite, reste difficile à interpréter. F. Mazauric ajoute pour étayer sa thèse, mais sans références, que le quartier était parfois appelé *Meta* dans les textes médiévaux (Mazel 1911 : 698 ; Mazauric 1912c : 322). En 1922, M. Gendronneau note que les façades de la place Montcalm respectent l'hémicycle oriental du cirque (Gendronneau 1922 : 34-36). En 1928, E. Espérandieu ajoute qu'un mur antique, visible à l'angle de la rue du Mail et de la place Montcalm, en constitue l'unique trace (Espérandieu 1928a : 57 ; 1928b). Ce mur, toujours visible, est peu épais et difficile d'interprétation (Varène 1992 : 56).

En 1958, A. Grenier est l'un des premiers à mettre en doute cette hypothèse (Grenier 1958 : 988-989) et les fouilles réalisées en 1962-1964 dans ce terrain ne livrent aucun vestige autre que ceux de l'enceinte et d'une voie périphérique ([49] ; Varène 1992 : 55-58). D'autres fouilles, menées en 1988 à l'angle de la rue du Mail et de la rue Dagobert, donnent le même type de résultats [48]. En 1981, J. Benoit tente cependant d'expliquer des problèmes de raccord de l'enceinte augustéenne de part et d'autre du Cadereau, par l'existence d'un cirque établi après destruction des remparts (Benoit 1981 : 74). En 1982, J.-L. Fiches et P. Garmy émettent des réserves sur l'existence d'un tel monument compte tenu des fouilles des années 1960 (Fiches, Garmy 1982 : 66).

Enfin, J.-H. Humphrey (1986 : 409-410) réfute également l'hypothèse

de d'un cirque construit en notant qu'aucun des édifices connus dans le monde romain ne s'appuie contre un mur d'enceinte, sauf dans les cas où le mur est plus tardif, comme à Thessalonique, Milan ou Aquilée. Il ajoute cependant qu'il existait peut-être un ouvrage en bois quelque part au sud-ouest de la ville, étayant son opinion par quelques preuves très indirectes de l'existence de courses de chars. La première serait d'après lui donnée par une stèle des *Ludi Sevirales* découverte en remploi dans l'enceinte tardive du Palais de Justice (Barruol, Gasco 1982 : 281-285). Il note en effet que les jeux des sevirs, en particulier en Espagne, incluaient souvent des courses de chars (Humphrey 1986 : 673, n. 25), mais celles-ci ne sont pas mentionnées en tant que telles sur l'inscription nîmoise. La seconde serait liée à la découverte, sur le même site que précédemment, d'un bas-relief montrant un bige au galop, — le conducteur n'est pas distinguable — entre deux pyramides (Dedet *et al.* 1981 : 162, fig. 50-51). L'existence d'un cirque à Narbonne est également supposée sur la base de quelques bas-reliefs montrant des courses de chars dont deux comportent une *meta*, mais M. Gayraud souligne à juste titre que ce type de document iconographique peut tout aussi bien relever du symbolisme funéraire (Gayraud 1981 : 274).

En définitive, on ne peut donc que rejoindre P. Varène qui écrit que tous les vestiges reconnus dans le passé, sauf les trois arceaux, peuvent être rattachés à l'enceinte augustéenne, ajoute que les dimensions qui ont été données du cirque en feraient un des plus grands du monde romain (70 x 700 m) et conclut en supposant que " ce n'est pas le Jeu de mail qui aurait utilisé le terrain du cirque en en gardant la forme, mais bien le Jeu de mail qui, ayant la forme d'un cirque (...) aurait engendré l'hypothèse du cirque " (Varène 1992 : 56-57). Comme le note également P. Varène (1992 : 57), il ne faut peut-être pas cependant sous-estimer l'importance du dossier toponymique dont un réexamen complet, au travers des archives anciennes, s'imposerait. En latin médiéval, les termes de *meta* et de *carceres* ne subissent apparemment pas de glissement de sens, bien que le second puisse également désigner, comme d'ailleurs en latin classique, des prisons.